RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

APIJ
AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE

| N° | Date de publication | Observation | Réponse |
|---|---|---|---|

67, avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN-BICETRE
Tél : 01 88 28 88 00
www.apij-justice.fr

| | | | |
|---|---|---|---|
| 279 | 06/03/2022 23:58 | Bonsoir<br><br>La triste actualité de guerre de grande ampleur fait écho aux besoins primaires de l'homme... Un endroit pour vivre,et des ressources alimentaires . Des choses que les pays industrialisés oublient car ils ont organisé leur type de vie et de besoins.<br>Mais lorsqu'un élément vient perturber le mécanisme,comme la pandémie récente ou une guerre, les besoins primaires se font vitaux. Et que cherche t on en premier ? ( A part le papier hygiénique pour certains!) L'eau et les produits de première nécessité. Souvent faits à base de blé.<br>Je vais vous livrer un rapide calcul des ressources cultivées sur les zones ciblées par la ZAC. Je vous laisse le soin de la conversion sur les 30hectares pour la prison :<br><br>Bonjour ,tout d'abord sur les 80 ha de Crisenoy. J'ai fait le calcul sur des cultures traditionnelles au bordes.<br>80 ha de blé représente une moyenne 640 tonnes de blé se qui fait environ 2800000 baguettes de pain.<br>120 ha au total 960 tonnes de blé donc 4200000 baguettes de pain.<br><br>Pour le colza, 80 ha donne 336 tonnes de grain soit 45600 litres d'huile pour consommation humaine ou bioéthanol.<br>Pour 120 ha 510 tonnes de colza grain soit 68400 litres d'huile consommation humaine ou bioéthanol.<br><br>Pour orge, 80 ha donne 640 tonnes de grain soit pour alimentation du bétail ou brassicoles donc 36000 litres de bière.<br>Pour 129 ha 960 tonnes de grain pour les animaux ou 54000 litres de bière.<br><br>Maïs , 80 ha donne 880 tonnes de grain que pour les animaux<br>129 ha donne 1300 tonnes de grain que pour les animaux.<br><br>Pour les betteraves, 80 ha donne 6800 tonnes de betteraves soit 1130 tonnes de sucre blanc raffinée. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>S'agissant des terres agricoles du site étudié par l'APIJ, celles-ci sont identifiées dans un « secteur d'urbanisation préférentielle » au niveau du SDRIF, ce qui n'est pas le cas de nombreuses autres terres agricoles à proximité du site. Néanmoins, une étude préalable agricole (L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime) sera menée dans le cadre de ce projet et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet sur la filière agricole, ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Pour 120 ha donne 10200 tonnes de betteraves soit 1700 tonnes de sucre blanc raffinée.<br><br>Tout ceci se fait en culture annuelle en rotation afin que la terre nourricière ne souffre pas de la culture intensive et donne un rendement optimisé.<br>Ne voyez vous pas l'utilisation ? Baguette...huile... céréales...sucre.<br><br>Je vous laisse imaginer la perte ,non pas sur 1 an mais toutes les années gâchées par une ZAC mal imaginée ou un centre pénitentiaire mal parachuté !!<br><br>De plus , nous avons montré la biodiversité qui sejourne en ces lieux... Pour preuve cette capture d'un rapace qui a élu domicile dans le petit bois en Crisenoy et Fouju...et qui se verrait sûrement périr en percutant un mur de 6m de haut et des spots si puissants qu'ils l aveuglerait ou ferai fuir ses proies...<br>Quelle réponse apporter à mes enfants quand ils me demanderont où il est passé ?<br>Pourquoi ils ont fait ça..... ??!! | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 278 | 06/03/2022 23:54 | J'habite depuis 10 ans dans la commune de Crisenoy, où j'ai choisi la tranquillité. Ce projet de construction de prison près des Bordes n est pas acceptable. Je ne vais pas citer toutes les incohérences, qui ont étées relatées dans les observations précédentes et dont je partage pleinement leurs avis.<br>Lors de la réunion publique, beaucoup de questions sont restées sans réponse.<br>Donc ne perdez pas votre temps, sur l implantation d un centre pénitencier sur nos terres....nous n en voulons pas.<br>Je comprends, l urgence de créer de nouvelles prisons, mais ailleurs que chez nous. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 277 | 06/03/2022 23:53 | J'habite depuis 10 ans dans la commune de Crisenoy, où j'ai choisi la tranquillité. Ce projet de construction de prison près des Bordes n est pas acceptable. Je ne vais pas citer toutes les incohérences, qui ont étées relatées dans les observations précédentes et dont je partage pleinement leurs avis.<br>Lors de la réunion publique, beaucoup de questions sont restées sans réponse.<br>Donc ne perdez pas votre temps, sur l implantation d un centre pénitencier sur nos terres....nous n en voulons pas.<br>Je comprends, l urgence de créer de nouvelles prisons, mais ailleurs que chez nous. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 276 | 06/03/2022 23:05 | Bonsoir Monsieur le Garant de la concertation,<br><br>Je m'interroge sur plusieurs sujets autour du projet de construction d'une prison en milieu rural :<br><br>Les crisenoyennes et crisenoyens ont appris par voie de presse le projet de construction d'une prison de 1000 places tout proche de leurs habitations en périphérie d'un petit village de 670 âmes. Il n'y a eu aucune concertation autour de ce projet tout comme d'ailleurs Il n'y a aucun service public, aucun réseau de transport collectif digne de ce nom, aucun commerce de proximité, aucun logement vacant enfin rien pour accueillir des personnes qui viendront soit travailler au sein de la prison, soit pour venir visiter les personnes détenues. Chacun pourra rapidement se rendre compte que si on ne dispose pas d'une voiture on ne peut pas venir à crisenoy...<br><br>Le projet de construction de la prison était initialement prévu au sein de la communauté de communes de Melun Val de Seine. Ou est donc bien passé le sens de l'intérêt général de la ville préfecture qui dispose aujourd'hui de tous les services publics de proximité nécessaire au fonctionnement d'une prison ? (Hôpital, centre de secours, force de gendarmerie, service de police, Tribunal Judiciaire). Ça doit être l'adage une prison oui mais pas chez nous...!<br><br>Quelle sera la possibilité donnée aux agents du ministère de la justice de pouvoir se loger à proximité de leur futur centre pénitentiaire ? Les mêmes qui ont refusé la prison vont peut être accepter de les accueillir sur leur territoire dans le cadre de logements sociaux ? En tout cas il faudra bien prévoir quelque chose car il n'y a aune possibilité de logements au sein du village ou aux environs.<br><br>Je cherche encore aujourd'hui désespérément la cohérence de cette décision, elle n'est d'ailleurs peut être que politique mais les hommes et les femmes de ce petit village de la Brie ont le droit de savoir.<br><br>C'est aussi pour cela que les jeunes comme moi se désintéressent peut-être de plus en plus de la vie politique par manque de transparence ou d'honnêteté | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez et qui concernent l'APIJ ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | intellectuelle.<br><br>Merci pour vos réponses.<br><br>Bien cordialement.<br><br>M COMPAROT Guillaume, 22 ans<br>Étudiant Master 2 et attaché au village de crisenoy et son caractère rural. | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 275 | 06/03/2022 22:58 | Un mal qui répand la terreur,<br>Mal que le Ciel en sa fureur<br>Inventa pour punir les crimes de la terre,<br>La Peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom),<br>Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,<br>Faisait aux animaux la guerre.<br>Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés :<br>On n'en voyait point d'occupés<br>À chercher le soutien d'une mourante vie ;<br>Nul mets n'excitait leur envie ;<br>Ni loups ni renards n'épiaient<br>La douce et l'innocente proie.<br>Les tourterelles se fuyaient :<br>Plus d'amour, partant plus de joie.<br>Le Lion tint conseil, et dit : « Mes chers amis,<br>Je crois que le Ciel a permis<br>Pour nos péchés cette infortune ;<br>Que le plus coupable de nous<br>Se sacrifie aux traits du céleste courroux ;<br>Peut-être il obtiendra la guérison commune.<br>L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents<br>On fait de pareils dévouements :<br>Ne nous flattons donc point ; voyons sans indulgence<br>L'état de notre conscience.<br>Pour moi, satisfaisant mes appétits gloutons,<br>J'ai dévoré force moutons.<br>Que m'avaient-ils fait ? Nulle offense ;<br>Même il m'est arrivé quelquefois de manger<br>Le berger.<br>Je me dévouerai donc, s'il le faut ; mais je pense<br>Qu'il est bon que chacun s'accuse ainsi que moi :<br>Car on doit souhaiter selon toute justice<br>Que le plus coupable périsse.<br>- Sire, dit le Renard, vous êtes trop bon roi ; | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Vos scrupules font voir trop de délicatesse.<br>Eh bien, manger moutons, canaille, sotte espèce.<br>Est-ce un péché ? Non non. Vous leur fîtes, Seigneur,<br>En les croquant beaucoup d'honneur;<br>Et quant au berger, l'on peut dire<br>Qu'il était digne de tous maux,<br>Étant de ces gens-là qui sur les animaux<br>Se font un chimérique empire. »<br>Ainsi dit le Renard ; et flatteurs d'applaudir.<br>On n'osa trop approfondir<br>Du Tigre, ni de l'Ours, ni des autres puissances,<br>Les moins pardonnables offenses.<br>Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples mâtins,<br>Au dire de chacun, étaient de petits saints.<br>L'Âne vint à son tour, et dit : « J'ai souvenance<br>Qu'en un pré de moines passant,<br>La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et je pense<br>Quelque diable aussi me poussant,<br>Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.<br>Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net. »<br>À ces mots, on cria haro sur le baudet.<br>Un Loup, quelque peu clerc, prouva par sa harangue<br>Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,<br>Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal.<br>Sa peccadille fut jugée un cas pendable.<br>Manger l'herbe d'autrui ! quel crime abominable !<br>Rien que la mort n'était capable<br>D'expier son forfait : on le lui fit bien voir.<br>Selon que vous serez puissant ou misérable,<br>Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.<br><br>Jean de La Fontaine (Les Animaux malades de la Peste) | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 274 | 06/03/2022 22:25 | Je suis contre une prison à crisenoy | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 273 | 06/03/2022 22:16 | Habitante de crisenoy depuis 1 an et demi et totalement contre ce projet!<br>J'aimerais avoir des réponses concrètes a mes questions !<br><br>Vous évoquez l'accessibilité du site, et mettez en avant un arrêt de bus à 700 m au nord du site, avez-vous réellement étudié la desserte en transport en commun de la commune ? car il est faux<br>de dire que le site est accessible en transports en commun.<br>Avez-vous pensé aux familles, aux prisonniers et au personnel pour venir jusqu'à ce site ? avez-vous<br>pensé au coût supporté par les collectivités pour mettre en place une desserte performante pour<br>répondre à ces nouveaux besoins ? De plus, plusieurs études ont montré que plus le site n'était pas accessible, plus cela engendrait un turn-over des salariés.<br>Est-il envisagé la mise en place d'une liaison douce (piste cyclable) entre Crisenoy et Melun ?<br><br>De plus, notre commune est dimensionnée pour une population de 650/700 habitants tant en termes de<br>services que de VRD, vous n'évoquez à aucun moment ces questions, notamment la question de l'eau et de l'assainissement, toutes les infrastructures nécessaires pour accueillir autant de personnes supplémentaires aussi bien en termes d'investissement qu'en coût de fonctionnement. En effet, avec<br>ce projet, la population de Crisenoy fait plus que doubler.<br>Avez-vous des réponses à apporter sur ce point ?<br><br>Alors que l'ensemble des rapports mis à disposition du gouvernement depuis plus de 15 ans<br>préconisent :<br>- la construction d'établissement pénitentiaire à taille humaine, en zone urbaine, proche des<br>infrastructures prison/hôpital/pôles économiques/transport en commun tout cela dans<br>l'intérêt des détenues, de leurs familles et du personnel interne et externe qui y travaillent | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | quotidiennement.<br>- Qui favorise un cadre de détention digne pour les gens qui y travaillent et ceux qui sont<br>incarcérés afin de favoriser la réinsertion dans la société.<br>Vous proposez un projet de 1000 places. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi il a été décidé un<br>centre pénitentiaire de 1000 places en place et lieu de plusieurs centres pénitentiaires à taille<br>humaine ?<br>A partir de quand, dans le processus de recherche de terrain, l'apij a-t-elle proposé pour la première<br>fois les 30 hectares de terres agricoles de crisenoy ? N'était il pas plus simple de trouver des terrains<br>plus petits et plus "vertueux" dans l'agglomération melunaise qui est le cœur de notre département,<br>notre préfecture ?<br><br>Vos critères de recherches pour les terres accueillant cette futur prison était la proximité avec Melun afin que les détenus soient facilement transférer.<br>Pour une prison de 1000 places, le tribunal de Melun pourra traitée 1000 dossiers supplémentaire ?<br><br>Merci de fournir des réponses détaillées et claires a mes questions !<br><br>NON a la prison de crisenoy ! | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 272 | 06/03/2022 22:06 | Mesdames et Messieurs les représentants,<br><br>Juste pour vous faire méditer !!!<br><br>Cordialement | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 271 | 06/03/2022 21:35 | Je ne comprends pas pourquoi vous ne restez concentrés que sur le site de Crisenoy. En effet, le fait que le site soit prévu dans le Sdrif de la région Ile de France semble être le seul critère recevable qui ait permis de retenir ce site. Or, cette zone du sdrif englobe également la commune de Fouju. Comment expliquez vous que seul le site de Crisenoy ait été retenu alors qu'il comporte beaucoup plus de contraintes : covisibilite des habitations à 300 m, zone humide et ru préservé sur le site, gazoducs et oleoducs, passage de l'autoroute et de la ligne TGV, mise en conformité du PLU. La partie du site sur la commune de Fouju a la seule contrainte de la mise en conformité de son PLU. De plus, Fouju a prévu de bétonner cette surface alors que Crisenoy veut absolument préserver ses terres agricoles. Pourriez donc vous expliquez cet acharnement sur Crisenoy ? | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Veuillez noter que l'APIJ a rendu public les informations dont elle dispose, à savoir l'analyse qu'elle a menée sur les 5 sites qui lui ont été soumis. Cette analyse est disponible dans la page « documents de présentation » du registre dématérialisé.<br>En synthèse :<br>En matière de surface et topographie, les 5 sites se valent.<br>Les 5 sites sont concernés par des exploitations agricoles.<br>En matière de voisinage, c'est le site le plus éloigné des habitations.<br>En matière de survol, si le site de Crisenoy se trouve en effet dans l'axe des pistes de l'aérodrome de Melun-Villaroche, il est à une distance suffisante pour y apposer une marque d'interdiction de survol, selon les échanges qui se sont tenus avec la DGAC. Cela n'empêche donc pas l'implantation d'un établissement pénitentiaire dans cette zone.<br>En matière d'accessibilité, si la desserte routière actuelle du site est insuffisante, il existe un projet d'infrastructure routière qui a fait l'objet d'un arrêté de DUP en décembre 2018, et qui répond aux besoins de l'établissement pénitentiaire. Les transports en commun, cependant, devront effectivement être développés. Deux des autres sites étudiés présentaient une meilleure desserte existante en transport en commun, et un autre des sites présentait une desserte routière insatisfaisante. En outre, le site de Crisenoy répond à la proximité nécessaire avec tous les équipements publics (20 minutes en voiture, hors congestion), comme c'est aussi le cas pour les autres sites.<br>S'agissant des documents d'urbanisme, tous les sites nécessitent une mise en compatibilité du PLU. Seuls 3 sites, dont celui de Crisenoy, sont compatibles avec le SDRIF.<br>S'agissant des servitudes, si tous les sites se trouvent à proximité de servitudes, la plus contraignante est celle des lignes haute-tension du site de Saint-Fargeau-Ponthierry.<br>S'agissant des enjeux environnementaux, tous les sites présentent des suspicions d'enjeux. Des zones |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | humides sont notamment suspectées sur 4 d'entre eux dont celui de Crisenoy, quand le 5ème site, de Melun-Rubelles, se trouve à proximité d'un bois et d'une zone où des espèces protégées ont été repérées.<br>S'agissant des risques, les 5 sites sont potentiellement exposés à au moins un risque.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 270 | 06/03/2022 21:32 | Mon observation est la suivante: Pourquoi continuer à bétonner nos terres agricoles au lieu de nous laisser les ensemencer et les cultiver...plus de 600 000 hectares ont été artificialisés en 10 ans en France et on déplore être sous le joug de l'importation des céréales que nous n'arrivons plus à produire nous mêmes.On s'en apercoit cruellement aujourd'hui avec la guerre en Ukraine. La Brie et la Beauce étaient les greniers de la France, les élus ne pensent plus sur le long terme. La sagesse voudrait qu'au lieu de sacrifier ces terres précieuses pour mettre une prison à la place, on cherche des " friches" qu'il y a toujours autour des affreuses Zones d'activités qui cernent nos villes au lieu d'abîmer un village du 14ème siècle et les terres seigneuriales qui les entouraient. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 269 | 06/03/2022 21:20 | TRIBUNE DE L'APTAECV ET SES 542 SIGNATURES.<br><br>Bonjour,<br><br>Au nom des habitants de Crisenoy et des villages alentours, l'association APTAECV souhaite verser à la concertation une tribune.<br>Nous nous sommes tous mobilisés pour le respect de l'équité et une vision plus juste de l'action publique.<br>Nous sommes convaincus plus encore aujourd'hui après cette période de concertation que les principes prônés par l'Etat pour la zéro artificialisation nette et la zéro émission nette doivent être respectées.<br>Nous sommes encore plus convaincus après cette concertation que les conditions des détenus, du personnel et les liens familiaux seront loin d'être optimum si ce site est retenu.<br>Nous sommes encore plus convaincus après cette concertation que l'intérêt général ne peut et ne doit être bafoué par divers intérêts personnels et politiques.<br>Nous sommes convaincus après cette concertation de notre force collective.<br>Nous attendons de votre part le respect de notre démocratie et de l'intérêt général.<br>Nous vous demandons de vous engager à rechercher d'autres terrains plus respectueux de l'environnement, plus respectueux de l'équité territoriale, plus respectueux des détenus. Plusieurs propositions vous ont été faites pendant cette concertation, de nombreuses possibilités existent en milieu plus urbain.<br><br>Monsieur le garde des sceaux, Monsieur le premier ministre, décideurs, nous vous demandons d'entendre et de considérer les observations formulées par l'ensemble des contributeurs de cette concertation.<br>Nous sollicitons également un entretien afin de vous rencontrer et de vous rapporter ce qu'est notre territoire, ses valeurs et ses ambitions pour le futur. Cette rencontre afin de vous partager les retours de vos concitoyens et vous révéler au combien la ferveur citoyenne est forte et solidaire. Mais également vous faire entendre leur ferme et légitime opposition, non sans propositions. | Bonjour,<br><br>Nous vous renvoyons à la réponse à votre observation 268.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Nous préférons la voix du dialogue républicain et de l'échange à celle du contentieux.<br><br>Mais si la raison et le pragmatisme ne l'emportaient pas, la seule voix restante, celle du contentieux, sera celle que les habitants de notre territoire emprunteront afin de réaffirmer, avec vigueur leur forte opposition à ce projet sur le site étudié de Crisenoy.<br><br>Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, de nos considérations distinguées.<br><br>L'Association pour la Préservation des Terres Agricoles, de l'Environnement et du Cadre de Vie<br><br>APTAECV | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 268 | 06/03/2022 21:15 | TRIBUNE DE L'APTAECV ET SES 542 SIGNATURES.<br><br>Bonjour,<br><br>Au nom des habitants de Crisenoy et des villages alentours, l'association APTAECV souhaite verser à la concertation une tribune.<br>Nous nous sommes tous mobilisés pour le respect de l'équité et une vision plus juste de l'action publique.<br>Nous sommes convaincus plus encore aujourd'hui après cette période de concertation que les principes prônés par l'Etat pour la zéro artificialisation nette et la zéro émission nette doivent être respectées.<br>Nous sommes encore plus convaincus après cette concertation que les conditions des détenus, du personnel et les liens familiaux seront loin d'être optimum si ce site est retenu.<br>Nous sommes encore plus convaincus après cette concertation que l'intérêt général ne peut et ne doit être bafoué par divers intérêts personnels et politiques.<br>Nous sommes convaincus après cette concertation de notre force collective.<br>Nous attendons de votre part le respect de notre démocratie et de l'intérêt général.<br>Nous vous demandons de vous engager à rechercher d'autres terrains plus respectueux de l'environnement, plus respectueux de l'équité territoriale, plus respectueux des détenus. Plusieurs propositions vous ont été faites pendant cette concertation, de nombreuses possibilités existent en milieu plus urbain.<br><br>Monsieur le garde des sceaux, Monsieur le premier ministre, décideurs, nous vous demandons d'entendre et de considérer les observations formulées par l'ensemble des contributeurs de cette concertation.<br>Nous sollicitons également un entretien afin de vous rencontrer et de vous rapporter ce qu'est notre territoire, ses valeurs et ses ambitions pour le futur. Cette rencontre afin de vous partager les retours de vos concitoyens et vous révéler au combien la ferveur citoyenne est forte et solidaire. Mais également vous faire entendre leur ferme et légitime opposition, non sans propositions. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Cependant, nous souhaitons vous préciser que l'étude multicritères des sites menée par l'APIJ est réalisée sur les sites proposés par les services de l'État. C'est parmi ces sites que le site de Crisenoy a été identifié comme étant le plus favorable.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Nous préférons la voix du dialogue républicain et de l'échange à celle du contentieux.<br><br>Mais si la raison et le pragmatisme ne l'emportaient pas, la seule voix restante, celle du contentieux, sera celle que les habitants de notre territoire emprunteront afin de réaffirmer, avec vigueur leur forte opposition à ce projet sur le site étudié de Crisenoy.<br><br>Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, de nos considérations distinguées.<br><br>L'Association pour la Préservation des Terres Agricoles, de l'Environnement et du Cadre de Vie<br><br>APTAECV | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 267 | 06/03/2022 20:56 | S'il est indéniable que la construction de prisons est nécessaire en France, il l'est aussi qu'elle ne peut se faire n'importe où et à n'importe quel prix. Le projet de Crisenoy n'a aucun sens et ce quel que soit la thématique analysée.<br>Sur le caractère constructible de la zone, il relève d'une lecture particulière et partisane de dire que le SDRIF 2013 prévoit l'urbanisation du secteur. Il ne prévoit que la possibilité de le faire et en aucun cas l'obligation de le faire.<br>S'appuyer sur la préexistence d'un projet de ZAC logistique lui-même insensé, est ridicule à ce titre. Quand bien même il existence des pastilles d'urbanisation possible, encore faut-il que cette urbanisation soit justifiée par un projet réellement d'intérêt général et sans contrainte majeure sur l'environnement.<br>A l'heure où l'État impose aux collectivités l'application du Zéro Artificialisation Nette, venir artificialiser des terres agricoles à Crisenoy n'a aucun sens. On retiendra d'ailleurs que l'Etat s'exonèrerait ici des obligations qu'il impose aux collectivités en matière de ZAN. A l'aube des très graves conséquences sur l'approvisionnement de la France en matière de produits agricoles liés à la guerre en Ukraine, supprimer de telles terres agricoles n'a pas de sens.<br>D'un point de vue environnemental, au delà du ZAN, c'est tout l'écosystème local qui sera bouleversé avec notamment la suppression pure et simple d'un ru. Cette situation est ubuesque au moment même où des collectivités payent des millions d'euros, aidés par l'État pour restaurer des rus (ex de la bièvre en Val-de-Marne). Les services de l'État n'apprennent-ils pas des erreurs du passé ?<br>L'intégration paysagère d'une prison est complexe et les constructeurs font visiblement des efforts et la matière mais sur un site comme celui de Crisenoy toute tentative est voué à l'échec du fait des paysages ouverts de la brie céréalière. D'autres sites moins sensibles se prêtent beaucoup mieux à ce type d'implantation, Réau étant un très bon exemple récent ou Noiseau pour les sites en projet. S'acharner à mettre quelques arbres autour ne permettra en rien une intégration impossible en milieu rural ouvert... qui ne mérite pas non plus d'être balafré par une zone d'activité logistique par ailleurs.<br>A l'heure où le rapport du GIEC alerte les gouvernements sur le réchauffement climatique et notamment l'impact de la dépendance aux énergies fossiles, le projet de Crisenoy semble tout droit sorti des années 1980. En effet, aucune desserte en transports en commun digne de ce nom n'existe aujourd'hui et visiblement aucun projet n'est possible au vu du coût que cela impliquerait. Cet | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | éloignement de tout ne sera pas sans conséquence pour l'ensemble des personnes concernées : membres de l'administration et surveillants pénitentiaire, avocats, familles. Tous seront contraints et forcés de venir en véhicule individuel, avec le bilan carbone et le coût financier que l'on peut facilement calculé. A titre d'exemple, le site de Noiseau (94) est beaucoup mieux desservi par des lignes de bus qui desservent le RER A et le RER E. Accéder à un RER depuis Crisenoy est quasiment mission impossible, ce qui démontre une fois de plus que la réflexion liée à l'implantation de la prison à Crisenoy est datée et n'est absolument pas apte à faire face aux enjeux environnementaux et climatiques actuels.<br>Créer de nouvelles places de prison est indispensable aujourd'hui, pour garantir le respect de la dignité des prisonniers. Pour autant, il est impensable d'imaginer construire n'importe où et à n'importe quel prix comme l'Etat l'imagine aujourd'hui à Crisenoy. Je rejoins à ce titre les très nombreux opposants au projet pour dire NON au projet. | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 266 | 06/03/2022 20:45 | Bonjour à toutes et tous,<br>Vous trouverez en pièce jointe une motion de la commune de CRISENOY contre le projet de construction d'un centre pénitentiaire sur les terres agricoles de CRISENOY et le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CRISENOY.<br>Délibération prise n°22/03/01<br>Bien cordialement<br>Le maie de la commune de CRISENOY<br>Hervé JEANNIN<br>06 24 16 27 64 | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 265 | 06/03/2022 20:39 | Je voulais revenir sur les différentes réponses qui ont été apportées durant les réunions publiques concernant les remarques sur la taille de ce projet de centre de détention.<br>Tout d'abord, aucune réponse claire n'est apportée sur le caractère choquant, voir immoral, de finaliser un projet qui amènera un village français à avoir 2 fois plus de citoyens incarcérés que de citoyens libres. Doit-on faire trancher une juridiction sur le problème constitutionnel que cela pourrait constituer?<br>Il a été plusieurs fois proposé, lors des réunions, de privilégier la création de plusieurs centres pénitentiaires de plus petite taille, ce qui constituerait un certain nombre d'avantages :<br>- il a été reconnu qu'un centre pénitentiaire de plus petite taille était plus favorable à la réinsertion des détenus ainsi que pour leur bien être et celui des familles et du personnel pénitentiaire;<br>- privilégier des centres de plus petite taille permettrait d'avoir moins de contraintes et de trouver plus facilement des emplacements notamment dans les nombreuses friches industrielles du département (voir de la Région);<br>- répartir plusieurs centres aux alentours de différents tribunaux permettrait d'éviter d'engorger le tribunal d'instance de Melun qui absorbe déjà l'activité du centre de détention Sud Francilien situé à quelques km de Crisenoy;<br>- un plus petit centre de détention aurait moins de contrainte en terme de Co visibilité, de passage de véhicules proches des habitations, de logements à prévoir pour le personnel pénitentiaire...<br>A ces remarques sur l'intérêt de centres pénitentiaires plus petits, l'APIJ et les représentants du ministère de la justice ont répondu que cela n'était pas envisageable car cela serait plus coûteux.<br>Or, le projet de Crisenoy comporte des contraintes financières importantes :<br>- création d'une route de contournement du hameau des Bordes ;<br>- prise en compte des gazoducs et oléoducs qui traversent le site ;<br>- compensation carbone du détournement d'un ru (sans mentionner l'impact écologique à proprement parler de ce détournement) ;<br>- création d'un site d'assainissement pour plus d'un milliers de personne sur un site naturel;<br>- prise en compte visuelle et sonore d'une covisibilité à 300 mètres...<br>A l'énoncé de ces contraintes, il nous a été répondu qu'aucune limite financière | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>S'agissant de la taille de l'établissement pénitentiaire, des réponses ont été apportées sur les sujets du droit de vote des détenus et de l'obligation de construction de logements sociaux issue de l'article 55 de la loi SRU. Il s'agit donc de dispositions de droit commun. Aucun article de la constitution du 4 octobre 1958 n'a été présenté, dans le cadre de la concertation, comme étant de nature incompatible avec le projet étudié.<br><br>Concernant la création d'un établissement de 1000 places ou de plusieurs petits établissements, le programme 8000 concerne principalement des établissements de plus de 600 places. Si la création de plusieurs établissements de plus petite taille implique des coûts de construction et d'aménagements plus importants, puisqu'ils sont multipliés, il en est de même des coûts de fonctionnement, notamment en ressources humaines. La création de plusieurs petits établissements induirait en effet de démultiplier les postes protégés qui disposent d'un effectif constant quel que soit la capacité de la structure, (notamment la porte d'entrée principale, le poste central de sécurité, le poste central de détention, les postes d'hébergement, les postes de surveillance de la promenade etc…). Il y a lieu de noter que certains de ces postes sont tenus 24h/24, 7j/7, ce qui accentue le nombre d'ETP (équivalent temps plein) nécessaires pour les tenir. Le service de nuit se compose également d'un nombre d'agents assez homogène, quelle que soit la taille de l'établissement, de même que les postes de direction et administratifs.<br><br>Les études approfondies qui seront menées au cours de l'année 2022 auront notamment pour objectif de préciser les coûts nécessaires, tant à la construction du projet, qu'aux aménagements qui l'accompagnent, et au coût du foncier. Ces données seront rendues publiques dans le dossier d'étude d'impact.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | n'empêchera de trouver des solutions à ces problèmes.<br>Faudrait-il savoir??? Il ne serait donc pas possible de faire plusieurs sites à cause de la contrainte budgétaire, alors qu'il a été démontré que cela était beaucoup plus bénéfique, mais par contre, cela ne pose pas de problème de dépenser des millions d'euros à mettre aux normes un site qui n'est pas propice à accueillir une prison???<br>Il serait intéressant que nous ayons un chiffrage du montant que coûterait la résolution de toutes ces contraintes.<br>Pour finir, il a été évoqué que l'entretien des centres pénitentiaires était pris en charge dans le cadre d'un contrat d'entretien avec un établissement spécialisé et que ces contrats d'entretien pouvaient être groupés pour plusieurs établissements. Je ne vois donc pas quelle serait la contrainte en terme de coûts d'entretien à la création de plusieurs établissements de plus petites taille.<br>Une fois de plus, nous privilégions ici l'aspect budgétaire (et il reste encore à prouver que ce projet serait plus intéressant financièrement) à la ruralité, à l'environnement et à la mission première du ministère de la justice à savoir la meilleure réinsertion possible des détenus. | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 264 | 06/03/2022 20:25 | Bonjour,<br><br>Non à l'implantation d'une prison sur nos terres à Crisenoy !!!<br>Pourquoi nous imposer 1000 détenus et le personnel pénitentiaire sur les terres agricoles d'un village de 630 habitants environ ?<br>Aucune étude préalable à la faisabilité d'un tel projet n'a été réalisée : Existence de zones humides, passage de gazoduc, couloir aérien, insuffisances d'infrastructure tant routière que transports en commun, éloignement géographique de la gendarmerie et insuffisance en personnel, saturation du Tribunal de grand instance à Melun et là aussi manque de personnel, désertification médicale...<br>Laissez nous vivre au sein de notre village que nous avons choisi pour sa tranquilité, sa qualité de vie, son environnement touristique (château de Vaulx le vilcomte et ses jardins à la Le Nôtre, le château de Blandy les tours, les forêts cachant ses trésors archéologiques, sa Flore si diverses....) laissez travailler nos agriculteurs afin de recentraliser nos besoins vitaux,<br>laissez nous vivre au sein d'un environnement que nous avons choisi et que nous chérissons et ainsi permettre de transmettre à nos enfants, petits enfants un patrimoine sain et riche d'enseignement....<br>Nous sommes en démocratie et le mot LIBERTE... de choisir est encore dans le petit Robert français.<br>Utilisez les friches industrielles qui existent plutôt que de nous "voler" nos terresterres agricoles.... | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 263 | 06/03/2022 19:53 | Etant ancienne CPIP (conseillère pénitentiaire d'Insertion et de Probation) je suis totalement opposée à ce projet de construction. Les nouveaux établissements pénitentiaires sont tout autant défavorables aux personnels qu'aux personnes détenues. La prison de Melun est à taille humaine et qui plus est "spécialisée" pour les AICS (auteurs d'infractions à caractère sexuel) ce qui ne sera plus le cas avec la nouvelle prison. La prison de Melun est intégrée dans la ville depuis des années elle est facilement accessible autant pour les personnes détenues que pour les personnels. De même les magistrats de l'application des peines gagnent du temps pour se rendre en audience. Lorsque les lieux de détention sont trop excentrés on multiplie les audiences en visio conférence ce qui n'est pas du tout une bonne chose pour les 2 parties à nouveau.<br>Un autre argument non négligeable est la destructions des champs nécessaire pour la construction d'une nouvelle prison. A l'heure actuelle il est plutôt temps de protéger la nature que de la détruire.<br>Le nouvel établissement prévu comprendra une maison d'arrêt donc un turnover important de personnes détenues et aussi un type de population carcérale totalement différent de celui actuellement présent dans le centre de détention de Melun. Les habitants du village de Crisenoy ne sont pas prêts à recevoir ce type de population la plupart des gens vivent à la campagne pour être tranquilles pas pour devoir cohabiter avec des personnes incarcérées. Un établissement pénitentiaire entraîne des nuisances sonores mais aussi des nuisibles : rats...<br><br>Quand on sait que le maire de Melun veut uniquement celle nouvelle prison afin de récupérer les terrains laissés libres par le départ de la prison sur l'île de Melun c'est vraiment risible. Melun est en train d'être bétonné de toute part. Je suis née dans cette ville et sa transformation est affrayante. La prison de Melun fait partie intégrante de la ville, elle ne dérange personne et s'intègre parfaitement au cadre. Elle n'est pas parfaite et en effet il y a souvent des problèmes d'inondation lorsque la Seine monte mais les moyens alloués à la construction d'une nouvelle maison devraient plutôt servir à sa rénovation.<br>Enfin un centre pénitentiaire existe déjà à Reau à 15mn à peine de Melun alors certes il n'y a pas de maison d'arrêt en son sein mais au lieu de construire sans cesse de nouveaux établissements la justice devrait plutôt penser autrement les | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution et pour votre partage d'expérience dont nous prenons bonne note.<br><br>Tout d'abord, le projet de Crisenoy répond à un enjeu national de lutte contre la surpopulation carcérale en France. Il s'inscrit dans le cadre du programme « 15 000 places », lui-même décliné à l'échelle régionale où le besoin en Ile-de-France est le plus prégnant, menant au projet de construction de plusieurs établissements pénitentiaires dans les départements franciliens. Il est précisé que les détenus du futur établissement pénitentiaire de Crisenoy pourront venir d'autres départements d'Île-de-France.<br>En outre, comme nous avons pu le rappeler pendant la concertation, l'ouverture d'un établissement pénitentiaire de 1000 places à Crisenoy n'est pas conditionnée à la fermeture du centre de détention de Melun, qui n'a pas été décidée à ce jour par l'administration pénitentiaire.<br>Notons d'ailleurs que si le profil des détenus du projet de Crisenoy n'est pas encore arrêté à date, le besoin le plus important concerne les places en maison d'arrêt, quand l'établissement de Melun présente, quant à lui, des places en centre de détention.<br>Pour toutes ces raisons, l'appréciation du projet de Crisenoy fait l'objet d'une échelle plus large que la comparaison avec l'établissement existant de Melun.<br><br>S'agissant des terres agricoles du site étudié par l'APIJ, celles-ci sont identifiées dans un « secteur d'urbanisation préférentielle » au niveau du SDRIF, ce qui n'est pas le cas de nombreuses autres terres agricoles à proximité du site. Néanmoins, une étude préalable agricole (L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime) sera menée dans le cadre de ce projet et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet sur la filière agricole, ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.<br><br>Le site de Crisenoy n'est effectivement pas desservi par les transports en commun à ce jour. Dans le cadre du projet, l'APIJ organisera des échanges avec le gestionnaire du réseau afin d'étudier les modalités de renforcement de la desserte du site en transports en commun.<br><br>Enfin, certaines thématiques que vous abordez sortent du champ immobilier et donc du champ de |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | sanctions. Il y a tellement plus utile qu'une peine de prison pour lutter contre la récidive.<br>La maison d'arrêt de Fleury est par exemple pleine de condamnés à des peines supérieures à celles prévues par les textes soit disant faute de place en centre de détention et pourtant en centre de détention on envoie des personnes relevant d'une maison d'arrêt. C'est tout le système qui est à revoir et ce n'est pas la construction d'un nouvel établissement sur Crisenoy qui réglera le problème.<br><br>Mes propos sont quelque peu décousu je m'en excuse par avance mais c'est le cœur et l'expérience qui parlent. Je connais Melun et je connais le monde judiciaire j'espère donc que mon avis sera pris en compte et qu'une erreur sera évitée.<br>Si vraiment une maison d'arrêt devait être construite il faudrait qu'elle le soit dans une ville accessible facilement en transports en commun. Les familles de détenus et les personnels n'ont pas tous les chances d'être véhiculés. En plus le réchauffement climatique actuel pousse à encourager les transports plus que les voitures. Il faut donc la construire dans un lieu adapté. C'est le cas pour la prison de Reau par exemple qui est à 15mn à pied de la gare. | compétence de l'APIJ, maîtrise d'ouvrage immobilière pour le compte du ministère de la justice. Sur ces aspects, nous vous invitons à consulter la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice qui a été publiée au Journal Officiel le 23 mars 2019.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 262 | 06/03/2022 19:48 | Je m'oppose au projet de construction de la prison car j'estime que le paysage et la qualité actuel de l'environnement serait dégradé.<br>Je suis adepte des randonnées à la découverte de la nature pour admirer la faune et la flore, mais aussi j'apprécie découvrir et faire découvrir le riche patrimoine architectural de ma région.<br>Pour ces raisons je pense que construire un tel bâtiment serait fort préjudiciable pour tous. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 261 | 06/03/2022 19:43 | Une prison à la campagne pourquoi pas mais pas à n'importe quel prix !<br><br>Il faudra impérativement qu'elle respecte le cadre rural dans lequel elle va être construite à savoir :<br><br>1/ respectueuse du cadre environnemental. Actuellement Il n'existe aucun immeuble haut dans le village de crisenoy et dans le hameau des bordes ce qui induit tout naturellement dans le projet de construction à venir l'absence de de hauts miradors qui auraient pour conséquence de défigurer le paysage de la Brie.<br>Cette prison devrait donc avoir plus une vocation de préparation à la sortie qu'une vocation sécuritaire. Afin de respecter cette logique il faudrait donc construire des places d'établissements pour peines qui sont d'ailleurs actuellement peu nombreuses en Ile de France. ( Cela permettrait de désengorger les Maisons d'arrêts en y affectant dans cet établissement des personnes détenues ayant fait preuves de gages sérieux de réinsertion lors de leurs passages en MA)<br><br>2/ respectueuse de ses habitants qui ont choisi volontairement de s'éloigner des villes pour vivre paisiblement dans un cadre rural calme. En conséquence, le public carcéral devra donc être un public le plus respectueux possible du cadre, attaché à préparer activement sa réinsertion sociale à travers notamment la valeur travail, valeur très mise en avant dans le monde de la ruralité.<br><br>Le projet de création d'une prison de 1000 places n'est actuellement pas plus cohérent avec ce qui fait l'ADN de la ruralité à savoir un nombre limité de personnes vivant sur un même territoire. Sauf peut être à imaginer plusieurs prisons à l'intérieur de la prison comme des hameaux dans un village. Comment imaginer demain qu'il y aura plus de personnes à l'intérieur des murs que d'habitants à l'extérieur ? (la commune de crisenoy comporte 670 habitants).<br><br>La commune de crisenoy est un village rural à taille humaine, la prison devra donc impérativement respecter également ce critère faute de quoi cet établissement ressemblera aux nombreuses prisons déjà existantes et | Madame,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution et vos remarques dont nous prenons bonne note.<br><br>Vous abordez particulièrement les sujets du type de structure pénitentiaire, des régimes de détention et profils des détenus.<br><br>Il s'agit justement des sujets sur lesquels l'administration pénitentiaire mène actuellement une réflexion, au regard notamment du contexte et des besoins nationaux, puis régionaux.<br>Le bilan de la concertation sera également communiqué à l'administration pénitentiaire afin qu'elle ait bien connaissance des enjeux locaux.<br><br>Notez enfin que, comme nous avons pu le préciser en réponse à d'autres observations, la limitation des impacts de l'établissement pénitentiaire sur son environnement se traite également par le biais de l'immobilier, notamment à travers des principes de mise à distance, implantation et orientation des bâtiments, etc.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>API |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | surpeuplées de la région parisienne.<br><br>Pour relever le défi de la création d'une prison du XXI ème siècle à la campagne respectueuse des personnes et de son environnement, les décideurs doivent donc se poser la seule question de savoir quelle type de prison peut aujourd'hui être construite en milieu rural permettant à toutes et à tous d'être acceptée ? (ELUS, REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION, HABITANTS, ASSOCIATIONS, PERSONNELS, PERSONNES DÉTENUES,FAMILLES DES PERSONNES DETENUES.)<br><br>Il est possible de répondre à cette question en impliquant véritablement tous les acteurs du terrain. Il faut créer les conditions d'une véritable concertation en réunissant toutes les idées. A défaut d'une concertation, personne ne s'y retrouvera dans le projet de construction d'une prison à la campagne...<br><br>Mme SOUYFA Nadège<br>Habitante de Crisenoy | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 260 | 06/03/2022 19:42 | Le 3 février, nous avons participé , nous les crisenoyens, à cette réunion publique, parodie de démocratie, et monstre d'hypocrisie de la part de quelques-uns.<br>Et dans le lot, le fameux président de la communauté de commune.<br>À notre interpellation, nombreux que nous étions, en colère de voir ce Monsieur dans la salle, privant d'une place un crisenoyen, plutôt que d'être sur la scène, lui le grand défenseur de ces projets ZAC et prison à Crisenoy, il a peiné à nous répondre. Mais nous avons tous entendu qu'à la question d'un crisenoyen, « accepteriez vous cette prison sur votre commune de Machault ? », sa réponse positive ! Alors, ma question pour les services de l'APIJ, avez vous considéré cette réponse ? Avez vous pris en compte cette position d'un élu de poids, le président de la CCBRC, prêt a proposer une solution alternative, et que nous imaginons tous bien pesée, bien partagée avec les habitants de sa commune, et répondant elle à vos critères de sélection pour la construction d'un centre pénitentiaire.<br><br>Car oui, comme la démonstration est faite ici sur ce site, par les nombreux témoignages précis et étayés, par des positions fortes d'élus, de groupes et associations, cette orientation folle de positionner un projet de prison de 1000 places n'a aucun sens.<br>Et nous allons nous battre pour faire échouer ce projet fou. Nous allons défendre nos terres agricoles comme nous le faisons depuis 20 ans, contre cette destruction irresponsable.<br>Il est grand temps de penser à une alternative. De reprendre la négociation avec les élus de communauté de commune de Melun.<br>Il est grand temps de remettre les pieds sur terre ( la notre est riche et fertile !) et de reprendre cette copie bien moche depuis le début.<br>Non à la destruction des terres agricoles, non à cette prison à Crisenoy , non au projet Zac. | Bonjour ,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Comme rappelé à plusieurs reprises, les services locaux de l'Etat ont procédé à une première recherche foncière afin de soumettre à l'APIJ des sites sur lesquels celle-ci a réalisé une analyse multicritère. L'APIJ a rendu public les informations dont elle dispose, à savoir l'analyse qu'elle a menée sur les 5 sites qui lui ont été soumis. Cette analyse est disponible dans la page « documents de présentation » du registre dématérialisé.<br><br>Quelques autres sites ont été évoqués, à travers les commentaires du registre, qui n'avaient pas été soumis à l'APIJ par les services de l'Etat. Pour chacun de ces sites, après analyse, l'APIJ a expliqué pourquoi ces sites ne pouvaient a priori pas convenir.<br>Aucun site sur la commune de Machault n'a été proposé à l'analyse de l'APIJ dans ce cadre.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

67, avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN-BICETRE
Tél : 01 88 28 88 00
www.apij-justice.fr

| | | | |
|---|---|---|---|
| 259 | 06/03/2022 19:12 | Lors de la permanence du 16 février, nous avons pu échangé sur le caractère disproportionné du nombre de détenus 1000 pour un village de 630 habitants. Cette disproportion traduit simplement que le site de Crisenoy se trouve en zone rurale et donc champêtre .<br>Vous nous avez indiqué que la configuration était proche du centre pénitentiaire de Joux la Ville.<br>Or ce site a été mentionné comme exemple à ne pas suivre dans le rapport sénatorial de 2000 ( https://www.assemblee-nationale.fr/rap-enq/r2521-1.asp#P728_100294) : je cite<br>« La « localisation champêtre » (4) de la plupart des sites fait l'objet de critiques concordantes tant de la part des personnels qui y restent en poste peu de temps car ils se heurtent à des problèmes de logement et d'activités des conjoints, que des détenus. Tout est complexe : visites des familles, coût des transports pour les permissions de sortie, difficulté d'organisation des activités socio-éducatives ou de travail faute d'intervenants, urgences médicales...<br><br>Se rendre de la gare la plus proche au centre de détention de Joux-la-Ville ou de Villenauxe-la-Grande, suppose de prendre un taxi qui se révèle, compte tenu de la distance, d'un coût prohibitif.<br><br>La localisation des établissements est un critère essentiel de leur qualité. Elle conditionne une bonne part de la vie de la prison mais aussi la conception qu'en a l'opinion. L'implantation en ville peut générer des problèmes de voisinage ou limiter la surface des locaux disponibles pour l'organisation d'activités ou du travail, pour l'exercice des activités sportives... Elle est cependant extrêmement précieuse pour les personnels comme pour les détenus. Elle marque symboliquement l'intégration dans la cité qui ne peut aussi facilement en détourner son regard.<br><br>Ce facteur doit être pris en compte dans les implantations des nouveaux sites afin d'éviter ce qui s'apparente à une « relégation aux champs » s'ajoutant à la privation de liberté. »<br><br>Le site de Crisenoy ne peut il pas être considéré comme une « relégations au | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Le centre de détention de Joux-le-Ville se trouve à 35 km d'Auxerre, ville centre la plus proche, d'une taille presque équivalente à Melun.<br>La commune de Crisenoy se trouve, quant à elle, à 9,5 km de Melun.<br><br>Cependant, le site de Crisenoy n'est effectivement pas desservi par les transports en commun à ce jour. Dans le cadre du projet, l'APIJ organisera des échanges avec le gestionnaire du réseau afin d'étudier les modalités de renforcement de la desserte du site en transports en commun.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | champs » ?<br><br>Merci de répondre à cette question | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 258 | 06/03/2022 19:01 | Avis du groupe politique Pour Une Communauté Ecologique et Sociale (PUCES) de la Communauté d'agglomération Melun-Val de Seine | Bonjour,<br><br>Nous avons lu avec intérêt votre avis sur le projet d'établissement pénitentiaire de Crisenoy, auquel vous trouverez ci-après plusieurs éléments de réponses.<br><br>Tout d'abord, le projet de Crisenoy répond à un enjeu national de lutte contre la surpopulation carcérale en France. Il s'inscrit dans le cadre du programme « 15 000 places », lui-même décliné à l'échelle régionale où le besoin en Ile-de-France est le plus prégnant, menant au projet de construction de plusieurs établissements pénitentiaires dans les départements franciliens. Il est précisé que les détenus du futur établissement pénitentiaire de Crisenoy pourront venir d'autres départements d'Île-de-France.<br>En outre, comme nous avons pu le rappeler pendant la concertation, l'ouverture d'un établissement pénitentiaire de 1000 places à Crisenoy n'est pas conditionnée à la fermeture du centre de détention de Melun, qui n'a pas été décidée à ce jour par l'administration pénitentiaire.<br>Notons d'ailleurs que si le profil des détenus du projet de Crisenoy n'est pas encore arrêté à date, le besoin le plus important concerne les places en maison d'arrêt, quand l'établissement de Melun présente, quant à lui, des places en centre de détention.<br>Pour toutes ces raisons, l'appréciation du projet de Crisenoy fait l'objet d'une échelle plus large que la comparaison avec l'établissement existant de Melun.<br><br>S'agissant de la taille de l'établissement, il y a lieu de noter que le programme 15 000 propose une diversité de structures adaptée à la diversité des profils des personnes détenues. Aussi, en complément des grands établissements pénitentiaires, des structures d'accompagnement à la sortie sont également créées, de taille plus modeste, dans le but précisément d'accompagner la réinsertion des détenus en fin de peine.<br><br>S'agissant des terres agricoles du site étudié par l'APIJ, celles-ci sont identifiées au titre du SDRIF comme correspondant à un « secteur d'urbanisation préférentielle, ce qui n'est pas le cas de nombreuses autres terres agricoles à proximité du site. Néanmoins, une étude préalable agricole (L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime) sera menée dans le cadre de ce projet et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet sur la filière agricole, ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Enfin, certaines thématiques que vous abordez sortent du champ immobilier et donc des compétences de l'APIJ, maîtrise d'ouvrage immobilière pour le compte du ministère de la justice. Sur ces aspects, il convient de faire référence à la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice qui a été publiée au Journal Officiel le 23 mars 2019.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

67, avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN-BICETRE
Tél : 01 88 28 88 00
www.apij-justice.fr

| | | | |
|---|---|---|---|
| 257 | 06/03/2022 18:29 | Non non et non<br>Marre d'être tout le temps obligés de prendre tous les désagréments des environs : tgv, déchetterie, coût du Grand Paris sans en être bénéficiaire, départementales accidentogènes, transports en commun se comptant sur les doigts de la main, 0 commerce de proximité, et maintenant une prison avec des pédophiles à la sortie de nos écoles qui en cas de permission n'aura d'autre loisir que de se promener près de nos enfants... | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Toutefois, nous tenons à vous informer que les permissions de sortir ont pour objet de préparer la réinsertion sociale ou professionnelle des personnes condamnées incarcérées, de leur permettre de maintenir des liens familiaux, de participer à un événement familial exceptionnel (tel qu'une naissance), d'accomplir des démarches ou de répondre à une obligation exigeant leur présence à l'extérieur (rendez-vous médical, vote, convocation devant une juridiction…) : elles sont accordées, après examen approfondi de la situation individuelle de la personne détenue concernée, par le juge de l'application des peines, qui dispose de larges pouvoir d'investigation, en application de l'article 712-16 du code pénal ; il peut notamment diligenter une expertise psychiatrique, psychologique, médicale, solliciter une synthèse socio-éducative du service pénitentiaire d'insertion et de probation afin d'apprécier la « dangerosité » de la personne condamnée et son risque de récidive, ordonner une enquête de personnalité et d'environnement etc… ; le juge de l'application des peines prend également avis, avant de se prononcer, de la commission d'application des peines, constituée du chef d'établissement pénitentiaire et du procureur de la République. En sont exclues les personnes prévenues et certains condamnés, notamment celles soumises à une période de sûreté ; la plupart des permissions de sortir sont soumises, en outre, à un temps de détention déterminé avant de pouvoir y prétendre.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 256 | 06/03/2022 18:23 | Non à une prison à crisenoy! Un projet irréfléchi et insensé fait dans la précipitation en raison des vétos de communes qui ont plus d'impact que nous misérables villageois de 700 habitants à qui on impose des nuisances de tgv, des odeurs de gaz de dechetterie, un accès laborieux par une départementale dangereuse et sans piste cyclable… on sait nous ignorer et nous laisser pour compte mais pour nous imposer encore une merde aucun état d'âme… est-on vraiment si peu à vos yeux? | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition. Les citoyens et habitants e Crisenoy ont donc pleinement leur place dans ce processus, et une réponse est apportée par le porteur d'ouvrage à chaque observation du registre.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera les enseignements à tirer de la concertation et donc les suites à donner au projet.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations<br>Nous rappelons enfin qu'un établissement pénitentiaire est un bâtiment d'utilité publique, au même titre qu'un tribunal par exemple.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |
| 255 | 06/03/2022 18:22 | Une telle construction n'a pa sa place dans un milieu rural tel que Crisenoy, tant pour les nuisances sonores que cela va engendrer que pour la perte des terres agricoles. Cette construction rentre également dans le non-respect des mesures du code de l'environnement. M | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>La construction de cet établissement ne va pas à l'encontre des mesures du code de l'environnement à l'heure actuelle. Les études d'impact qui se réaliseront courant 2022 permettront de déterminer l'impact environnemental du projet.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 254 | 06/03/2022 18:17 | Voilà 11 que j'ai acheté une maison au hameau des Bordes, j'y ai trouvé mon petit coin de paradis à la campagne, mitoyenne d'un champ cultivé; champ sur lequel vous souhaitez implanter cette funeste prison surdimensionnée par rapport à la population du village.<br>Je me retrouverais donc aux premières loges d'un centre pénitentiaire" bénéficiant " ainsi de toutes les pollutions induites par cet établissement: sonores, visuelles, lumineuses, etc...<br>Mon petit coin de paradis deviendrait un enfer !!!!<br>Alors que les friches industrielles ne manquent pas en Seine et Marne notamment celle de Saint Louis à Dammarie les Lys qui se trouve bien plus proche de toutes les commodités nécessaires pour ce type d'établissement.<br>De plus, vu la conjoncture internationale actuelle, il semble plus qu'impératif de préserver nos terres les plus fertiles.<br>En conclusion, je penses que vous vous grandiriez en choisissant un autre site. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 253 | 06/03/2022 18:04 | Non à une prison à Crisenoy<br>Il faut préserver nos terres agricoles, notre tranquillité et sauver nos enfants d'un tel environnement.<br>Nous avons fait le choix d'habiter en campagne car la ville n'était pas accessible financièrement et au final malgré l'absence de transports en commun de commerces de proximité nous avons pu élever nos enfants avec quiétude.<br>Seulement nous avons l'impression d'être les sacrifiés : pas de transports pour nos ados, pas d'indépendance ni d'autonomie rien que pour aller chez leurs copains, pas de piste cyclable, les nuisances d'un tgv, les odeurs d'une déchetterie et maintenant une prison trop c'est trop laissez nous vivre plutôt que survivre… on ne peut même pas fuir en ville faute de moyens | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 252 | 06/03/2022 18:04 | Une prison à Crisenoy ? Non mais je rêve ! Je ne comprends même pas que l'on puisse avoir une idée aussi saugrenue. Qui sont ces gens qui ne doutent de rien et imaginent que cette ineptie va émerger au milieu de nos terres agricoles sans étude préalable sur l'environnement, sur l'impact qu'un tel projet aurait sur les crisenoyens et autres citoyens alentours qui sont ici à la campagne pour le " bien vivre " en zone rurale ?<br>Nous avons déjà la ligne à grande vitesse, l'autoroute, le centre d'enfouissement des déchets, c'est pas mal non ?<br>Alors STOP !!!<br>On nous inonde de beaux discours sur la préservation des terres agricoles, ( les politiques et l'état savent très bien faire cela ???? ) et là l'état ( toujours...c'est moi le plus fort ) cherche à nous imposer un bétonnage sans se soucier de la faune, la flore, les zones humides etc....<br>Cela fait des années que l'on se bat pour la préservation des terres agricoles contre le projet ZAC. Et la grosse ficelle de nous balancer la prison sur les terres de Crisenoy pour laisser passer la ZAC sur les terres de Fouju, personne n'est dupe. Ceci en dit long sur le peu de scrupules de certains et sur l'absence totale de considération de la population.<br>Que de contradictions ! En qui avoir confiance ? Surtout en ces temps de campagnes électorales où tous les coups sont permis pour attirer des électeurs...<br>N'oubliez pas les résultats des élections régionales et départementales où le vote NI ZAC, NI PRISON ( votes comptabilisés nuls évidemment ) était largement majoritaire à Crisenoy.<br>Alors ce projet ne passera pas, nous sommes mobilisés et nous résisterons. La politique du "vite fait bien fait" telle qu'engagée pour ce projet va s'embourber face à une population complètement rassemblée et mobilisée.<br>On nous a imaginé faibles et dispersés. On va nous trouver déterminés, et forts de soutiens nombreux et actifs.<br>Alors allez voir ailleurs.<br>Préservons nos terres agricoles ! | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 251 | 06/03/2022 18:01 | Dimanche 6 mars 2022,<br><br>La date de mon témoignage est importante et fait suite à la présentation du dernier rapport du GIEC sur le réchauffement climatique et ses conséquences sur la planète : les humains, les sols, l'eau, l'air.... Soit ce qui permet à toutes formes de Vie d'exister, de se renouveler dans des conditions dignes.<br><br>Aussi, un de leviers pour lutter contre le réchauffement climatique est le maintien et la pérennité des espaces verts et des terres agricoles pour capter le carbone et limiter ses effusions.<br>Dans ce cas contexte, le projet de construction d'une prison de 1000 places et ses qqes centaines d'hectares sur des terres agricoles apparaît comme un non sens et un déni de prise en compte de la situation environnementale et climatique à laquelle la France et l'île de France doivent faire face.<br>Il été démontré que ce projet n'est absolument pas responsable en terme de préservation de l'environnement et aura des impacts catastrophiques sur le Ru Andy, corridor écologique de la faune et flore locale, comme les zones humides nécessaires au milieu pour la reproduction de nombreuses espèces et le maintien des écosystèmes.<br><br>La Seine et Marne n'est pas pour rien reconnu comme un des départements d'Ile de France les plus "verts", fier de nombreux petits villages appréciés, protégés, valorisés, et plébiscités par de plus en plus de franciliens pour y habiter où s'y promener et s'y évader le temps du weekend au travers d'une campagne, de champs de paysans et D'HORIZON.<br><br>Par ces quelques lignes je témoigne de tout mon soutien à l'association Vivre à Crisenoy dans sa mobilisation et son engagement à refuser l'implantation d'un nouveau centre pénitentiaire sur son territoire.<br><br>Solidairement,<br><br>Delphine Plénel | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 250 | 06/03/2022 17:40 | Le RENARD est association agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement, pour la Région Ile-de-France.<br><br>Nous demandons que le registre, avec toutes ses remarques et réponses reste accessible à la lecture après la clôture de ce soir, 6 mars 2022.<br><br>Toutes les réponses faites sont en effet des documents obligatoirement communicables et nous souhaitons pouvoir les relire.<br><br>Philippe ROY - président -<br>06 45 61 42 27<br>association-renard@orange.fr<br>https://www.renard-nature-environnement.fr | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Le registre dématérialisé restera effectivement en ligne au minimum jusqu'à la publication du bilan du maitre d'ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |
| 249 | 06/03/2022 17:21 | Je suis contre la prison. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 248 | 06/03/2022 17:14 | Je suis contre l implantation d un établissement pénitentiaire . Habitant aux bordes, je souhaite conserver le caractère rural de cette commune . Le site n est pas adapté pour une telle implantation en terme d accessibilité et les enjeux écologiques y sont prégnants.<br><br>Pourquoi le garant indique que l'APIJ peut décider de ne pas poursuivre le projet à l issue de cette concertation et du bilan qui sera publié alors que l APIJ indique avoir déjà débuté l étude faune et flore depuis janvier 2022 ? Si une telle étude est déjà enclenchée avec le coût financier qu elle représente , la décision de poursuivre n 'a t elle pas déjà été prise ? Quel était l' intérêt d engager des frais avant même le début de la concertation ?<br><br>Par ailleurs , je ne comprends pourquoi l association Renard n a pas été sollicitée pour la réunion des associations.<br><br>Enfin je demande qu en vertu de l article 121-16-2 , avoir un deuxième temps de concertation après l étude d impacts que vous avez engagée avant même le début de cette première concertation. L'étude présentée à ce stade comporte des erreurs :<br>1) rôle des pastilles du sdrif par rapport au PLU de Crisenoy<br>2) l'erreur sur le classement du ru d Andy au SRCE<br>…et trop d incertitudes sur les impacts environnementaux non maîtrisés à ce stade<br><br>Merci de répondre à cette observation . | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Comme nous avons pu l'indiquer dans quelques réponses aux observations, la concertation préalable vise à associer le public le plus en amont possible afin que soient débattus les différents aspects, objectifs ou caractéristiques du projet et que des adaptations éventuelles puissent y être apportées, tant que cela est encore possible.<br>Le temps de la concertation préalable est d'abord celui de l'écoute par le porteur de projet ; il n'est pas celui des réponses définitives à tous les questionnements, qui d'ailleurs ne peuvent pas, sur certains sujets complexes, être immédiates. C'est particulièrement vrai sur ce projet, pour lequel l'APIJ a souhaité associer les citoyens très en amont.<br><br>Une étude d'impact approfondie sera réalisée à l'horizon 2023. Celle-ci vise à apprécier les conséquences de toutes natures, notamment environnementales et humaines, d'un projet d'aménagement pour en éviter, réduire ou compenser les effets négatifs. Toutes les études approfondies visant à alimenter cette étude d'impact se dérouleront sur l'année 2022 (étude hydrogéologique via l'installation de piézomètres, étude géotechnique, inventaire faune flore, …) et leur périmètre, comme leur contenu, sera rendu public à travers l'enquête publique qui sera organisée autour du dossier. Ce sont ces études qui permettront de répondre très précisément à certaines questions légitimement soulevées pendant la concertation, mais auxquelles le maître d'ouvrage ne peut apporter de réponse qu'après les avoir menées, d'où la nécessiter de les engager dès ce début d'année.<br><br>En ce qui concerne la réunion thématique et la non-invitation de l'association Renard, nous vous renvoyons vers la réponse effectuée à son président à ce même sujet (observation 80).<br><br>S'agissant des pastilles du SDRIF, vous pourrez constater à travers les réponses apportées dans le registre que l'APIJ confirme ses propos : le site identifié sur Crisenoy se situe bien dans un « secteur d'urbanisation préférentielle » au niveau du SDRIF, ce qui n'est pas le cas de nombreuses autres terres agricoles à proximité du site. C'est la raison pour laquelle la mise en compatibilité du PLU de la commune de Crisenoy pour créer une zone à urbaniser sera compatible avec le SDRIF. Notamment, 2 autres sites sur les 5 étudiés se situent en secteur agricole au titre du SDRIF. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans les suites à donner au projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 247 | 06/03/2022 17:09 | Un premier bilan de cette concertation, c'est la belle unanimité exprimée avec vigueur par les habitants de Crisenoy et leurs alliés contre ce projet.<br><br>Je suggère respectueusement à Monsieur Jean Luc RENAUD, dans le rapport de synthèse qu'il remettra au terme de cette consultation de bien vouloir conseiller au Ministère de la Justice, à l'APIGE, à Monsieur le Préfet de Seine et Marne, à la CCBRC et à la société PRD d'aller voir ailleurs.<br><br>Si on persistait à vouloir imposer ce, projet et indirectement, son grand frère, la ZAC, il faudra faire face à une monumentale opposition, d'autant plus forte et déterminée qu'elle a la certitude d'être non seulement dans son bon droit mais aussi dans le sens de l'histoire, celui qui consiste à ne pas dévorer l'avenir par nos actions présentes.<br><br>Deux ultimes observations:<br><br>- la présence de 1000 nouveaux "habitants " sur le territoire d'une commune induit aussi un service d'état civil adapté, puisque ça sera à la commune d' assurer ce service ( transcription des naissances, décès, mariages, divorces). Ce qui nécessitera certainement une embauche supplémentaire, financée par les impôts locaux, c'est à dire par ceux qui en paient déjà au village...<br><br>- Dans les documents de l'APIJE, page 31, la société PRD est qualifiée "d'aménageur local", ce qui est risible, même la société PRD serait fâchée d'être traitée d'aménageur local.<br><br>A moins que ce ne soit en raison des circuits courts qu'elle compte mettre en place grâce au projet de l'APIGE, en escomptant obtenir en 2 années ce qu'elle n'a pas pu mettre en place en 15 ans.<br><br>Qu'elle se détrompe, les seuls vrais locaux c'est nous, et nous pouvons, tous ensembles faire durer le plaisir 20 ans de plus, nous ne sommes pas pressés.<br><br>Christophe COURAGE | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Il nous semble tout d'abord utile de rappeler que le rôle du garant, lors d'une concertation préalable est différent de celui d'un commissaire enquêteur, lors d'une enquête publique.<br>Dans le cadre de la concertation préalable sur ce projet, l'APIJ a saisi la commission nationale du débat public (CNDP) pour nommer un garant dont le rôle a été précisé par ses soins dans le dossier de concertation du projet (vous pouvez vous référer à la page 7 de ce dossier, disponible dans la section « documents de présentation » du site de la concertation).<br>Le garant a en particulier pour mission de veiller au respect du principe de participation du public fixé par la CNDP, en veillant à l'égalité de traitement des participants, à l'argumentation et à l'inclusion. Il veille donc au bon déroulement des débats en s'assurant que chacun peut s'exprimer et que le maître d'ouvrage apporte des informations sincères et claires. A ce titre, le garant est neutre et ne peut émettre un avis sur le fond du projet.<br>Lors de la phase d'enquête publique, prévue à ce stade en 2023, un commissaire enquêteur sera nommé. La procédure d'enquête publique a pour objet de consulter le public sur la base d'un dossier contenant l'étude d'impact du projet, le dossier de mise en compatibilité du PLU et l'avis rendu par l'autorité environnementale.<br>Chaque enquête publique fait l'objet d'un rapport au sein duquel le commissaire enquêteur relate le déroulement de l'enquête et fait part de ses conclusions, favorables ou défavorables sur le projet. Cet avis permettra d'éclairer la décision de l'autorité compétente pour déclarer ou non le projet d'utilité publique (DUP).<br>Il n'y a donc que le commissaire enquêteur qui peut émettre un avis sur le fond du projet de façon à en éclairer les suites à donner.<br><br>S'agissant des naissances, mariages, décès et divorces que vous évoquez, ceux-ci restent très rares en détention. A titre d'exemple, il est déploré 200 décès en détention environ chaque année au niveau national.<br><br>Les autres thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br><br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 246 | 06/03/2022 15:47 | Je ne pense pas qu un bâtiment de cette taille en milieu rural soit une bonne idee. Créations de routes avec augmentatio' du trafic et embouteillage, sécurité des riverains, enfants à proximité... Degardation de terres agricoles | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note et pour ce retour d'expérience que vous nous présentez.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 245 | 06/03/2022 14:42 | C'est fatiguant de toujours devoir ce répéter, mais pourquoi j'ai décider de vivre à Crisenoy? Je connaissais déjà les nuisances causés entre l'autoroute, la départementale, les avions. Je savais aussi que j'allais avoir une mauvaise connexion internet et que le télétravail aller être compliqué. Que j'allais devoir dépendre de ma voiture pour les commerces, etc.. que j'étais proche de la décharge de la butte-bellot, de la déchèterie de Fouju..<br>MAIS être entouré de champ, de ce balader le week-end ou en soirée avec sa famille son chien, ses enfants, ses amis, de profiter d'une vue dégager, croiser ses voisins discuter, un bol d'air frais pur, croiser des animaux comme des renards, des lapins, quoi de mieux ? J'ai fais ce choix pour ça! Parce que la Seine et Marne qui été belle et verte et devenu grisâtre et triste et Crisenoy m'a permise de m'évader.<br><br>J'ai eu la chance de rencontrer plusieurs Maires de notre communauté de commune dans le cadre personnel et vous savez ce qu'il m'ont dis qu'ils étaient POUR ce projet seulement parce que notre commune s'est battu des années pour dire NON à une Zac et que c'était le revers de la médaille mais qu'il trouvait le projet absurde surtout à cet endroit. Vous vous rendez compte? C'est une décision purement politique, c'est triste d'en arriver là. Une guerre d'ego, d'argent ou on oubli le dépaysement, la destruction de terres agricole, la destruction du ru d'Andy, les habitants de Crisenoy et de ses alentours, les familles des détenus, l'augmentation de la circulation sur une route dangereuse, des nuisances supplémentaires, une pollution importante.. bref de toute façon vous savez très bien ce que cela engendre.<br><br>Je suis fière d'être Crisenoyenne, fière de mes voisins, de notre collectif et de notre association.<br><br>Nous au moins on ce bat à la loyal, on défend nos terres, pas pour une plue valu quelconque ou juste pour redorer notre image (ex: Melun, Machault) mais pour protéger notre environnement et notre cadre de vie. On ce bat pour une vraie cause ! | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note et pour ce retour d'expérience que vous nous présentez.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 244 | 06/03/2022 14:26 | Cette consultation a pour objectif de vous remonter nos observations. La question que l'on peut se poser légitiment, est ce que le site de Crisenoy visé pour la construction d'un centre pénitencier répond à l'intérêt général. On entend par intérêt général ce qui est pour le bien public.<br><br>1) Le choix du site par rapport au besoin sur l'île de France<br><br>L'APIJ indique que la création des 1000 places s'inscrit dans le cadre du programme national 15000<br>places et répond à un besoin pour toute l'Ile de France. La répartition de l'effort n'est pas fait équitablement sur le territoire puisque le centre pénitentiaire du sud francilien a été mise en service en juin 2011 pour 800 places. Ce site se site à 10,9 km à vol d'oiseau. Cette concentration sur une zone géographique n'est pas adaptée pour l'aménagement du territoire puisqu'il fait supporter la charge sur les mêmes administrations : judiciaire (tribunal de Melun), hospitalières (CHU de Melun, ), policières, tension sur les logements du personnel. Il serait plus opportun d'envisager un site vers Fontainebleau puisqu'un projet sur Meaux est déjà en cours. Pourquoi donc cette concentration ? A moins que ce choix soit lié au sort de la fermeture des 300 places de la prison de Melun. L'APIJ indique l'absence de dépendance à cette fermeture. On peut se poser légitiment la question puisque la plaquette présente tantôt 700 places pour Crisenoy tantôt 1000 places. Une erreur indique l'APIJ (nombreuses dans cette plaquette à destination du public). Tout laisse à penser pourtant que la décision est prise en coulisse mais pas au sens administratif car le processus de consultation du personnel n'a finalement été enclenché à la demande du garant ! Cette fermeture (plutôt qu'une réhabilitation) répond t-elle à un intérêt général ? Pourquoi le maire de Melun parle t'il de l'utilisation du site qui appartient à l'administration pénitentiaire ?<br>En bonne citoyenne, je veux bien croire que les deux sujets ne soient pas liés, dans ce cas l'APIJ pouvez vous demander à la préfecture d'élargir la recherche de terrain au sud de la Seine et Marne dans l'agglomération de Fontainebleau ?<br><br>2) Le choix du site sur l'agglomération de Melun | Madame,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>S'agissant du dimensionnement du projet, comme nous avons pu le rappeler pendant la concertation, l'ouverture d'un établissement pénitentiaire de 1000 places n'est pas conditionnée à la fermeture du centre de détention de Melun, qui n'a pas été décidée à ce jour par l'administration pénitentiaire, mais elle le permettra si la décision devait être prise en ce sens.<br>S'agissant de la consultation du personnel, il s'agit d'une volonté de l'APIJ et de l'administration pénitentiaire que de rencontrer les personnels du centre de détention de Melun pendant cette concertation. Le garant a été invité à assister à cette réunion.<br>Rappelons que les modalités de concertation qui sont proposées et mises en œuvre sur les projets de l'APIJ sont du ressort de celle-ci, en concertation avec le garant, et dans le respect de la législation qui l'encadre.<br><br>Concernant le choix du site, l'APIJ ne peut pas se saisir d'études de sites qui ne lui sont pas proposés. L'APIJ a rendu public les informations dont elle dispose, à savoir l'analyse qu'elle a mené sur les 5 sites qui lui ont été soumis. Cette analyse est disponible dans la page « documents de présentation » du registre dématérialisé.<br>En synthèse :<br>En matière de surface et topographie, les 5 sites se valent.<br>Les 5 sites sont concernés par des exploitations agricoles.<br>En matière de voisinage, c'est le site le plus éloigné des habitations.<br>En matière de survol, si le site de Crisenoy se trouve en effet dans l'axe des pistes de l'aérodrome de Melun-Villaroche, il est à une distance suffisante pour y apposer une marque d'interdiction de survol, selon les échanges qui se sont tenus avec la DGAC. Cela n'empêche donc pas l'implantation d'un établissement pénitentiaire dans cette zone.<br>En matière d'accessibilité, si la desserte routière actuelle du site est insuffisante, il existe un projet d'infrastructure routière qui a fait l'objet d'un arrêté de DUP en décembre 2018, et qui répond aux besoins de l'établissement pénitentiaire. Les transports en commun, cependant, devront effectivement être développés. Deux des autres sites étudiés présentaient une meilleure desserte existante en transport en commun, et un autre des sites présentait une desserte routière insatisfaisante. En outre, le site de Crisenoy répond à la proximité nécessaire avec tous les équipements publics (20 minutes en voiture, hors congestion), comme c'est aussi le cas pour les |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Je comprends que l'ancien préfet de Seine et Marne, Thierry Couderc, a abandonné le terrain de Vaux le penil en raison du "psychodrame" que cela a suscité (article de la république de Seine et Marne en date du 20 avril 2021). La définition du mot psychodrame est "conflit au sein d'un groupe". Je m'interroge donc, le dernier site étudié a donc été écarté pour des états d'âme et non pour des raisons écologiques, économiques ou de sécurité ? Le site de germenoy a donc été écarté afin d'éviter un conflit avec les membres de l'agglomération de Melun? Le tableau multicritères de l'APIJ devait nous rassurer sur ce point mais il ne fait que confirmer les propos de Thierry Couderc. En effet le site de Crisenoy étant en dehors de la communauté de communes de l'agglomération de Melun a pour seul intérêt d'éviter un conflit et donc le "psychodrame" mais Crisenoy est de façon objective :<br>a) le site le plus éloigné du centre ville de Melun en milieu rural (94% de Crisenoy sont des terres cultivables) et non urbain contrairement aux préconisations du rapport du sénat sur les prisons (Jacques Floch, 2000).<br>b) le site le moins bien desservi en transport en commun et éloigné de la gare de Melun avec un accès payant par l'autoroute A5<br>c) le site qui est le plus consommateur de terres agricoles , 30 contre 20 pour les autres. Même si seuls 20 hectares sont envisagés pour la construction, il n'en reste pas moins que 30 hectares de terres agricoles seraient supprimés<br>d) le seul site parcouru par un RU constituant un corridor écologique de la trame bleu (source SRCE). A cet effet cette erreur de l'APIJ est de nature à nous inquiéter sur la prise en compte des enjeux écologiques dans la phase de pré-étude. Ce point n'avait pas été pris en compte. Ce RU même si la conservation est envisagé ne pourra plus être accessible à la faune du site.<br>e) le seul site au coeur d'une zone patrimoniale et touristique avec le Château de Vaux le Vicomte (2KM vol d'oiseau) et de Blandy les tours à moins de 4KM. Le chemin de Moisenay longerait une prison alors que celui-ci sert aux randonnées et développement du tourisme pour rallier ces 2 châteaux. Un site au coeur du tourisme de la Vallée d'ancoeur. Pouvons nous imaginer qu'on laisserait ce type d'aménagement du territoire à 2K du château de Versailles ?<br>f) le seul site qui présente une zone humide de classe 3. Un enjeu écologique majeur.<br>g) un site dont le cout indirect sera lourd pour le rendre accessible en transport | autres sites.<br>S'agissant des documents d'urbanisme, tous les sites nécessitent une mise en compatibilité du PLU. Seuls 3 sites, dont celui de Crisenoy, sont compatibles avec le SDRIF.<br>S'agissant des servitudes, si tous les sites se trouvent à proximité de servitudes, la plus contraignante est celle des lignes haute-tension du site de Saint-Fargeau-Ponthierry.<br>S'agissant des enjeux environnementaux, tous les sites présentent des suspicions d'enjeux. Des zones humides sont notamment suspectées sur 4 d'entre eux dont celui de Crisenoy, quand le 5ème site, de Melun-Rubelles, se trouve à proximité d'un bois et d'une zone où des espèces protégées ont été repérées.<br>S'agissant des risques, les 5 sites sont potentiellement exposés à au moins un risque.<br><br>Notons en outre qu'aucun terrain en friche apte à accueillir le projet n'a été présenté à l'APIJ jusqu'à présent. Concernant la friche du Clos Saint-Louis, au-delà du coût très important des travaux de dépollution, peu de parcelles sont actuellement disponibles car il y règne encore une activité relativement intense.<br><br>Les autres thématiques abordées ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Enfin, sachez que nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | en commun, pour traiter les déchets puisque Crisenoy ne bénéficie que d'une collecte par semaine pour les ordures ménagères, un trafic routier mécaniquement plus important pour le personnel et les familles. Cela revient à créer une ville dans un village. Il n'y aucune mutualisation avec des infrastructures existantes . C'est un non sens sur l'aménagement du territoire et ne répond pas à un intérêt public.<br><br>Enfin l'absence de friche industrielle dans la liste des sites d'étude est choquant . On nous indique que la friche du clos Saint louis (plus grande friche industrielle d'ile de france) n'a pas été proposée et de toute façon présente un cout de dépollution important. Ce cout ne se compare pas aux couts indirects induits par la création d'une ville dans un village (gestion de l'eau, transports, mesures de compensations, pollutions aériennes par le trafic, entretiens des routes,...)<br><br>3) Un processus de concertation discutable<br><br>Enfin le processus de concertation n'a pas été respecté puisque l'annonce du site de Crisenoy s'est faite 18 jours après la rencontre des élus. Concerter après avoir annoncé le choix du site est un non respect démocratique. Il en va de même pour la prison de Melun dont le proccesus de décision n'est que de façade.<br><br>En conclusion<br><br>Le choix du site de Crisenoy est une solution de facilité qui permet uniquement de mettre fin au conflit entre la préfecture et l'agglomération de Melun après un échec d'un travail mené pendant 4 ans. Choisir un site en dehors de l'agglomération de Melun , au milieu des champs , ne relève d'aucune complexité. Ce terrain semble avoir été choisit à la va vite , en dépit du bon sens et surtout pas pour l'intérêt général du personnel et des familles de détenus et des enjeux écologiques du site. Mon avis est donc défavorable.<br><br>Je vous demande de solliciter la préfecture pour élargir la recherche aux pistes suivantes : | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | - à un site près du tribunal de Fontainebleau pour une meilleure équité territoriale<br>- la friche du clos saint Louis avec une étude de cout global (cout de dépollution versus cout de mutualisation avec infrastructure existantes, fonds d'états pour la dépollution)<br>- à défaut à des sites mis en vente comme les 20 hectares de Villaroche vouées à des activités industrielles ou tertiaires.<br><br>Merci de répondre à mes observations. | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 243 | 06/03/2022 14:02 | Après "Le plus beau village de France", voici aujourd'hui "Le plus impacté des villages de France".<br>Une autoroute et une ligne TGV au pied des habitations, une dechetterie à ciel ouvert, un aérodrome dont la piste, à moins de 4 kms, est parfaitement alignée sur notre village, le projet d'une immense ZAC juste à côté du projet d'une prison de 1000 détenus (La plus grande pour le plus petit village, moins de 700 habitants, dans les cartons de l'état), elle-même à moins de 400 mètres des premières habitations (Vérifiez sur Google map !), tout cela sur des terres agricoles et dans mon cas, une vue directe de mon jardin avec la pollution sonore et visuelle qui va avec : Cris des détenus, circulation des véhicules pour leur transport et pour les visites, murs en béton de plus de 6 mètres de haut, éclairage du site, etc... De beaux étés et de belles veillées nocturnes en prévision !<br>Il reste encore quelques champs fertiles pour l'installation d'une raffinerie et d'une centrale nucléaire...<br>Sérieusement, comment se peut-il qu'un tel projet soit sorti de terre ? Serait-ce une punition envers les crisenoyens qui se battent depuis plusieurs années pour défendre leurs agriculteurs, leur belle campagne et la tranquillité qu'ils sont venus chercher contre ce projet destructeur et inutile de ZAC ?<br>Notre si beau pays possède pourtant de nombreux lieux éloignés des habitations, des friches industrielles ou autres, prêts à être réhabilités, faisant d'une pierre deux coups.<br>Oui, les prisons sont malheureusement nécessaires ! Mais pas au détriment des terres agricoles si importantes à notre Histoire et à notre futur, ni de l'écologie, ni de la beauté de tous nos villages français et la tranquillité des âmes qui y vivent. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 242 | 06/03/2022 14:01 | Selon un article de France agricole de l'année dernière (20/04/21) "les terres agricoles ont perdu en moyenne 65 900 hectares par an entre 1982 et 2018. L'artificialisation des sols en est la première cause."<br>Aujourd'hui la guerre en Ukraine impose de réfléchir autrement; selon Christiane Lambert, présidente du FNSEA "il faut cultiver toutes les terres disponibles" (article France info du 06/03/22) le président lui-même parle de souveraineté.<br><br>Commençons donc par ne pas bétonner d'avantage et Sauvons nos terres agricoles; pour une agriculture durable et responsable. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>La thématique de préservation des terres agricoles que vous abordez a fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 241 | 06/03/2022 13:52 | Le RENARD est association agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement, pour la Région Ile-de-France.<br><br>L'exemple de PLU comportant un zonage pour un établissement pénitentiaire comporte une mention "consulter les OAP". Mais aucune OAP n'est mise à disposition sur le site ?<br>Les Orientations d'Aménagement et de Programmations (OAP) contiennent certainement des informations qui auraient été très utile dans le cadre de cette "concertation", qui, décidément est notoirement insuffisante<br><br>Philippe ROY - président du RENARD -<br>06 45 61 42 27<br>association-renard@orange.fr<br>https://www.renard-nature-envirnnement (voir la page sur Crisenoy) | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les OAP (Orientations d'aménagement de de programmation) sont des pièces du PLU librement accessibles en ligne.<br>S'agissant des OAP du PLU de la commune d'Ifs, vous pouvez les télécharger ici : https://wxs-gpu.mongeoportail.ign.fr/externe/documents/DU_14341/4247b00aa118be951d2e1913c2bb74ac/14341_orientations_amenagement_20210318.pdf de même que l'ensemble du PLU disponible là : https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/document/download-by-id/4247b00aa118be951d2e1913c2bb74ac<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |
| 240 | 06/03/2022 13:39 | Bonjour,<br>Sur le moniteur N°30, de juillet 2031, le préfet de Seine et Marne disait vouloir préserver l'agriculture seine et marnaise. Je cite "qui est un fleurons agricoles de notre pays, notamment en matière de production céréalière" alors pourquoi vouloir détruire 30 ha de terre agricoles alors qu il y a de nombreuses friches industrielles disponibles ?<br>Merci | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Concernant votre sujet central à savoir la préservation des terres agricoles, la loi climat et résilience, tout comme les objectifs conférés au principe de « zéro artificialisation nette » vise à limiter à sa portion congrue l'artificialisation des sols, tout en laissant la possibilité de la compenser lorsqu'elle s'avère nécessaire pour certains projets, notamment d'utilité publique. Il s'agit alors de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. C'est bien ce qui sera appliqué dans le cadre du projet d'implantation de l'établissement pénitentiaire de Crisenoy pour lequel sera appliqué, s'il est reconnu d'utilité publique, le principe "éviter réduire compenser" dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.<br>Enfin, il y a lieu de noter les réflexions en cours sur la révision du SDRIF qui devront justement être l'occasion d'évaluer l'équilibre à définir sur chacun des territoires.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |
| 239 | 06/03/2022 12:12 | Je ne veux pas de prison à côté de ma maison ! Je ne veux pas avoir peur en sortant de chez moi … | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Une prison est une institution dont l'activité génère par essence une surveillance et une présence accrue des forces de sécurité intérieure.<br>Les personnes détenues sont maintenues à l'intérieur du bâtiment et il y a une distance entre les bâtiments et l'enceinte extérieure.<br>Les personnes qui viennent majoritairement aux abords d'un centre pénitentiaire sont les avocats, les familles de personnes détenues et le personnel pénitentiaire.<br>Les retours d'expériences montrent que les quartiers d'implantation des établissements pénitentiaires ne connaissent pas d'enjeux d'insécurité supérieurs à la moyenne.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>—— |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 238 | 06/03/2022 12:07 | Je suis bien sûr contre ce projet grotesque.<br>Il y a déjà une prison à Melun, pourquoi ne pas la réhabiliter, ou la remplacer par du neuf. Laissez nous vivre en paix dans nos campagnes. | APIJ<br><br>Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>La surface du centre de détention de Melun ne permet pas d'envisager d'extension pour accueillir de nouvelles personnes détenues.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 237 | 06/03/2022 12:07 | NON à la prison sur crisenoy !<br>Nous nous installons à la campagne pour la tranquillité et la sécurité, pourquoi vouloir déporter la prison à nos portes ? Prenez vous en considération le bien-être de vos citoyens ou ne pensez-vous qu'à vos idéaux ? | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |
| 236 | 06/03/2022 12:02 | non à la prison sur crisenoy<br>Ne détruisez pas nos villages laisser nous tranquilles. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Cordialement<br>——<br>APIJ |
| 235 | 06/03/2022 11:59 | non à la prison sur crisenoy<br>Je veux que mes enfants soit préservés ayant deux filles je me sentes pas tranquille!!! | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 234 | 06/03/2022 11:33 | Bonjour,<br>Le maintien des liens familiaux est un droit fondamental aussi bien pour les personnes détenues que pour leurs proches. La détermination du lieu d'implantation est primordial pour respecter ce droit. En effet, faciliter l'accès de l'établissement depuis les gares est essentiel. Et pourtant pour des raisons peu claires et au regard des possibles déploiements sur les secteurs de Sénart et Melun, vous optez pour un petit village dépourvu de transport en commun, de commerces et services. Un village au final assez éloigné, car contrairement aux éléments évoqués dans votre dossier, celui-ci n'est pas à moins de 20 minutes du tribunal et de la gare de Melun. C'est mettre en difficulté les familles et ne pas œuvrer pour la réinsertion des détenus.<br>Aussi, je vous remercie de réétudier des sites plus appropriés.<br>Cordialement | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Concernant la desserte du site pour les personnels pénitentiaires et les visiteurs de l'établissement, le site n'est effectivement pas directement desservi par les transports en commun.<br>Cependant dans le cadre du projet, l'APIJ organisera des échanges avec le gestionnaire du réseau afin d'étudier les modalités de renforcement de la desserte du site en transports en commun.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |
| 233 | 06/03/2022 11:30 | Laissez tranquille nos villages, non à une prison !!!! | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 232 | 06/03/2022 11:21 | Je ne reviendrai pas sur toutes les incidences négatives de ce projet "honteux" par rapport au nombre d'habitants de Crisenoy!!!....et à la détérioration de terres agricoles, vu la conjoncture globale française!!!! , pas de soucis, on importera le blé, les céréales de .....CHINE!!!!! ....<br>Beaucoup d'habitants ont déjà été très clairs sur ce sujet!... quel dommage que nos dirigeants ( même provisoires....) n'en ait que faire !<br>Juste une précision, qui semble un détail pour vous??? puisque l'étude des sols n'a pas encore été effectuée ..... nous sommes en ZONE INONDABLE!!!!!! ....je le constate régulièrement en pompant l'eau qui remonte dans ma cave!!!!!<br>Votre très jolie plaquette... (voire assez onéreuse !!!! )a été très bien faite pour vous justifier de ce projet à vos instances dirigeantes ,mais ne nous a pas du tout convaincue!, si ce n'est que renforcer notre colère face à tant de déni!!!!!!<br>Comment peut-on initier un tel projet en dénigrant totalement les habitants !!!<br>Merci Mr le préfet pour la qualité de votre travail ! :<br>Après concertation avec la "belle communauté de Melun Val de Seine" qui refuse à l'unanimité ce projet( pour les mêmes raisons qui sont les nôtres!!! et surtout pour revaloriser ce beau quartier de Melun...), vous balancez cette BOMBE sur Crisenoy sans aucune information aux personnes concernées !!! et hop ( au revoir la seine et marne!) au suivant de gérer !!!!!..... le nouveau nous a d'ailleurs ignorer , ne se manifestant à aucun moment auprès de nous !!!!<br>MERCI à lui<br>Merci aussi à notre président de la (notre!) communauté de communes pour son soutien!!, nous n'avons pas les mêmes valeurs, je pense?? ... il vaut peut-être mieux faire profil bas pour obtenir satisfaction dans ses propres projets locaux.... on est bien là à l'image de la France dans cette nouvelle ère du CHACUN POUR SOI....<br>Construire des places de prison soit!!!! pas à tout prix! !!! les tribunaux vont_ils être agrandis???? avocats, greffiers(ères) embauchées??, vu la conjoncture actuelle ou les personnes sont laissées ou repartent LIBRES faute d'avoir pu être jugées en temps utile et nécessaire!!!! et on a tous des exemples.....<br><br>Comme il a été très bien dit à la réunion du 3/2 avec une certaine virulence "normale": " pour qui nous prend-on" ???? ..... si nous avons déjà accepté BEAUCOUP de nuisances !!!!!! (avec tout ce qui a déjà été dit!!!!) nous disons | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | STOP !!!!!!<br>Et pourquoi pas aller voir du coté de Montereau ???? ( pas sur le Jard!!!), beaucoup de terrains ..... et friches!!!!!! au lieu de tout regrouper dans notre secteur!!!!!!!<br><br>NON A LA PRISON SUR CRISENOY !!!!!!!..... | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 231 | 06/03/2022 11:10 | Les gens choisissent de vivre à la campagne pour la tranquillité, les paysages dégagés... Ce n'est pas juste de  leur imposer une prison. Nous espérons vivement que leur revendications sera entendus et respecter. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 230 | 06/03/2022 11:10 | Bonjour, nous habitons le hameau des Bordes depuis 2006 et avons pris cette décision avec toutes les conséquences pas de moyen de transport pas de commerce contrainte pour se déplacer puisqu il n'y a pas de transport en commun mais tous et toutes avons fait ce choix en toute connaissance de cause mais je suis assez stupéfaite voire choquée du choix de crisenoy pour l'implantation d'une prison de 1000 détenus.<br>Je ne comprends la nécessité de créer une prison ici. :<br><br>-absence de transport en commun : comment les familles visiteront leurs proches?<br><br>Et comment le personnel pénitentiaire se rendra sur le lieu de travail ?<br><br>Augmentation à prévoir du trafic routier qui est déjà plus qu important certains matin il faut attendre plus de dix munite pour s'engager sur la RN 36<br><br>- commune de moins de 700 habitants donc il y aura plus de détenus que d'habitants libres.<br><br>Comment payer les logements sociaux que la commune devra créer suite à la soudaine augmentation de la 'population' sans aucun revenu émanant de cette construction?<br>Qui va noué indemnisé pour la baisse évidente du prix de nos maisons : il semble évident que n'importe quel acheteur préfèrera une vue sur champs plutôt que vue sur prison avec toutes les nuisances associées (visuelles, sonore, pollution...)<br><br>- aujourd'hui la préoccupation première de tous devrait être avant tout L'ENVIRONNEMENT Il est décidé de sacrifier des terres agricoles, de sacrifier le ru et son écosystème ? ?<br><br>Pourquoi continuer de bétonner à outrance au lieu de préserver les espaces verts ou agricoles ?<br><br>- pour revenir sur le choix du terrain de crisenoy : comment se fait il qu'un | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | terrain puisse être retenu parmi d'autres sans études préalables ?<br><br>IL me semble qu à la réunion beaucoup de points noirs ont été soulevé mais qu aucune réponse claire ne nous a été donnée .<br><br>Comment un terrain peut il être choisi sans connaître tous ces paramètres ?<br><br>Merci une habitante qui luttera et qui résistera jusqu'au bout et je ne suis pas la seule.<br><br>Cordialement | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 229 | 06/03/2022 11:07 | Je dit non à la prison ???????? | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 228 | 06/03/2022 11:05 | J ai emménager à crisenoy en juillet 2021 je viens de melun je rêvais de pouvoir vivre à la campagne et mon rêve c est réalisé trouver le calme pour mes enfants les balades en famille et qu ils vivent dans un endroit sécurisé j ai appris cette prison sur l implantation des terres agricoles quelle honte de gâché ce paysage qui est le n autre que nous avons choisis tous de venir y vivre avec nos enfants.<br>Je suis TOTALEMENT contre ce projet bien trop prêt des habitations qui va denaturalise notre commune en aucun cas elle a sa place ici a crisnenoy<br>Je dit donc NON NON NON!!!!! | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>—— |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 227 | 06/03/2022 11:00 | Préservation des terres agricoles | APIJ<br><br>Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 226 | 06/03/2022 10:57 | Non à la prison à crisenoy<br>Le lieu est inapproprié on a l'impression d'être sacrifié pour tout<br>On paye le grand Paris alors qu'on n'a que très peu de transport<br>On a un tgv<br>On a une dechetterie<br>On a une départementale sans piste cyclable<br>On n'a aucun commerce<br>Juste une tranquillité bafouée par nos politiques qui ne prennent une facilité sans réfléchir aux aboutissants | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |
| 225 | 06/03/2022 10:56 | Préservation des terres agricoles | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>---- |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 224 | 06/03/2022 10:51 | Qui a donc pensé à cet endroit!!?<br><br>Pas de bus ni autre transports, pas même une boulangerie, à peine une route et vous voulez y mettre une telle prison???<br><br>Au delà de l'irrespect pour les habitants qui vivent ici pour être AU CALME, quid des familles qui viendront voir leur proche incarcéré! Où vont elles manger entre 2 parloirs? Comment vont elles venir jusqu'à l'établissement? Familles qui pour la plupart viennent en train jusque melun!<br><br>Quel manque de respect tant pour les habitants que pour ces gens qui vont subir cette bêtise géographique! | APIJ<br><br>Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 223 | 06/03/2022 10:50 | NON à une prison dans un village !!!! Merci de préserver nos campagnes | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>---<br>APIJ |
| 222 | 06/03/2022 10:48 | Une prison à cet endroit est une ineptie écologique!<br><br>Assécher un ru, détruire la faune et la flore pour un bâtiment qui apparaîtra dans ce paysage rural comme une verrue… Quelle folie!!!!<br><br>Bâtiments surdimensionnés dans cette petite campagne à côté (bien trop à côté d'ailleurs) des petites maisons…<br>Maisons achetées dans ce village loin de tout pour y trouver la tranquillité pas pour subir le bruit généré par un tel établissement !<br>Parceque oui une prison est bruyant: cris de détenus, musique fortes.<br>Nous les connaissons tous!<br><br>Que dire de la proximité avec Reau?<br>N'y a t'il donc pas de lieu plus adaptés au bout de notre département plutôt que de faire des prisons sur des prisons???<br><br>Vraiment c'est une catastrophe cette idée!!!<br><br>JE SUIS CONTRE UN TEL PROJET! | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>—— |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 221 | 06/03/2022 10:45 | Non à une prison dans nos villages, préservons le peu de coin calme avec de la verdure et des terres agricoles<br>En plus une prison avec autant de détenu dans une commune avec moins d'habitants..... | APIJ<br><br>Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 220 | 06/03/2022 10:43 | Une aberration !! On a 1 bus le matin et 2 bus le soir... A peine une boulangerie et on veut tout nous modifier...<br>Aucune prise en compte des habitants et de leur qualité de vie choisie.<br>Quand c'est pas une zac, c'est une prison !!!<br>Ca fait 30 ans qu'on se bat pour préserver notre environnement !!! | ——<br>APIJ<br><br>Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | ——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 219 | 06/03/2022 10:37 | Bonjour, comme beaucoup d'habitants je suis assez surprise voire choquée du choix de crisenoy pour l'implantation d'une prison de 1000 détenus (ou plus les prisons étant malheureusement souvent surpeuplées).<br>Bien sûr je comprends la nécessité de créer des places de prison. Par contre le choix de l'emplacement est incompréhensible :<br>-absence de transport en commun : comment les familles visiteront leurs proches? Et comment les travailleurs pénitentiaires se rendront sur le lieu de travail ? Augmentation à prévoir du trafic routier incluant nuisances pour les riverains, risque routier et impact environnemental<br>- commune de moins de 700 habitants : plus de détenus que d'habitants libres. Comment payer les logements sociaux que la commune devra créer suite à la soudaine augmentation de la 'population' sans aucun revenu émanant de cette construction?<br>- au contraire, quoiqu'il ait été indiqué, baisse évidente du prix de l'immobilier : il semble évident que n'importe quel acheteur préfèrera une vue sur champs plutôt que vue sur prison avec toutes les nuisances associées (visuelles, sonore, pollution...)<br>- aujourd'hui la préoccupation première de tous devrait être L'ENVIRONNEMENT ; hors par souci d'économie (le quoiqu'il en coûte ne concerne pas la sauvegarde de la planète ?) Il est décidé de sacrifier des terres agricoles, de sacrifier le ru et son écosystème ? Pourquoi ne pas mettre le prix et réhabiliter des friches industrielles qui existent partout en France ? Pourquoi continuer de bétonner à outrance au lieu de préserver les espaces verts ou agricoles ?<br>- un argument mis en avant lors de la réunion publique est le bien être des détenus : hors cela ne semble pas être là préoccupation principale. En effet le cas actuel Yvan Colonna nous rappelle que pour le bien être des détenus (et sur l'exemple la sécurité) le lieu de détention devrait être au plus proche de la famille. A crisenoy les détenus se retrouveront absolument isolés par manque de transport. Le 77 étant déjà pas mal pourvu en emplacement dans les prisons, il est évident qu'il ne s'agira pas là de détenu locaux.<br>De plus du fait de choisir un centre de 1000 places (pour là encore une question de coût uniquement) le bien être des détenus ne sera pas encore au rendez-vous : il a été reconnu par les acteurs du projet eux-mêmes que les petits centres étaient plus propices au bien être et à la réinsertion. prétendre oeuvrer | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Toutefois, nous tenons à vous assurer que le site de Crisenoy a bien été étudié au regard notamment, et pas uniquement des points que vous évoquez :<br>- Le temps de trajet indiqué entre le site de Crisenoy avec le centre-ville de Melun est indiqué dans des conditions de trafic fluides.<br>- La présence du ru d'Andy était bien identifiée. Vous pouvez vous reporter aux pages 19 et 28 du document de présentation de la réunion publique, et aux pages 15 et 29 du dossier de concertation par exemple, pour vous en assurer. Toutefois, nous avons bien confirmé par la suite une erreur dans le dossier: le SRCE a bien identifié le Ru d'Andy comme étant une composante de la trame bleue. Vous pouvez consulter le document Correction du dossier de concertation-SRCE pour plus de précisions.<br>- Les relevés hydrogéologiques, prévus au cours de l'année 2022, permettront d'avoir des informations complémentaires sur le niveau de la nappe phréatique.<br>- La zone humide a bien été identifiée. Vous pouvez vous reporter à la page 28 du document de présentation de la réunion publique, et à la page 29 du dossier de concertation par exemple, afin de vous en assurer.<br>Tous les documents mentionnés ci-dessus sont accessibles dans l'onglet « documents de présentation » du site de la concertation.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | pour le bien être des détenus est donc inexactes.<br>-Sur ce même thème, quid du bien être au travail des surveillants pénitentiaires et tous les travailleurs du centre pénitentiaire ? Eux aussi seront (si ce n'est plus) impactés par l'absence de transport, par les conditions particulières d'un grand centre plutôt qu'un centre à taille humaine ? Comment évaluez vous les risques psychosociaux de ces travailleurs ?<br>- pour revenir sur le choix pressenti du terrain de crisenoy : comment se fait il qu'un terrain puisse être retenu parmi d'autres sans études préalables ?<br>Lors de la réunion publique de crisenoy les acteurs du choix du terrain ont découvert que leurs données étaient inexactes voire fausses sur le thème des transports, du rattachement soit disant au commissariat de Melun, de la proximité de Melun ( temps largement sous-évalué) et ont découvert d'autres points : présence du ru sur le terrain pressenti, nappe phréatique à fleur et zone humide et peut être même le chiffre de la population de crisenoy car ils ne semblaient pas avoir conscience que le nombre de détenus allaient être supérieur au nombre d'habitants. Comment un terrain peut il être choisi sans connaître tous ces paramètres ?<br>Merci d'avance pour la prise en compte de ces remarques. | compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 218 | 06/03/2022 10:36 | La construction dans un espace rural est inadmissible... | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 217 | 06/03/2022 10:33 | NON à une prison dans un village de campagne !!!<br>Projet irréalisable et insensé :pas de commerce pas de transport<br>Des champs sacrifiés, une tranquilité bafouée<br>Non | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 216 | 06/03/2022 10:30 | Non à une prison dans un village sacrifié parce que nos hommes politiques n'ont pas le courage d'imposer des choix plus appropriés à des communes qui ont les moyens et les implantations pour accueillir ces structures.<br>Je les encourage à venir voir leur erreur sur place et à revenir sur leur décision.<br>Tout le monde peut se tromper... | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 215 | 06/03/2022 10:19 | Une prison à crisenoy est en totale inéquation avec la sauvegarde de nos terres agricoles.<br>Une prison à crisenoy est un projet irréfléchi : pas de transport, pas de proximité avec des solutions de restauration ou d'hôtel, pas de commerce à moins de 6 km.<br>Une prison à crisenoy c'est encore une fois mettre à contribution nos villages pour des projets subis par les habitants.<br>Pour rappel, on a un tgv qui passe, une départementale accidentogène qui ne permet même pas à nos enfants de rejoindre le village d'en face, une déchetterie avec des odeurs de gaz de manière récurrente, aucun commerce, aucun transport en commun le week-end mais on avait la tranquillité et l'accueil de nos villages.... Tout çà ce sera bientôt fini!!!<br>Alors Non à la prison | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>—— |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 214 | 06/03/2022 10:11 | Bonjour<br><br>Aucun intérêt d une prison à crisenoy loin de tout transport en commun.<br>J ai acheter à crisenoy pour profiter de la campagne avec mes enfants, découvrir la nature et la biodiversite lors de balade à pied ou à vélo ce n est pas pour voir une prison sous nos fenêtres. | APIJ<br><br>Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 213 | 06/03/2022 10:10 | Dans tous les domaines, la Brie sert de poubelle à l'Ile de France. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 212 | 06/03/2022 10:10 | Une prison dans un village de 700 habitants où il n'y a que très peu de transports en commun aucune solution pour rester sur place pour que les familles se restaurent...<br>Ah c'est sur sacrifier des terres agricoles et 700 habitants ça fait moins mal que de trouver une solution plus réfléchie dans une zone plus appropriée.... | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 211 | 06/03/2022 10:04 | Contre la prison à crisenoy, laisser nos campagne être des campagnes | —<br>APIJ<br><br>Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>---<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 210 | 06/03/2022 09:53 | Nous avons fait construire en 2011 dans le but d être en lot arrière, isolés et au calme dans un petit village paisible . Jusque ici nous avons des champs à perte de vue depuis notre jardin .... Si ce projet abouti nous auront un établissement pénitencier de taille énorme à proximité de nos enfants qui jouent dans leur jardin !!!<br><br>Aucune logistique n est prévue pour. Nous n'avons déjà que très peu de transports pour que nos enfants aillent étudier dans des grandes villes alentours...<br><br>Le seul point de vie réel du village est une école maternelle et primaire...<br>Un projet en totale contradiction avec les projets et le choix de vie à la campagne pour nos enfants entre autre !<br><br>Cela sacrifierai de plus des terres agricoles qui entourent notre village isolé et entraînerai une degradation du milieu aquatique par l'assèchement d un ru !!! | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 209 | 06/03/2022 09:51 | Je ne suis pas du tout favorable pour plusieurs raisons: la préservation des terres agricoles, la dégradation du milieu aquatique, la taille de l'établissement et son éloignement des centralités... | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 208 | 06/03/2022 09:29 | Il est choquant qu'en 2022, avec notre conscience collective sur la nécessité de préserver l'environnement et notre connaissance des facteurs de dégradation (artificialisation des terres, mitage, déplacements, etc.), l'Etat retienne le site de Crisenoy pour implanter le centre pénitentiaire.<br><br>Ce projet va à l'encontre de la politique de l'Etat pour des raisons qui ne sont pas nobles, qui ne revêtent pas un caractère d'intérêt général, puisque le tableau présenté par vos services montre que d'autres terrains avaient moins d'impacts environnementaux.<br><br>De plus, pourriez-vous préciser les points suivants :<br><br>- Pourquoi le site de Rubelles/Melun a-t-il été abandonné alors que des plans de la prison avaient été réalisés et le projet woody était connu ?<br><br>- Vous avez évoqué lors de la réunion publique, un concept de campus, pourquoi n'avoir pas mené une réflexion dans ce sens ? avec pourquoi pas l'extension de la prison de Réau sur 14 ha (territoire déjà bien mité et accessible en transports en commun) et imaginé une deuxième structure plus petite et bien plus proche des entreprises locales pour faire un vrai travail de réinsertion ? | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Notez cependant que l'APIJ a rendu public les informations dont elle dispose, à savoir l'analyse qu'elle a menée sur les 5 sites qui lui ont été soumis. Cette analyse est disponible dans la page « documents de présentation » du registre dématérialisé.<br>En synthèse :<br>En matière de surface et topographie, les 5 sites se valent.<br>Les 5 sites sont concernés par des exploitations agricoles.<br>En matière de voisinage, c'est le site le plus éloigné des habitations.<br>En matière de survol, si le site de Crisenoy se trouve en effet dans l'axe des pistes de l'aérodrome de Melun-Villaroche, il est à une distance suffisante pour y apposer une marque d'interdiction de survol, selon les échanges qui se sont tenus avec la DGAC. Cela n'empêche donc pas l'implantation d'un établissement pénitentiaire dans cette zone.<br>En matière d'accessibilité, si la desserte routière actuelle du site est insuffisante, il existe un projet d'infrastructure routière qui a fait l'objet d'un arrêté de DUP en décembre 2018, et qui répond aux besoins de l'établissement pénitentiaire. Les transports en commun, cependant, devront effectivement être développés. Deux des autres sites étudiés présentaient une meilleure desserte existante en transport en commun, et un autre des sites présentait une desserte routière insatisfaisante. En outre, le site de Crisenoy répond à la proximité nécessaire avec tous les équipements publics (20 minutes en voiture, hors congestion), comme c'est aussi le cas pour les autres sites.<br>S'agissant des documents d'urbanisme, tous les sites nécessitent une mise en compatibilité du PLU. Seuls 3 sites, dont celui de Crisenoy, sont compatibles avec le SDRIF.<br>S'agissant des servitudes, si tous les sites se trouvent à proximité de servitudes, la plus contraignante est celle des lignes haute-tension du site de Saint-Fargeau-Ponthierry.<br>S'agissant des enjeux environnementaux, tous les sites présentent des suspicions d'enjeux. Des zones |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | humides sont notamment suspectées sur 4 d'entre eux dont celui de Crisenoy, quand le 5ème site, de Melun-Rubelles, se trouve à proximité d'un bois et d'une zone où des espèces protégées ont été repérées.<br>S'agissant des risques, les 5 sites sont potentiellement exposés à au moins un risque.<br><br>Enfin, le domaine pénitentiaire de Réau compte environ 24 ha dont environ 22 sont utilisés par l'établissement actuel. La réserve foncière donc ne permet pas d'y construire un nouvel établissement.<br>Les emprises mitoyennes du domaine éventuellement exploitables – sous réserve des projets de la collectivité – sont également insuffisantes pour accueillir un projet nécessitant une vingtaine d'hectares (respectivement de 4,7 et 7,1 hectares).<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

67, avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN-BICETRE
Tél : 01 88 28 88 00
www.apij-justice.fr

| | | | |
|---|---|---|---|
| 207 | 06/03/2022 09:10 | Le RENARD est association agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement, pour la Région Ile-de-France.<br><br>Nous n'avons aucune réponse à nos interrogation concernant la protection des milieux humides, la restauration de la continuité écologique du ru d'Andy.<br><br>Ceci à des conséquences sur l'éventuelle mise en compatibilité du PLU de Crisenoy, pour laquelle il n'y a pas eu réellement de concertation.<br><br>Tout d'abord la réunion de concertation en mairie (par visio conférence) s'est tenue le surlendemain du début de la "concertation" dans un délai qui ne nous a pas permis de nous inscrire.<br><br>Nous souhaitons savoir comment s'est fait le choix des participants à cette réunion ?<br><br>L'APIJ à mis sur le site un exemple de zonage de PLU sans aucune explication et qui ne veut rien dire dans le cas présent : quel est le périmètre du projet ? Comment est prévue le passage du ru d'Andy ? Où sont situées les zones humides protégées ? Sont les informations qui étaient indispensables à la "concertation" sur la mise en compatibilité du PLU.<br><br>La concertation doit durer un temps suffisant pour permettre l'information du public (article L103-2 du code de l'urbanisme, notamment), ce qui n'a pas été le cas.<br><br>Philippe ROY - président du RENARD<br>06 45 61 42 27<br>association-renard@orange.fr<br>https://www.renard-nature-environnement.fr | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Pour vous répondre, nous vous renvoyons à la réponse apportée à l'observation 92 : « Les enjeux environnementaux seront tout particulièrement étudiés. Un diagnostic zone humide et des relevés réguliers faune-flore seront réalisés au cours de l'année 2022. Le projet fera ensuite l'objet d'une étude d'impact exhaustive de l'ensemble des éventuelles incidences du projet sur l'environnement afin de les éviter, réduire et compenser (principe ERC) ».<br><br>S'agissant du projet de mise en compatibilité du PLU de Crisenoy, ce sujet est abordé dans le dossier de concertation, aux pages 34 à 36. Les questions que vont posez à ce sujet devront être regardées au regard de l'implantation de l'établissement pénitentiaire dans le site, elle-même étudiée au regard des impacts que le projet pourrait générer, caractérisés par les études qui pourront être menées dans le courant de l'année 2022. Le projet est donc trop en amont pour détailler cela : ce sera l'objet du dossier soumis à enquête publique. Cependant, un document présentant un exemple de PLU mis en compatibilité a été déposé dans la section « documents de présentation » du registre dématérialisé afin d'illustrer le sujet.<br><br>Concernant les modalités de la concertation, en particulier le choix des participants à la réunion thématique du 19 janvier 2022, elles ont été mises en place après échanges et validation par le garant. Nous vous invitons à relire la réponse que nous vous avons faite au sujet de cette réunion thématique (voir contribution n°80), ainsi que le compte-rendu de cette réunion, disponible sur le site de la concertation.<br><br>Nous vous remercions pour vos remarques dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement,<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 206 | 06/03/2022 07:41 | Il y a déjà une prison à Moissy cramayel.<br>Ça suffit pour ce secteur de seine et marne.<br>Construisez plutôt des logements pour les sans abris.<br>Cordialement<br>Veronique M | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Il existe effectivement des centres pénitentiaires à proximité du site de Crisenoy, mais leur capacité est insuffisante pour répondre aux besoins de places supplémentaires.<br>Pour rappel, le projet de Crisenoy s'inscrit dans le cadre du programme « 15 000 places ». Les estimations ont établi qu'il manquera environ 15 000 places en 2027, d'où la réalisation de ce programme. Le besoin le plus prégnant est en région parisienne puisqu'il a été établi qu'il manquerait 3500 places de détention sur la Région à l'horizon 2027 et le site de Crisenoy comptera 1000 places sur ces 3500. Plusieurs établissements se construisent ou sont en projet en Île-de-France et ont ainsi vocation à répondre à ce besoin.<br><br>Nous vous remercions pour vos remarques dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement,<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 205 | 06/03/2022 01:53 | J'habite à Crisenoy, aux Bordes, depuis 30 ans et apprécie la tranquillité de mon village et son environnement. Je ne souhaite pas voir détruire toutes ces terres agricoles et supporter toutes les nuisances que vont nous apporter un centre pénitentiaire.<br><br>L'implantation d'un centre pénitentiaire de 1000 places n'a fait l'objet d'aucune réflexion en amont sur la faisabilité du projet, comme tombé du ciel sur les terres agricoles de Crisenoy.<br>Comment peut-on dire que le choix de l'emplacement à Crisenoy est le résultat d'une étude du site sachant qu'il n'y a eu que 18 jours entre le premier RV en Préfecture et l'annonce officielle.<br><br>Lors de la réunion publique du 19 janvier, l'APIJ nous a présenté avec brio les raisons pour lesquelles les autres sites étudiés (Melun, Vaux-le-Pénil, Rubelle) avaient été écartés. Plutôt surprenant, non affligeant, de constater que pour Crisenoy les règles du jeu sont différentes, à savoir :<br>- « co-visibilité et proximité directe avec les premières habitations » : moins de 500 m<br>- « espace agricole à préserver et valoriser» : 100 % de terre agricole avec 20 ha artificialisé sans compter l'emprise de la route d'accès<br>- « présence potentielle de zones humides » : Z.H. Cl.3<br>- « zone sujette aux inondations de caves » : sous-sol interdit – Nappe de champigny<br>- « site mal desservi, éloigné des infrastructures» ; MELUN à 30 mn, sans transport en commun<br>- « réseau routier environnant doit permettre de raccorder le site » ; A CREER prévu à 200 m de premières habitations<br>- « Mise en compatibilité nécessaire du PLU » : comme à Crisenoy<br><br>Alors la question reste posée et malheureusement toujours sans réponse.<br>Pourquoi notre petit village rural qui ne remplit aucun des critères de l'APIJ at-il pu être sélectionné pour l'implantation d'un centre pénitentiaire de 1000 places ? | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Nous sommes des citoyens comme les autres qui méritent un minimum de respect et de considération. Notre petit village rural de 632 âmes au dernier recensement, va devenir un bourg de plus de 2000 habitants.<br><br>Pourquoi implanter le plus grand centre pénitentiaire de 1000 places proches du plus petit village d'IDF ? Ca ne choque personne ?<br><br>La collectivité devra prendre en charge ces nouveaux ménages dans le cadre de ces compétences (action sociale et santé, enseignement, activité péri-scolaire, etc...)<br>En effet, pour la collectivité, va se poser le problème de l'accueil des enfants des personnels pénitentiaires, sachant que les équipements publics (école, cantine) sont saturés.<br>Par ailleurs, la commune ne dispose d'aucun logement vacant pour accueillir les nouvelles familles qui voudront s'installer au plus proche des personnes incarcérées.<br><br>Que peut-on attendre des pouvoirs publics pour accompagner la collectivité qui ne pourra pas faire face à la prise en charge de cette nouvelle population, sans envisager des moyens supplémentaires tant humains que financiers.<br>L'augmentation de la DGF n'est pas une réponse en soi et elle ne permettra pas de compenser toutes les charges supplémentaires pour la commune (participations communales versées aux différents syndicats, calculées sur la base du nombre d'habitant, agrandissement des équipements etc.…).<br><br>Ce projet détruirait le caractère rural de Crisenoy situé au cœur d'un secteur touristique à proximité immédiate de sites classés. Notre village a une âme qui s'est tissée au fil des années et aujourd'hui il est reconnu pour son auberge, ses gîtes, ses chambres d'hôtes et salle de réception qui accueillent des mariages et des touristes toujours aussi nombreux. Les promeneurs sont nombreux à emprunter les chemins de randonnée qui mènent à Blandy-les-Tours, Champeaux, Vaux-le-Vicomte, etc.….<br><br>As-ton évaluer les retombées financières qu'un tel projet aurait sur ces activités | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | économiques, sachant que le secteur pourrait être moins attractif ?<br><br>Comme cela a déjà été brillamment évoqué par de nombreux citoyens, l'implantation de ce centre pénitentiaire aurait un impact non négligeable sur l'environnement, avec la remise en cause d'une zone humide, de la nappe de Champigny qui est déjà très menacée et l'imperméabilisation du sol de plus de 20ha qui aura des conséquences importantes sur l'écoulement des eaux de pluie. Le rû d'Andy identifié au schéma régional de cohérence écologique d'IDF doit être pris en compte.<br>Consommateur de terres agricoles d'une grande qualité, le projet va à l'encontre des politiques nationales qui tendent à atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 » avec une première étape de diviser par deux la consommation de terre agricole dans la décennie à venir. C'est en ce sens que le schéma directeur de la région IDF a été mis en révision fin 2021 afin d'intégrer cet objectif et revoir les potentiels d'extension de l'urbanisation non consommé, telles les trois pastilles localisées à Crisenoy. Pour éviter la poursuite de la consommation d'espaces agricole et naturel il existe de nombreuses friches industrielles ou anciennes installations classées qui doivent pouvoir être reconverties. Elles ont souvent l'avantage d'être à l'écart des habitations, implantées dans des zones d'activités ou les nuisances ont beaucoup moins d'impact sur nos vies.<br>L'État est facilitateur de tels projets avec le « Fond Friches » qui permet en autre de participer aux frais de dépollution du site.<br><br>La recherche de sites potentiels pour la réalisation des 15000 places de prison, a-t-elle été élargie sur les friches, nombreuses en Seine-et-Marne ? | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 204 | 05/03/2022 23:42 | Votre projet d'implantation d'un centre pénitentiaire sur les terres agricoles de Crisenoy ne répond pas à l'objectif national de lutte contre l'étalement urbain, qui entraine l'artificialisation des terres, le mitage et l'éloignement à l'accès des équipements et établissements nécessaires à aux fonctionnements de la structure.<br><br>Des terrains ayant moins d'impact sur l'étalement urbain et le mitage peuvent être employé pour ce projet.<br><br>Pourriez-vous nous préciser la méthodologie employée par M. le Préfet pour retenir les terrains présentés dans le tableau ? y a-t-il eu un recensement des friches en Seine-et-Marne par les services de l'Etat ? ou encore des secteurs d'urbanisation préférentielle déjà situés dans des franges urbaines ?<br><br>A notre connaissance, il y a la friche du Clos Saint Louis qui représente environ 110 ha, pourriez-vous nous fournir vos études sur ce site ? oui certes il y a un coût important de dépollution. Mais est-ce bien normal que pour raison financière, l'Etat choisisse des terres agricoles éloignées, favorisant ainsi l'étalement urbain, le mitage et la pollution atmosphérique liée aux déplacements plutôt que de traiter un site pollué ? | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Concernant le choix du site, nous vous confirmons que tous les sites ont fait l'objet d'études et de discussions avec les services de l'État. Les sites identifiés à l'échelle nationale sont issus de la même procédure administrative sur chaque territoire : identification de sites par la préfecture, réalisation d'études préalables (analyse multicritères) et discussions avec les services de l'État. Les élus locaux sont également systématiquement rencontrés.<br><br>Comme nous l'avons mentionné dans plusieurs observations, nous travaillons exclusivement sur les terrains que l'État a identifiés.<br><br>La friche de Clos Saint-Louis que vous évoquez avait été regardée par les services de l'Etat, comme d'autres sites, puis écartée des sites d'étude, car elle présentait notamment une pollution amiantée dans des volumes de plusieurs centaines de milliers de tonnes, pour lesquels une extraction s'avérait extrêmement complexe. Un traitement chimique prendrait alors plusieurs années. De plus, peu de parcelles sont actuellement disponibles car il y règne encore une activité relativement intense.<br><br>Nous vous remercions pour vos remarques dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement,<br>——<br>APIJ |

67, avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN-BICETRE
Tél : 01 88 28 88 00
www.apij-justice.fr

| | | | |
|---|---|---|---|
| 203 | 05/03/2022 23:05 | Né à Melun en 1979, grandissant en HLM au Mée sur seine, puis déménageant plusieurs fois dans les environs( Combs, Moisenay, Dammarie..) j'ai finalement choisi de me rapprocher de mon travail et de faire grandir mes enfants dans une petite commune rurale, avec une grande maison(inaccessible sur Melun) et surtout un jardin et de grands espaces verts, surement pour palier au manque de ma jeunesse. Outre cet avantage, j'ai apprécié l'accueil des habitants, l'entraide et le dynamisme des associations pour se sentir bien entouré et en paix dans son domicile. Je connaissais les quelques désagréments visibles(ligne TGV, autoroute, avion, décharge...) mais la tranquillité et la ruralité me paraissent prioritaires.<br>Puis le sujet d'un projet de ZAC est arrivé jusqu'à moi, et j'ai tout de suite compris que des entrepôts logistiques à proximité de notre village était une hérésie par rapport à notre lien aux espaces verts et cultures agricoles. Je me suis alors vu manifester contre l'implantation de ce genre de projet vecteurs de nuisances, visuelles, auditives et surtout polluantes.<br>Nous savons qu'il y a des communes qui cherchent ces atouts économiques et l'expansion démographique qui va avec. Ce n'est pas le cas de Crisenoy, depuis fort longtemps qui régule au plus juste sa population et les infrastructures qui vont avec.<br>Et l'arrivée d'une prison n'est pas plus souhaitable pour le bien-être des concitoyens ainsi que celui des détenus! Vous avez pu lire que notre territoire est pourvu de contraintes ,des lignes aériennes, des conduites de pétrole et de gaz(qui alimente Melun notamment) une décharge à ciel ouvert ( il n'y a plus d'obligation de recouvrir les déchets chaque jour???, donc émanation de méthane...) et la question de l'orientation des cellules a été posée à Mme Néron de l'APIJ, mais encore une fois la réponse n'est pas arrivée. Sans revenir sur les problèmes de transport pour les familles qui voudraient venir voir leur proche, arrivés gare de Melun et mettre 47 minutes pour arriver sur Crisenoy, et bien regarder leur montre pour ne pas rater le bus du soir ( oui il n'y en a qu'un..)<br>Encore une énigme sur les critères mêmes de cet organisme qui doit étudier la faisabilité d'implantation des centres pénitenciers. Leur présentation des autres sites est assez déconcertante d'ailleurs. Le premier, à IFS , est en fait collé à la ville de Caen. Ainsi de suite avec Osny le montage synthèse est assez édifiant avec la mégapole en fond de ce petit édifice. Pour Crisenoy, encore une fois, | Bonjour Monsieur,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Vous évoquez la présence déjà existante de nombreuses nuisances pour les habitants de Crisenoy. Nous comprenons vos inquiétudes et en réponse, l'APIJ souhaite réaffirmer l'attention qu'elle porte à une conception des projets visant à améliorer leur insertion et à réduire au maximum les impacts pour les riverains. Il ne s'agit donc pas de sacrifier une commune, mais d'identifier les conditions nécessaires à la meilleure implantation d'une institution publique indispensable au fonctionnement de la société.<br><br>Concernant l'orientation des cellules, c'est un critère intégré au programme immobilier. En effet, l'orientation des cellules est liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenues ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances.<br><br>Concernant les transports en commun, comme nous avons déjà pu l'indiquer, une adaptation du réseau de transports en commun sera envisagée afin de desservir le site. L'APIJ, dont ce n'est pas le ressort direct, entrera en contact et participera aux échanges à ce sujet avec les opérateurs de transports et les autorités compétentes en la matière : la Région, le département et intercommunalité.<br>Par ailleurs, une étude de mobilité sera lancée par l'APIJ dans le cadre de l'étude d'impact, afin d'analyser les évolutions potentielles du trafic en lien avec l'implantation du nouvel établissement et les éventuels aménagements rendus nécessaires par son exploitation.<br><br>Sur la comparaison entre Marseille et Crisenoy, l'implantation d'un établissement pénitentiaire répond à un besoin des territoires. En région PACA, un projet concerne l'agrandissement du site des Beaumettes, mais d'autres projets sont également à l'étude pour la création de nouveaux établissements pénitentiaires, au Muy, par exemple.<br>Le centre pénitentiaire de Crisenoy s'inscrit dans le programme 15 000 places qui a identifié que le besoin le plus prégnant est en région parisienne. Plusieurs établissements sont en projet en Île-de-France. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | nous ne sommes absolument pas dans ce cas de figure. La plus grande ville est donc Melun, à 20 minutes de route en véhicule de tourisme aux heures les plus creuses(donc pas en journée...sauf cas de confinement EXEPTIONNEL!!!!) Pour se frayer un chemin rapide, les sirènes vont chanter à tue-tête sur tout le trajet; désolé pour les pauvres travailleurs qui se rendent sur leur lieu de travail, ou domicile, ou la gare qui dessert la petite couronne.. donc....suspens...MELUN ! Sur ce même lien internet, vous constaterez par vous-mêmes (oui mesdames et messieurs de l'APIJ, vous pouvez vous relire aussi) des capacités d'accueil des centres proposés : le seul qui avoisine celui de notre commune est ....attention re suspens... aux Baumettes !!! Oui, MARSEILLE !!!! Comme chacun sait, une petite bourgade méconnue dans le sud de la France ( pour rappel, 2e commune de la patrie; 868 277 habitants en 2018)<br><br>lien: https://www.apij.justice.fr/nos-projets/les-operations-penitentiaires/<br><br>Ces petites infos pour en arriver à la réflexion qu'il faut re-envisager d'implanter les structures pénitentiaires proches de du tribunal concerné, même si beaucoup disent qu'il sera complètement submergé d'ici-là ! Et en effet j'ai utilisé le pluriel car les études attestent que les détenus arrivent à supporter l'enfermement et la réinsertion est beaucoup plus élevée dans des structures à taille humaine. Vous constaterez par là que nous ne nous opposons pas bêtement à l'implantation juste par réflexe primaire.<br>Pour confirmer ces dires, j'en atteste la réaction du directeur de prison qui vous accompagnait lors de la réunion publique du 03 Février 2022 : " j'avoue, ce cas de figure avec plus de détenus que d'habitants est inédit et m'interpelle".<br>Profitant de son expérience, je lui ai posé la question de savoir si un agrandissement de la prison de Réau avait été envisagé, afin d'optimiser les nuisances mais aussi les couts inhérents aux services de blanchisserie, livraison de repas, etc... il me confirme avoir lui-même avoir envisagé cela, la réponse apportée a été plus qu'évasive : on ne peut pas .<br><br>Tout cela pour en arriver à vous proposer notre aide afin de trouver des terrains puisque nous sommes la plupart à connaitre très bien les environs melunais, obligés que nous sommes de les parcourir en voiture vues les offres de transport | Concernant l'agrandissement du site de Réau, cette question a été posée plusieurs fois sur le registre. Comme nous l'avons donc déjà indiqué, les terrains autour du site ne permettent pas l'extension de l'établissement actuel, car leur surface est insuffisante.<br><br>Enfin, concernant les propositions de site que vous nous indiquez à savoir l'entrepôt dit « logistique », route de Maincy, derrière l'incinérateur du Smitom, ou celui de l'ancien hôpital Marc Jacquet, ceux-ci n'ont pas été identifiés par la préfecture et n'ont donc, de fait, pas fait l'objet d'études complémentaires.<br>A titre informatif, nous pouvons toutefois vous indiquer que :<br>- Le 1e site évoqué est en forme de « L », ce qui ne convient pas à la géométrie des nouveaux établissements pénitentiaires, pour lesquels il est préférable d'avoir des terrains se rapprochant le plus possible d'un quadrilatère.<br>- Le 2e site évoqué est d'une superficie d'environ 6ha, insuffisante à l'implantation d'un établissement pénitentiaire de 1000 places.<br><br>Nous vous remercions de votre participation et de votre contribution dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | assez restreintes.<br>ainsi je vais vous proposer déjà deux sites ( en plus de ceux déjà cités tout au long des observations) :<br>1 l'entrepôt dit "logistique" route de Maincy, derrière l'incinérateur du Smitom de Melun . Je vous rappelle que j'ai grandit ici, et je n'ai pas souvenir d'avoir vu cette plateforme utilisée plus que quelques mois sur 40 ans !! et je parle d'une vraie exploitation, pas d'un entreposage de quelques palettes et 0 camion à quai comme en ce moment. Il me semble que la commune melunaise a d'ailleurs déjà investi financièrement dans ces locaux pour les remettre aux normes. A vérifier. Mais la place et le béton déjà implanté pourrait certainement accueillir des détenus dans de bonnes conditions, ainsi qu'au personnel qui doit le gérer, en plus de l'accessibilité en transport et du tribunal.<br>2 Le terrain de l'ancien hôpital Marc Jacquet . Je suis désolé mais france-cadastre ne me donne pas le numéro de parcelle, mais avec les moyens que vous avez je ne doute pas que vous trouverez. D'ailleurs la question mérite d'être soulevée, a qui appartient ce domaine?? MELUN ? La Préfecture ?? Et ils auraient omis de vous en parler dans les friches industrielles ?? je ne peux y croire. Ainsi je vous laisse le soin de vous rapprocher de Mr Vogel ou de Mr Cyrille Le Vély, Secrétaire Général de la préfecture.<br>Ce site idéalement situé a déjà des entrées et sorties prévues, est déjà intégré dans la ville et avec le même vis à vis qu'avec l'hôpital, du transport à pied pour la gare, ou des arrêts de bus à proximité, et à 2 ponts du tribunal ( oui faut savoir qu'il y a une ile à Melun, donc 2 ponts du nord au sud. Je vous ferai visiter si vous voulez. C'est visible depuis....Bha depuis la prison de Melun justement !!!! ;-) )<br><br>Merci de prendre note...et pourquoi pas d'apporter des réponses.<br>BERTHON Thomas | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 202 | 05/03/2022 23:01 | J'ai une grande interrogation au sujet des réponses, des non réponses, ou des mal-réponses faites aux nombreuses questions posées par certaines observations déposées sur ce registre dématérialisé.<br><br>Que deviendront les questions auxquelles il n'a pas été répondu au delà de la date butoir de fermeture de ce registre, le 6 mars à minuit? Resteront elles dans les limbes de la concertation, sans qu'aucune réponse ne leur soit jamais apportée?<br><br>On peut seulement deviner, à travers les réinterventions des personnes les ayant reçues, que certaines réponses , même insatisfaisantes, ont été apportées.<br><br>Il serait souhaitable que ces réponses puissent être accessibles à l'ensemble du public concerné, pour deux raisons:<br><br>- très souvent les questions posées individuellement sont en fait l'écho de préoccupations collectives partagées par tous les habitants de Crisenoy. Dans ces conditions, la réponse devrait être accessible à tous.<br><br>- la concertation a été annoncée comme "transparente" dans le discours d'ouverture de Monsieur Jean Luc Renaud. La publication des réponses permettrait à chacun d'évaluer leur portée et leur pertinence .Elle permettrait aussi que chacun puisse vérifier s'il a été apporté une réponse à toutes les questions, si toutes ces questions ont été traitées de façon égalitaire.<br><br>Une prolongation de la consultation permettrait qu'il puisse être pallié à ce grave état de fait qui ne manque pas de jeter un doute sur la crédibilité de cette procédure.<br><br>Je pose une nouvelle question, en espérant qu'il me soit répondu, en même temps qu'à précédente question qui n'a pas encore reçu de réponse.<br><br>Peut on m'expliquer ce que viennent faire deux vieilles études d'impact (2008 et 2013) concernant la ZAC des Bordes, payées et diligentées par une société | Bonjour Monsieur,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>L'APIJ a mis en place un process de réponse personnalisée aux observations et questions du public. Celui-ci nécessite la mobilisation de différents acteurs du projet afin de répondre de la manière la plus juste et la plus complète possible.<br><br>Ainsi, les premières réponses ont été publiées à partir du 2 février 2022, c'est-à-dire 16 jours après l'ouverture du registre dématérialisé, les suivantes à partir du 22 février. Les différents documents de la concertation sont aussi rajoutés au fur et à mesure sur le site de la concertation.<br><br>Ces réponses sont publiées sur le site de la concertation, et donc accessibles à tous.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>S'agissant des éléments relatifs à l'étude d'impact de la ZAC des Bordes, ceux-ci ont été publiés en réponse à la demande de l'observation n°52, et à celle du garant.<br>L'APIJ n'est ni maître d'ouvrage des infrastructures concernées par ces études d'impacts, ni à l'origine de la rédaction desdites études. Elle a donc publié les documents récupérés afin de répondre à ces demandes mais n'est pas responsable de leur contenu.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | privée, la PRD, dans un dossier de construction d'une prison, projet porté par l'Etat, dans le cadre de l'une de ses missions les plus régaliennes, exécuter des peines de privation de liberté prononcées par des tribunaux et des Cour statuant au nom du Peuple Français?<br><br>L'extrême confusion qui règne du fait de l'amalgame de ces deux dossiers, pourrait éclairer l'indigence de la présentation du projet et des réponses qui ne sont pas ou mal apportées aux habitants de Crisenoy.<br><br>L'Etat, au lieu de prendre ses responsabilités en tentant de justifier son choix et en défendant son projet avec un dossier bien ficelé, dont chacun aurait pu au moins constater le sérieux et la maitrise, s'est contenté de faire un vague copié collé avec un vieux projet purement privé sans aucun rapport avec son projet de prison.<br><br>A moins que..<br><br>Christophe COURAGE | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 201 | 05/03/2022 22:28 | Pour faire suite à mon observation 93 sur le fait que les détenus puissent voter et monter une liste pour les élections, même si vous ne répondez pas clairement sur ce point , je comprends bien que juridiquement ils le peuvent, êtes vous dans votre droit de faire prendre ce risque à une commune de France ? | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Puisque c'est une possibilité permise par la loi, il n'y a pas de contre-indication juridique à ce que le nombre de détenus de l'établissement pénitentiaire soit plus important que le nombre d'habitants dans la commune. Par ailleurs, même si c'est une possibilité permise par la loi, l'expérience montre que les détenus votent peu, et encore moins dans la commune d'implantation de l'établissement pénitentiaire comme nous vous l'indiquions dans notre précédente réponse.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 200 | 05/03/2022 20:48 | Bonjour<br>je tiens à renouveler les incohérences qui ne cessent de paraitre dans ce dossier.<br>Ne connaissant pas l' APIJ avant mars 2020, j'ai été obligé de m'y intéresser suite au projet soudain de l'implantation d'une prison de 700 places (déjà plus que le nombre d'habitants du village, DETAIL relevé devant le sous préfet à la première présentation du projet) ainsi que le transfert des 300 détenus de Melun.<br>Ainsi informé des enjeux et des critères de cet organisme tenu par des hauts fonctionnaires et des gens très diplômés, je me suis tout de suite interrogé sur le choix du site(et de la commune...) :<br>sans rentrer dans le détail, les principales questions sur l'artificialisation des sols, de la proximité des premières maisons des habitants de la commune, de l'accessibilité en transport ,etc... les représentants de l' APIJ ainsi que le sous-préfet n'ont pu apporter aucune réponse.<br>Ces questions ont (forcément ! ) été reprises lors de la ,réunion publique et je fus étrangement étonné de la "surprise" des mêmes intervenants ! Toujours pas de réponse apportée ,si ce n'est les pastilles du SDRIF , brandies comme un TOTEM D IMMUNITE !!! ( alors que l'on sait que ce ne sont que des prévisions et non une obligation d'utiliser ces terres afin de les bétonner!!)<br>Pour les transports, j'ai entendu comme réponse de déplacer ( OUI OUI DEPLACER, NON PAS RAJOUTER !!) l'arrêt de bus sur le site de la prison ! Donc sachez chers citoyens que vous devrez aller chercher vos enfants qui rentrent du collège ou du lycée sur la SEULE LIGNE qui dessert notre commune...à la prison !! ( ou bien les laisser rentrer à pied..ca forme la jeunesse !!)<br>Pour la proximité, chers citoyens, ayez confiance en des murs de 6 m de haut...et des merlons de....5m ???  et des arbres qui seront grands en 2040 ( oui faut au moins 10 ans pour que ce soit un arbre convenable...)<br><br>Ce rapide récapitulatif pour constater que ce projet n'est pas travaillé, que l'organisme de l' APIJ n'a pas eu son mot à dire sur le choix du site qui n'est que politique, et que l'état est persuadé d'aboutir mais que nous, pauvres gens mêmes si nous sommes à peine citoyens aux yeux de certains, savons le contexte du terrain et des contraintes qui lient le monde rural au monde urbain.<br><br>Pour petite précision, le même état a "précisé la mobilisation attendue des | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Néanmoins, et s'agissant des transports en commun, comme nous avons déjà pu l'indiquer, une adaptation du réseau de transports en commun sera envisagée afin de desservir le site. L'APIJ, dont ce n'est pas le ressort direct, entrera en contact et participera aux échanges à ce sujet avec les opérateurs de transports et les autorités compétentes en la matière : la Région, le département et intercommunalité. Il est prématuré à ce stade de savoir s'il s'agira de déplacer l'arrêt actuel ou plutôt de créer de nouveaux arrêts de bus. Nous nous engageons à faire apparaître votre demande de ne pas déplacer l'arrêt de bus existant, mais d'en créer un nouveau, dans notre bilan de la concertation qui sera publié sur le site de la concertation en juin 2022.<br><br>Sur les aspects environnementaux et d'insertion, vous estimez que le projet « n'est pas travaillé ». La concertation préalable vise à associer le public le plus en amont possible afin que soient débattus les différents aspects, objectifs ou caractéristiques du projet et que des adaptations éventuelles puissent y être apportées, tant que cela est encore possible.<br>Le temps de la concertation préalable est d'abord celui de l'écoute par le porteur de projet ; il n'est pas celui des réponses définitives à tous les questionnements, qui d'ailleurs ne peuvent pas, sur certains sujets complexes, être immédiates. C'est particulièrement vrai sur ce projet, pour lequel l'APIJ a souhaité associer les citoyens très en amont. C'est pourquoi, si toutes les questions posées obtiendront bien des réponses de l'APIJ, certaines d'entre elles renverront à des échéances ultérieures.<br>Comme le prévoit le code de l'environnement, la réponse de l'APIJ au bilan des garants détaillera précisément les réponses ou les engagements apportés aux sujets identifiés, ainsi que la manière dont les contributions du public auront été prises en compte.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | préfets de région et de département pour la mise en œuvre opérationnelle des mesures de la loi Climat et Résilience en matière de lutte contre l'artificialisation des sols." dans la circulaire référence N° 6323-SG du PREMIER MINISTRE , JEAN CASTEX !<br>Etant citoyen, et même investi dans la vie de ma commune, je relirai plusieurs fois cette circulaire afin d'orienter mon choix sur une friche industrielle de la région melunaise.<br><br>MERCI de diffuser et prendre en compte ces éléments à qui de droit.<br>BERTHON Thomas | compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 199 | 05/03/2022 18:23 | Non à la prison : nuissance sonore, passage de vehicule plus important , perte sur nos bien immobilier<br>Preservation des villages et des campagnes et de leur tranquillité<br>Vivre plus sereinement | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 198 | 05/03/2022 18:22 | Crisenoy et sa qualité de vie, en lien avec notre lutte : https://youtube.com/playlist?list=PLUFE5rMknUFcCSegBn2XlI2svsD_J7c85 | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques abordées dans la vidéo transmise (préservation des terres agricoles, devenir du chemin de Moisenay, insertion paysagère de l'établissement pénitentiaire, trafic au travers du hameau des Bordes, nuisances sonores et visuelles et artificialisation des sols) ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 197 | 05/03/2022 18:10 | Travaillant dans le secteur de Fresnes !! Je peux témoigner des nuisances sonores entre prisonniers des sirènes hurlantes a toutes heures du service pénitencier qui sortent de la prison ( de Fresnes),<br>Des groupes qui squatte toutes la journée aux abords de la prison en laissant leurs détritus etc !!! | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>La situation de l'établissement pénitentiaire de Fresnes est sensiblement différente de celle de l'établissement de Crisenoy. En effet, la situation plus urbaine de la prison de Fresnes la rend plus propice aux parloirs sauvages et à la présence d'individus autour de la prison.<br><br>C'est d'ailleurs l'un des objectifs du nouveau programme pénitentiaire qui vise à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires. Cela passe notamment par une mise à distance des bâtiments accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections.<br>Des études acoustiques seront menées pour que la conception de l'établissement tienne compte des habitations environnantes.<br><br>En outre, conformément à la législation qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement ; un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.<br><br>Enfin, le projet distinct mais concomitant à celui de l'implantation de l'établissement pénitentiaire, mené par le Département, qui consiste en la déviation et au recalibrage de la route D 57, permettra de limiter le trafic traversant le hameau des Bordes, et donc les nuisances induites par le trafic.<br><br>Tous ces éléments visent à réduire les nuisances pour les riverains et ainsi éviter la situation existant actuellement à Fresnes. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 196 | 05/03/2022 18:01 | Je m'interroge sur la manière dont ont été réparties les 3000 places nécessaires en Île-de-France en termes d'équité territoriale, en effet comment se fait-il que sur ces 3000 places, un département pourtant déjà bien pourvu en équipement de ce type répond à un tiers des besoins ? pourquoi d'autres départements n'ont-ils pas été mis à contribution ?<br><br>Toujours en termes d'équité territoriale, je m'interroge sur le fait que ces 1000 places soient concentrées sur un petit village, créant ainsi un déséquilibre entre le nombre de détenus bien supérieur au nombre d'habitants libres.<br><br>Je m'interroge également sur la qualité de la réinsertion des détenus, en effet la taille importante de la structure et l'éloignement de cette dernière des services ne permettent pas une réinsertion de qualité. Il est regrettable de ne pas offrir les meilleures dispositions aux détenus pour leur permettre de se préparer au mieux à leur sortie. Au regard des caractéristiques de la commune de Crisenoy et des communes alentours, peu de synergies sont envisageables, le travail de réinsertion avec les entreprises locales ne pourra pas être optimum car le site est éloigné des potentiels.<br><br>Il est regrettable que ce choix se soit fait au détriment des espaces agricoles et de l'environnement, mais également au détriment des détenus. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Le programme 8000 concerne principalement des établissements de plus de 600 places. Il s'agit de trouver un équilibre entre la création d'établissements de taille humaine et la maîtrise des coûts d'investissement, de fonctionnement et de ressources humaines. La création d'établissements de plus petite taille implique des coûts de construction beaucoup plus importants, notamment tout ce qui a trait aux bâtiments accueillant les espaces communs et services supports, mais également les aménagements annexes (raccordement aux réseaux, desserte de transport en commun,…). Il en serait de même des coûts de fonctionnement et RH. La création de plusieurs petits établissements induirait de démultiplier les postes protégés qui disposent d'un effectif constant quelle que soit la capacité de la structure (notamment la porte d'entrée principale, le poste central de sécurité, le poste central de détention, les postes d'hébergement, les postes de surveillance de la promenade, etc.). Enfin, un établissement de petite taille nécessite une emprise importante malgré tout, puisque l'essentiel de l'emprise d'un établissement réside dans la distance entre le mur d'enceinte et les bâtiments (environ 32 m). Réaliser deux établissements de 500 places plutôt qu'un seul de 1000 reviendrait à consommer d'avantage de foncier. Il y a lieu de noter qu'au-delà des centres pénitentiaires du programme 8000, des structures d'accompagnement à la sortie, de taille plus modeste, sont également créées.<br><br>Enfin, le dossier de presse du ministère d'avril 2021 relatif au programme immobilier pénitentiaire, donne la répartition et le calibrage des opérations immobilières. Vous pourrez constater que les places en Ile-de-France sont bien réparties sur plusieurs départements. Il est consultable à l'adresse suivante : https://www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/le-programme-immobilier-le-plus-ambitieux-depuis-30-ans-33878.html<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 195 | 05/03/2022 17:29 | Crisenoy est un petit village agréable qui perdra tout son charme avec une prison à proximité. Pourquoi supprimer des terres cultivables et rentables quand on dit privilégier les circuits courts ?<br>Il y aura aussi un impact sur la zone humide protégée. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 194 | 05/03/2022 16:02 | Bonsoir,<br>Je suis totalement contre la construction d'une prison dans le village de Crisenoy sur des terres agricoles fertiles.<br><br>Cdt, | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |
| 193 | 05/03/2022 14:41 | Vous trouverez ici le lien de la pétition en ligne contre ce projet de centre pénitentiaire :<br><br>https://www.leslignesbougent.org/petitions/non-a-une-prison-a-crisenoy-sauvons-nos-terres-agricoles/ | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permet d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>---- |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 192 | 05/03/2022 14:03 | Nous ne laisserons pas s'installer un établissement pénitentiaire sur des terres agricoles alors que près de 200ha de friches sont disponibles à Dammarie les lys ! | APIJ<br><br>Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>La thématique que vous abordez a fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 191 | 05/03/2022 14:02 | Nous sommes en attente sur les délais d étude avant l annonce officielle du site de Crisenoy par le ministre de la justice et le premier ministre . | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Les études spécifiques au site de Crisenoy ont démarré au début de l'année 2021, et l'annonce officielle du premier ministre date du 20 avril 2021.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 190 | 05/03/2022 14:01 | Outre les éléments déjà évoqués par d'autres habitants, ce projet appelle question sur trois points : le bénéfice des retombées économiques, la pollution atmosphérique liée au trafic engendré par la localisation sur la commune de Crisenoy et l'équité territoriale.<br><br>Premier point, votre projet évoque la création de 900 emplois, les retombées économiques pour les commandes passées par l'établissement et dans le dossier de concertation le besoin d'un parc d'habitat locatif à proximité pour répondre au besoin des salariés.<br><br>A qui va bénéficier les retombées économiques ? où est le parc d'habitat locatif nécessaire pour répondre au besoin des salariés ?<br><br>Pas Crisenoy ni les communes alentours : villages ruraux, avec des parcs locatifs quasi-inexistants et aucune entreprise pouvant profiter des commandes passées par l'établissement… Il y aura peu d'interactions, voire aucune, entre nos villages et cet établissement. Ce sont les agglomérations de Melun et de Sénart qui vont accueillir ses nouveaux résidants et capter les richesses.<br><br>Deuxième point, ce projet va générer des flux importants, pour majorité routiers, en direction de Crisenoy depuis essentiellement Melun/Sénart pour le fonctionnement du centre pénitentiaire (sans parler du déplacement des familles) et en sens inverse depuis Crisenoy vers Melun pour se rendre au tribunal, à l'hôpital, à pôle emploi, etc.<br><br>Ce projet est en contradiction avec la politique de l'Etat sur la sobriété foncière et la réduction des déplacements (zéro émission nette), c'est un non-sens écologique.<br><br>Troisième point, peut-on parler d'équité territoriale lorsqu'une intercommunalité subit les nuisances du projet (imperméabilité des terres agricoles, dégradation du milieu aquatique, nuisances sonores, lumineuses, atmosphériques, paysagères, trafic, etc.) pendant que d'autres en captent les richesses ? (CVAE, économie locale liée à l'installation des familles, etc.) | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Concernant les bénéfices économiques pour Crisenoy, il est effectivement difficile d'en estimer leur répartition géographique à ce jour.<br>Si nos retours d'expériences permettent d'évaluer l'ordre de grandeur du flux économique généré sur le territoire, la structuration du territoire en question sera effectivement déterminante sur la destination de ces flux, qui concerne différentes échelles, allant de l'échelle communale à régionale.<br>Notons qu'il s'agit d'une part de flux directs générés par l'établissement pénitentiaire, comme les approvisionnements et le recours à des entreprises en phase chantier puis en phase exploitation, mais également de flux indirects, comme l'économie locale générée par de nouveaux habitants, ou par une réorganisation des flux de personnes.<br>A contrario, l'installation d'un établissement pénitentiaire ne représente pas de charge supplémentaire pour les finances communales, sa gestion étant intégralement prise en charge par l'État.<br><br>Concernant la circulation automobile, son impact sera estimé dans le cadre de l'étude de trafic qui sera réalisée par l'APIJ. Cet aspect fera partie de l'ensemble des volets qui seront analysés par l'APIJ en vue d'évaluer l'impact du projet sur l'environnement, qui se traduira dans le dossier d'étude d'impact, et qui sera rendu public dans le cadre de l'enquête publique unique.<br><br>Enfin, concernant le choix du site, comme vous l'évoquez, ce sujet a été évoqué de nombreuses fois dans les contributions. Aussi, comme nous avons déjà pu l'indiquer, plusieurs options ont été étudiées dans le cadre des études préliminaires et des discussions entre l'État et les collectivités locales. Le choix d'un site obéit à de nombreux critères conditionnant la faisabilité du projet et celui de Crisenoy était celui qui en assurait le meilleur compromis.<br>Pour information, l'analyse multicritères menée sur les 5 sites en Seine-et-Marne a été publiée sur la page « documents de présentation » du présent site internet. Veuillez noter qu'aucun terrain en friche apte à accueillir le projet n'a cependant été présenté à l'APIJ jusqu'à présent.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Aussi, par respect des principes de transition écologique et pour plus d'équité territoriale, je vous demande comme beaucoup d'autres de réétudier les fonciers disponibles sur les agglomérations de Melun et Sénart (friches, pastilles d'urbanisation). Territoires également plus propices pour faciliter la vie des détenus (réinsertion, visite de la famille) notamment du fait des transports en commun (bus, gare) et de la proximité des entreprises locales qui pourraient les accueillir dans le cadre de leur réinsertion. | Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 189 | 05/03/2022 13:22 | Je suis CONTRE la construction d'un établissement pénitentiaire dans la zone de ma commune .<br>Mr JOFFROY | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 188 | 05/03/2022 13:19 | Vous trouverez ma contribution dans le dossier joint. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>—— |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 187 | 05/03/2022 12:39 | Je suis contre l implantation de la prison sur la commune de crisenoy. En effet, je ne souhaite pas faire grandir mes enfants auprès de ce genre de population.<br>Pour information , si les personnes s l'éloignent de paris ,c est pour justement ne pas être confronté à un certain type de population .<br>Nns | APIJ<br><br>Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 186 | 05/03/2022 12:29 | Non pas de prison dans nos beaux villages. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 185 | 05/03/2022 12:23 | Non à la prison ! | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permet d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 184 | 05/03/2022 11:54 | NON à cette prison que l'on veut nous imposer de force sans tenir compte des arguments de chacun des Crisenoyens ! (préservation des terres agricoles, préservation du rû d'Andy, pas de commerces, pas de transports en commun, zone humide et présence d'un gazoduc sur le site proposé... la liste est longue). Bientôt 60 ans que je vis à Crisenoy et je ne veux vraiment pas que ce village soit BOUSILLE par un établissement pénitentiaire !! | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |
| 183 | 05/03/2022 11:27 | Bonjour nous ne souhaitons pas de prison à Crisenoy, merci beaucoup | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>La période de concertation préalable permettait d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 182 | 05/03/2022 10:11 | Crisenoy est une commune rurale de 800 habitants environ au coeur de champs cultivés et mis en valeur et à proximité de lieux historiques comme vaux le vicomte et blandy les tours.<br>D'autre part, la taille de la commune de Crisenoy ne permet pas d'accueillir une structure qui dépasserait en nombre de personnes celui de ses habitants.<br>L'authenticité de ce lieu et sa richesse culturelle doivent être préservées. | ----<br>APIJ<br><br>Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 181 | 05/03/2022 09:46 | Je suis toujours à la recherche des précisions sur le volet de la concertation "mise en comptabilité du PLU de Crisenoy".<br><br>Le dossier est complétemment vide sur ce point.<br><br>La procédure envisagée est pourtant complétement exorbitante du droit commun frnaçais, car il s'agit de substituer à une délibération d'un conseil municipal élu localement et démocratiquement, un décret ministériel , unilatéralement et verticalement.<br><br>Cette procédure porte en effet une atteinte grave à de nombreux principes constitutionnels, au premier rang duquel le droit de propriété privée, et son utilisation est donc très encadrée.<br><br>Les promoteurs de ce projet de prison devaient donc exposer en quoi ils s'estimaient légitimes à utiliser cette procédure et d'exposer en quoi, d'après eux, les conditions d'utilisation étaient bine remplies en l'espèce.<br><br>Et de ne pas se contenter de la tautologie habituelle qui transparait dans tout le dossier: nous devons modifier le PLU de Crisenoy uniquement parce-que ce PLU nous empêche d'implanter le prison. C'est un peu court.<br><br>Très contrairement et très techniquement, afin de pouvoir comprendre ce que le projet de prison veut dire dans son entièreté, je souhaiterai vivement obtenir une réponse à la question suivante:<br><br>La modification du PLU de Crisenoy va t'elle porter uniquement sur le zone d'emprise de la prison sur ce qui est actuellement classé en Zone de terres agricoles par le PLU de Crisenoy, ou va t'elle porter sur l'ensemble de cette Zone, qui sera dans son entier déclassée pour la rendre constructible en totalité, au delà du périmètre de la prison?<br><br>L'adjonction au dossier de concertation du dossier de l'étude d'impact de la PRD semble donner, au moins implicitement un début de réponse, mais on ne peut | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>La procédure de mise en compatibilité du document d'urbanisme est en effet encadrée. Celle-ci ne peut se faire que sur la base d'un projet déclaré d'utilité publique. Ce sera l'objet du dossier que déposera l'APIJ en 2023 qui s'appuiera également sur une étude d'impact. Si le projet est déclaré d'utilité publique, alors celle-ci emportera la mise en compatibilité du PLU de Crisenoy. Il y a lieu de préciser que les orientations à l'échelle du SDRIF identifient ce secteur comme un secteur d'urbanisation préférentielle et non comme un secteur à préserver de toute urbanisation.<br>C'est la raison pour laquelle la mise en compatibilité du PLU de la commune de Crisenoy pour créer une zone à urbaniser sera compatible avec le SDRIF. Cette mise en compatibilité fera également l'objet d'un échange avec les personnes publiques associées définies à l'article L.131-7 du code de l'urbanisme.<br><br>La mise en compatibilité du PLU ne pourra porter que sur l'objet de la DUP, c'est-à-dire la construction d'un établissement pénitentiaire. Son périmètre se limitera donc au projet pénitentiaire et aux aménagements nécessaires à son fonctionnement.<br><br>Enfin le PLU de la commune d'Ifs a été publié sur le registre dématérialisé à titre illustratif afin de présenter un PLU ayant fait l'objet d'une mise en compatibilité pour un projet d'établissement pénitentiaire.<br><br>S'agissant des éléments relatifs à l'étude d'impact de la ZAC des Bordes, ceux-ci ont été publiés en réponse à la demande de l'observation n°52.<br>L'APIJ n'est ni maître d'ouvrage des infrastructures concernées par ces études d'impacts, ni à l'origine de la rédaction desdites études.<br>La source mentionnée dans l'intitulé indique l'entité qui a transmis ces éléments à l'APIJ.<br><br>Nous vous remercions pour vos commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>---- |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | s'en contenter.<br><br>Au passage, outre le fait que les deux dossiers de la ZAC des Bordes soient très anciens (2008 et 2013, l'étude de 2013 n'en étant d'ailleurs pas une, ayant repris intégralement le contenu de celle de 2008) sont donc complétement obsolètes, mentionner dans la liste des documents proposés à la concertation "ZAC DES BORDES, étude d'impact 2008, Source mairie de Crisenoy " est une erreur ou une escroquerie.<br><br>La mairie de Crisenoy , au moins en 2008, n'a jamais collaboré à l'implantation de la ZAC des Bordes, l'auteur de cette étude d'impact, et donc le référencement de sa source, ne doit pas être la Mairie, mais la PRD.<br><br>Merci de me répondre. | APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 180 | 05/03/2022 05:59 | A l'heure du réchauffement climatique,<br>A l'heure de l'économie,<br>A l'heure des bouleversements européens,<br>Ne serait-il pas plus intelligent de créer des structures ouvertes sur la nature, dans des petites structures humaines, afin de faire "réparer" les délits commis ?!<br>L'utilisation de terres agricoles est à contre courant avec la politique actuelle. | Madame,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>S'agissant des terres agricoles du site étudié par l'APIJ, celles-ci sont identifiées dans un « secteur d'urbanisation préférentielle » au niveau du SDRIF, ce qui n'est pas le cas de nombreuses autres terres agricoles à proximité du site. Néanmoins, une étude préalable agricole (L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime) sera menée dans le cadre de ce projet et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet sur la filière agricole, ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.<br><br>En outre, et s'agissant de la politique pénitentiaire, le programme immobilier des 15000 places prévoit une diversité de structures pénitentiaires visant à adapter les établissements pénitentiaires au statut des détenus. Ainsi, des structures d'accompagnement vers la sortie sont également créées dans le cadre de ce programme immobilier, afin d'accompagner les détenus dans leur réinsertion.<br><br>Nous vous remercions pour vos commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 179 | 04/03/2022 22:29 | Je préfère voir des violeurs, des pédophiles, des voleurs en prison que dans nos rues!<br>Une prison a Crisenoy ou ailleurs le problème sera toujours le même : personne ne veut une prison à côté de chez lui, mais il en faut des prisons ! Alors oui a ce projet car il faut de la sécurité ça devient urgent et on a besoin d'une justice qui peut mettre en oeuvre ses décisions !<br>Le RU, personnes ne s'en aient souciés depuis 50 ans et là par magie il devient un argument majeur?! alors qu'il est pollués par les pesticides que l'on bouffe a longueur d'années, pas entretenu<br>Êtes vous allé écouter les abords d'autres prisons comme celles de Melun et Reau, moi oui et je n' ai pas constaté de naissances sonores et ceux a plusieurs | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 178 | 04/03/2022 21:03 | moments de la journée et de la semaine<br><br>Emménager à crisenoy etait synonyme de tranquilité, de convivialité, de calme et de ruralité.<br>Aspect rural qui va être détruit par l'obligation de construire une prison sur une petite commune qui fait déjà l'objet de nombreuses nuisances. L'aérodrome qui permet à des avions privés de survoler nos habitations tard le soir, le bruit de la A5, du TGV. Nous avons accepté ces nuisances pour accéder à notre maison, symoble d'épanouissement pour nous et notre fille, nous permettant de nous eloigner d'Évry, de Corbeil Essonnes pour accéder à la tranquilité.<br>Dois-je expliquer à ma fille que l'état qui est censé nous écouter, nous représenter, va fermer son école parce qu'elle sera à moins d'un km d'une prison? Devrais-je lui dire que le bruit insupportable que l'on entend nuit et jour est lié à cette même prison?<br><br>Cette prison que l'on nous impose, comme une punition pour ne pas vouloir de la ZAC, va ternir l'image de Vaux le Vicomte. Ce château rempli d'histoire, qui à inspiré Versailles.<br>Qu'en est il du ru d'andy, ce corridor écologique, qui se trouve en plein milieu du projet et qui est protégé et alimente les fontaines de ce château ?<br><br>Ce projet est une aberration. il va impacter Crisenoy mais également les communes/villages voisins (champdeuil, saint germain laxis, fouju, guignes, blandy,...).<br>pas de transports, pas de route existante, des terres agricoles noyées lorsqu'il pleut, les premières maisons à 300 mètres du projet,... jusqu'où ira-t-on?<br><br>L'argument de construire à proximité de Melun est une ineptie car le tribunal de melun gère également les dossiers de Réau (800 places). Le tribunal de Melun | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | ne pourra jamais traiter l'ensemble des dossiers de Réau et de ce projet (1800 au total). cet argument est donc incohérent.<br><br>Je suis contre cette prison de 1000 détenus qui viendrait s'implenter proche de Réau et dans un village de moins de 680 habitants. Plus de détenus que d'habitants. cherchez l'erreur.<br><br>Non, c'est non. | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 177 | 04/03/2022 20:04 | Ralliement le plus total au refus d'implantation d'1 prison, d'1 ZAC ou tout autre projet néfaste pour notre village et ses habitants (sans oublier les villages voisins).<br>Comme beaucoup l'ont dit, habiter CRISENOY, pour la majorité d'entre nous, fût 1 choix délibéré. Choix de s'éloigner de toutes commodités mais avec l'organisation personnelle mise en place, ce choix a été assumé...<br>CRISENOY , village rural , à la campagne, entourés de champs exploités par nos agriculteurs ... c'est ça que nous sommes venus chercher (il y aura 26 ans cette année pour nous) ; pour sa tranquillité, pour la vision sur les champs en ouvrant les volets pour certains, ou sur la haie du voisin pour d'autres...bref sur la "verdure".<br>Alors je pense à mes voisins du Hameau des Bordes mais également à ceux ayant une vue imprenable sur le site "retenu" dans le cadre du projet, et qui seraient exposés à ces bâtiments et nuisances associées (et n'évoquez pas d'aménagements paysagers) !<br>NON NON NON et NON à cette pollution, visuelle, sonore, et autres contraintes , qui défigureraient notre paysage rural, campagnard, agricole....notre site de vie, notre site choisi, celui que nous souhaitons voir préservé tel qu'il est aujourd'hui ! | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |
| 176 | 04/03/2022 19:49 | Notre député est contre la construction d'un centre pénitentiaire à Crisenoy : fort bien.<br>L'honnêteté voudrait qu'il mentionne également dans son dire qu'il soutient le projet de ZAC depuis le début de son mandat et même avant.<br>Je comprends que si le projet de prison devait aller à son terme, cela mettrait en péril l'équilibre économique du projet de la ZAC des bordes, compte tenu du fait que la PRD a abandonné le site de Fouju.<br>Mais les élections législatives approchant, il faut bien donner des signes de respect de la démocratie locale!!!!!!! | Monsieur,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 175 | 04/03/2022 18:29 | Le RENARD est association agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement, pour la Région Ile-de-France.<br><br>Nous remarquons qu'il sera très difficile de réaliser le projet au regard des règles à respecter pour respecter le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.<br><br>En effet ce schéma prescrit dans ses objectifs de préserver ou restaurer le ru d'Andy, ce qui naturellement interdit de le buser, même de façon relativement ponctuelle.<br><br>En pièce jointe un extrait de la carte et des objectifs du SRCE.<br><br>Philippe ROY - président du RENARD<br>06 45 61 42 27<br>association-renard@orange.fr<br>https://www.renard-nature-environnement.fr | Monsieur,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>La présence du ru d'Andy a bien été identifiée comme un point d'attention particulier dont les études environnementales à venir en préciseront les enjeux, en vue d'éviter ou de limiter les impacts du projet sur celui-ci. Les éléments du SRCE seront bien intégrés à cette réflexion.<br><br>Nous vous remercions pour vos commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>---<br>APIJ |
| 174 | 04/03/2022 17:43 | Je suis contre ce projet de proson sur des terres riches et fertiles qui produisent du bon blé. Pourquoi aller ensuite l'acheter ailleurs ?<br>Ci-dessous un lien pour une illustration<br>https://youtu.be/CABktaqn5hU | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Cordialement<br>——<br>APIJ |
| 173 | 04/03/2022 17:05 | Bonjour,<br><br>La convergence des avis allant, dans une écrasante majorité, vers le refus catégorique du projet porté par l'APIJ sur les terres agricoles de Crisenoy, ne craignez-vous pas générer un nid de contentieux ?<br><br>Cordialement,<br><br>Élodie Hubert | Bonjour Madame,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>La concertation préalable permet justement d'identifier, en lien avec les acteurs locaux, les grands enjeux relatifs au projet et les attentes qui en découlent. Les enseignements qui en découlent permettront d'adapter au mieux le projet aux contraintes identifiées. C'est à l'éclairage de ces enseignements que l'APIJ mènera ensuite l'étude d'impact dont elle s'assurera de la meilleure qualité, de sorte à répondre aux enjeux qui seront notamment issus de la concertation.<br><br>Nous vous remercions pour vos commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 172 | 04/03/2022 16:45 | Bonjour l'ambiance future pour ma fille de 9 ans.Alors que l'avenir du Monde est incertain, les autorités veulent certainement nous préparer au pire: une prison c'est pas mal<br>Je n'evoquerai pas toutes les nuisances que d'autres ont su détailler avec talent. Aujourd'hui quand on parle de notre village les gens disent "Ah oui le village ou il y a une bonne auberge..." . Demain les memes diront " Ah oui le village ou il y a la PRISON..."<br><br>SUPER!!!!!!!!! | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 171 | 04/03/2022 16:35 | Je refuse l'implantation d'une prison sur nos terres agricoles, alors que nous en aurons besoin rapidement vu l'évolution du monde.<br>Le site de Crisenoy choisi par les autorités locales et nationale est vécu comme une punition par refus de la zac, sans parler des nuisances qui viendront s'ajouter à celles déjà existantes: aeroport de villaroche, autoroute, tgv, nationale et décharge.<br><br>Y EN A MARRE!!!!!!!! | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 170 | 04/03/2022 16:22 | NON!!!! Pas de prison ou de zac. A l'heure de la rechercche d'autonomie en matière de défense, de santé, industrielle et ALIMENTAIRE, certains veulent encore rogner sur nos terres agricoles, alors que des friches industrielles existent.<br>Notre village subi une autoroute , un tgv, une décharge, une nationale très empruntée il ne nous manquait plus qu'une prison et une zac logistique.<br>Regardez à coté Melun ville carcérale, chacun sait que l'on y fait la fete tous les jours, Alors non à une ambiance crépusculaire. Notre belle RURALITE risque de devenir une CARCERALITE.<br>Durant toute mon activité professionnelle (40ans) j'ai fait le choix de vivre loin de paris et accepter 4 heures de transport en commun, aujourd'hui alors que je peux profiter d'une retraite paisible on va me faire subir des nuisances sonores et visuelles. BASTA!!!!!! | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 169 | 04/03/2022 15:15 | Intolérable et inadmissible de polluer des terres agricoles dans la Brie.<br>À l'heure où l'on parle d'économies, de climat et d'environnement, utilisons et réhabilitons les bâtiments existants.<br>Toutes les casernes inoccupées pourraient retrouver un but. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 168 | 04/03/2022 15:06 | Au moins cette consultation aura permis aux habitants de Crisenoy d'apprendre qu'ils avaient un député!<br><br>Mais l'observation de Monsieur Thiériot n'est pas complète et nous restons sur notre faim.<br><br>Il manque toute une partie sur l'articulation Prison/ZAC.<br><br>Pourtant ce point intéresse au plus haut point les électeurs de Crisenoy et même peut être de la circonscription en entier tant il est posé des problèmes généraux et universels ( quel avenir pour la ruralité, la protection des terres agricoles, quelle économie pour demain ,le respect de l'environnement etc. etc.).<br><br>Cette précision, fondamentale, serait de nature à donner plus de poids et de crédibilité à sa prise de position.<br><br>Pour parler clair, peut on être contre l'artificialisation des terres agricoles pour une prison, parce que le projet est porté par l'Etat, et pour quand il s'agit d'une ZAC, car portée par les amis de la CCBRC?<br><br>Merci d'avance.<br><br>Christophe COURAGE | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 167 | 04/03/2022 14:59 | Bonjour,<br>Vous trouverez en pièce jointe la contribution du Pôle Ecologiste de la Région Ile-de-France.<br><br>Anaïs TOURNIER<br>Secrétaire générale du Pôle Ecologiste – Région Île-de-France<br>06.76.63.24.43 / anais.tournier@iledefrance.fr | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>S'agissant de la mise à disposition d'informations et du dialogue à engager autour du projet, c'est justement l'objet de la concertation préalable en cours sur le projet. Elle vise à associer le public le plus en amont possible dans l'élaboration du projet, et permet de débattre de son opportunité, ses caractéristiques ou orientations principales. La concertation en cours sur le projet d'implantation d'un centre pénitentiaire à Crisenoy a déjà permis à de nombreux citoyens de s'exprimer, comme en témoigne le nombre de contributions écrites sur le registre dématérialisé. Le garant de la concertation, désigné par la CNDP, va désormais remettre son bilan. L'APIJ remettra ses conclusions dans lesquelles elle tirera les enseignements de la concertation et les suites à donner au projet dans un délai de deux mois à compter de la publication du bilan du garant. Ces deux bilans seront rendus publics.<br><br>S'agissant de la préservation des terres agricoles et naturelles, les critères qui encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire (tels qu'une surface importante - 20 hectares, la compatibilité avec le voisinage, la qualité de desserte, etc.) contraignent fortement la recherche d'un site. L'analyse multicritère qui a été menée par l'APIJ sur l'ensemble des 5 sites proposés en Seine-et-Marne est disponible sur la page « documents de présentation » du présent site internet. Aucun terrain en friche apte à accueillir le projet – qui aurait permis d'éviter une artificialisation supplémentaire - n'a été identifié par les services de l'Etat comme compatible avec le cahier des charges d'implantation d'un établissement pénitentiaire jusqu'à présent. Notons enfin que la construction d'un établissement pénitentiaire de grande capacité permet de mutualiser des fonctions et ainsi de limiter la consommation de terres par rapport à la construction de plusieurs établissements de plus petite taille.<br>Une étude préalable agricole (L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime) sera menée dans le cadre de ce projet et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet sur la filière agricole, ainsi que, le cas échéant, des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.<br><br>S'agissant des conditions de détention, l'un des objectifs de ce projet est bien de contribuer à la lutte contre la surpopulation carcérale en France - qui est déjà une réalité, et ne permet pas d'offrir des |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | conditions de détention dignes aux personnes détenues. Les estimations ont établi qu'il manquera environ 15 000 places en 2027, et le besoin le plus prégnant se situe en région parisienne. Les projets étudiés actuellement permettront en outre de moderniser le parc des établissements pénitentiaires et de le mettre aux standards européens. La localisation du site d'étude de Crisenoy, à proximité des infrastructures routières, permettra d'y accéder simplement en voiture. En complément, l'APIJ organisera des échanges avec les autorités organisatrices de transport afin d'étudier les modalités de renforcement de desserte du site en transports en commun.<br><br>Enfin, et bien que ce sujet ne soit pas du ressort de l'APIJ et de la concertation qu'elle pilote, il est à noter que la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a été publiée au Journal Officiel le 23 mars 2019. Ses objectifs : simplifier et clarifier les procédures, recentrer le juge sur sa fonction première, renforcer la proximité et la qualité de la justice, mieux protéger les victimes, lutter contre la délinquance du quotidien et prévenir la récidive. Plus d'informations ici : http://www.justice.gouv.fr/le-garde-des-sceaux-10016/la-loi-de-programmation-et-de-reforme-pour-la-justice-lpj-33022.html<br><br>Nous vous remercions pour vos commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 166 | 04/03/2022 14:57 | RE: rectification observation no 165 :<br><br>je suis désolée, les personnes intéressées auront bien sur rectifié les m2 notés en ha.... bien sur !!!!!!<br>la colère a du m'aveugler!!!!<br>J' en profite pour remercier notre député pour son soutien, lui qui défend tant nos terres agricoles . | Madame,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Nous vous remercions pour vos commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 165 | 04/03/2022 13:12 | Bonjour,<br>Je me permet d' intervenir de nouveau, tout d'abord pour vous remercier d'avoir pris le temps de me répondre même si votre réponse ne m'a ni convaincue, ni rassurée.....<br>Devant tant d'incohérences je me dois de partager mes inquiétudes ....<br>Rien qu'à la lecture de votre plaquette, livret , je note moultes incohérences!!!... et contre vérités!!! je ne pourrai même pas toutes les relever ici , il est ainsi facile de noter que ce projet a été décidé à la hâte et non " mûrement" réfléchi (promesses électorales obliges!!!).....<br>Allez quelques exemple:<br>- p 23: étude du terrain de 30m2 composée de 10 parcelles appartenant TOUTES à des propriétaires privés .....(.en fait 20 m2 suffisant) composé de terres agricoles exploitées en cultures céréalières et oléagineuses ( allez hop balayé!!!) en 1 mot "on s'en fout", un peu plus loin ...<br>- p 30: le site d'étude composé de 10 parcelles agricoles , dont 2 EXPLOITATIONS PRIVEES ....<br>- p 23: les différents sites non retenus étaient constitués , en tout ou partie , de terrains agricoles.... : comprend qui peut!!!.... et pourtant tout était déjà à dispo: gare, tribunal, commerces.....<br>- caractéristiques du projet : "terrain situé hors zone inondables ou submersibles": je vous assure qu'habitante de Crisenoy , je POMPE régulièrement dans ma cave !!!! je n'ose pas imaginer avec plus de surplus de béton local!!!!!! comme est noté: "zone humide à vérifier"..... çà aurait été bien de le faire avant!!!!<br>Quel affront de dire : "que les milieux naturels du site sont globalement pauvres seule 1 végétation de rivière le long du ru d'Andy".... les associations de défense de l'environnement apprécient et apprécieront !!!!!!<br>Je préfère ne pas relever tout ce qui peut être noter sur les enjeux locaux!!!, environnementaux !!!! , retombées socio-économiques : tous ces beaux discours qui ne correspondent ABSOLUMENT pas à notre petite localité rurale!!!!! à vous de vérifier!!!!!.....<br>"l'établissement n'est pas soumis à la taxe foncière"!!!! ah! dommage pour la commune.... MAIS les personnes détenues sont comptabilisées dans la population de la commune ..... UNE VRAIE AUBAINE !!!!! 1000 détenus pour 684 | Madame,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Les éléments énoncés dans le dossier de concertation sont issus de nos études préalables. Notons que si l'APIJ n'est pas encore intervenu sur le terrain pour y réaliser des diagnostics, c'est qu'elle ne disposait pas encore des autorisations nécessaires pour pénétrer sur les parcelles et y réaliser des prélèvements. Ces études s'étendent sur une durée d'un an et seront menées dans le courant de l'année 2022, afin d'alimenter et d'établir l'étude d'impact du projet. C'est notamment le cas des relevés de hauteur d'eau qui nécessitent l'installation sur site de piézomètres qu'il n'était pas possible d'installer jusqu'alors sans autorisation préalable. Nous confirmons cependant qu'aucune servitude relative aux inondations ne s'applique à ce jour au terrain étudié.<br>S'agissant des terres agricoles, nous confirmons les éléments contenus dans le dossier de concertation. En complément, veuillez noter que celles-ci sont identifiées dans un « secteur d'urbanisation préférentielle » au niveau du SDRIF, ce qui n'est pas le cas de nombreuses autres terres agricoles à proximité du site. Néanmoins, une étude préalable agricole (L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime) sera menée dans le cadre de ce projet et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet sur la filière agricole, ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.<br><br>S'agissant de l'enjeu environnemental du site, l'exploitation de parcelles agricoles est moins favorable au développement de la faune et la flore protégées. C'est pour cela que les enjeux devraient majoritairement se concentrer autour du ru d'Andy. Ces éléments seront vérifiés via une étude environnementale sur 4 saisons.<br><br>Concernant les logements sociaux, comme vous pourrez le lire dans nos réponses aux précédentes observations, la commune de Crisenoy ne sera pas soumise à l'obligation de construction de logements sociaux issue de l'article 55 de la loi SRU du fait de la construction d'un établissement pénitentiaire de 1000 places.<br><br>Nous vous remercions pour vos commentaires dans le cadre de cette concertation. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | habitants veuillez prévoir de suite les logements sociaux qui devraient s'imposer OU??????.....<br>Trop à dire sur ces aberrations !!!!! pensées pour nos sites culturels locaux surtout Vaux le Vicomte qui peut s'inquiéter pour l'alimentation ,par le ru d'Andy , de ses magnifiques bassins qui font notre bonheur et richesse locale!!!! MAIS représentent peu par rapport aux enjeux personnels et politiques de certains.....<br>J'espère que toutes ces "personnes bien pensantes pour le bien-être de nos très CHERS détenus sauront ( un minimum!!) raison gardée !!!..... et surtout préserver NOTRE ruralité pour qui on a déjà beaucoup donné : TGV , AUTOROUTE, AVIATION qui se développe ++++++, ( même la nouvelle prison de Réau en a bénéficié pour 1 évasion.....!!!) site d' ENFOUISSEMENT: que dire des odeurs!!!!! c'est souvent INFERNAL ( peut être même un cancer nous guette?? ...) attention VOS détenus vont s'en plaindre !!!! les pauvres.....<br>Et si ..... la réflexion se faisait avant l' obligation de .....l'incarcération!!!!.....<br>Merci aux municipalités locales de nous soutenir on a eu si peu de temps pour nous retourner par rapport aux autres propositions de sites!!!!! ..... (Merci MR Castex de nous avoir informé par voie de presse !!! que du plaisir!!!....)<br>l'occasion pour nous de voir si nous pouvons compter sur notre intercommunalité !!!!! " CRISENOY commune pestiférée"!!!!! qui dit déjà NON a une ZAC qui rapporterait à qui????? mais pour nous un défilé de camions++++ combien d'habitants ont déjà perdue la vie au carrefour des Bordes et encore plus avec l' entreprise "colissimo" de Réau qui génère camions+++++++ un radar est installé sur la N36 ( qui rapporte à qui???) mais le giratoire des Bordes toujours en attente : nous on compte les.... blessés et MORTS!!! STOP!!!!<br>et notre député qu'en pense t il ?????? .....<br>Bon courage à vous ( vite!! les élections approchent....!!! ) et surtout OUBLIEZ CRISENOY qui a déjà beaucoup donné.....<br>Merci à vous pour votre écoute et surtout bonne transmission..... | Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 164 | 04/03/2022 13:04 | Le RENARD est association agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement, pour la Région Ile-de-France.<br><br>Nous marquons notre étonnement de devoir constater que les espèces de flore et de faune mentionnés dans les études d'impact qui viennent d'être jointes au dossier de concertation ne mentionnent qu'un quinzaine d'espèces, alors qu'elles ont été faite durant des périodes favorables.<br><br>Alors que l'inventaire que nous avons réalisé le 27 janvier 2022, en dehors de la période de végétation, nous a permis de recenser 41 espèces de flore, dont une orchidée et 4 espèces de faune, dont des espèces protégées oubliées dans le études d'impact ?<br><br>Philippe ROY - président du RENARD<br>06 45 61 42 27<br>association-renard@orange.fr<br>https://renard-nature-environnement.fr | Monsieur,<br><br>L'APIJ a publié les éléments relatifs à l'étude d'impact de la ZAC des Bordes en réponse à votre demande dans l'observation n°52.<br>L'APIJ n'est ni maître d'ouvrage des infrastructures concernées par ces études d'impacts, ni à l'origine de la rédaction desdites études.<br><br>L'étude faune-flore de l'APIJ que mènera l'APIJ sera réalisée en 2022.<br><br>Nous vous remercions pour vos commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 163 | 04/03/2022 12:42 | Le RENARD est association agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement, pour la Région Ile-de-France.<br><br>Les études d'impact versés dans le dossier de concertation ne peuvent pas être prises en compte.*<br><br>Elles sont déjà anciennes, antérieures à l'approbation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SCRCE) et du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), qui n'ont donc pas pu être pris en compte.<br><br>De plus le contenu règlementaire des études d'impact s'est considérablement complété et ces études sont donc, de fait, devenues illégales.<br><br>Philippe ROY - président du RENARD -<br>06 45 61 42 27<br>association-renard@orange.fr<br>https://renard-nature-environnement | Monsieur,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>L'APIJ a publié les éléments relatifs à l'étude d'impact de la ZAC des Bordes en réponse à votre demande dans l'observation n°52.<br>L'APIJ n'est ni maître d'ouvrage des infrastructures concernées par ces études d'impacts, ni à l'origine de la rédaction desdites études.<br><br>L'étude d'impact du projet pénitentiaire, de la responsabilité de l'APIJ sera publiée en 2023 et tiendra compte du SRCE et du SDRIF.<br><br>Nous vous remercions pour vos commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 162 | 04/03/2022 12:40 | Bonjour,<br>Concernant le choix du site. Vous avez indiqué en réponse notamment à l'observation 41, que « plusieurs sites, situés sur les communes de Melun, Rubelles, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau et Crisenoy ont été soumis à une étude multicritères détaillée en vue de l'installation de cet établissement pénitentiaire. Ont été analysés différents critères, tels que la nature du terrain, l'accessibilité du site et l'intégration dans son environnement urbain, la proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc. Ces études ont constitué le socle d'échanges approfondis avec les services de l'État et de rencontres avec les élus locaux, à la suite desquels il est apparu que celui de Crisenoy constituait la meilleure synthèse des prérequis pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire. »<br>Puis, à notre demande d'être en possession de l'analyse comparative, vous nous avez fourni un « tableau » comparatif.<br>Cela appelle plusieurs questions ou remarques (et notamment suite à votre réponse à mon observation 92) :<br>Le tableau montre :<br>1) Que du point de vue des habitations : les différences de distances entre certains sites ne sont pas aussi flagrantes que vous souhaitez nous le signifiez. De plus pour certains sites, il y a des « obstacles » entre le site étudié et les habitations (zone d'activités, route de large gabarit), ce qui réduit la perception depuis les habitations (contrairement à la plaine). De plus, vous avez suffisamment mis en avant tout au long de la concertation que la configuration des nouvelles prisons et le travail paysager permettaient de réduire également l'impact. Les réponses à mon observation sont peu valables.<br>2) Que du point de vue réglementaire : d'autres sites que celui de Crisenoy sont dotés de zones préférentielles d'urbanisation. Les réponses à mon observation sont peu valables, et d'autant plus que vous pouvez mettre en compatibilité le SDRIF tout comme le PLU, et que ce dernier est en cours de révision...<br>3) Que d'un point de vue fonctionnement du centre pénitentiaire et réinsertion des détenus, le site de Crisenoy n'est pas le plus favorable, en termes d'accessibilité et dessertes de transports en commun, mais également en termes d'accessibilité des équipements et services publics en véhicule. A cela s'ajoute, des nuisances fortes en termes de bruit avec l'Autoroute et le TGV mais | Madame,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Comme rappelé à plusieurs reprises, les services locaux de l'état ont procédé à une première recherche foncière afin de soumettre à l'APIJ des sites sur lesquels celle-ci a réalisé une analyse multicritère. L'APIJ a disposé du même temps d'analyse pour l'ensemble des sites. Les analyses relatives au site de Crisenoy se sont tenues début 2021. L'APIJ a rendu public les informations dont elle dispose, à savoir l'analyse qu'elle a menée sur les 5 sites qui lui ont été soumis (et dont ne font pas partie les communes de Boissise-le-Roi, de Limoges-Fourches et de Dammarie-les-Lys). Cette analyse est disponible dans la page « documents de présentation » du registre dématérialisé.<br>En synthèse :<br>En matière de surface et topographie, les 5 sites se valent.<br>Les 5 sites sont concernés par des exploitations agricoles.<br>En matière de voisinage, c'est le site le plus éloigné des habitations. Des mesures paysagères pourront en effet, en complément de la mise à distance, améliorer l'insertion du projet.<br>En matière de survol, si le site de Crisenoy se trouve en effet dans l'axe des pistes de l'aérodrome de Melun-Villaroche, il est à une distance suffisante pour y apposer une marque d'interdiction de survol, selon les échanges qui se sont tenus avec la DGAC. Cela n'empêche donc pas l'implantation d'un établissement pénitentiaire dans cette zone.<br>En matière d'accessibilité, si la desserte routière actuelle du site est insuffisante, il existe un projet d'infrastructure routière qui a fait l'objet d'un arrêté de DUP en décembre 2018, et qui répond aux besoins de l'établissement pénitentiaire. Les transports en commun, cependant, devront effectivement être développés. Deux des autres sites étudiés présentaient une meilleure desserte existante en transport en commun, et un autre des sites présentait une desserte routière insatisfaisante. En outre, le site de Crisenoy répond à la proximité nécessaire avec tous les équipements publics (20 minutes en voiture, hors congestion), comme c'est aussi le cas pour les autres sites.<br>S'agissant des documents d'urbanisme, tous les sites nécessitent une mise en compatibilité du PLU. Seuls 3 sites, dont celui de Crisenoy, sont compatibles avec le SDRIF. L'APIJ suivra en effet avec intérêt les réflexions en cours sur la révision du SDRIF qui devront justement être l'occasion d'évaluer l'équilibre à définir sur chacun des territoires.<br>S'agissant des servitudes, si tous les sites se trouvent à proximité de servitudes, la plus contraignante est celle des lignes haute-tension du site de Saint-Fargeau-Ponthierry. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | également les odeurs avec le centre d'enfouissement.<br>4) Que d'un point de vue des contraintes, le site de Crisenoy ne constitue pas le meilleur site puisqu'il fait partie des terrains ayant le plus de contraintes,<br>5) Que d'un point de vue environnemental, le site de Crisenoy n'est pas non plus le site le plus approprié car les enjeux environnementaux sont parmi les plus forts.<br><br>De plus, le site de Crisenoy ne dispose pas des infrastructures nécessaires au centre pénitentiaire :<br>- Système des eaux usées<br>- Alimentation en eau potable<br>- Gestion des déchets<br>- Transports en commun<br>- Accès routiers<br>- Gaz, électricité, fibre optique<br>Il va falloir déployer toutes ces infrastructures : qui va financer les investissements ? qui va les entretenir et supporter les coûts de fonctionnement ?<br><br>Il est assez étrange que le site de Crisenoy soit au final retenu comme le meilleur compromis au regard des éléments fournis dans le tableau. De quel compromis, parlez-vous ?<br><br>Pour y répondre, il est intéressant tout de même de revenir sur les différentes interventions dans la presse. En effet, ces dernières permettent de mettre en lumière le processus et nous éclaire sur la nature du compromis.<br><br>Commençons par l'intervention du Directeur de cabinet de la CAMVS, « les services de l'Etat (direction départementale des territoires) ont mandaté les services de l'agglo pour identifier des territoires selon les critères de l'APIJ. Six ont été retenus par la DDT : deux à Vaux-le-Pénil, un à Saint-Fargeau-Ponthierry, un à Boissise-le-Roi, un à Limoges-Fourches et un à Dammarie-les-Lys. » et d'ajouter « Et le 14 décembre 2020, en plein conseil communautaire, M. Vogel a reçu un SMS du préfet lui indiquant qu'il retenait les terrains à Vaux-le- Pénil. | S'agissant des enjeux environnementaux, tous les sites présentent des suspicions d'enjeux. Des zones humides sont notamment suspectées sur 4 d'entre eux dont celui de Crisenoy, quand le 5ème site, de Melun-Rubelles, se trouve à proximité d'un bois et d'une zone où des espèces protégées ont été repérées.<br>S'agissant des risques, les 5 sites sont potentiellement exposés à au moins un risque.<br><br>Pour tous les équipements et les réseaux dont la création, l'agrandissement ou la requalification peut être explicitement et exclusivement liée à l'établissement, alors l'Etat prendra en charge financièrement les incidences. Dans le cas où la collectivité (ou le concessionnaire) utiliserait cette opportunité pour améliorer au-delà du strict besoin de l'établissement, alors l'Etat participera selon une quote-part à déterminer dans le cadre d'un conventionnement avec l'APIJ.<br><br>Nous vous remercions pour vos commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Entre le 14 décembre 2020 et le 25 janvier 2021 (date à laquelle Monsieur le Maire de Crisenoy a été convoqué) Monsieur le Préfet a rencontré le Maire de Vaux le Pénil, qui a refusé tout projet. Ainsi, en avril 2021 suite aux annonces de Monsieur le 1er ministre, Monsieur le Préfet s'est exprimé dans la presse sur le sujet en ces termes : « La ville de Rubelles avait un temps été pressentie, puis j'ai abandonné ce projet et je suis allé voir ailleurs, indique le représentant de l'État. Il y avait aussi plusieurs terrains disponibles à Vaux-le-Pénil mais le maire était contre l'implantation d'une prison. Cela a provoqué un psychodrame et je suis passé à d'autres idées. C'est l'aboutissement d'un long processus. Il a fallu prendre le temps en concertation avec l'ensemble des élus."<br><br>Je reprends vos termes « Ces études ont constitué le socle d'échanges approfondis avec les services de l'État et de rencontres avec les élus locaux, à la suite desquels il est apparu que celui de Crisenoy constituait la meilleure synthèse des prérequis pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire. », vraiment ?<br>Pourriez-vous nous préciser avec quels élus avez-vous mené cette concertation ?<br><br>Là encore, il est intéressant de s'intéresser aux propos de chacun, ci-dessous vous trouverez un communiqué du Maire de Melun sur le site officiel de la ville.<br>« Après concertation de l'ensemble des maires de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, le territoire de Crisenoy, aux portes de celle-ci, est retenu par les services de l'État.<br>Aujourd'hui, le Premier ministre Jean Castex a annoncé officiellement huit opérations nouvelles pour des livraisons à l'horizon 2027. Parmi elles, la construction d'une nouvelle prison de 1 000 places à Crisenoy permettant le déménagement de la prison de Melun et la transformation de l'Île Saint-Etienne et de notre cœur de ville.<br>Porté par Louis Vogel depuis 5 ans comme Maire et Président d'Agglomération et soutenu par la Députée de Melun Aude Luquet depuis 2017, ce déménagement est une victoire pour Melun et plus largement pour le territoire. » | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | A plusieurs reprises, nous vous avons demandé à quel moment le site de Crisenoy avait fait l'objet d'études de la part des services de l'APIJ, la réponse faite a été que vous ne saviez pas, qu'il fallait que vous vous renseigniez… c'est assez intéressant, cependant entre le moment où Monsieur le Maire de Crisenoy a été convoqué par le Préfet et le moment où ce dernier a arrêté la décision, il a fallu 18 petits jours alors que vous faites des études depuis 2016 ? d'ailleurs sur ce point, pourriez-vous nous les fournir et en préciser leurs objets, périmètre et date ?<br><br>Nous ne pouvons que constater les inégalités de traitement entre les différentes communes, pourriez-vous nous expliquer pourquoi les refus des communes de l'agglomération Melun Val de Seine ont plus de poids que celui de la commune de Crisenoy, malgré des arguments valables à l'opposition du projet ? pourriez-vous nous expliquer pourquoi y a-t-il eu une véritable concertation avec certains et aucune concertation avec les élus de notre commune ? 18 jours…<br><br>Cette manière de fonctionner est indigne des représentants de l'Etat, ce sont des pratiques qui offensent les valeurs de notre République, des pratiques anti-démocratiques.<br><br>Pourriez-vous répondre à toutes ces questions et en même temps nous fournir l'analyse sur les sites de Boissise-le-Roi, de Limoges-Fourches et de Dammarie-les-Lys ?<br><br>vous remerciant par avance,<br><br>cordialement | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 161 | 04/03/2022 12:22 | En ma qualité de député de la 3 éme circonscription, je tiens à faire connaître mon opposition ferme à ce projet de prison. Si la construction d'établissements pénitentiaires est une nécessité absolue pour notre pays, le choix des lieux d'implantation doit tenir compte des réalités locales et de l'ambition de réduire la consommation d'espace agricole.<br><br>Construire une prison au coeur de la plaine de Brie, alors qu'il existait des solutions en zone urbanisée à Rubelles ou à Vaux le Pénil est inacceptable. Il existe également des friches industrielles disponibles qui pourraient être revitalisées pour accueillir cet établissement.<br><br>Dans ces conditions, j'appelle au réexamen du site dans l'esprit de la Question écrite 39724 que j'avais déposée il y a quelques mois et dont je joins le texte :<br><br>M. Jean-Louis Thiériot attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le projet de construction de la prison de Crisenoy dans le département de Seine-et-Marne. Bien conscient de la nécessité d'en construire et regrettant le retard pris, M. le député regrette que la commune de Crisenoy ait été choisie sans concertation avec le maire, alors que d'autres solutions existaient en zone urbanisée autour de l'agglomération de Melun. Il déplore qu'il ait été choisi d'utiliser d'excellentes terres agricoles pour un projet qui n'apporte rien au territoire, abîmera une ancienne voie romaine et défigurera le paysage alors qu'existent des solutions alternatives. Il lui demande s'il compte revoir ce projet ressenti par beaucoup comme un mépris des petites communes pour satisfaire aux desiderata d'une communauté d'agglomération. | M. le Député,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>S'agissant de l'usage de terrains en friches pour accueillir le projet d'établissement pénitentiaire, aucune emprise n'a été identifiée par les services de l'Etat comme compatibles avec le cahier des charges d'implantation d'un établissement pénitentiaire. A noter par exemple que la friche de Clos Saint-Louis avait été considérée par les services de l'Etat, comme d'autres sites, puis écartée des sites d'étude, car elle présentait notamment une pollution amiantée dans des volumes de plusieurs centaines de milliers de tonnes, pour lesquels une extraction s'avérait extrêmement complexe. Un traitement chimique nécessiterait de nombreuses années. De plus, peu de parcelles sont actuellement disponibles sur cette friche car il y règne encore une activité relativement intense.<br><br>La réponse apportée en date du 26/10/2021 à votre question écrite 39724 peut appeler des compléments que vous trouverez ci-après.<br>Pour mémoire, cette réponse était la suivante :<br>« Le 20 avril 2021 à Lutterbach, le Premier ministre a annoncé la liste des projets immobiliers retenus dans le cadre de la seconde phase du Plan 15 000, parmi lesquels se trouve la construction d'un établissement pénitentiaire à Crisenoy. Le choix de ce lieu s'est fait en concertation entre le préfet de Seine-et-Marne et les élus de la communauté de communes. Ce sont les élus eux-mêmes qui ont proposé la ville de Crisenoy. Si le terrain de Crisenoy est actuellement à usage agricole, il fait l'objet depuis plusieurs années d'un projet d'urbanisation et de désenclavement dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté créée sur les communes de Crisenoy et Fouju. Afin de mettre en œuvre ce projet, l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice a mené une étude de faisabilité qui a identifié l'ensemble des contraintes devant être prises en compte afin d'assurer la meilleure insertion environnementale et paysagère de cette construction, dans un site déjà marqué par de fortes coupures paysagères. Cette dernière est réalisée en lien avec les services de l'Etat, afin de recueillir l'ensemble des servitudes et protections grevant le terrain. Par ailleurs, le projet d'établissement pénitentiaire s'articulera avec le projet de zone d'activités et fera l'objet d'une procédure de concertation préalable. Cette phase de concertation préalable, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public, permettra d'une part d'informer le public (citoyen, associations,…) de manière claire et transparente sur les enjeux et les données du projet, et d'autre part de créer un espace de dialogue pour recueillir les avis et les contributions liées au projet, notamment les propositions des acteurs locaux. Cette concertation se tiendra au premier trimestre 2022. » |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | La concertation préalable s'est effectivement tenue entre le 14 janvier 2022 et le 6 mars 2022. Elle a permis à de nombreux citoyens de s'exprimer, comme en témoigne le nombre de contributions écrites sur le registre dématérialisé. Le garant de la concertation, désigné par la CNDP, va désormais remettre son bilan. L'APIJ remettra ses conclusions dans lesquelles elle tirera les enseignements de la concertation et les suites à donner au projet dans un délai de deux mois à compter de la publication du bilan du garant. Ces deux bilans seront rendus publics.<br><br>Nous vous remercions, M. le Député, pour votre contribution dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 160 | 04/03/2022 12:18 | Bonjour,<br>Compte tenu de la situation internationale due à la guerre en Ukraine, et dans un souci de vouloir garder notre indépendance sur un certain nombre d'éléments clés pour notre économie (en particulier en besoins alimentaire ) est-il aujourd'hui vraiment raisonnable de sacrifier plus de 30 hectares (33 hectares 25) d'excellente terre agricole céréalières pour la construction d'une prison (je vous rappel que nous sommes la région qui produit la majorité des céréales en France), Projet d'autant plus rejeté fermement par l'ensemble de la population concerné par le sujet ? | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>S'agissant des terres agricoles du site étudié par l'APIJ, celles-ci sont identifiées dans un « secteur d'urbanisation préférentielle » au niveau du SDRIF, ce qui n'est pas le cas de nombreuses autres terres agricoles à proximité du site. Néanmoins, une étude préalable agricole (L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime) sera menée dans le cadre de ce projet et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet sur la filière agricole, ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.<br><br>Nous vous remercions pour vos commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 159 | 04/03/2022 11:38 | Crisenoy, avec ses villages avoisinants, le château de Vaux-le-Vicomte, contribue à offrir au secteur de Melun une zone de tranquillité, de sérénité et de verdure, dans un ensemble rural fortement agréable et contribue à un aménagement harmonieux du territoire local.<br>Bien que résident très occasionnel de Crisenoy, j'apprécie cet ensemble reposant qui, par ailleurs, contribue également à nous fournir les denrées indispensables à notre population nationale.<br>Et c'est dans ce contexte que certaines personnes, invoquant leurs qualité d'élus nationaux et locaux – énarques et super administratifs, en viennent à dénaturer une région par la construction d'une figure inhumaine, une prison qui ne servira ni la population locale, ni les potentiels détenus à fréquenter cet équipement pénitentiaire.<br>Etre avocat, ce n'est pas que défendre des personnes inculpées, c'est aussi veiller au respect de leurs conditions d'incarcération, et par la même de leurs possibilités réelles de réinsertion ; seuls des équipements de taille humaine permettent de réaliser ce dernier objectif. La Cour Européenne de Justice a maintes fois condamné la France pour son absence d'ambition, voire de respect, des obligations des détenus.<br>Il se peut, que certains de ces avocats devenus ministres, ou autres élus de la nation, sont appelés à renier leurs premiers engagements. Pour quelle raison ?<br>L'Etat dispose suffisamment de locaux inoccupés qui permettraient de satisfaire à cette obligation de réinsertion en réduisant le nombre de grands établissements pénitentiaires. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 158 | 04/03/2022 11:13 | Bonjour,<br>Implanter une prison et betonniser sur nos terres agricoles qui abritent un ru et une diversité de flore et de faunes, comment est ce possible ? A l'heure où les discours sur la protection de l'environnement sont dans tous les discours des hommes politiques , tous bords confondus,ou sont ils? Ou serait ce là de la démagogie?J'aimerai comprendre, comment,la technocratie parisienne se représent-elle les villages ou vivent des villageois ?<br>Villageois que l'on prend trop souvent pour des peconnots et gens sans cervelle. Ce mépris vient s'ajouter à celui de la construction d'une prison de 1000 détenus pour un village qui compte 650 âmes sur trois hameaux ! J'ai une vague idée de comment a été représentée la commune de Crisenoy et observée. J'imagine derrière un bureau et certainement sur une carte!ah!mais non! Google earth,les parisiens sont équipés de la fibre,pas nous.Melun n'en veut pas,Mr Vogel étant du même parti que Mr Macron,on ne froisse pas les susceptibilités,surtout en période électorale où chaque signature compte ! Idem pour Vaux le penil et Rubelles.Il reste quoi ?<br>Voyons,voyons,tiens,Crisenoy,ils ont déjà la A5,la dechetterie à ciel ouvert,la ligne TGV,la nationale 36,ils ne sont plus à une prison de 1000 detenus construite sur 30 hectares ? Allez ce sera pour Crisenoy,ça risque d'être facile à imposer,pas d'enjeux politiques 500 petites âmes à qui ont fait croire qu'ils existent mais en réalité on s'en fiche royalement et combien même si ils faisaient du bruit qui les entendraient ?Juste une petite question Mr et Mmes les décisionnaires,et si c'était l'un d'entre vous,cette petite âme qui vivait tranquille sur Crisenoy,comment reagiriez vous ? Laissez moi vous compter mon histoire qui ressemble certainement à celles de mes voisins. Je quitte la ville pour offrir aux enfants un cadre privilégié.Le foncier coûte cher sur Melun donc il faut s'éloigner mais à quel prix !Acheter un deuxième véhicule,faire la navette car le transport collectif est un service minium sur le village,ne pas oublier sa baguette en rentrant du travail,car il n'y a aucun commerces de proximité.Pour le bien être de la famille on fait ce choix en connaissance de cause et tous les sacrifices qui vont avec. Pour devoir nous battre, aujourd'hui pour garder notre environnement ! On se marche sur la tête,c'est l'état qui devrait nous protéger contre ces aberrations et pas le peuple. Sachez que David se battera jusqu'au bout contre Goliate,vous nous trouverez sur votre chemin. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | PS : les chantages à l'installation à lADSEL ou au rond point à la sortie du village,ne marche pas si vous pensez que nos vies ne valent rien,je vous laisse avec votre conscience si toutefois vous en avez une ! | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 157 | 04/03/2022 09:22 | J'habite Crisenoy depuis plusieurs décennies et je m'y suis toujours trouvée bien.<br>Pourtant, plusieurs nuisances sonores sont venues au fil des années, se construire devant mes fenêtres. Une ligne TGV et une autoroute que l'état nous avait présenté à l'époque comme une utilité publique.<br>Un site d'enfouissement figure également dans le paysage et pour finir dans les nuisances il y a l'aérodrome de Villaroche.<br>Alors ça suffit !<br>L'état, a encore désigné notre village de 684 habitants, cette fois pour y installer un centre pénitentiaire de 1 000 détenus !<br>Comment peut-on penser qu'une telle structure peut s'intégrer dans le paysage rural ?<br>Notre village rural, est entouré de terres agricoles très fertiles. Ces terres nourricières, sont très utiles pour notre pays, à l'heure même où l'actualité nous le prouve. Nous savons tous maintenant, que l'artificialisation des sols a des conséquences néfastes sur l'environnement.<br>Le choix du terrain sur 20 hectares désigné par l'APIJ sur les terres de Crisenoy en comprenant le Ru d'Andy, apparaît incohérent avec le discours politique sur les enjeux environnementaux.<br>Comment ce choix s'explique ?<br>Les transports sont quasi inexistants sur Crisenoy, et il n'y a aucun commerce.<br>Les équipements publics (école, cantine) sont adaptés pour ses 680 habitants.<br>L'APIJ suggère d'installer 1 000 détenus et près de 400 autres personnels pour faire fonctionner ce centre pénitentiaire, ce qui représente le double du nombre d'habitants libres sur Crisenoy.<br>C'est complétement disproportionné !<br>On nous parle du confort des détenus et de leur bien-être. Mais le citoyen qui a mis 20 ans pour acheter sa maison à la campagne et qui est venu chercher une qualité de vie au sein d'un village rural, a lui aussi le droit de garder son confort.<br>Ce même citoyen participe à la vie sociale et politique et ne peut pas être considéré comme un sous-citoyen.<br>Une question se pose pourquoi ne pas utiliser les nombreuses friches industrielles en Seine et Marne ? Et sûrement plus près du palais de justice de Melun. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Je souhaiterais que le BON SENS soit retrouvé au sein de l'APIJ et auprès de nos grands hommes politiques.<br>Crisenoy ne peut plus subir de nuisances supplémentaires, pour des arrangements politiques !<br>Crisenoy est un village rural et doit le rester. | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 156 | 04/03/2022 09:08 | Voici déjà presque 20 ans que notre commune est concernée par une pastille du SDRIF, ainsi que la commune voisine de Fouju. Cette pastille, visant à promouvoir une zac sur ces terres agricoles, a très vite été contestée par une large partie des crisenoyens, qui ont vite compris l'horreur des nuisances que cette activité allait nous apporter, et les très faibles retombées pour le village, celles-ci étant captées par la communauté de commune, en une répartition au prorata des habitants de cette communauté, la CCBRC. Nous nous sommes battus, avec force et détermination. Et nous avons gagné d'écarter cette destruction des terres agricoles et la destruction de notre cadre de vie. Seul restait le projet de zac sur le seul territoire de Fouju. Qui pour exister devait faire passer la route d'accès à cette possible zac sur le territoire de Crisenoy. Impossible pour les crisenoyens de tolérer ça. Nous avons dit non aux camions des activités logistiques, seules promues par l'aménageur PRD. Et nous ne lâcherons jamais ce combat.<br>Et voici que du jour au lendemain, ce projet de prison nous tombe dessus. Un simple avis à l'équipe municipale, et zou, c'est parti ! Alors nous avons cherché et compris. Compris que M. Poteau, président de la CCBRC a proposé à la préfecture ce terrain de Crisenoy, afin de débloquer la situation de la possible zac sur Fouju. "Mieux vaut ça que rien", la logique de M. Poteau, pour toujours et encore ramasser des recettes financières, pour son village et les municipalités en ligne avec cette logique. C'est tordu, mais c'est pourtant la vérité. Alors, non, nous n'acceptons pas plus ce projet de prison, que le projet de zac. Il n'y a aucun sens aujourd'hui à continuer de détruire encore et encore des terres agricoles, et il suffit de voir les dégâts réalisés pour promouvoir toujours et encore ces plateformes logistiques sur le département, à proximité immédiate de Crisenoy, pour s'en convaincre. Mais quelle honte pour le pays d'ainsi laisser faire ! Et ceci en total contradiction avec les discours et les politiques affichées du gouvernement. On engage le pays à préserver les terres, à "recycler" les friches industrielles, et dans le même temps, on laisse et on pousse à la destruction des plus belles terres agricoles de France. Mais sommes-nous devenus fous ? Sommes-nous devenus aveugles ? L'appât du gain de retombées financières, cette politique de la terre brulée, du "après moi le déluge", et bien ça suffit.<br>Nous les crisenoyens, et bon nombre d'habitants des communes voisines, des | Monsieur,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>La période de concertation préalable permet d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition. C'est bien à travers cette étape que l'APIJ consulte et entend les citoyens qui souhaitent s'exprimer sur le projet. A l'issue de celle-ci, l'APIJ remettra ses conclusions dans lesquelles elle tirera les enseignements de la concertation et les suites à donner au projet dans un délai de deux mois à compter de la publication du bilan du garant.<br><br>S'agissant des autres thématiques que vous abordez, celles-ci ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | associations de préservation de l'environnement, de collectifs et nouvelle association, nous disons non à ce projet de destruction de nos terres agricoles, celles qui demain vont immanquablement manquer pour nourrir les hommes.<br>Alors oui il est toujours imaginable d'écraser un petit village, dont l'équipe municipale peut paraitre bien faible. Mais la France ce n'est pas ça. La France c'est le respect du peuple, de ses décisions, c'est le respect du pays, des zones protégées ou qui méritent de l'être. Ces belles terres agricoles, et le ru qui le traverse, cette zone humide protégée, elles resteront. Vous n'allez pas remplacer le ru par une tuyauterie de béton, vous n'allez pas couvrir ces terres de béton, car nous serons là, tous les crisenoyens, et leurs soutiens plus nombreux de jour en jour. Vous vous êtes lourdement trompés en imaginant nous piétiner de la sorte, comme cette honteuse réunion publique du 3 février nous l'a tous démontré... Etre ainsi considérés comme des gamins sans cervelle, comme des gens de peu de culture, de bon sens et de volonté. Mais oui quelle honte d'ainsi nous considérés. Cette misérable organisation de la "concertation" renforce comme jamais notre volonté de lutter.<br>Ce projet de prison sur ce territoire rural n'a aucun sens : pas de déserte de transport en commun (nous en savons quelque chose…), éloignement des forces de l'ordre, éloignement des tribunaux, impossibilité de compenser la destruction des terres et du ru, aberration d'envisager une telle destruction, présence d'un gazoduc, surplomb par la ligne à grande vitesse, alignement avec la piste d'atterrissage de l'aérodrome de Réau Melun Villaroche, nappe phréatique en proximité de la surface du sol, … n'en jetez plus…<br>Alors la responsabilité et le bon sens doivent l'emporter. Arrêtons d'ainsi harceler notre village et ses villageois, certes fatigués de ces combats, mais toujours debout, toujours motivés et désormais soutenus ! Oui nous ne sommes plus seuls, et oui nous ne lâcherons pas. Alors M. le Préfet, venez à notre rencontre, plutôt que nous envoyer des techniciens de l'APIJ, ou de la pénitentiaire, pour entendre notre détermination, et comprendre qu'il faut arrêter ce massacre. Vous savez comme nous que d'autres terrains répondant aux critères de l'APIJ sont disponibles, et ceci sans détruire des terres agricoles, mais il faut du courage politique pour aboutir. Si vous cherchez une leçon de courage, venez nous voir, venez nous rencontrer.<br>Non à la ZAC, non à la Prison. | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 155 | 04/03/2022 08:38 | En lisant le dossier initial constitué par l'APIJ, on s'aperçoit qu'au départ, il avait été complétement omis l'existence d'une zone humide protégée autour du lit du ru d'Andy sur les terres convoitées pour son projet de prison.<br><br>Sur l'intervention de plusieurs habitants de Crisenoy , l'APIJ s'est renseigné a été dans l'obligation de reconnaitre son manquement, et a finalement intégré l'existence de cette zone humide dans son dossier.<br><br>Et depuis, le respect du passage du Ru d'Andy et de la zone humide qui l'entoure semble poser de sérieux problèmes pour l'implantation du projet, qui doit évidemment tenir compte de la réalité.<br><br>Compte tenu de cette péripétie, je prends le soin d'indiquer à l'APIJ , afin d'éviter que son projet repose sur un malentendu, on ne sait jamais: à l'immédiate proximité de son projet d'une prison de 1000 places, se trouve un village, Crisenoy, avec son Hameau, Les Bordes, avec des vrais gens qui habitent dans des vraies maisons dont certaines se trouvent à quelques mètres du projet de ZAC et de prison .<br><br>Vérifiez, je vous jure que c'est vrai!<br><br>Christophe COURAGE | Monsieur,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Nous vous invitons à vous reporter page 29 du dossier de concertation initial, publié début janvier sur le registre de la concertation. Il est écrit que « Les principaux enjeux écologiques potentiels sont situés dans le secteur du ru d'Andy, où la DRIEE a prédéterminé une enveloppe de zone humide de classe 3, qui reste à vérifier sur le terrain. Le diagnostic zone humide et les relevés réguliers faune-flore seront réalisés au cours de l'année 2022. Les études seront rendues publiques et les résultats exhaustifs seront précisés au sein de l'étude d'impact en 2023. »<br><br>Nous vous remercions pour vos commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 154 | 04/03/2022 08:10 | Madame, Monsieur,<br>Veuillez trouver ci-joint la délibération du conseil municipal de CHAMPEAUX relative à la construction d'un centre pénitentiaire sur la commune de CRISENOY.<br>Cordialement, Yves LAGÜES-BAGET, Maire de CHAMPEAUX. | Monsieur le Maire de Champeaux,<br>Nous prenons bonne note de la délibération du conseil municipal de votre commune que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Les considérants de cette délibération abordent des thématiques qui ont déjà fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Nous vous remercions, M. le Maire, pour vos commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 153 | 03/03/2022 23:54 | Bonjour,<br>Vous trouverez ci-après un lien vidéo qui montre l'état réel des nuisances sonores d'une prison, celle de Valence, à proximité des habitations. Cette vidéo concerne une prison récente de 2015 et qui ne compte que 344 places alors que le projet sur Crisenoy vise 1 000 places ! Les habitations les plus proches sont à 400m alors que dans notre cas elles seront à moins de 300m. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle ne nous rassure pas !!<br>https://youtu.be/NmJPs2nU3wM<br>Cette vidéo montre la triste réalité bien différente de ce que vous nous répondez quand nous évoquons ce sujet !<br>Vous voulez implanter cette prison au milieu des champs où le niveau sonore ambiant n'a rien à voir avec celui d'une zone urbanisée et où chaque bruit s'entend sur de très grandes distances (et svp, nous nous ressortez pas encore une fois que nous avons l'autoroute et le TGV.. Çà suffit !).<br>Comment pouvez vous encore nous dire droit dans les yeux qu'un établissement pénitencier ne génère pas de nuisances ?<br>Quelles garanties donne l'état pour préserver les riverains de ces nuisances sonores ? | Madame,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Le centre pénitentiaire de Valence que vous citez en exemple est un centre construit dans le cadre d'un ancien programme pénitentiaire. Les établissements du nouveau programme dit programme 15 000 sont pensés justement afin d'éviter les problématiques que l'on retrouve dans des centres tels que celui de Valence.<br><br>En effet, la mise à distance de 32 mètres entre le mur d'enceinte et les bâtiments d'hébergement est une nouvelle donnée programmatique, qui n'était pas en œuvre sur l'établissement pénitentiaire de Valence. Cette mise à distance vise à réduire considérablement les nuisances sonores et se prémunir des projections depuis l'extérieur, rendant toute présence aux alentours des centres caduque.<br><br>En complément, il convient de noter que la législation a récemment évolué, et permet aux personnels de surveillance de l'établissement, affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP), de procéder, sur l'ensemble du domaine de l'établissement pénitentiaire et, selon la configuration locale, à ses abords immédiats, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement.<br><br>Nous vous remercions pour vos commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 152 | 03/03/2022 21:32 | Qui étions nous ?<br><br>Un point commun, incontournable, nous habitons tous Crisenoy. Certains y sont depuis des années de père en fils, de fille en fille. Quelques uns y sont même nés. D'autres ont des tombes de la famille au cimetière. Certains ont quitté le village pour rejoindre les lumières de la ville, puis sont revenus. Ils se sont rappelé la campagne, le village, les petites entraides, le bonjour en se croisant dans la rue, même avec des gens que nous ne connaissions pas bien. D'autres, nombreux, sont arrivés pour élever leurs enfants dans un cadre qu'ils avaient choisi, et pour leur donner l'enfance qu'eux même avaient connue. La campagne, un village à taille humaine, des écoles à taille d'élève. Une sérénité, une ambiance protectrice et paisible. Encore d'autres, sont venus en ayant trouvé la maison de leur rêve ou pour un souvenir d'enfance, lointain. Il y a des chiens, plein de chats ; on plante des tomates aux beaux jours. On a tous des composteurs, des poules et même des ruches. Une vie paisible, une vie simple. Les derniers sont arrivés il y a 15 jours, les voisins de gauche ont prêté une perceuse plus puissante, ceux de droite ont proposé de prendre du pain pour eux.<br><br>Tous, nous faisons des kilomètres et des kilomètres pour vivre et mériter notre vie à la campagne. Le collège, le lycée des enfants, le pain, les loisirs, les anniversaires des copains et des copines, le sport, la musique, la danse, la poste, le médecin, la pharmacie, le journal. Tous les matins, de bonne heure, toutes et tous jaillissent, à pied, à cheval et en voiture pour aller gagner sa vie. Mais c'est comme ça. On le savait. Et souvent, entre la sortie du village et la nationale, on peut voir un lièvre sous la lune, des chevreuils à la lisière d'un bois, un renard qui se faufile, un tracteur penché qui trace son sillon. Et puis, selon les saisons, du maïs, du blé, de l'avoine, des betteraves, des cultures dont on suit la croissance. Et d'autres plantes dont on ne connait même pas le nom. La plupart d'entre nous étaient des citadins.<br><br>Le week-end, on peut aller voir le château fort de Blandy, la collégiale de Champeaux, le Château de Vaux le Vicomte, à pied ou en vélo, sur des chemins de terre. Les soirs d'été, on peut même profiter du feu d'artifice sans bouger, | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>L'un des objectifs de la concertation préalable autour du projet, est bien la structuration d'un dialogue avec les citoyens et les acteurs locaux. La formation de l'Association pour le Préservations des Terres Agricoles Et du Cadre de Vie permet d'identifier le collectif que forment ses membres comme un acteur local du projet, que l'APIJ veillera à associer aux différentes étapes de celui-ci.<br><br>Nous vous remercions pour vos commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | depuis nos maisons. Les enfants, toujours eux, ont un bout de jardin, une balançoire, une piscine gonflable. Ils peuvent prendre leurs vélos pour faire un tour, seuls, où avec leurs copains et copines, tranquilles, sans dangers, et sans angoisse pour leurs parents qui peuvent prendre l'apéro en famille ou avec les amis et les voisins.<br><br>Même si, pour beaucoup d'entre nous, il a fallu beaucoup serrer le budget familial pour pouvoir s'installer ici. Prendre des crédits lourds sur des années et des années, raboter certaines dépenses. Et souvent, manier le BA13, la moquette, les pinceaux, voir même, pour les plus doués d'entre nous, les tableaux électriques et la plomberie. Mais on s'en sort, et, au total, on est gagnant. On est un peu plus de 620 à vivre tranquillement à Crisenoy.<br><br>Que sommes nous devenus ?<br><br>On nous a promis une ZAC avec 1600 poids lourds par jour au raz des maisons du hameau des Bordes, l'artificialisation de 70 hectares de terres agricoles, projet contre lesquels on s'est battu comme des chiffonniers pendant près de 20 ans et que nous avons réussi à repousser. Toujours pas de ZAC à Crisenoy, c'est déjà ça. Maintenant c'est une prison de plus de 1000 places qui nous est promise, avec la ZAC qui vient s'y accrocher, projets complètement disproportionnés avec le village. Et quoiqu'on dise, au-delà de l'artificialisation des terres, du déséquilibre démographique engendré par la prison, si les deux projets s'implantent, au-delà de toutes ces nuisances, c'est l'identité même de Crisenoy qui sera définitivement atteinte.<br>Alors vous le comprendrez, on ne pouvait rester inertes, spectateurs de l'implantation de projets ineptes tombés du ciel. Tous, selon ses possibilités, ses goûts, ses contacts, son temps plus ou moins libre, ont décidé de se battre pour sauver le village et le mode de vie choisi pour lui et sa famille. Pour agir plus efficacement et se rassembler, s'identifier, on a créé un collectif, complètement informel, où chacun tient au courant les autres de ce qu'il envisage de faire, fait, de ses résultats et de ses besoins d'aide. Par une multitude de SMS, sans hiérarchie, avec un fonctionnement complètement horizontal, une coordination est née et une multitude de contacts ont été pris, des dizaines d'interpellations | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | ont été faites avec, en retour, des dizaines de soutiens de tous bords, interpellés et concernés par notre situation et notre combat.<br><br>Ce malstrom actif, constitué de dizaines d'individus complètement autonomes, avec chacun ses convictions et sa manière d'agir, tous issus d'horizons différents, fait que nous sommes, par nature complètement indépendants. Sans aucun lien avec un parti politique, une idéologie, avec qui que ce soit, autonome par rapport à la mairie. Notre seule boussole, le refus de la ZAC et de la Prison. Nous ne sommes pas téléguidés par qui que ce soit et d'ailleurs, personne ne pourrait prétendre récupérer notre action.<br><br>Nous sommes nous, un collectif, forts de notre conviction d'avoir raison de défendre notre vision de la vie, l'avenir de nos enfants, la ruralité, notre environnement, notre village. Nous sommes devenus une force collective dont il va falloir tenir compte. Vous comprenez que ce que nous protégeons nous a donné et va nous donner, la force nécessaire pour faire céder ceux qui veulent imposer ces projets sans tenir compte de ce que nous sommes, ce à quoi nous tenons et ce que nous voulons pour notre village.<br><br>Par notre existence, notre force collective, notre sérieux aussi, car nous nous sommes formés sur le tas pour parler de ce que nous connaissions et repousser les discours lénifiants, nous avons réussi à réunir autour de nous des élus, des associations, la presse locale et nationale.<br><br>Une association, issue de ce collectif, l'APTAECV, Association pour le Préservations des Terres Agricoles Et du Cadre de Vie (plus le combat est complexe et plus le nom est long !) est née, pour pouvoir avoir la personnalité juridique nécessaire pour les combats à venir. Un des meilleurs cabinets d'Avocat spécialisé dans les droits de l'Environnement a été contacté, et, intéressé par notre lutte, a accepté de prendre le dossier en main, si besoin. Nous nous cotisons tous pour le rémunérer et être à la foi professionnels et indépendants.<br><br>Bref, nous sommes prêts, ensemble. | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | L'association APTAECV. | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 151 | 03/03/2022 20:19 | Sa fait 20 ans que j'habite crisenoy j'ai choisi d'habiter un village pour la tranquillité l'espace naturelle promenade dans les chemins etc se qui m'as changé de la ville de dammarie les lys et voilà que l'on nous impose une prison 3 foi comme reau pourquoi vous n'avez pas choisi la 1ère ville ou sa devait se faire ? Tout sa pour des enjeus et le fric comme à Melun a côté des nouveaux lotissement sauf que la vu qu'il restait 3 lots de constructions à vendre personne voulait investir à côté d'une prison belle magouille tout ses élus et voilà que l'on nous balance sa a nous une petite commune yen as marre de tout se qui nous gouverne et qui décide pour nous bientôt les élections oublié pas | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

67, avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN-BICETRE
Tél : 01 88 28 88 00
www.apij-justice.fr

| | | | |
|---|---|---|---|
| 150 | 03/03/2022 20:15 | La progression des espaces artificialisés s'opère de plus en plus sur le territoire Français et surtout en île de france. Cette urbanisation et perméabilité de nos terres agricoles sont les conséquences des décisions de nos politiques. Moi je dit STOP , il y en à marre.<br>Étant dans le milieu agricole et habitant de Crisenoy je suis et je resterai contre le projet de construction d'une prison de 1000 détenus sur les terres de CRISENOY.<br>Mr MÉHAUT FRANCKY adjoint au maire de Crisenoy. | Bonjour monsieur,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 149 | 03/03/2022 19:29 | Une prison qui accueille plus de détenus qu'il n'y a d'habitants est ridicule. Nous sommes une commune rurale . Le maintien d'exploitations agricoles est l'expression de notre campagne . N'y a-t-il pas d'autres endroits dans habitations à proximité ? | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |
| 148 | 03/03/2022 19:23 | Bonjour,<br>Pouvez vous expliquer l'avenir de la route de Moisenay dans le cadre de la Zac et la prison.<br>Cette voie ne peut recevoir de flux important.<br>Cordialement | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Dans le cadre du projet de nouvel établissement pénitentiaire, le chemin de Moisenay a bien été identifié. Dans la mesure où l'emplacement de l'établissement pénitentiaire se trouverait sur ce chemin, celui-ci sera dévoyé et rétabli afin d'en assurer sa continuité.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>---- |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 147 | 03/03/2022 19:19 | Je suis totalement contre ce projet de prison sur les terre agricoles de notre commune , un projet<br>totalement dénué de bon sens , qui va complètement a l'encontre du respect des habitants de notre petite bourgade.<br>Un projet qui a été lancé sans études préalables sur le bien fondé de cette lamentable construction,<br>projet de prison qui n'a pas abouti sur les autres choix possibles des communes de l'agglomération<br>de Melun et qui par un malencontreux hasard se retrouve approuvé sur le territoire de Crisenoy<br>Je me demande qui a bien eu cette idée complètement absurde ( peut-être un président de la CCBRC?) qui y a vue quelques intérêts , a Crisenoy ils ne diront rien mais c'est bien mal connaitre<br>les Crisenoyens qui ne laisserons pas faire cette supercherie et qui iront jusqu'au bout de leurs<br>convictions pour saborder complètement ce projet inacceptable. | APIJ<br><br>Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 146 | 03/03/2022 18:49 | Compte tenu de nombreuses infrastructures dévalorisantes et nuisantes : Autoroute A5, décheterie, TGV, aérodrome de Villaroche, je ne veux pas de site pénitentiaire en plus. Nous sommes suffisamment impactés par toutes ces infrastructures citées ci dessus. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Vous évoquez la présence déjà existante de nombreuses nuisances pour les habitants de Crisenoy. Nous comprenons vos inquiétudes, auxquelles l'APIJ souhaite, en réponse, réaffirmer l'attention qu'elle porte à une conception des projets visant à améliorer leur insertion et à réduire au maximum les impacts pour les riverains. Il ne s'agit donc pas de sacrifier une commune, mais d'identifier les conditions nécessaires à la meilleure implantation d'une institution publique indispensable au fonctionnement de la société.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 145 | 03/03/2022 16:41 | Bonjour,<br>La construction de cette prison est totalement contraire aux principes environnementaux .<br>- consommation des terres agricoles<br>-perturbation d'une zone humide<br>-potentiel dévoiement d'un ru..<br>-augmentation du trafic routier<br>-pollution lumineuse<br>-nuisances sonores<br><br>Pour ce qui est du bien être des prisonniers et fonctionnaires<br>- proximité du chemin de fer<br>- proximité d'une décharge<br>- dans l'axe de piste de l'aérodrome<br>- éloignement des transports en commun notamment pour les familles<br>- pas hôtellerie<br><br>Pour ce qui est des problèmes sociaux<br>- déséquilibre majeur entre détenus et habitants<br>- perte total des valeurs immobilières des villages<br><br>D'un point de vu économique<br>- sol gorgé d'eau - cout de fondations et traitements aggravant<br>- dévoiement d'un ru majeur<br>- création de voirie<br>- présence de conduite gaz et oléoduc<br><br>D'un point de vue logistique<br>-Distance entre secours et site importante ( gendarmerie et pompiers, soins..)<br><br>d'un point de vue culturel et historique<br>a proximité de sites remarquables : ( château vaux le vicomte, Château Blandy, Église de Moisenay, collégiale de Champeaux, plan paysage de la vallée d'ancoeur...) | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Le choix de ce site est incompréhensible.<br>Certaines friches industrielles sont beaucoup plus adaptées .<br><br>Cordialement | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 144 | 03/03/2022 16:02 | Madame, Monsieur,<br><br>Je vous prie de trouver en annexe de ce message, un courrier daté du 15/02/2022 par lequel la société APRR a exprimé son avis et ses recommandations à M. le Garant de la concertation.<br>Par ailleurs, je vous prie, également, de trouver en annexe mes échanges avec M. le Garant.<br><br>Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.<br><br>Elie Roch<br>Gestionnaire foncier - DR Paris<br><br>Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR) | Monsieur,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note, s'agissant notamment des dispositions à intégrer dans le cadre de notre projet au regard de la proximité avec la voie autoroutière.<br><br>Par ailleurs, nous vous remercions pour votre cahier de recommandations que nous intègrerons aux réflexions d'implantation du projet sur le site, au regard également des autres enjeux identifiés.<br><br>Nous ne manquerons pas de revenir vers vous si besoin pour échanger ensemble lors des prochaines étapes de ce projet.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 143 | 03/03/2022 15:07 | Bonjour,<br><br>Une prison bâtie sur des terres agricoles cultivées, à quelques kilomètres de 2 châteaux classés est incompréhensible. Il y aura plus de prisonniers que d'habitants dans ce village !!! Une hérésie ! Quid de la biodiversité, de la protection de la faune et de la flore ? Des champs de cultures ? De nos maisons paisibles en campagne que nous avons choisi pour son calme ? Pourquoi bétonner des terres qui nous nourrissent ? Pourrir des paysages ruraux et arables avec du béton et des infrastructures routières ? Nous n'en VOULONS PAS. Ce n'est pas juste comme décision alors que de nombreux territoires sont vides en friche et sans habitation. | Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 142 | 03/03/2022 13:55 | C'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance du déroulement de la réunion publique ainsi que du dossier de concertation préalable pour l'implantation d'un centre pénitentiaire sur Crisenoy.<br><br>En effet, malgré l'attention particulière que j'ai pu accorder à ce projet porté par l'Etat, je ne parviens toujours pas à comprendre comment l'implantation sur la Commune de Crisenoy peut être considérée comme la meilleure solution, ou du moins, que cela a pu être exposé, comme la meilleure alternative aux autres sites étudiés. En effet, aucune des présentations faites ou des réponses apportées (lors de la réunion publique ou sur le registre de la concertation) ne m'apparaissent pouvoir justifier objectivement de ce choix. Il donc légitime de s'interroger sur les raisons qui ont conduit à retenir la Commune de Crisenoy et plus particulièrement ce site. Je ne suis pour ma part pas convaincu par la justification apportée par les pastilles du SDRIF ou encore l'existence d'une ZAC (qui existe peut-être dans l'esprit de certains, mais en aucun cas au PLU de la Commune de Crisenoy, qui reste le document d'urbanisme faisant foi, où les terres convoitées sont classées en zone agricole).<br><br>Beaucoup de choses ont déjà pu être exprimées sur l'aberration de cette installation (impact environnemental du projet et notamment l'imperméabilisation importante de surfaces agricoles dans un contexte de zéro artificialisation nette, l'impact sur les zones humides et le ru d'Andy, l'éloignement de cet équipement par rapport aux centralités présentes dans la zone urbaine dense de l'agglomération melunaise, la démesure du projet à proximité d'un village avec un rapport population carcérale / habitant de la Commune jamais vu,…) et je ne reviendrai donc pas dessus.<br><br>Je souhaite pour ma part insister plus particulièrement sur les effets induits de votre projet sur la mobilité et la pollution qui l'accompagnera. La présentation du projet semble en effet ignorer les conséquences en matière de pollution atmosphérique liées au trafic qui sera généré par cette implantation en milieu rural. Et pourtant, votre projet évoque la création de 900 emplois, les retombées économiques pour les commandes passées par l'établissement, ainsi que le besoin d'un parc d'habitat locatif à proximité pour répondre au besoin des | Observation supprimée à la demande du déposant. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | salariés (cf. dossier de concertation).<br><br>Si nous analysons les caractéristiques sociodémographiques de la commune de Crisenoy : commune rurale de 650 habitants environ, soit en chiffre absolu une population active faible et donc peu de demandeurs d'emploi, un parc locatif quasi-inexistant, et aucune entreprise pouvant profiter des commandes passées par l'établissement… Il y aura par conséquent peu d'interactions, voire aucune, entre notre village et cet établissement, comme d'ailleurs pour les communes rurales qui nous entourent.<br><br>Ces caractéristiques conduisent par conséquent à s'interroger sur la provenance des salariés, la localisation du parc de logements locatifs, ou encore la localisation des entreprises qui travailleront avec le centre pénitentiaire. Les réponses à ces questions semblent assez évidentes : pas à Crisenoy et dans les villages alentours mais en très grande majorité dans les agglomérations de Melun et Sénart. Il serait intéressant d'avoir le point de vue de l'Etat sur ces questions.<br><br>Je pense que nous pourrons donc aisément nous accorder sur le fait que ce projet va générer d'importants flux de déplacements (7j/7), pour la grande majorité routiers, en direction de Crisenoy depuis essentiellement l'agglomération de Melun pour le fonctionnement du centre pénitentiaire (que ce soit pour les salariés, les familles des personnes incarcérées ou les prestataires qui livreront l'établissement). En sens inverse, il va également générer des flux importants depuis Crisenoy vers l'agglomération voisine, pour se rendre au tribunal, à l'hôpital, à pôle emploi, etc.<br><br>Pour pallier cet éloignement du centre urbain, il conviendra de développer spécifiquement une ligne de transport en commun, pour les salariés, mais également pour les visites par les familles. Il ne sera en effet pas possible de s'appuyer sur la desserte actuelle de la Commune de Crisenoy, à vocation scolaire. Il faut cependant rester lucide car cette offre de transport ne permettra pas d'offrir une alternative crédible à l'usage de la voiture au regard du caractère rural du site d'implantation et de son éloignement géographique par | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | rapport aux centralités. Pour les familles, l'accès par les transports risque de se traduire par des temps de parcours importants (avec comme point d'entrée la gare de Melun), venant ainsi contribuer à ajouter un trafic bus complémentaire sur des axes de circulation déjà bien congestionnés.<br><br>Ce projet apparaît ainsi en totale contradiction avec la politique de l'Etat sur la sobriété foncière et la réduction des déplacements (0 émission nette), ce qui en fait un non-sens écologique. Ce constat découle tout simplement d'une logique d'implantation qu'il est bien difficile de comprendre et qui est d'ailleurs partagé par Madame Luquet, Députée de la 1ère circonscription de Seine-et-Marne, à l'occasion d'une interview publiée dans la République de Seine-et-Marne, le 25 janvier dernier.<br>J'aimerai par conséquent que l'on puisse m'expliquer comment le site de Crisenoy peut apparaître comme le meilleur compromis au regard de l'importance des impacts et des contraintes de cette localisation.<br><br>Vous remerciant pour l'attention que vous pourrez porter à ces questionnements. | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 141 | 03/03/2022 12:03 | Le RENARD est association agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement, pour la Région Ile-de-France.<br>Faisons le point sur le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF).<br>Quelles sont ses conséquences sur les projets d'urbanisation de Crisenoy ?<br>Il n'existe pas de Schéma Directeur local sur Crisenoy, c'est, par conséquent le SDRIF qui s'applique.<br>Le SDRIF propose des pastilles d'urbanisation préférentielles sur Crisenoy et Fouju, en précisant bien qu'il n'est pas obligatoire de les urbaniser.<br>De plus les Orientation Règlementaires (OR) du SDRIF précisent la nécessité (pages 46 & 47) : "L'urbanisation doit respecter l'écoulement naturel de l'eau et permettre la réouverture des rivières urbains..."<br>Il n'est, par conséquent pas autorisé de canaliser des rus.<br><br>Philippe ROY - association RENARD<br>06 45 61 42 27<br>association-renard@orange.fr<br>https://www.renard-nature-environnement.fr/index.htm | Monsieur,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>La présence du ru d'Andy a bien été identifiée comme un point d'attention particulier dont les études environnementales à venir en préciseront les enjeux, en vue d'éviter ou de limiter les impacts du projet sur celui-ci.<br><br>Nous vous remercions pour vos commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 140 | 03/03/2022 10:55 | Je m interoge et me positionne contre l implantation de cet établissement à moins de 300m des habitations! Lorsque l on décide d habiter un petit village nous faisons des concessions et pas des moindres ceci a un coût. On ne peut pas dire que ce soit facile d accès pour les futurs visiteurs à moins d avoir une voiture. Et que dire d implanter une telle construction sur des terres qui pourraient nous être bien plus utiles et salutaires étant donné ce qu il se passe en Ukraine, les céréales de la Brie nous nourrissent.<br>De l utilité d une prison faut il débattre? Notre société n' est elle que répressive ? peut on envisager aussi de dépenser de l argent et du temps à faire qu on puisse réduire le remplissage de ces institutions en faisant de la prévention et en rendant notre monde plus humain ?<br>Merci de revoir le lieu d implantation de cette prison et sans doute sa taille aussi. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Nous avons conscience des difficultés d'accès au site et du manque de desserte en transports collectifs, et nous travaillerons à ce sujet avec les autorités compétentes en matière de transport, afin de l'améliorer. Cela permettra aux visiteurs de ne pas dépendre exclusivement de leur voiture.<br><br>S'agissant des terres agricoles du site étudié par l'APIJ, celles-ci sont identifiées dans un « secteur d'urbanisation préférentielle » au niveau du SDRIF, ce qui n'est pas le cas de nombreuses autres terres agricoles à proximité du site. Néanmoins, une étude préalable agricole (L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime) sera menée dans le cadre de ce projet et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet sur la filière agricole, ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.<br><br>Enfin, sachez que le système judiciaire propose en effet des dispositifs alternatifs à l'emprisonnement. La privation de liberté est la solution utilisée en dernier recours, lorsque les autres solutions ont échoué.<br>Les établissements pénitentiaires, tout comme les écoles et les tribunaux, sont des équipements d'utilité publique.<br>Enfin, sachez que, en complément de la politique immobilière, la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a été publiée au Journal Officiel le 23 mars 2019. Ses objectifs : simplifier et clarifier les procédures, recentrer le juge sur sa fonction première, renforcer la proximité et la qualité de la justice, mieux protéger les victimes, lutter contre la délinquance du quotidien et prévenir la récidive. Plus d'informations ici : http://www.justice.gouv.fr/le-garde-des-sceaux-10016/la-loi-de-programmation-et-de-reforme-pour-la-justice-lpj-33022.html<br><br>Nous vous remercions pour vos commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 139 | 03/03/2022 01:57 | C'est tout simples une gabegie de voir installer une prison de 1.000 places sur des terres agricoles nourricières dans la BRIE.<br>impact désastreux sur :<br>- l'agriculture française<br>- l'environnement<br>- le tourisme<br>- la circulation routière<br>- (...)<br>Des friches industrielles seraient plus appropriées.<br>Merci pour vos réflexions intelligentes.<br>(Photo en ajout) | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons bonne note.<br><br>Les thématiques que vous abordez ont fait l'objet de réponses de notre part à la suite de précédentes observations dans ce même registre, auxquelles nous vous invitons donc à vous reporter, eu égard au temps matériel dont nous disposons avant la remise du bilan du garant, qui nous contraint à prioriser sur l'instant les réponses aux observations comportant de nouvelles thématiques ou de nouveaux aspects.<br><br>S'agissant du terrain que vous proposez, celui-ci fait une surface de 6ha, quand une vingtaine sont nécessaires.<br><br>Dans tous les cas, nos réponses à chacune des thématiques abordées dans le registre et à travers les évènements de la concertation seront synthétisées et, le cas échéant, complétées dans le bilan du Maître d'Ouvrage que nous publierons sur le site de la concertation dans un délai de 2 mois à compter de la parution du bilan du garant.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation dont il sera tenu compte dans la poursuite ou non du projet.<br><br>Cordialement<br>——<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 138 | 02/03/2022 23:46 | Bonjour,<br>Merci à vous de prendre en compte le document en pièce jointe svp.<br>Le maire de Crisenoy | M. le Maire,<br><br>Nous vous remercions pour votre courrier, auquel nous tâchons ci-dessous d'apporter des réponses précises.<br><br>L'APIJ reste à votre disposition pour continuer à échanger avec vous aussi souvent que nécessaire.<br>Avant de répondre spécifiquement à chacune des questions que vous nous avez adressées, nous tenons à rappeler, comme nous l'avons fait plusieurs fois en réponse aux observations du registre, que l'APIJ est tenue de respecter la législation en vigueur s'agissant des thématiques environnementales évoquées, et qu'elle le fera évidemment.<br>L'ensemble des études seront menées en toute transparence et objectivité, notre objectif étant de proposer le projet le plus adapté, tant pour répondre aux besoins de l'administration pénitentiaire, qu'aux grands enjeux de limitation des impacts sur l'environnement et la population.<br>Vous revendiquez par ailleurs une structuration et une expertise croissante des citoyens et associations locales, et nous voyons en cela l'opportunité d'enrichir le dialogue et d'améliorer le projet, ce qui est justement l'objectif recherché par l'APIJ. Il s'agira d'une des clés pour permettre au projet, s'il se poursuit, d'être ensuite déclaré d'utilité publique, à l'appui d'une analyse mettant en perspective l'intérêt général de l'opération et la maîtrise des impacts résiduels au regard des solutions proposées par l'APIJ. Rappelons en effet que cette opération répond avant tout à des enjeux nationaux d'amélioration des conditions de détention et des conditions de travail du personnel pénitentiaire, mais aussi de lutte contre la récidive. Les établissements pénitentiaires sont avant tout des institutions républicaines indispensables au bon fonctionnement de la Justice.<br><br>S'agissant des questions que vous abordez dans votre courrier :<br><br>A) S'agissant de la bande de recul vis-à-vis de l'autoroute<br>Issue de la loi Barnier (n°95-101 du 2 février 1995) codifiée aux articles L.111-6 à L.111-10 du Code de l'urbanisme, une marge de recul ou bande d'inconstructibilité de 100 m s'applique de part et d'autre de l'A5.<br>Une dérogation à cette inconstructibilité pourrait être obtenue, après accord du Préfet, et à l'appui d'une étude de paysage, si les contraintes géographiques ne permettent pas de l'éviter.<br>Cette bande de recul constitue, pour l'APIJ, l'une des contraintes à respecter sur le site, et la nécessité du recours à une éventuelle demande de dérogation sera évaluée au regard des autres enjeux de site et à l'appui d'une analyse pour définir la solution la moins impactante sur l'environnement et le |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | paysage. Cette analyse sera l'objet de l'étude d'impact. En tout état de cause, tout sera mis en place pour éviter l'installation de bâtiments d'hébergement sur la zone.<br><br>B) S'agissant des marges de protection des canalisations de transport de matières dangereuses.<br>Deux canalisations de transport de matières dangereuses passent à proximité du site.<br>Un arrêté préfectoral (n°16-DCSE SERV 125) définit les marges de recul (servitudes d'utilité publique - SUP) s'appliquant à chacune de ces canalisations.<br>En synthèse :<br>- Au sud-ouest du site, la canalisation GRT Gaz DN 500 Château-Landon Nanteau-sur-Lunain ne permet pas la construction d'un établissement pénitentiaire à moins de 5 mètres de celle-ci. Cette prescription sera respectée. En outre, dans un périmètre de 195 mètres de part et d'autre de la canalisation, la délivrance d'un permis de construire relatif à un établissement recevant du public est subordonnée à la fourniture d'une analyse de compatibilité ayant reçu l'avis favorable du transporteur ou, en cas d'avis défavorable du transporteur, l'avis favorable du préfet rendu au vu de l'expertise mentionnée au III de l'article R 555-31 du code de l'environnement.<br>- Au nord-ouest du site, la canalisation d'hydrocarbures SFDM LaFerté-Alais-Grandpuits ne permet pas la construction d'un établissement pénitentiaire à moins de 15 mètres de celle-ci. Cette prescription sera respectée. En outre, dans un périmètre de 70 mètres de part et d'autre de la canalisation, la délivrance d'un permis de construire relatif à un établissement recevant du public est subordonnée à la fourniture d'une analyse de compatibilité ayant reçu l'avis favorable du transporteur ou, en cas d'avis défavorable du transporteur, l'avis favorable du préfet rendu au vu de l'expertise mentionnée au III de l'article R 555-31 du code de l'environnement.<br>L'APIJ a bien connaissance de ces contraintes, et la nécessité du recours à d'éventuelles analyses de compatibilité sera évaluée au regard des autres enjeux de site et à l'appui d'une analyse pour définir la solution la moins impactante sur l'environnement et le paysage. Cette analyse sera l'objet de l'étude d'impact.<br><br>C et D) S'agissant du terrain sur Fouju et la recherche de terrains en friche<br>Comme nous l'avons déjà indiqué, l'APIJ a réalisé ses études et une analyse de compatibilité multi-critères sur les sites préalablement identifiés par les services locaux de l'Etat comme compatibles avec les exigences attendues s'agissant de l'installation d'un établissement pénitentiaire. Les sites et les critères étudiés ont été rendus publics via le tableau d'analyse disponible dans la page « documents de présentation » du registre dématérialisé.<br>Aucun terrain en friche apte à accueillir le projet n'a été présenté à l'APIJ. La friche de Clos Saint-Louis |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | avait été considérée par les services de l'Etat, comme d'autres sites, puis écartée des sites d'étude, car elle présentait notamment une pollution amiantée dans des volumes de plusieurs centaines de milliers de tonnes, pour lesquels une extraction s'avérait extrêmement complexe. Un traitement chimique nécessiterait de nombreuses années. De plus, peu de parcelles sont actuellement disponibles sur cette friche car il y règne encore une activité relativement intense.<br><br>E) S'agissant de l'analyse multicritères des 5 sites<br>L'analyse multicritère des sites étudiés est disponible dans la page « documents de présentation » du registre dématérialisé.<br>Il ressort de cette analyse que le site de Crisenoy présente le meilleur compromis au regard des différentes contraintes sur le site.<br>En synthèse :<br>En matière de surface et topographie, les 5 sites présentent des situations équivalentes au regard du cahier des charges.<br>Les 5 sites sont concernés par des exploitations agricoles.<br>En matière de voisinage, le site de Crisenoy est le plus éloigné des premières habitations.<br>En matière de survol, si le site de Crisenoy se trouve en effet dans l'axe des pistes de l'aérodrome de Melun-Villaroche, il se situe à une distance suffisante pour y apposer une marque d'interdiction de survol, selon des échanges qui se sont déjà tenus avec la DGAC. Cela n'empêche donc pas l'implantation d'un établissement pénitentiaire dans cette zone.<br>En matière d'accessibilité, si la desserte routière actuelle du site est insuffisante, il existe un projet d'infrastructure routière qui a fait l'objet d'un arrêté de DUP en décembre 2018, et qui répond aux besoins de l'établissement pénitentiaire. Les transports en commun, cependant, devront être développés. En outre, le site de Crisenoy répond à la proximité nécessaire avec tous les équipements publics (20 minutes en voiture, hors congestion), comme c'est aussi le cas pour les autres sites.<br>S'agissant des documents d'urbanisme, tous les sites nécessitent une mise en compatibilité du PLU concerné. Seuls 3 sites, dont celui de Crisenoy, sont compatibles avec le SDRIF.<br>S'agissant des servitudes, tous les sites en connaissent, la plus contraignante étant celle des lignes haute-tension du site de Saint Fargeau Ponthierry.<br>S'agissant des enjeux environnementaux, tous les sites présentent des suspicions d'enjeux. Des zones humides sont notamment suspectées sur 4 d'entre eux dont celui de Crisenoy, quand le 5ème site, de Melun-Rubelles, se trouve à proximité d'un bois et d'une zone ou des espèces protégées ont été repérées.<br>S'agissant des risques, les 5 sites sont potentiellement exposés à au moins un risque. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | F) S'agissant du secteur touristique en devenir<br>L'APIJ s'est engagée à mener une étude paysagère qui intégrera le plan paysage de la vallée d'Ancoeur mais également l'insertion du projet dans son environnement, en considérant l'ensemble des enjeux architecturaux et paysagers à proximité.<br>Il sera ensuite du ressort du concepteur de proposer un projet architectural le plus adapté aux enjeux identifiés.<br><br>G) S'agissant des études de l'impact sur les milieux aquatiques<br>La réglementation de la « loi sur l'eau » s'applique sur les projets susceptibles d'avoir un impact sur les milieux aquatiques et la ressource en eau. Elle implique que le maître d'ouvrage sollicite une autorisation environnementale, à l'appui d'études sur l'imperméabilisation des sols, le traitement des eaux de pluie, la proximité des zones humides, l'écoulement des crues, la continuité écologique, etc.<br>Cette demande d'autorisation sera instruite par les services de l'Etat.<br>L'impact potentiel sur les milieux aquatiques sera donc étudié par l'APIJ, en vue de proposer le projet le plus adéquat, au regard également des autres enjeux du site. L'analyse visant à retenir la solution la moins impactante sera l'objet de l'étude d'impact, à l'issue de laquelle sera réalisé le dossier de demande d'autorisation environnementale.<br>Pour en savoir plus sur ces procédures : https://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/guide-francilien-de-l-autorisation-a2977.html<br><br>H) S'agissant de la poursuite du projet<br>Le processus de concertation préalable est encore en cours. Si le registre dématérialisé est désormais clos, le garant de la concertation, désigné par la CNDP, va désormais remettre son bilan. L'APIJ remettra ses conclusions dans lesquelles elle tirera les enseignements de la concertation et les suites à donner au projet dans un délai de deux mois à compter de la publication du bilan du garant. Ces deux bilans seront rendus publics.<br><br>Bien cordialement<br><br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 137 | 02/03/2022 21:37 | Quelle est la hauteur MAX des bâtiments ? | Monsieur,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution à la concertation dans le cadre du projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire sur la commune de Crisenoy.<br><br>Le mur d'enceinte de l'établissement fera 6 mètres de haut et les bâtiments les plus hauts (hébergement) ne dépasseront pas un niveau R+4 (soit un rez-de-chaussée, 4 étages et des combles). La hauteur d'un bâtiment R+4, compris rez-de-chaussée et combles est d'environ 20m, suivant les prescriptions techniques et architecturales.<br><br>Nous vous remercions pour vos commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 136 | 02/03/2022 20:01 | Bonjour,<br><br>Le choix du projet d'implantation d'un centre pénitentiaire sur les terres de Crisenoy ne répond pas à toutes les directives et lois en vigueur sur la gestion de l'eau en France.<br>En effet, le projet d'implantation se situe sur un cours d'eau protégé, sur une zone potentiellement sujette aux inondations de nappes (du fait de la nappe phréatique de Champigny).<br>Les différentes lois, directives et schémas sont venus renforcer la protection dans le domaine de l'eau.<br>Ainsi, nous pouvons relever - - la loi sur l'eau de 1992 et l'article R214-1 titre III sur le busage et la déviation des cours d'eau.<br>- les objectifs de la directive cadre sur l'eau dont notamment la non-dégradation des ressources et des milieux<br>- le SDAGE Normandie dont un des objectifs est de protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides<br>- le SRCE qui a identifié le ru d'Andy comme un cours d'eau à préserver et à restaurer<br>- le PLU de la commune qui protège ce corridor écologique,<br>- et tout un tas d'autres lois comme la GEMAPI qui viennent renforcer la préservation de l'eau...<br><br>Éviter Compenser Réduire, comment comptez-vous appliquer cette obligation ? Puisque rien que dans le tableau comparatif présenté par votre service d'autres terrains présentaient une alternative. De plus d'autres terrains n'ont pas été étudiés comme par exemple la friche clos saint louis, ou encore des terrains situés entre Melun et Sénart disposant également des secteurs d'urbanisation préférentielle.<br>Votre projet ne respecte pas les lois en vigueur sur la gestion de l'eau, aussi je vous remercie de bien vouloir trouver un terrain plus respectueux de l'environnement et de nos préoccupations en gestion de l'eau, ressource rare.<br><br>Cordialement<br>Caroline Augé | Monsieur,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution à la concertation dans le cadre du projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire sur la commune de Crisenoy.<br><br>Le projet d'établissement pénitentiaire sera tenu de respecter la législation en vigueur. L'ensemble des thématiques que vous abordez sera donc étudié dans le respect des réglementations applicables à travers l'étude d'impact qui sera menée sur le projet, puis à travers celle de l'autorisation d'urbanisme.<br><br>Concernant l'utilisation de friches industrielles, ce sujet a été évoqué de nombreuses fois dans les contributions portées sur ce registre électronique. Aucun terrain en friche apte à accueillir le projet n'a cependant été présenté à l'APIJ jusqu'à présent. A ce titre la friche de Clos Saint-Louis à Dammarie-les-Lys que vous évoquez avait été regardée, comme d'autres sites, puis écarté des sites d'étude par les services de l'Etat, car elle présentait notamment une pollution amiantée dans des volumes de plusieurs centaines de milliers de tonnes, pour lesquels une extraction s'avérait extrêmement complexe. Un traitement chimique prendrait alors plusieurs années.<br>Nous vous remercions pour vos commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 135 | 02/03/2022 14:50 | Le RENARD est association agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement, pour la Région Ile-de-France.<br><br>Faisons le point sur la prétendue Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Bordes (Crisenoy et Fouju)<br><br>Pour la partie de la ZAC qui se trouve sur Fouju, il se trouve que Fouju est dépourvu de Plan Local d'Urbanisme et donc soumis au Règlement National d'Urbanisme (RNU). En absence de RNU le code de l'urbanisme prévoit en son article L111-3 :"En l'absence de plan local d'urbanisme, de tout document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées de la commune." L'aménageur de la ZAC, la société Percier Réalisation Développement (PRD) à abandonné son projet de zone d'entrepôt (nous les avons eu récemment au téléphone).<br><br>Pour la partie qui était prévue sur Crisenoy, le Plan Local d'Urbanisme (PLU), révisé en décembre 2016 l'a supprimée. Le Préfet n'a pas émis d'objection.<br><br>Pour la voirie de déviation et de recalibrage de la RD57, la procédure semble caduque, pour cause d'enquête publique trop ancienne.<br><br>On doit pouvoir donc affirmer que la ZAC des Bordes n'existe plus, même si elle n'a pas officiellement été abrogée.<br><br>Nous examinerons dans une prochaine réponse la situation par rapport au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France.<br><br>Philippe ROY - président du RENARD<br>06 45 61 42 27<br>association-renard@orange.fr<br>https://www.renard-nature-environnement.fr/index.htm (avec une page sur Crisenoy) | Monsieur,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution à la concertation dans le cadre du projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire sur la commune de Crisenoy.<br><br>Les éléments dont dispose l'APIJ, relatifs à la ZAC des Bordes sont les suivants : la ZAC des Bordes a été créée en 2007 sur le territoire des communes de Crisenoy et de Fouju par le syndicat mixte de la charte intercommunale de développement Crisenoy-Fouju-Moisenay. Sa réalisation a été confiée à la société PRD via la signature d'une concession d'aménagement signée le 17 décembre 2007 (la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux s'est substituée au syndicat mixte concédant depuis le 1er janvier 2017).<br>Le dossier de réalisation de la ZAC a ensuite été approuvé en 2013, sur un périmètre qui couvre Crisenoy et Fouju.<br>Le projet d'établissement pénitentiaire et celui de la zone logistique sont 2 projets différents. L'APIJ n'a pas de pouvoir de décision sur cet autre projet, qui est porté par un aménageur local en collaboration avec les collectivités locales qui ont en charge l'aménagement du territoire et son développement économique, qui ne sont pas des compétences du ressort de l'APIJ.<br><br>Les projets d'infrastructure routière font, quant à eux, l'objet d'un arrêté de DUP obtenu en décembre 2018. A nouveau, l'APIJ n'est pas maître d'ouvrage de ce projet annexe.<br><br>Nous vous remercions pour vos commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 134 | 02/03/2022 10:43 | Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe. | M. le Maire de Saint-Germain-Laxis, M. Willy DELPORTE<br><br>Nous prenons bonne note de la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Germain-Laxis, et vous remercions pour le partage de celle-ci dans le cadre de la concertation autour du projet d'établissement pénitentiaire à Crisenoy.<br><br>Nous tenons à préciser que l'APIJ n'est maître d'ouvrage que du projet d'établissement pénitentiaire, objet de la présente concertation et non de la ZAC, ni des aménagements routiers envisagés sur le secteur, qui sont portés par d'autres maîtres d'ouvrages.<br><br>S'agissant du dimensionnement du projet, comme nous avons pu le rappeler pendant la concertation, l'ouverture d'un établissement pénitentiaire de 1000 places n'est pas conditionnée à la fermeture du centre de détention de Melun, qui n'a pas été décidée, à ce jour, par l'administration pénitentiaire.<br><br>Nous vous confirmons que le site de Crisenoy a bien fait l'objet d'études préalables, présentées dans le tableau d'analyses multicritères publié sur le présent site internet. C'est sur la base de ces études, que le site a pu être identifié comme le plus favorable à recevoir un établissement pénitentiaire, parmi les 5 sites étudiés. Cette phase initiale permet alors d'enclencher la phase d'études détaillées, qui n'ont effectivement pas encore eu lieu car elles nécessitent d'abord d'obtenir des autorisations pour pénétrer sur les parcelles.<br>La concertation préalable, telle que définie par les codes de l'environnement et de l'urbanisme, autour du projet intervient ainsi relativement en amont, mais une deuxième phase d'échanges s'ouvrira en 2023 via l'enquête publique autour du dossier de DUP et d'étude d'impact du projet.<br>C'est sur cette base que le projet pourra, ou non, être déclaré d'utilité publique.<br><br>Enfin, concernant l'artificialisation, la loi climat et résilience, tout comme les objectifs conférés au principe de « zéro artificialisation nette » visent à limiter à sa portion congrue l'artificialisation des sols, tout en laissant la possibilité de la compenser lorsqu'elle s'avère nécessaire pour certains projets, notamment d'utilité publique. Il s'agit alors de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. C'est bien ce qui sera appliqué dans le cadre du projet d'implantation de l'établissement pénitentiaire de Crisenoy pour lequel sera appliqué, s'il est reconnu d'utilité publique, le principe "éviter réduire compenser" dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.<br><br>Nous vous remercions, M. le Maire, pour la contribution de votre conseil municipal dans le cadre de |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 133 | 02/03/2022 08:29 | Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre expertise et contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>L'ensemble des sujets que vous soulevez a bien été identifié comme points d'attention par l'APIJ et fera effectivement l'objet d'études détaillées dans le courant de l'année 2022 qui alimenteront l'étude d'impact exhaustive concernant les incidences du projet sur l'environnement.<br>Nous travaillons selon la logique ERC : éviter, réduire, compenser. Cela signifie que nous cherchons au maximum à éviter les impacts du projet sur l'environnement et, si cela n'est pas possible, à les réduire et, en dernier recours, à les compenser ailleurs.<br><br>Concernant l'artificialisation, la loi climat et résilience, tout comme les objectifs conférés au principe de « zéro artificialisation nette » visent à limiter à sa portion congrue l'artificialisation des sols, tout en laissant la possibilité de la compenser lorsqu'elle s'avère nécessaire pour certains projets, notamment d'utilité publique. Il s'agit alors de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées.<br>C'est bien ce qui sera appliqué dans le cadre du projet d'implantation de l'établissement pénitentiaire de Crisenoy pour lequel sera appliqué, s'il est reconnu d'utilité publique, le principe "éviter réduire compenser" dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.<br><br>Enfin, veuillez noter que les cartographies présentées dans le dossier de concertation présentent bien uniquement le site d'étude et non le périmètre définitif du projet.<br><br>Nous serons donc attentifs aux divers éléments que vous mentionnez, et vous remercions pour vos précisions.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 132 | 01/03/2022 13:39 | OUI à ce projet !!<br>Profitons de cette implantation pour demander de nouvelles routes et infrastructures !! Crisenoy est un village mort<br>Quoi qu'il arrive si ce n"est pas la prison sera la ZAC<br>Arrêtons de perdre du temps, mettons ce temps à profit pour négocier des aménagements et des financements pour la commune, prenons la question a l'envers au lieu de se braquer comme cela | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Le sujet des infrastructures est effectivement intégré au projet. Ainsi une adaptation du réseau de transports en commun sera nécessaire afin de desservir le site. Même si ce n'est pas du ressort direct de l'APIJ, nous entrerons en contact et nous participerons aux échanges à ce sujet avec les opérateurs de transports et les autorités compétentes en la matière.<br><br>Nous pouvons également noter la tenue d'un projet distinct mais concomitant à celui de l'implantation de l'établissement pénitentiaire qui consiste en la déviation et recalibrage de la route D 57 et l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la route N 36 et la route D 57 et qui devrait notamment permettre de fluidifier le carrefour route N 36 / route D 57.<br><br>Nous vous remercions de votre contribution et de votre soutien à ce projet dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 131 | 01/03/2022 13:15 | Nous ne sommes contre ce projet qui vise à réduire les surfaces agricoles et menace la patrimoine naturelle et historique à côté de grands monuments à proximité et qui auront vu sur la prison. Nous profitons de ces endroits pour la randonnée et les visites. Aucune friche industrielle n'a été étudiée , ce qui est particulièrement choquant.<br>Nous souhaitons qu'une nouvelle concertation puisse avoir lieu avec les études mentionnées et une étude élargie à d autres sites tels que le clos saint Louis a Dammarie les Lys , plus grande friche industrielle d île de France . | Bonjour Madame,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Concernant les terres agricoles, le projet étant soumis à évaluation environnementale (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.<br><br>S'agissant donc de la proximité avec les châteaux de Blandy-les-Tours et Vaux-le-Vicomte, nous allons en effet intégrer cet aspect à l'étude paysagère qui sera menée dans le courant de l'année 2022.<br><br>Concernant l'utilisation de friches industrielles, ce sujet a été évoqué de nombreuses fois dans les contributions portées sur ce registre électronique. Aucun terrain en friche apte à accueillir le projet n'a cependant été présenté à l'APIJ jusqu'à présent.<br>A ce titre la friche de Clos Saint-Louis à Dammarie-les-Lys que vous évoquez avait été regardée, comme d'autres sites, puis écarté des sites d'étude par les services de l'Etat, car elle présentait notamment une pollution amiantée dans des volumes hors normes de plusieurs centaines de milliers de tonnes, pour lesquels une extraction s'avérait extrêmement complexe. Un traitement chimique prendrait alors plusieurs années.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 130 | 28/02/2022 23:51 | Bonjour,<br><br>Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, le 26 Février, l'Association Renard, avec le soutien de L'association pour la présentation des terres agricoles, de l'environnement et du cadre de vie (APTAECV), est venue réaliser une animation de sondage pédagogique du sol le long du ru d'Andy, en plein cœur de la zone que vous étudiez.<br>Les carottages réalisés avec les enfants et les parents des communes potentiellement impactées par ce projet allant contre toute logique, ont permit d'identifier des traces d'oxyde de fer dans le sol (orange/rouille) un des signes distinctifs d'une zone humide.<br><br>Le zone sondée durant cette animation le long du ru d'Andy, à l'angle de la route de Moisenay (parcelle cadastrale ZL26 de Crisenoy) voit son sol non cultivé depuis plusieurs années.<br>Sa sous-couche préservée du travail de jachère permet aisément d'identifier les traces d'oxyde de fer.<br>Cependant, ce n'est pas le cas pour les espaces agricoles de la zone qui sont des terres agricoles encore exploitées à ce jour et qui voit périodiquement leur sol travaillé sur plusieurs dizaines de cm de profondeur rendant ainsi bien plus complexe la visualisation des signes d'une zone humide.<br><br>J'en viens à mes questions que je vous remercie de prendre en considération :<br><br>- Les traces d'oxyde de fer couleur orange/rouille relevées ce jour sont-elles un signe avant coureur d'une zone humide ? (Voir photos en PJ, zoomées sur les traces de début de présence d'oxyde de fer à moins de 50 sous l'enveloppe du sol + photo de l'ensemble du carottages avec ruban métré)<br><br>- Les carottages que vous ferez réaliser, en toutes saisons, dans le cadre des études d'impactes se feront-ils sur l'ensemble de la zone que vous étudiez (30ha) ? La zone d'étude de sol englobera t-elle les espaces dites de "la potentielle ZAC des bordes" côté Crisenoy et Fouju hors du périmètre du projet de centre pénitentiaire ? | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution particulièrement intéressante dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Notons en préambule que, si l'APIJ n'est pas encore intervenue sur le terrain pour y réaliser des diagnostics, c'est qu'elle ne disposait pas encore des autorisations nécessaires pour pénétrer les parcelles et y réaliser des prélèvements. Cependant, des études, notamment relatives à la zone humide, sont bien prévues dans le courant de l'année 2022.<br><br>Pour répondre très précisément à vos questions :<br>- « Les traces d'oxyde de fer couleur orange/rouille relevées ce jour sont-elles un signe avant coureur d'une zone humide ? (Voir photos en PJ, zoomées sur les traces de début de présence d'oxyde de fer à moins de 50 sous l'enveloppe du sol + photo de l'ensemble du carottages avec ruban métré) »<br>Effectivement, les traces observées semblent être des traces rédoxiques. La présence de ces traces ne signifie toutefois pas qu'on se trouve systématiquement en zone humide. Il faut se référer aux classes de sol GEPPA. En effet, il faut le plus souvent un démarrage significatif de trace en dessous de 25 cm pour caractériser un sol de zone humide.<br><br>- « Les carottages que vous ferez réaliser, en toutes saisons, dans le cadre des études d'impactes se feront-ils sur l'ensemble de la zone que vous étudiez (30ha) ? »<br>Les sondages se feront sur l'ensemble de la parcelle en hiver sous forme d'un maillage en prenant en compte la topographie et l'occupation du sol.<br><br>- « La zone d'étude de sol englobera t-elle les espaces dites de "la potentielle ZAC des bordes" côté Crisenoy et Fouju hors du périmètre du projet de centre pénitentiaire ? »<br>La zone d'étude n'englobe pas cette dernière. Si une zone humide était découverte sur la zone d'étude en limite de la ZAC, l'espace de la ZAC sera considéré comme ZH potentielle à vérifier.<br><br>- « Quelle sera la profondeur des sondages du sol qui seront réalisés ? La profondeur tiendra t'elle compte de la typologie du sol exploité/non exploité ? »<br>La profondeur maximale est de 1m20. La semelle de labour peut effectivement limiter l'interprétation. Des sondages sur des zones non cultivées sont de ce fait réalisés dans la mesure du possible pour compléter l'analyse. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | - Quelle sera la profondeur des sondages du sol qui seront réalisés ? La profondeur tiendra t'elle compte de la typologie du sol exploité/non exploité ?<br><br>Je vous remercie par avance de vos réponses franches, transparentes.<br><br>Bien cordialement,<br><br>Manuel SIRERA<br>Président de l'APTAECV | Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 129 | 27/02/2022 15:22 | Quels sont les impacts sur la valeur immobilière des habitations de crisenoy face à ce projet? Après avoir fait des recherches, il semble que les habitants de crisenoy vont perdre 20 à 40% de la valeur de leur bien immobilier. Cf piece jointe: https://immobilier.lefigaro.fr/annonces/edito/acheter/les-prix-de-l-immobilier/ces-localisations-font-elles-vraiment-baisser-le-prix.<br>Prévoyez-vous une compensation financière comme vous le prévoyez pour l'agriculteur à qui vous achetez ses terres? | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Pour obtenir des résultats statistiques fiables sur l'éventuel effet de la présence d'un établissement pénitentiaire sur les prix de l'immobilier, il faut disposer d'un nombre important de transactions par an à proximité.<br>Il est très rare de disposer de données en nombre suffisant sur une période suffisamment longue, notamment du fait de la mise à disposition du public récente des données sur les transactions immobilières (depuis le 24 avril 2019).<br>En particulier, nous ne disposons pas d'un retour d'expérience permettant d'évaluer l'évolution des prix de l'immobilier avant et après l'annonce de l'implantation d'un établissement sur un site, puis sur le long terme pendant la phase d'exploitation de l'établissement.<br>L'APIJ a étudié les données de transactions à proximité d'établissements existants ou récents dans des contextes urbains variés. Il n'est pas possible de tirer une conclusion nette quant à l'influence sur les prix de l'immobilier de la proximité d'un établissement, soit par absence d'impact identifié soit du fait d'un trop faible nombre de transactions.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 128 | 26/02/2022 22:20 | Je vous remercie de bien vouloir préciser les différentes études techniques que vous avez engagées depuis 2016, en précisant pour chaque étude la nature, le périmètre et la date et de les rendre disponible dans le cadre de la présente concertation.<br>Je vous demande également de préciser la liste des personnes publiques associées dans le cadre de l'enquête publique si enquête publique a lieu. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Les analyses menées à ce stade sont publiées dans le tableau d'analyse multi-critères de 5 sites en Seine et Marne (et disponible dans l'onglet « documents de présentation » du site de la concertation). Il s'agit de recherches bibliographiques permettant d'identifier les enjeux et contraintes de chacun des sites étudiés.<br><br>De plus, comme vous le savez probablement, ce projet est soumis à évaluation environnementale. Par conséquent, une étude d'impact approfondie sera réalisée à l'horizon 2023. Celle-ci vise à apprécier les conséquences de toutes natures, notamment environnementales et humaines, d'un projet d'aménagement pour en éviter, réduire ou compenser les effets négatifs. Toutes les études approfondies visant à alimenter cette étude d'impact se dérouleront sur l'année 2022 (étude hydrogéologique via l'installation de piézomètres, étude géotechnique, inventaire faune flore, …) et leur périmètre, comme leur contenu, sera rendu public à travers l'enquête publique qui sera organisée autour du dossier.<br><br>La liste des personnes publiques associées dans le cadre du dossier de mise en compatibilité du document d'urbanisme est décrite à l'article L.131-7 du code de l'urbanisme : L'Etat, les régions, les départements, les autorités organisatrices prévues à l'article L. 1231-1 du code des transports, les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat, les collectivités territoriales ou les établissements publics mentionnés à l'article L. 312-3 du présent code, les établissements publics chargés d'une opération d'intérêt national ainsi que les organismes de gestion des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux sont associés à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme dans les conditions définies aux titres IV et V.<br>Il en est de même des chambres de commerce et d'industrie territoriales, des chambres de métiers, des chambres d'agriculture et, dans les communes littorales au sens de l'article L. 321-2 du code de l'environnement, des sections régionales de la conchyliculture. Ces organismes assurent |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | les liaisons avec les organisations professionnelles intéressées.<br><br>Nous vous remercions de votre contribution dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 127 | 26/02/2022 17:17 | Ni ZAC,Ni Prison, ni APIJ, ni PRD | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution que nous avons lu avec attention et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Quelques éléments de réponses à votre contribution.<br>- Tout d'abord, vous rappeler que le projet que porte l'APIJ est celui de la construction d'un établissement pénitentiaire. Le projet d'établissement pénitentiaire et celui de la zone logistique sont 2 projets différents. L'APIJ n'a pas de pouvoir de décision sur cet autre projet, qui est porté par un aménageur local en collaboration avec les collectivités locales qui ont en charge l'aménagement du territoire et son développement économique, qui ne sont pas des compétences du ressort de l'APIJ. La réalisation de l'établissement pénitentiaire n'entraine donc pas la création de la ZAC.<br>- le SDRIF, comme le PLU sont des documents administratifs qui définissent des orientations pour l'aménagement de leurs territoires, celles-ci pouvant évoluer au regard de projet d'intérêts généraux, déclarés d'utilité publique. Nos propos sont bien d'expliquer que la reconnaissance de ce site en zone d'urbanisation préférentielle est un argument en faveur de l'implantation de l'établissement au sens où le SDRIF ne s'oppose pas à l'urbanisation du site, mais également la favorise vis-à-vis d'un site qui ne serait pas identifié comme un secteur d'urbanisation préférentielle.<br>Le PLU étant incompatible à ce jour, avec le projet de création d'un établissement pénitentiaire, sa mise en compatibilité est effectivement nécessaire dans le cas où le projet serait déclaré d'utilité publique. Il convient de noter que la mise en compatibilité du PLU de la commune de Crisenoy pour créer une zone à urbaniser sera compatible avec le SDRIF.<br>- La recherche de site et l'utilisation de friches industrielles ont été de nombreuses fois évoquées dans les contributions portées sur ce registre électronique. Aucun terrain en friche apte à accueillir le projet n'a cependant été présenté à l'APIJ jusqu'à présent.<br>- Vous évoquez dans votre propos « La négation de la démocratie locale et du droit des gens à choisir leur vie ». La période de concertation préalable permet d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br><br>Nous vous remercions de votre contribution dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | ----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 126 | 25/02/2022 22:14 | Je tiens à compléter comme suit mes précédentes observations enregistrées sous le numéro 96 :<br><br>Concernant la préservation des terres agricoles : il est répondu que le site est réservé par le SDRIF à l'implantation d'une ZAC, en non pas destiné à un usage agricole.<br>La crise actuelle (guerre atroce) entre la Russie et l'Ukraine va entraîner une pénurie de blé et d'autres productions, et une montée importante des cours de ces productions. La France a donc intérêt plus que jamais à préserver ses territoires agricoles.<br>Pour une fois, faisons preuve de pragmatisme et modifions les règles du SDRIF, rien n'est écrit dans le marbre ! Gardons nos richesses agricoles.<br><br>Concernant les friches industrielles : il est répondu que ces espaces doivent être dépollués et que cela est très onéreux si on veut y installer une prison. Soit. Mais les infrastructures prévues à Crisenoy le sont au moins autant : insonorisation des cellules, végétalisation importante, créations de voies nouvelles, dépenses liées aux différents transports etc.<br>La zone Clos Saint Louis à Dammarie les Lys (120 hectares), en partie dépolluée, est à la recherche d'un avenir : https://actu.fr/ile-de-france/dammarie-les-lys_77152/dammarie-les-lys-quel-devenir-pour-l-immense-clos-saint-louis_46437565.html. Elle est située à moins de deux kilomètres de la gare, du commissariat et du tribunal judiciaire ! Un site idéal entre Seine et voie ferrée qui ne gêne personne. Voir photo jointe. | Bonjour Monsieur,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Comme vous l'évoquez, la préservation des terres agricoles est effectivement un enjeu important. Comme celui de lutter contre la surpopulation carcérale en France, qui est l'objectif du programme 15 000 places. Il convient donc de trouver un équilibre entre ces 2 préoccupations majeures pour la société.<br>Concernant la disparition des terres agricoles, la loi climat et résilience, tout comme les objectifs conférés au principe de « zéro artificialisation nette » visent à limiter à sa portion congrue l'artificialisation des sols, tout en laissant la possibilité de la compenser lorsqu'elle s'avère nécessaire pour certains projets, notamment d'utilité publique. Il s'agit alors de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. C'est bien ce qui sera appliqué dans le cadre du projet d'implantation de l'établissement pénitentiaire de Crisenoy pour lequel sera appliqué, s'il est reconnu d'utilité publique, le principe "éviter réduire compenser" dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.<br>Enfin, il y a lieu de noter les réflexions en cours sur la révision du SDRIF qui devront justement être l'occasion d'évaluer l'équilibre à définir sur chacun des territoires.<br><br>La friche de Clos Saint-Louis que vous évoquez avait été regardée par les services de l'Etat, comme d'autres sites, puis écartée des sites d'étude, car elle présentait notamment une pollution amiantée dans des volumes de plusieurs centaines de milliers de tonnes, pour lesquels une extraction s'avérait extrêmement complexe. Un traitement chimique prendrait alors plusieurs années.<br>De plus, comme indiqué dans l'article que vous avez partagé, peu de parcelles sont actuellement disponibles car il y règne encore une activité relativement intense.<br><br>Nous vous remercions de votre contribution dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 125 | 25/02/2022 21:58 | Ce projet est inadapté au territoire. Il s'agit d'une zone agricole, éloignée de tout transport en commun, ceci ne ferait qu'augmenter les difficultés pour les proches pour rendre visite aux détenus. De plus, le travail de réinsertion du fait de l'isolement géographique ne pourrait être optimal. Enfin, comme indiqué précédemment, cette zone est agricole, donc la réalisation de ce centre ne ferait qu'augmenter l'artificialisation des sols. Or, de nombreuses circulaires et instructions demandent aux préfets, aux collectivités de limiter au maximum cette dernière.<br>Pour conclure, il n'est nullement dans l'intérêt général de réaliser ce projet dans cette zone. | Bonjour Madame,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Comme nous avons pu l'indiquer en réponse à certaines contributions, le site de Crisenoy a été identifié, à l'issue d'une analyse multicritères, comme le site le plus favorable pour l'accueil d'un établissement pénitentiaire.<br><br>Concernant la desserte du site pour les personnels pénitentiaires et les visiteurs de l'établissement, le site n'est effectivement pas directement desservi par les transports en commun.<br>Cependant dans le cadre du projet, l'APIJ organisera des échanges avec le gestionnaire du réseau afin d'étudier les modalités de renforcement de la desserte du site en transports en commun.<br><br>Concernant la disparition des terres agricoles, la loi climat et résilience, tout comme les objectifs conférés au principe de « zéro artificialisation nette » visent à limiter à sa portion congrue l'artificialisation des sols, tout en laissant la possibilité de la compenser lorsqu'elle s'avère nécessaire pour certains projets, notamment d'utilité publique. Il s'agit alors de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. C'est bien ce qui sera appliqué dans le cadre du projet d'implantation de l'établissement pénitentiaire de Crisenoy pour lequel sera appliqué, s'il est reconnu d'utilité publique, le principe "éviter réduire compenser" dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.<br><br>Enfin, ce projet répond à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France. Son objectif est de résorber la surpopulation dans les maisons d'arrêt, avec comme objectif 80% d'encellulement individuel.<br>Ce projet permettra donc de répondre aux besoins des usagers, en améliorant les conditions de détentions des personnes détenues d'une part mais également les conditions de travail du personnel de ces établissements et les conditions d'accueil des familles.<br><br>Nous vous remercions de votre contribution dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>---- |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 124 | 25/02/2022 21:03 | Il y a déjà une prison dans la région, il est dommageable de concentrer les prisons de seine et Marne dans le même secteur au cœur d'une région briard qui souhaite développer le tourisme. | Bonjour Monsieur,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Votre contribution étant identique à la contribution précédente, notre réponse l'est tout autant. Aussi, comme évoqué juste avant, le projet répond à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France. En outre, le projet permettra de répondre aux besoins des usagers, en améliorant les conditions de détentions des personnes détenues d'une part mais également les conditions de travail du personnel de ces établissements et les conditions d'accueil des familles.<br><br>Pour rappel, le projet de Crisenoy s'inscrit dans le cadre du programme « 15 000 places ». Les estimations ont établi qu'il manquera environ 15 000 places en 2027, d'où la réalisation de ce programme. Le besoin le plus prégnant est en région parisienne puisqu'il a été établi qu'il manquerait 3500 places de détention sur la Région à l'horizon 2027 et le site de Crisenoy comptera 1000 places sur ces 3500. Plusieurs établissements se construisent ou sont en projet en Île-de-France.<br>Par exemple, un autre établissement de même envergure, avec une capacité de 750 places, sera réalisé en parallèle au nord-ouest de la région, dans le Val d'Oise.<br><br>Ces deux sites, opposés géographiquement sur le territoire régional, ont ainsi vocation à accueillir la population francilienne dans son ensemble.<br><br>Nous vous remercions de votre contribution dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 123 | 25/02/2022 20:59 | Il y a déjà une prison dans la région, il est dommageable de concentrer les prisons de seine et Marne dans le même secteur. | Bonjour Madame,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Le projet répond à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France. En outre, le projet permettra de répondre aux besoins des usagers, en améliorant les conditions de détentions des personnes détenues d'une part mais également les conditions de travail du personnel de ces établissements et les conditions d'accueil des familles.<br><br>Pour rappel, le projet de Crisenoy s'inscrit dans le cadre du programme « 15 000 places ». Les estimations ont établi qu'il manquera environ 15 000 places en 2027, d'où la réalisation de ce programme. Le besoin le plus prégnant est en région parisienne puisqu'il a été établi qu'il manquerait environ 3500 places de détention sur la Région à l'horizon 2027 et le site de Crisenoy comptera 1000 places sur ces 3500. Plusieurs établissements se construisent ou sont en projet en Île-de-France.<br>Par exemple, un autre établissement de même envergure, avec une capacité de 750 places, sera réalisé en parallèle au nord-ouest de la région, dans le Val d'Oise.<br><br>Ces deux sites, opposés géographiquement sur le territoire régional, ont ainsi vocation à accueillir la population francilienne dans son ensemble.<br><br>Nous vous remercions de votre contribution dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 122 | 25/02/2022 19:47 | Bonjour , suite à ma première observation vous avez répondu que le terrain propose en face de la prison de Reau n'était pas compatible a cause des lignes hautes tensions. Soit. Pour rappel a crisenoy le projet de prison est dans l'axe de décollage et atterrissage de l'aéroport de Melun villaroche. Mais si vous chercher un peu autour du terrain propose vous trouverez d'autres espaces.disponibles, a proximité de bâtiments industriels et logistiques et suis né derangeront pas les habitants puisque il n'y a pas d'habitations proches.. encore une fois, ces espaces sont déjà détruit en terme d'urbanisme et donc pourraient accueillir une autre prison. Et s'il manque 1 ou 2 ha ,au lieu de vous acharner sur Crisenoy, reduisez vos prétentions et construisez une prison plus petite . En la mettant à proximité de celle de Reau (ou d'une autre), vous ferez faire des économies d'échelle dont le ministère a certainement besoin! C'est le principe des hôtels Accor qui se regroupent sur une même zone!<br>Cordialement | Bonjour Monsieur,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Le site d'étude de Crisenoy se trouve en effet dans l'axe des pistes de l'aérodrome de Melun-Villaroche, mais à une distance suffisante pour y apposer une marque d'interdiction de survol, selon les échanges qui se sont tenus avec la DGAC. Cela n'empêche donc pas l'implantation d'un établissement pénitentiaire dans cette zone.<br><br>Comme nous vous l'avons indiqué dans notre réponse à votre précédente observation, le site de Réau ne faisait pas partie des sites soumis à une analyse de l'APIJ.<br>De plus, la création d'établissements de plus petite taille implique des coûts de construction beaucoup plus importants, notamment tout ce qui a trait aux bâtiments accueillant les espaces communs et services supports, mais également les aménagements annexes (raccordement aux réseaux, desserte de transport en commun,…).<br>Il en serait de même des coûts de fonctionnement et RH. La création de plusieurs petits établissements induirait de démultiplier les postes protégés qui disposent d'un effectif constant quelle que soit la capacité de la structure (notamment la porte d'entrée principale, le poste central de sécurité, le poste central de détention, les postes d'hébergement, les postes de surveillance de la promenade etc…). Il y a lieu de noter que certains de ces postes sont tenus 24h/24, 7j/7, ce qui accentue le nombre d'ETP (équivalent temps plein) nécessaires pour les tenir. Le service de nuit se compose également d'un nombre d'agents assez homogène, quelle que soit la taille de l'établissement, de même que les postes de direction et administratifs.<br>Enfin, un établissement de petite taille nécessite une emprise importante malgré tout, puisque l'essentiel de l'emprise d'un établissement réside dans la distance entre le mur d'enceinte et les bâtiments (environ 32 m). Réaliser deux établissements de 500 places plutôt qu'un seul de 1000 reviendrait à consommer d'avantage de foncier.<br>Le processus de recherche de site que nous avons rappelé plusieurs fois (identification de sites par la préfecture, études multicritères sur les différents sites, échanges avec les services de l'État et les élus locaux…) a identifié le site de Crisenoy comme étant le plus favorable. Le site de Réau n'a pas été envisagé par les services de l'État comme pouvant accueillir cet établissement pénitentiaire.<br><br>Nous vous remercions de votre contribution dans le cadre de cette concertation. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 121 | 25/02/2022 19:20 | Je suis résolument contre l'ouverture de ce centre pénitentiaire aux motifs suivants :<br>- à l'image de nombreux pays démocratiques, il faut privilégier la prévention, la réinsertion après condamnation et mettre en œuvre toutes les alternatives à l'incarcération, gages d'une moindre récidive<br>- le site n'est pas approprié : non desservi par les transports en commun, pour les familles, le personnel, les intervenants ...<br>- les bâtiments ne répondent pas aux exigences du développement durable, ne sont pas économes en moyens, n'offrent aucune assurance de durabilité<br>- cette construction participe à la destruction de terres agricoles. | Bonjour Madame,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Concernant le sujet des types de peines, le choix des dispositifs judiciaires les plus adaptés à l'exécution de la peine ne relève pas du champ de compétence de l'APIJ qui est celui du portage immobilier des opérations du ministère.<br>Toutefois, on peut noter que la méthodologie initiale de construction du programme 15000 places a consisté en l'établissement d'une territorialisation des besoins, sur la base de projections départementales d'évolution de la population notamment.<br>Ces projections prennent également en compte les effets de la loi de programmation et de réforme pour la justice. La création d'une nouvelle prison en Seine-et-Marne répond donc à un besoin sur la Région.<br><br>Pour mémoire, cette loi est le fruit d'un long processus de discussion, impliquant les professionnels de la justice, dans le cadre des chantiers de la justice, en 2017.<br>Elle poursuit trois objectifs :<br>• la simplification des procédures et de l'organisation de la justice,<br>• l'amélioration du quotidien des professionnels de la justice et du droit,<br>• une meilleure protection des victimes, la lutte contre la délinquance du quotidien et la prévention de la récidive.<br>S'agissant de ce dernier objectif, un certain nombre de mesures sont venues compléter le panel des peines, aux côtés de la peine de prison.<br><br>Concernant votre remarque sur le site, celui-ci a fait l'objet d'une étude multicritères intégrant tous ces éléments que nous avons mis à votre disposition sur le site de la concertation. Il en ressort que le site de Crisenoy est le site jugé le plus favorable.<br><br>A ce stade du projet, la méthode constructive n'est pas encore arrêtée puisqu'aucun appel d'offre n'a été passé. Cependant, la construction des établissements pénitentiaires intègre de nombreuses contraintes comme la durabilité, l'usage d'énergies renouvelables et l'entretien des bâtiments. Ces établissements sont construits pour plusieurs d'années en respectant les meilleures normes de construction. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Enfin, concernant la destruction des terres agricoles le projet étant soumis à évaluation environnementale (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.<br><br>Nous vous remercions de votre contribution dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 120 | 25/02/2022 18:09 | Nous devons préserver les terres agricoles | Bonjour Madame,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Concernant les terres agricoles, le projet étant soumis à évaluation environnementale (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.<br><br>Nous vous remercions de votre contribution dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 119 | 25/02/2022 17:55 | Projet en inadéquation avec l'énergie déployée pour préserver notre environnement, la biodiversité et le respect de nos paysages. L'étude pour mettre cette prison sur le 78 ou dans le 91 serait peut-être une alternative ! | Bonjour Madame,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Le projet de Crisenoy s'inscrit dans le cadre du programme « 15 000 places ». Son objectif est de résorber la surpopulation dans les maisons d'arrêt, avec comme objectif 80% d'encellulement individuel. Les estimations ont établi qu'il manquera environ 15 000 places en 2027, d'où la réalisation de ce programme. Le besoin le plus prégnant est en région parisienne puisqu'il a été établi qu'il manquerait environ 3500 places de détention sur la Région à l'horizon 2027 et le site de Crisenoy comptera 1000 places sur ces 3500. Plusieurs établissements se construisent ou sont en projet en Île-de-France.<br>Par exemple, un autre établissement de même envergure, avec une capacité de 750 places, sera réalisé en parallèle au nord-ouest de la région, dans le Val d'Oise.<br><br>Ces deux sites, opposés géographiquement sur le territoire régional, ont ainsi vocation à accueillir la population francilienne dans son ensemble.<br><br>La conception du projet vise à améliorer conjointement les conditions de vie internes à l'établissement tout en réduisant au maximum l'impact pour les riverains, notamment par la mise en place des dispositifs d'insertion paysagère de l'établissement dans son environnement, tenant compte des composantes alentour.<br><br>Nous vous remercions de votre contribution dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 118 | 25/02/2022 17:46 | Lieu d'implantation difficile à concilier avec la mise en place d'un plan paysage qui devait servir de tremplin à un classement "grand site de France"<br>C'est du moins l'affirmation du Préfet qui a mis Maincy dans la CAMVS | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Lors de la réunion thématique du 19 janvier 2022, la directrice de la CAUE 77 a souligné le Plan paysage engagé par les 2 communautés de communes (CCBRC et CAMVS). Celui-ci sera intégré à l'étude paysagère qui sera menée au courant de l'année 2022.<br><br>Nous vous remercions de votre contribution dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 117 | 25/02/2022 17:43 | Emplacement non approprié. Trop de places de prison sur un même secteur. Plus d'équité sur la répartition régionale. Le tribunal et l'hôpital ne justifient pas cette concentration | Bonjour Madame,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Le projet répond à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France.<br>Pour rappel, le projet de Crisenoy s'inscrit dans le cadre du programme « 15 000 places ». Les estimations ont établi qu'il manquera environ 15 000 places en 2027, d'où la réalisation de ce programme. Le besoin le plus prégnant est en région parisienne puisqu'il a été établi qu'il manquerait environ 3500 places de détention sur la Région à l'horizon 2027 et le site de Crisenoy comptera 1000 places sur ces 3500. Plusieurs établissements se construisent ou sont en projet en Île-de-France.<br>Par exemple, un autre établissement de même envergure, avec une capacité de 750 places, sera réalisé en parallèle au nord-ouest de la région, dans le Val d'Oise.<br><br>Ces deux sites, opposés géographiquement sur le territoire régional, ont ainsi vocation à accueillir la population francilienne dans son ensemble.<br><br>Nous vous remercions de votre contribution dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | ----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 116 | 25/02/2022 17:35 | Un projet qui va nuire considérablement à  un paysage rural et un petit village typiquement briard.<br>Pourquoi ne pas installer les prisons dans les zones logistiques ou artisanales.<br>Nous défigurons nos campagnes ! | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Plusieurs options ont été étudiées dans le cadre des études préliminaires et des discussions entre l'État et les collectivités locales. Le choix d'un site obéit à de nombreux critères conditionnant la faisabilité du projet et celui de Crisenoy était celui qui en assurait le meilleur compromis.<br><br>Aucun site en zone logistique ou artisanale n'a été identifié par les services de l'État et n'a été intégré dans les études.<br><br>Par ailleurs, nous sommes particulièrement vigilants à l'intégration paysagère de nos établissements. En effet, si la conception du projet vise à améliorer conjointement les conditions de vie internes à l'établissement tout en réduisant au maximum l'impact pour les riverains, nous veillons notamment à la meilleure insertion paysagère possible pour l'établissement dans son environnement, tenant compte des avoisinants.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 115 | 25/02/2022 16:46 | Projet peu adapté du fait de l'environnement d'implantation plan paysage, village à proximité, présence d'un ru sur le terrain. Concentration trop élevé sur un territoire restreint. Prison de Reau à proximité. La prison de Melun du fait de son implantation entouré d'eau et historique restreint les nuisances | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>La conception du projet vise à améliorer conjointement les conditions de vie internes à l'établissement tout en réduisant au maximum l'impact pour les riverains. Nous veillons notamment à la meilleure insertion paysagère possible pour l'établissement dans son environnement, tenant compte des avoisinants.<br><br>La présence du ru d'Andy a bien été identifiée comme un point d'attention particulier dont les études environnementales à venir en préciseront les enjeux, en vue d'éviter ou de limiter les impacts du projet sur celui-ci.<br><br>Concernant les établissements existants de Melun et Réau, les situations sont différentes.<br>En ce qui concerne un éventuel agrandissement de l'établissement de Réau, les terrains autour du site ne permettent pas l'extension de l'établissement actuel. A ce sujet, une observation a proposé d'installer l'établissement de Crisenoy sur un terrain à proximité immédiate de l'établissement de Réau mais, après analyse, il est apparu que ce terrain ne disposait pas de la surface nécessaire pour installer un établissement de taille aussi importante que celui envisagé à Crisenoy.<br><br>Le site de Melun quant à lui et comme vous l'indiquez se trouve sur une presqu'île et, de ce fait, ne peut pas être agrandie.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 114 | 25/02/2022 15:18 | Je note que malgré les différentes questions et nombreux arguments déposées par les intervenants, aucune réponse n'est apportée depuis + ou - mi janvier...<br>Est ce une façon de "noyer le poisson"... Eviter carrément de répondre en nous ignorant, ou attendre la fin des observations et répondre ensuite avec des arguments plus ou moins pertinents tout en nous interdisant de nouvelles questions qui ne manqueront pas de se poser???<br>"Délicate" façon de nous museler tout en faisant semblant de "concertation" !!!<br>De qui se moque-t-on ??? | Bonjour Monsieur,<br><br>L'APIJ a justement mis en place un process de réponse personnalisé aux observations et questions du public. Celui-ci nécessite la mobilisation de différents acteurs du projet afin de répondre de la manière la plus juste et la plus complète possible.<br><br>Ainsi, les premières réponses ont été publiées à partir du 2 février 2022, c'est-à-dire 16 jours après l'ouverture du registre dématérialisé, les suivantes à partir du 22 février. Les différents documents de la concertation sont aussi rajoutés au fur et à mesure sur le site de la concertation.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>---<br>APIJ |
| 113 | 25/02/2022 14:45 | Le projet de prison est limitrophe d'un terrain sur lequel un permis de construire a été accordé le 25/10/2017 à la société PRD pour un bâtiment d'une surface de plancher de 86 000m² ayant pour destination le stockage de produits et matières combustibles.<br>Est-il possible d'implanter des logements si proche de ce type d'activité ? | Bonjour Madame,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Dans l'hypothèse où il serait souhaité d'implanter un bâtiment classé SEVESO à proximité de l'établissement pénitentiaire, une étude de compatibilité devra effectivement être menée, selon les caractéristiques du classement SEVESO envisagé. A notre connaissance, ce n'est pas le cas à ce jour.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>---<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 112 | 25/02/2022 14:35 | P106 - “Au vu de la sélection de sites présentée par le Ministre, la Commission réaffirme l’importance de choix rentrant pleinement dans les préoccupations qu’elle a exprimées (insertion dans le milieu urbain ou péri-urbain immédiat ; accessibilité ; cohérence avec la carte judiciaire, etc.). Il semble que quelques sites pourraient mériter un réexamen, eu égard à leur trop grande proximité de zones de nuisance (aéroport…), au manque de voies de desserte existantes ou à l’éloignement du TGI le plus proche.” le projet ne répond en rien (milieu péri-urbain immédiat NON, accessibilité NON, cohérence avec la carte judiciaire avec un palais de justice surchargé NON)"<br><br>Pour nous, ce terrain a été sélectionné dans la précipitation et sans concertation avec les élus et la population locale mais avec une nécessité de faire des annonces en amont des élections présidentielles.<br>Pouvez-vous svp nous démontrer le contraire ? | Bonjour Madame,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br>Cependant, nous ne sommes pas parvenus pas à identifier la source des propos que vous citez et qui renvoie à la page 106 d’un document que nous n’avons pu identifier.<br><br>Concernant le choix du site, nous vous confirmons que tous les sites ont fait l'objet d'études et de discussions avec les services de l'État. Les sites identifiés à l’échelle nationale sont issus de la même procédure administrative sur chaque territoire : identification de sites par la préfecture, réalisation d'études préalables (analyse multicritères) et discussions avec les services de l'État. Les élus locaux sont également systématiquement rencontrés.<br>Pour reprendre vos points, le site d’étude ne se trouve pas dans une zone d’exposition au bruit de l’aérodrome de Melun-Villaroche. Je vous invite à vous reporter à l’annexe 7, Plan d’Exposition au Bruit Aérodrome Melun-Villaroche du PLU de Crisenoy, disponible sur le site internet de la commune.<br>De plus, le site d’étude se trouve à proximité de la RN36 et de l’autoroute A5, et du projet de déviation et de recalibrage de la route D 57, ayant fait l’objet d’une DUP, ce qui en fait un site considéré comme disposant d’une bonne accessibilité en voiture.<br>Enfin, le tribunal judiciaire le plus proche est le tribunal judiciaire de Melun, situé à environ 14km du site d’étude, dont les effectifs pourraient être revus à la hausse le cas échéant. Toutefois, la gestion des ressources humaines du tribunal judiciaire de Melun n’est pas du ressort de l’APIJ.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 111 | 25/02/2022 14:29 | Vous ne pouvez pas écrire dans votre dossier que votre projet va réduire le trafic, puisque vous en créez (+ 900 salariés (660 directes + 250 indirectes) + les familles + les permissions).<br>Aujourd'hui avec le trafic actuel, la route qui traverse le hameau des bordes n'a pas besoin d'être déviée.<br>Vous n'allez pas réduire les nuisances mais bien au contraire les augmenter car la déviation prévue actuellement restera proche des habitations et est nécessaire uniquement à votre projet et à celui de la ZAC. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Il s'agit probablement d'une incompréhension. En effet, le projet de déviation et de recalibrage de la RD 57 préexistant au projet d'établissement pénitentiaire, a pour objectif de réduire le trafic (notamment lié au développement de la ZAC) en traversée du hameau des Bordes par la création d'une déviation contournant le hameau. Le trafic généré par l'établissement pénitentiaire se portera sur ce contournement.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 110 | 25/02/2022 14:26 | J'ai fait construire mon pavillon au Bordes en 2005 et à cette époque il m'a été interdit de faire un sous-sol du fait de la constitution argileuse du sol et des remontées de la nappe phréatique jusqu'à quelques dizaines de centimètre de la surface.<br>Avez-vous mener les études techniques permettant de garantir la possibilité de construire un bâtiment pénitencier sur cette zone ? | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Nous avons lancé en début d'année des études qui vont se dérouler sur l'année entière, notamment concernant l'hydrogéologie de la zone. Des piézomètres seront installés sur l'emprise d'étude durant 4 saisons (1 an) : l'analyse de ces relevés permettra de définir les techniques constructives à privilégier.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

67, avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN-BICETRE
Tél : 01 88 28 88 00
www.apij-justice.fr

| | | | |
|---|---|---|---|
| 109 | 25/02/2022 14:22 | Bonjour<br>Vous avez récemment partagé le tableau comparatif des différents terrains étudiés.<br>L'analyse "froide" de ce tableau n'amène pas naturellement à conclure que c'est le terrain de Crisenoy qui est le plus adapté, bien au contraire.<br>Quels sont réellement les critères qui on justifié ce choix ?<br>Considérez-vous sérieusement qu'il y a une vraie différence en terme de nuisances pour les habitations si elles sont situées à 100m ou à 300m ? | Bonjour Monsieur,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>C'est bien la somme des critères analysés sur les 5 sites qui a permis d'orienter les réflexions sur le site de Crisenoy, sans que l'un d'eux ne soit discriminant vis-à-vis d'un autre.<br><br>Concernant la proximité des premières habitations, des habitations limitrophes au site d'étude, ou même à 100 mètres seraient en effet plus impactées par l'établissement pénitentiaire que des habitations situées à plus de 300 mètres.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 108 | 25/02/2022 14:13 | La présence d'un surplomb semble être problématique et impose de construire la prison à distance de la ligne TGV.<br>Ce projet de prison est implanté au sein d'un projet de ZAC qui a vocation à accueillir des entrepôts de logistique. La hauteur de ces bâtiments commence à 12m pour les bâtiments conventionnels et peut atteindre 40m pour les bâtiments dits "Entrepôts Grande Hauteur Automatisés" qui sont réputés représenter une "bonne alternative environnementale" car permettant de stocker plus sur des emprises au sol plus faibles.<br>Je me questionne donc sur ce qui m'apparaît être une parfaite incohérence.<br>Pouvez-vous nous indiquer quels sont réellement les critères en terme de distanciation des surplombs (hauteur et périmètre d'application) ? | Bonjour Madame,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Le surplomb de la ligne TGV a bien été identifié sur le site d'étude de Crisenoy. Il apparait bien dans le tableau d'analyse multi-critères disponible dans l'onglet « documents de présentation » du site de la concertation. L'établissement pénitentiaire disposera d'un certain recul vis à vis de la ligne TGV et ce point d'attention sera intégré au cahier des charges qui sera transmis au constructeur.<br>S'agissant des éventuels surplombs ultérieurs, nous intègrerons effectivement les aménagements prévus dans la ZAC, au fur et à mesure de leur définition, dans la conception de l'établissement pénitentiaire afin de prévoir les mises à distance et mesures de sureté suffisantes.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>---- |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 107 | 25/02/2022 13:54 | Bonjour<br>La desserte routière de la prison s'appuie sur une DUP qui fait actuellement l'objet d'un recours au TA. Qu'est-il prévu en cas d'annulation de cette DUP par le tribunal ? Quel serait alors le tracé envisagé ? Envisagez-vous de plus l'éloigner des maisons des Bordes et d'éviter de couper en plein milieu des espaces cultivés ? Ce nouveau tracé aura-t-il aussi vocation à desservir les bâtiments de la ZAC ou se limitera-t-il à desservir la prison ? | APIJ<br><br>Bonjour Madame,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Vous avez raison, l'arrêté de DUP relatif à la desserte routière envisagée actuellement dans le projet fait l'objet d'un recours. Si cet arrêté est annulé, l'APIJ étudiera un scénario alternatif qui permettrait la desserte du centre pénitentiaire.<br>La desserte de la ZAC restera quant à elle du ressort de son maitre d'ouvrage.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 106 | 25/02/2022 09:10 | Il n est pas pensable d avoir une nouvelle prison ds la region. Nous avons déjà celle de cesson.<br>Detourner le ru serait préjudiciable a la biodiversité<br>Cela jouerait également sur l economie puisque cela engendrerait une baisse de la valeur immobilière des biens en plus des cultures en moins sur notre territoire.<br>Impact sur la beauté de ce secteur encadré du chateau de blandy, de vaux le vicomte…<br><br>Il est urgent de revoir la justice et de revoir l application des peines et le niveau des sanctions. Cela ferait peut-être plus peur et diminuerait le nombre de personnes en prison. Revoir leur confort également en ces lieux qd on voit des personnes qui n ont rien fait contre la société et qui vivent ds des lieux bien pires qu une prison.<br><br>Il faut que cela ne soit pas trop loin du tribunal? Le tribunal n a qu'a se deplacer en regroupant ses jugements sur un site de prison isolé qui ne dérangera pas les citoyens qui travaillent, payent leur impôts et surtout respectent la loi pour le bien de tous. | Bonjour Madame,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>La présence du ru d'Andy a bien été identifiée comme un point d'attention particulier dont les études environnementales à venir en préciseront les enjeux, en vue d'éviter ou de limiter les impacts du projet sur celui-ci.<br><br>Concernant la question du prix de l'immobilier, l'impact de la présence d'un établissement sur le marché immobilier local est complexe. Une appréciation complète du sujet nécessite une vision étendue du marché avant, pendant et après l'implantation de l'établissement pénitentiaire.<br>Il faut donc pour cela :<br>- un recul dans le temps qui n'est pas disponible du fait de la récente mise à disposition des données des transactions immobilières,<br>- un nombre de transactions qui permette de recueillir des données statistiquement significatives à proximité de l'établissement.<br>Les données existantes prouvent néanmoins que les dynamiques locales à l'échelle d'un bassin de vie ont un potentiel d'influence plus fort que l'impact de la présence d'un établissement pénitentiaire.<br><br>Notez que le sujet des types de peines ne relève pas du champ de compétence de l'APIJ qui est celui du portage immobilier des opérations du ministère. On peut toutefois noter que la méthodologie initiale de construction du programme 15000 places a consisté en l'établissement d'une territorialisation des besoins, sur la base de projections départementales d'évolution de la population notamment.<br>Ces projections prennent également en compte les effets de la loi de programmation et de réforme pour la justice. La création d'une nouvelle prison en Seine-et-Marne répond donc à un besoin sur la Région.<br><br>Pour mémoire, cette loi est le fruit d'un long processus de discussion, impliquant les professionnels de la justice, dans le cadre des chantiers de la justice, en 2017.<br>Elle poursuit trois objectifs :<br>• la simplification des procédures et de l'organisation de la justice,<br>• l'amélioration du quotidien des professionnels de la justice et du droit, |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | • une meilleure protection des victimes, la lutte contre la délinquance du quotidien et la prévention de la récidive.<br>S'agissant de ce dernier objectif, un certain nombre de mesures sont venues compléter le panel des peines, aux côtés de la peine de prison.<br><br>Enfin, sur le déménagement du tribunal cela ne permettrait pas de répondre à la problématique de la surpopulation carcérale qui nécessite la construction de nouveaux établissements pénitentiaires comme celui de Crisenoy.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 105 | 24/02/2022 22:07 | Gardons nos terres et notre environnement, trop de constructions provoquent des dégâts naturels, laissez nous ce coin de bonheur<br>Besoin impératif et vitale de garder nos milieux ruraux intacte, pour faire vivre nos enfants sereinement<br>Le trafic routier dans nos communes va provoquer beaucoup de pollution et des risques d'accidents croissant<br>Non à la prison !!!! | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Concernant vos remarques sur les impacts liés à ce nouvel établissement pénitentiaire, à commencer par le trafic routier, il sera estimé dans le cadre de l'étude de trafic qui sera réalisée par l'APIJ en vue du dossier d'étude d'impact qui figurera dans le dossier d'enquête publique unique, si le projet est poursuivi.<br>Comme vous le savez, il existe un projet distinct mais concomitant à celui de l'implantation de l'établissement pénitentiaire. Ce projet est mené par le Département et consiste en la déviation et le recalibrage de la route D 57, afin de limiter le trafic traversant le hameau des Bordes, et l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la route N 36 et la route D 57, qui devrait notamment permettre de fluidifier le carrefour route N 36 / route D 57.<br>Ces aménagements devraient permettre de limiter les impacts de la circulation sur la commune de Crisenoy.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 104 | 24/02/2022 16:58 | Non à la prison de crisenoy : vivre à la campagne est soit un choix soit une nécessité de par les prix des villes avoisinantes. Pour autant, malgré les incommodités ( absence de transports collectifs notamment, déchetterie et odeurs l'été, ), on ne peut accepter en plus de devoir accepter de bafouer notre tranquilité.<br>On nous impose tout et n'importe quoi<br><br>NON et NON | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>La période de concertation préalable permet d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br><br>Le projet d'établissement pénitentiaire devra permettre une adaptation du réseau de transports en commun afin de desservir le site. Même si ce n'est pas du ressort direct de l'APIJ, nous entrerons en contact et nous participerons aux échanges à ce sujet avec les opérateurs de transports et les autorités compétentes en la matière : la Région, le département et intercommunalité.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 103 | 21/02/2022 10:07 | Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage.<br><br>Plusieurs options ont été étudiées dans le cadre des études préliminaires. Le choix d'un site obéit à plusieurs critères conditionnant la faisabilité du projet: taille et forme du terrain, aspects topographiques et visuels, accessibilité et desserte, proximité des services publics du territoire, etc. L'étude multicritère menée sur les 5 sites proposés à l'APIJ est disponible sur la page « documents de présentation » du présent site internet.<br>Sachez par ailleurs que l'absence de pollution sur les sites constitue l'un des critères de choix. Ainsi, si les friches industrielles se prêtent tout à fait à des activités industrielles ou des équipements et aménagements à vocation d'usage ponctuel, la pollution dont elles font fréquemment l'objet se prête en revanche moins à de l'hébergement permanent (présence des détenus 24H/24 et 7j/7) et au prix très souvent de lourds et couteux travaux de dépollution des sols.<br><br>En ce qui concerne l'établissement de Réau, sachez que celui-ci a été construit dans le cadre du programme 13 000 et qu'il a été inauguré en 2011. Les évolutions depuis et projections démographiques sur 2027 impliquent la nécessité de créer de nouvelles places de prison en Ile-de-France et sur le département 77.<br>Le redimensionnement du site de Réau ne permettrait pas de créer les places de détention nécessaires pour atteindre les objectifs de l'administration pénitentiaire, sans compter que les terrains autour du site ne permettent pas l'extension de l'établissement actuel.<br><br>Concernant votre inquiétude sur la possibilité de vote des personnes détenues aux élections municipales, sachez que les personnes détenues qui n'ont pas été privées du droit de vote par une décision de justice sont autorisées à voter. Afin de faciliter l'exercice de leur droit de vote, une procédure dérogatoire d'inscription sur les listes électorales a été mise en place. Le dispositif mis en place a été conçu de manière à éviter le déséquilibre du corps électoral de la commune dans laquelle se trouve situé l'établissement pénitentiaire. Ainsi, la personne détenue peut choisir de s'inscrire sur la commune de son domicile, la commune de sa dernière résidence où elle a vécu au moins 6 mois avant son incarcération, sa commune de naissance, la commune où est né, est inscrit ou a été inscrit, sur la liste électorale, un de ses ascendants, la commune où est inscrit son conjoint(e), son partenaire (PACS) ou son concubin(e) ou la commune où est inscrit ou a été inscrit l'un de ses parents jusqu'au |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | 4ème degré ; si elle souhaite voter par correspondance, la personne détenue peut également s'inscrire dans la commune de la préfecture du département où se situe son établissement pénitentiaire.<br>Pour approfondir ce sujet, nous vous invitons à consulter le site internet : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14154 .<br>Concrètement, lors des dernières élections régionales, 5895 personnes détenues ont été inscrites sur les listes électorales, 4800 personnes détenues ont voté sur les 48404 électeurs potentiels (66591 détenus au 1er juin 2021). 85% l'ont fait par correspondance, soit un peu plus de 4000 personnes, dans le commune de la préfecture du département où se situe son établissement pénitentiaire, 600 personnes environ l'ont fait par procuration (avec la condition que la personne détenue soit inscrite dans la même commune que son mandataire), et 120 personnes détenues l'ont fait à l'occasion d'une permission de sortir, dans l'une ou l'autre des autres communes mentionnées ci-dessus.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

67, avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN-BICETRE
Tél : 01 88 28 88 00
www.apij-justice.fr

| | | | |
|---|---|---|---|
| 102 | 22/02/2022 19:38 | Bonjour,comme dit par beaucoup de politicien,il faut réhabiliter les friches industrielles !Donc il y en a plusieurs sur le territoire de la Seine et Marne et surtout un qui aurait dû être sonder et qui a ma connaissance n'a pas été fait:friche clos Saint Louis à Dammarie les lys.Il est situé idéalement pour recevoir la prison, à proximité du tribunal,des forces de l'ordre,pas de soucis au niveau de la circulation, proximité avec la gare pour les éventuelles visites des détenus et idéal pour la réinsertion.Pourquoi venir détruire la vie d'un village rural alors qu'il y a moyen de tout régler sans en arriver là,surtout que ça réglerait deux problème: utilisation d'une friche industrielle et la construction de la prison.Merci de bien vouloir réfléchir à cela avant de prendre des décisions inadaptées. | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 101 | 22/02/2022 13:39 | Mes observations portent sur le déroulement de la concertation :<br>- les observations des registres papiers sont ils repris au fil de l'eau sur les observation web ?<br>- les observations portées au registre en ligne ne font plus l'objet de réponse de l'APIJ depuis fin janvier.<br><br>L'APIJ s'est engagée à fournir des réponses avant la fin de la concertation. Je reste toujours dans l'attente des précisions suivantes depuis la réunion publiques du 3 février et de la permanence du 16 février. Les délais de réponses peuvent paraitre longs et nuisent à la fluidité de la concertation :<br>- vous mentionner sur la plaquette que "le site d'étude ne se trouve ni dans un corridor écologique ni dans des réservoirs de biodiversifié identifié ....(SRCE) d'île de France". Or celui-ci place le ru d'Andy situé sur le site comme un "cour d'eau à conserver et à restaurer" et contribuant au corridor écologique. Vous vous vous etes engagés à répondre. Erreur reconnue mais 20 jours pour avoir la réponse<br>- la paquette mentionne plusieurs sites d'études. Combien de temps d'étude ont été alloué entre la communication du site à l'APIJ et l'annonce faite par le ministre de la justice. Donner les temps d'études des autres terrain<br>- la caractère de compromis est mis en avant sur le choix du site de Crisenoy. Sur quels critères précisément. Une étude comparative doit etre fournie et à ce stade de la concertation non diffusée<br>- le chemin de Moisenay se trouve au milieu du site d'étude. Il fait partie des parcours de randonnées vers les chateaux de Blandy et Vaux le Vicomte. L'impact sur celui-ci n'est pas mentionné.<br>- le site de Crisenoy n'est il pas celui qui consomme le plus d'hectares ?<br>- l'étude de la fiche industrielle du clos Saint Louis ne fait pas partie des sites alternatifs mentionnés dans la plaquette. Or lors de la permanence vous évoquez avoir étudié le site . Pourquoi ne pas le mentionner ? En réunion, vous avez indiqué que le site est très pollué au niveau de l'amiante et pour un usage tel que celui prévu par la concertation, le cout de dépollution serait élevé. A t -il été comparer à un coût de compensation zone humide ?<br>-la fermeture de la prison de Melun n'est pas décidée mais la plaquette mentionne tantôt 700 tantôt 1000. Le processus de décision a t-il été respecté ? | Bonjour Madame,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage.<br><br>Les observations déposées dans les registres papiers sont reprises au fil de l'eau, et seront intégrées au bilan de la concertation. A ce jour, seules 2 observations ont été enregistrées dans le registre papier de la Mairie de Crisenoy :<br>- Le premier commentaire a aussi été déposé dans le registre dématérialisé (cf observation n°54)<br>- Le deuxième commentaire a été transféré dans le registre dématérialisé (cf observation n°103)<br>Les réponses à ces observations sont apportées au même titre que les observations du registre dématérialisé.<br>Concernant le temps de réponse, vous avez pu constater que les observations sont nombreuses. Afin d'apporter aux participants la meilleure réponse possible, nous sommes contraints de prendre un certain temps. De plus, l'organisation des moments d'échanges (réunion publique et permanences) nous ont également mobilisés sur un temps que nous n'avons pas pu pouvons mettre à profit pour répondre aux observations du registre. .<br>Néanmoins, le 22 février 2022, plusieurs réponses ont été publiées sur le site de la concertation et toutes les observations trouveront une réponse lors du bilan qui sera publié à l'issue de la concertation.<br><br>Au sujet du ru d'Andy, pour compléter la réponse que nous vous avions faite, sachez que les études que nous menons se déroulent sur les 4 saisons, afin de bien identifier tous les enjeux liés au ru et à la zone humide (les hauteurs d'eau notamment). Nos études ont débuté en janvier 2022 et se finaliseront d'ici fin 2022/début 2023.<br>Nous vous confirmons avoir publié la rectification concernant l'identification du ru d'Andy par le SRCE : vous pouvez consulter ce document dans l'onglet « Documents de présentation » sur le site de la concertation.<br><br>L'étude multi-critères que vous évoquez et expliquant le choix du site de Crisenoy a été publiée dans l'onglet « Documents de présentation » du site de la concertation sous le nom « Tableau d'analyse multi-critères des 5 sites de Seine-et-Marne ». Elle présente les analyses menées par l'APIJ sur chacun des 5 sites qui lui ont été soumis. L'APIJ a disposé du même temps d'analyse pour l'ensemble des sites. Les analyses relatives au site de Crisenoy se sont tenues début 2021. Parmi ces sites la friche |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | - le site de Crisenoy comporte des servitude de gaz et de pétrole. Si pour une raison de maintenance ou une fuite de gaz une distance de sécurité et d'évacuation devait être réalisée, cette procédure est elle compatible avec la présence d'un centre pénitentiaire ?<br>- pourquoi ne pas créer des structures plus petites en ile de France où la recherche de terrain est complexe et conduit à construire sur des terres agricoles ? A cette question , il m'a été répondue "en raison du coût". Une étude comparative des coûts de construction a t'elle été réalisée selon ces différentes modalités ?<br>- un système d'assainissement autonome est il envisagé sur le site de Crisenoy ? Le réseau d'assainissement n'est limité qu'au coeur de ville de Crisenoy. Les Bordes n'y est pas rattaché. Si oui cette création, est elle compatible avec la présence d'une zone humide et d'un RU en proximité ? | industrielle du clos Saint-Louis n'a pas été transmise à l'APIJ. Préalablement à la transmission des sites à l'APIJ, ce sont les services locaux de l'Etat, en lien avec les collectivités, qui mènent les recherches de sites.<br><br>S'agissant de la surface consommée pour le projet, si le site d'étude de Crisenoy est bien celui qui a la plus grande surface : 30ha, seuls 20 ha seront utilisés pour construire le futur établissement pénitentiaire, indépendamment du site choisi. Le site de Crisenoy est donc celui qui nous offre le plus de marge pour décider de la meilleure implantation du futur établissement pénitentiaire au sein du site d'étude.<br><br>Concernant le chemin de Moisenay, celui-ci apparait bien sur nos cartes. Dans la mesure où l'emplacement de l'établissement pénitentiaire se trouverait sur ce chemin, celui-ci sera dévoyé et rétabli afin d'en assurer sa continuité.<br><br>La carte publiée en page 11 est tirée du programme 15 000, édité en avril 2021. Le nombre de places de l'établissement de Seine-et-Marne a bien été revu à la hausse, pour passer à 1OOO places, comme précisé dans le reste du dossier de concertation.<br>Ce dimensionnement doit en effet permettre de répondre aux deux scénarios possibles sur le centre de détention de Melun : à savoir son maintien ou sa fermeture. Cependant, quel que soit le scénario retenu, c'est bien un établissement de 1000 places qu'il est envisagé de bâtir en Seine-et-Marne.<br><br>Sur les servitudes de gaz et de pétrole et les procédures d'évacuation, il s'agit bien d'un des enjeux identifié sur le site. Il existe une bande d'inconstructibilité de 5 m autour du gazoduc, ce qui n'est pas incompatible avec le projet. L'étude de l'implantation exacte de l'établissement pénitentiaire tiendra compte de cette contrainte, mais également de l'ensemble des autres enjeux identifiés sur le site. Ce sera l'objectif de l'étude d'impact que de dresser un portait complet et étayé de ceux-ci et de proposer des mesures adaptées à leur évitement/réduction/compensation.<br><br>Le programme 8000 concerne principalement des établissements de plus de 600 places. Il s'agit de trouver un équilibre entre la création d'établissements de taille humaine et la maîtrise des coûts d'investissement, de fonctionnement et de ressources humaines. La création d'établissements de plus petite taille implique des coûts de construction beaucoup plus importants, notamment tout ce qui a |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | trait aux bâtiments accueillant les espaces communs et services supports, mais également les aménagements annexes (raccordement aux réseaux, desserte de transport en commun,…).<br>Il en serait de même des coûts de fonctionnement et RH. La création de plusieurs petits établissements induirait de démultiplier les postes protégés qui disposent d'un effectif constant quel que soit la capacité de la structure, (notamment la porte d'entrée principale, le poste central de sécurité, le poste central de détention, les postes d'hébergement, les postes de surveillance de la promenade etc…). Il y a lieu de noter que certains de ces postes sont tenus 24h/24, 7j/7, ce qui accentue le nombre d'ETP (équivalent temps plein) nécessaires pour les tenir. Le service de nuit se compose également d'un nombre d'agents assez homogène, quelle que soit la taille de l'établissement, de même que les postes de direction et administratifs.<br>Enfin, un établissement de petite taille nécessite une emprise importante malgré tout, puisque l'essentiel de l'emprise d'un établissement réside dans la distance entre le mur d'enceinte et les bâtiments (environ 32 m). Réaliser deux établissements de 500 places plutôt qu'un seul de 1000 reviendrait à consommer d'avantage de foncier. Il y a lieu de noter qu'au-delà des centres pénitentiaires du programme 8000, des structures d'accompagnement à la sortie, de taille plus modeste, sont également créées.<br><br>Enfin, il a bien été identifié que l'établissement pénitentiaire ne pourrait se raccorder aux réseaux existants. Il sera de la responsabilité du concepteur que de proposer la meilleure solution pour l'évacuation des eaux usées de l'établissement, à l'éclairage des études complémentaires que l'APIJ mènera dans le courant de l'année 2022. Quelle que soit la solution retenue, celle-ci compatible avec les différentes composantes du site (dont le ru) et son financement sera entièrement assumé par l'Etat.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 100 | 21/02/2022 11:23 | Si je conçois aisément le besoin de nouvelles places de prison, je proteste contre ce projet qui est complétement disproportionné au regard de la taille du village sur lequel il est implanté. Comment un esprit sain peut-il concevoir un établissement pénitentiaire de 1000 places (sans compter une inévitable surpopulation à venir) dans un village de moins de 700 habitants.<br>Les allées et venues nécessaires à un établissement de cette taille à portée de voix et de vue de nos habitations va engendrer une pollution sonore et lumineuse d'une telle intensité que les mesures promises pour en atténuer les effets (merlon de terre, plantations d'un rideau d'arbre, orientation des ouvertures des bâtiments etc...) seront, même si elles sont tenues, dérisoires.<br>Bien évidemment il faut ajouter le côté anti écologique d'un tel projet, disparition de terres agricoles, modification/déviation d'un Rû essentiel à la diversité, etc...<br>Enfin, il existe en Ile de France, bon nombre de friches industrielles à l'abandon qui pourraient être réhabilitées afin d'éviter un tel gâchis. Qu'on ne me parle pas de surcoût pour la dépollution des sols, ceux ci pourraient facilement être financés par les bénéfices produits par la réhabilitation des terrains de la future ex prison de Melun, Mais là on commence à toucher à des intérêts politico-financiers qui échappent au citoyen lambda que je suis... | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage<br><br>Comme vous l'indiquez, le projet répond en effet à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France, et est conçu de façon à répondre aux besoins de ses usagers (personnes détenues comme personnels pénitentiaires) tout en limitant les impacts pour l'environnement immédiat.<br><br>Plusieurs options ont été étudiées dans le cadre des études préliminaires et des discussions entre l'État et les collectivités locales. Le choix d'un site obéit à de nombreux critères conditionnant la faisabilité du projet et celui de Crisenoy était celui qui en assurait le meilleur compromis.<br>En raison de ses activités particulières et des enjeux de sûreté, de nombreuses contraintes administratives et techniques encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire : taille et forme du terrain, aspects topographiques et visuels, accessibilité et desserte, proximité des services publics du territoire, etc.<br>L'analyse multicritères menée sur les 5 sites en Seine-et-Marne a été publiée sur la page « documents de présentation » du présent site internet.<br><br>Concernant les nuisances, les pistes évoquées ont d'avantage valeur d'exemple. Ce sera justement l'objectif de l'étude d'impact que de dresser un portait complet et étayé de ceux-ci et de proposer des mesures adaptées à leur évitement/réduction/compensation. Les sujets de disparition de terres agricoles, préservation du ru et nuisances sonores et lumineuses feront bien partie de cette étude.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 99 | 21/02/2022 10:11 | Après l'expérience de Réau, on ne peut que se féliciter que cette implantation aboutisse. Il y a des années que cette zone aurait dû être aménagée et ce n'est peut-être que la résultante d'une politique locale désastreuse. Je me réjouis qu'enfin l'on aboutisse sur ce dossier à un vrai projet. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage, en soutien au projet.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 98 | 20/02/2022 17:14 | Avez-vous déjà réfléchi à l'implantation du bâtiment compte-tenu des contraintes du site, notamment en plein milieu le passage du ru d'andy, la proximité du TGV, les canalisations de transport de matière dangereuse ? Quid d'un risque d'exposition d'une conduite de GAZ, les détenus seront-ils évacués ? | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage<br>A ce stade du projet, les contraintes que vous évoquez ont effectivement été identifiées, comme vous pourrez le constater dans l'étude multicritères publiée sur la page « documents de présentation » du présent site internet en date du 23/02/2022.<br>Il s'agit dorénavant de préciser les caractéristiques de ces enjeux, par exemple, d'identifier précisément le périmètre de la zone humide et la nature des éventuelles espèces qu'elle abrite ; de réaliser des relevés acoustiques sur le site afin de déterminer la propagation des nuisances sonores ; de définir finement les surfaces et typologies des bâtiments nécessaires à l'établissement pénitentiaire etc.<br>L'ensemble de ces études nécessite plusieurs mois d'investigations et se dérouleront jusqu'à la fin de l'année 2022. Elles permettront d'identifier les marges de manœuvre afin d'éviter/réduire/compenser les impacts du projet sur l'ensemble des composantes étudiées. Ce n'est donc qu'à l'issue de ce travail, que les scénarios d'implantation les moins impactant pourront être identifiés. Ces réflexions intègreront également le sujet de la conduite de gaz, afin de définir le recul à retenir vis-à-vis de celle-ci.<br><br>La synthèse de ces études sera notamment rendue publique lors de l'enquête publique, prévue à ce stade en 2023.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 97 | 20/02/2022 15:16 | Le site n'est pas adapté pour ce projet<br>Villages avoisinants pollués par la circulation terrain inondable<br>Construction envisagée sur le RU qui dessert le château de vaux le vicomte<br>Village à 300 mètres de la construction<br>Ce sera un village sacrifié<br>Nous subissons déjà l'autoroute le TGV<br>Quel nouveau projet nous réserve t-on? | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage<br><br>Nous comprenons vos inquiétudes, auxquelles l'APIJ souhaite, en réponse, réaffirmer l'attention qu'elle porte à une conception des projets visant à améliorer leur insertion et à réduire au maximum les impacts pour les riverains. Il ne s'agit donc pas de sacrifier une commune, mais d'identifier les conditions nécessaires à la meilleure implantation d'une institution publique indispensable au fonctionnement de la société.<br><br>Dans ce cadre, la maîtrise des impacts du projet sur les milieux aquatiques en particulier en lien avec le ru d'Andy, fera l'objet de diagnostics détaillés dans le courant de l'année 2022, puis au fil des études de conception de l'établissement pénitentiaire.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 96 | 19/02/2022 22:46 | Je m'oppose à l'installation d'une prison à Crisenoy. Mes observations détaillées sont exposées dans le PDF ci-joint. | Bonjour Monsieur,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage. Vous trouverez ci-dessous notre réponse point par point :<br><br>Concernant le choix du site de Crisenoy, nous vous invitons à consulter le document « Tableau d'analyse multi-critères des 5 sites de Seine-et-Marne » publié dans l'onglet « Documents de présentation » du site de la concertation pour obtenir de l'information complémentaire sur cette étude multicritères.<br>Vous constaterez, dans le tableau d'analyse des sites, qu'un faisceau de contraintes s'applique à chacun des sites étudiés. Les contraintes qui se sont révélées déterminantes, sont celles qui ne peuvent pas être évitées : l'orientation du SDRIF d'une part, et la proximité des habitations d'autre part.<br>En effet, pour l'ensemble des autres contraintes, la poursuite des études détaillées vise à identifier les mesures à mettre en œuvre afin de proposer une insertion compatible avec les différentes composantes du site, dont certaines réflexions rejoignent vos propos et sont détaillées ci-après.<br><br>S'agissant du trafic à proximité de l'établissement pénitentiaire, les enjeux que vous soulevez sont tout à fait justes. Ainsi, la circulation générée par l'établissement pénitentiaire sera estimée dans le cadre de l'étude de trafic qui sera réalisée par l'APIJ, puis sommée au trafic existant mais aussi à celui-ci qui serait généré par le développement de la ZAC des Bordes. Ces analyses seront versées au dossier d'étude d'impact, qui sera présenté et discuté dans le cadre de l'enquête publique unique.<br>S'agissant du projet de giratoire situé entre la route N36 et la route D57, ainsi que du contournement routier du hameau des Bordes, objets de la DUP en date du 13 décembre 2018, ceux-ci nous apparaissent à ce stade comme nécessaires à l'implantation de l'établissement pénitentiaire. Le développement de ces infrastructures sera intégré dans l'étude de trafic à mener. Nous prenons bonne note également de votre observation relative à la préservation de la route de Moisenay, dont le rétablissement sera bien intégré au projet de l'APIJ si celui-ci venait à la couper.<br>S'agissant des terres agricoles du site étudié par l'APIJ, celles-ci sont identifiées dans un « secteur d'urbanisation préférentielle » au niveau du SDRIF, ce qui n'est pas le cas de nombreuses autres terres agricoles à proximité du site. Néanmoins, une étude préalable agricole (L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime) sera menée dans le cadre de ce projet et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet sur la filière agricole, ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.<br>Concernant le ru d'Andy, nous vous remercions pour toutes les précisions que vous nous apportez et nous en prenons bonne note. Une étude spécifique devra en effet être menée dans le cadre du projet, afin de mesurer et maitriser ses impacts sur les milieux aquatiques et la ressource en eau. Les éléments que vous avez portés à notre connaissance seront versés dans le dossier de consultation des concepteurs du projet, afin qu'ils en tiennent compte dans l'élaboration de leurs études.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 95 | 17/02/2022 23:18 | On refuse une prison près de notre maison car nous sommes situés au hameau des bordes donc très très près ! | Bonjour,<br><br>Nous avons bien entendu votre demande et nous intégrerons votre contribution au bilan de la concertation de maître d'ouvrage.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Sachez que la concertation préalable à laquelle vous participez vise à déterminer avec les riverains l'ensemble des enjeux du site (nuisances, environnement, covisibilité…), afin de réduire au maximum les impacts de l'établissement sur son environnement.<br>.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 94 | 17/02/2022 23:14 | On refuse une prison près de notre maison car nous sommes situés au hameau des bordes donc très très près ! | Bonjour,<br><br>Nous avons bien entendu votre demande et nous intégrerons votre contribution au bilan de la concertation de maître d'ouvrage.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Sachez que la concertation préalable à laquelle vous participez vise à déterminer avec les riverains l'ensemble des enjeux du site (nuisances, environnement, covisibilité…), afin de réduire au maximum les impacts de l'établissement sur son environnement.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 93 | 17/02/2022 17:08 | Les détenus ont-ils le droit de vote ? Comment se passe le processus de vote pour les détenus ? qui dépouille les scrutins ? peuvent-ils monter une liste pour les élections municipales, et être élus sachant qu'ils sont plus nombreux ? | Bonjour,<br><br>Les personnes détenues qui n'ont pas été privées du droit de vote par une décision de justice sont autorisées à voter. Afin de faciliter l'exercice de leur droit de vote, une procédure dérogatoire d'inscription sur les listes électorales a été mise en place. Le dispositif mis en place a été conçu de manière à éviter le déséquilibre du corps électoral de la commune dans laquelle se trouve situé l'établissement pénitentiaire. Ainsi, la personne détenue peut choisir de s'inscrire sur la commune de son domicile, la commune de sa dernière résidence où elle a vécu au moins 6 mois avant son incarcération, sa commune de naissance, la commune où est né, est inscrit ou a été inscrit, sur la liste électorale, un de ses ascendants, la commune où est inscrit son conjoint(e), son partenaire (PACS) ou son concubin(e) ou la commune où est inscrit ou a été inscrit l'un de ses parents jusqu'au 4ème degré ; si elle souhaite voter par correspondance, la personne détenue peut également s'inscrire dans la commune de la préfecture du département où se situe son établissement pénitentiaire.<br>Pour approfondir ce sujet, nous vous invitons à consulter le site internet : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14154 .<br>Concrètement, lors des dernières élections régionales, 5895 personnes détenues ont été inscrites sur les listes électorales, 4800 personnes détenues ont voté sur les 48404 électeurs potentiels (66591 détenus au 1er juin 2021). 85% l'ont fait par correspondance, soit un peu plus de 4000 personnes, dans le commune de la préfecture du département où se situe son établissement pénitentiaire, 600 personnes environ l'ont fait par procuration (avec la condition que la personne détenue soit inscrite dans la même commune que son mandataire), et 120 personnes détenues l'ont fait à l'occasion d'une permission de sortir, dans l'une ou l'autre des autres communes mentionnées ci-dessus.<br><br>Enfin, les articles 131-26 et 131-26-2 du code pénal traitent des peines d'inéligibilité et d'interdiction des droits civiques, civils et de famille ; les personnes détenues qui ne sont pas concernées par ces peines gardent leur droit de constituer une liste municipale.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 92 | 17/02/2022 14:43 | Bonjour, présente à la réunion publique, je vous ai posé la question si les contraintes et enjeux présentés dans le tableau étaient les raisons pour lesquelles vous avez décidé de ne pas retenir les autres sites. Vous avez répondu que oui.<br>Je vous ai alors dit que je ne comprenais pas pourquoi le terrain de Crisenoy avait été retenu… en effet, ce terrain est situé à moins de 300 m des premières habitations, donc co-visibilité, sur des terres agricoles non vouées à l'urbanisation dans le PLU avec nécessité de mise en compatibilité, avec un surplomb de l'A5 et de la ligne TGV, la présence d'une canalisation transportant des matières dangereuses, d'un cours d'eau, de zones humides potentielles, d'aléas élevés des remontés de la nappe phréatique. Autant de contraintes similaires, et même plus, que sur les autres terrains, que vous avez pourtant écartés. Vous n'avez malheureusement pas répondu à cette question, même si j'ai bien noté que vous alliez nous apporter des éléments de réponse.<br>Néanmoins, si les autres sites ne peuvent être retenus à cause de ces critères, cela doit être le cas pour tous les terrains y compris celui de Crisenoy.<br><br>De plus, les contraintes et enjeux présentés posent questions. Qu'est-ce qui recouvre d'une contrainte et qu'est-ce qui recouvre d'un enjeu ?<br>Par exemple, le front urbain sur un des sites, il me semble que si vous êtes capable de proposer un projet soi-disant intégré sur les terres agricoles de Crisenoy, vous êtes également capable de traiter ce front urbain, non ?<br>De même, vous dites qu'il n'y a pas d'arrêt de bus à Vaux le Pénil alors que 14 lignes de transport desservent la commune ainsi qu'une ligne de transport à la demande, envisager un arrêt supplémentaire dans une commune bien desservie par les transports en commun, serait plus compliqué que de renforcer une ligne sur une commune très peu desservie et où la fréquence des lignes est dérisoire ?<br>De plus, en réunion publique, cela ne vous pose pas de problème de dire aux habitants que vous déplacerez l'arrêt de bus situé en plein cœur de notre village, alors que ce dernier sert à nos enfants pour se rendre à l'école et ce depuis la maternelle.<br><br>La méconnaissance du territoire est déconcertante, vous dites avoir fait des études mais lesquelles ? vous ne connaissez rien des éléments qui caractérisent | Bonjour Madame,<br><br>Merci pour votre contribution au registre de même qu'à la réunion publique organisée dans le cadre de la concertation.<br><br>Tout d'abord, sachez que l'étude multicritères a été publiée sur la page « documents de présentation » du présent site internet en date du 23/02/2022. Elle balaye l'ensemble des points que vous abordez, sur les 5 sites étudiés.<br><br>Avant de parler des sites non retenus, nous souhaitons répondre au sujet du SDRIF. Le SDRIF identifie le site de Crisenoy comme étant un secteur à urbanisation préférentielle, ce qui n'était pas le cas pour le site de la Buissonnière, à Vaux-le-Pénil, ou les terres agricoles qui composent le site sont protégées par le SDRIF.<br>L'APIJ confirme que le PLU d'une commune dont le territoire n'est pas couvert par un SCOT doit être compatible avec le SDRIF (hiérarchie des normes).<br>Un document d'urbanisme doit respecter des règles qui leur sont imposées par les lois et règlements et les orientations d'autres documents dits de rang supérieur.<br>Les orientations à l'échelle du SDRIF identifient ce secteur comme un secteur d'urbanisation préférentielle et non comme un secteur à préserver de toute urbanisation.<br>C'est la raison pour laquelle la mise en compatibilité du PLU de la commune de Crisenoy pour créer une zone à urbaniser sera compatible avec le SDRIF.<br><br>Comme vous le mentionnez de plus très justement, Crisenoy est une commune entourée d'un grand nombre de terres agricoles. L'implantation d'un établissement pénitentiaire sur une surface de 20 hectares de terres agricoles sera bien étudiée au regard des surfaces existantes et de l'impact de cette implantation sur la filière du secteur. Des compensations pourront alors être identifiées.<br><br>S'agissant de la connaissance du terrain, vous verrez que les points que vous abordez sont listés dans l'étude multicritère menée par l'APIJ. Cependant, il est vrai que des études détaillées restent à mener et que l'expertise des riverains et acteurs locaux est également une donnée précieuse. C'est pour cela que la concertation préalable est pour nous un moment très important, car nous pouvons ainsi identifier ou pondérer les points de vigilance à creuser sur le site.<br>C'est précisément cette phase, encore amont, qui permet de clarifier avec les participants à la concertation tous les sujets méritant une étude approfondie. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | notre commune :<br>? l'aspect environnemental du site, vous sembliez apprendre que notre rû alimentait les bassins de Vaux-le-Vicomte, vous n'évoquez à aucun moment la nappe phréatique, vous faites une énorme erreur en ce qui concerne le SRCE, ...<br>? les caractéristiques sociodémographiques de la commune,<br>? les transports en commun,<br>? la part de l'agriculture sur le territoire de la commune …<br>Vous avez repéré un terrain, sans concertation avec la commune concernée et ce pour les annonces ministérielles, et vous déroulez votre procédure administrative sans aucune remise en question du bien-fondé d'une telle décision jusqu'à tenir des propos choquants : rurbanisation, déplacement d'arrêt de bus… et jusqu'à minimiser l'impact environnemental du projet.<br><br>A plusieurs reprises, vous argumentez sur le fait qu'il y a des zones préférentielles d'urbanisation dans le SDRIF, alors que selon M. Le Vely ça n'est pas le cas pour les autres sites (cf. réunion publique). Ceci n'est pas vrai …<br>De plus, M. Roy (association Renard) à juste titre vous a rappelé que cela ne valait en rien, notre PLU a bien classé ces terres en zone agricole, de plus ce secteur a été identifié comme un secteur à enjeux environnementaux. C'est notre PLU qui prime sur le SDRIF dans ce cas. Enfin, je tiens à souligner que d'un point de vue environnemental ces pastilles d'urbanisation n'auraient jamais dû se situer sur ces terres au regard des enjeux écologiques (Rû d'Andy, zones humides, nappe phréatique). Des enjeux politiques et mercantiles sont le fruit de cette situation, et j'espère sincèrement que dans le cadre de la révision du SDRIF qui se veut plus vertueux elles seront supprimées.<br><br>Vous ne pouvez argumenter votre décision uniquement sur cette base, d'autant plus que sur d'autres territoires comme Tremblay en France la question du SDRIF n'a pas été un motif de décision (Cf. réponse faite / Bilan de la concertation) et d'autant plus que sur le secteur Melun/Sénart il existe un bon nombre de secteurs à urbanisation préférentielle. Je vous invite d'ailleurs à les étudier, des secteurs dont l'impact environnemental serait moindre puisque situés dans des secteurs déjà urbanisés et dont l'accessibilité serait certainement meilleure. | Les enjeux environnementaux seront tout particulièrement étudiés. Un diagnostic zone humide et des relevés réguliers faune-flore seront réalisés au cours de l'année 2022. Le projet fera ensuite l'objet d'une étude d'impact exhaustive de l'ensemble des éventuelles incidences du projet sur l'environnement afin de les éviter, réduire et compenser (principe ERC).<br>De plus, nous avons publié dans la section « Documents de présentation » du site de la concertation un document intitulé « Correction du dossier de concertation- SRCE » qui corrige l'erreur commise au sujet de l'identification du ru d'Andy dans le SRCE. Nous vous invitons à consulter ce document.<br><br>Vous constaterez, dans le tableau d'analyse des sites, qu'un faisceau de contraintes s'applique à chacun des sites étudiés. Les contraintes qui se sont révélées déterminantes, sont celles qui ne peuvent pas être évitées : l'orientation du SDRIF d'une part, et la proximité des habitations d'autre part.<br>En effet, pour l'ensemble des autres contraintes, la poursuite des études détaillées vise à identifier les mesures à mettre en œuvre afin de proposer une insertion compatible avec les différentes composantes du site, à titre d'exemple : s'éloigner suffisamment du gazoduc et de la voie ferrée, intégrer l'ensemble des enjeux environnementaux en vue de retenir une implantation la moins pénalisante, adopter des mesures constructives compatibles avec la composition des sols et la profondeur de la nappe, etc.<br><br>Enfin, en matière de transport en commun, le site ne dispose en effet pas de desserte à ce jour, et il sera nécessaire d'étudier les solutions visant à créer une desserte à même de répondre aux besoins pénitentiaires, mais il ne s'agit pas de déplacer l'arrêt de bus situé à Crisenoy.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Vous avez beau justifier ce choix par le SDRIF et une ZAC qui n'a jamais vu le jour, la réalité n'est pas celle-ci, ce sont des terres agricoles, Crisenoy est une commune agricole avec 94 % de ces terres vouées à l'agriculture et aux espaces naturels, vous artificialisez bel et bien des terres, vous contribuez fortement à l'étalement urbain, à la rurbanisation de la Seine-et-Marne avec la création d'un nouveau mitage, sans compter l'urbanisation qui va en découler. N'est-il pas de l'intérêt général de préserver l'environnement ? n'est-ce pas un fort enjeu national ? pourquoi choisir une commune qui a su conserver son caractère rural et ses exploitations agricoles ? une commune qui n'a pas subi de mitage ?<br><br>j'ai dû mal à croire qu'il n'existe pas proche de Melun des terrains où l'impact environnemental serait moins important, des terrains plus facile d'accès pour les familles (cf. SDRIF secteur Melun/Sénart). Là aussi, vous évoquez l'insertion des détenus, mais en choisissant notre village, vous les excentrez des services, associations et commodités. Vous ne facilitez pas la visite de leur famille qui a déjà des difficultés à se rendre sur Melun ni leurs déplacements.<br><br>Ce choix d'implantation est un non-sens écologique, mais interroge également sur le fonctionnement même de l'établissement au regard des différents rapports et préconisations faite sur le sujet et le besoin d'être à proximité immédiate des centralités. | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 91 | 16/02/2022 22:49 | Avec ce projet, la population de Crisenoy va passer de 650 à 1 650 habitants (sans compter la surpopulation ?), est-il possible pour une commune que les deux tiers des habitants soient des habitants privés de leur liberté ? est-ce possible d'un point de vue constitutionnel mais également d'un point de vue moral ? | Madame,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage.<br><br>Au travers de la concertation, 2 aspects relatifs au sujet de la taille de l'établissement pénitentiaire vis-à-vis de la population communale ont été soulevés : celui du vote des détenus et celui des logements sociaux.<br><br>Tout d'abord, les personnes détenues qui n'ont pas été privées du droit de vote par une décision de justice sont autorisées à voter. Afin de faciliter l'exercice de leur droit de vote, une procédure dérogatoire d'inscription sur les listes électorales a été mise en place. Le dispositif mis en place a été conçu de manière à éviter le déséquilibre du corps électoral de la commune dans laquelle se trouve situé l'établissement pénitentiaire. Ainsi, la personne détenue peut choisir de s'inscrire sur la commune de son domicile, la commune de sa dernière résidence où elle a vécu au moins 6 mois avant son incarcération, sa commune de naissance, la commune où est né, est inscrit ou a été inscrit, sur la liste électorale, un de ses ascendants, la commune où est inscrit son conjoint(e), son partenaire (PACS) ou son concubin(e) ou la commune où est inscrit ou a été inscrit l'un de ses parents jusqu'au 4ème degré ; si elle souhaite voter par correspondance, la personne détenue peut également s'inscrire dans la commune de la préfecture du département où se situe son établissement pénitentiaire.<br>Pour approfondir ce sujet, nous vous invitons à consulter le site internet : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14154 .<br>Concrètement, lors des dernières élections régionales, 5895 personnes détenues ont été inscrites sur les listes électorales, 4800 personnes détenues ont voté sur les 48404 électeurs potentiels (66591 détenus au 1er juin 2021). 85% l'ont fait par correspondance, soit un peu plus de 4000 personnes, dans le commune de la préfecture du département où se situe son établissement pénitentiaire, 600 personnes environ l'ont fait par procuration (avec la condition que la personne détenue soit inscrite dans la même commune que son mandataire), et 120 personnes détenues l'ont fait à l'occasion d'une permission de sortir, dans l'une ou l'autre des autres communes mentionnées ci-dessus.<br><br>De plus, concernant l'obligation de produire des logements sociaux, l'article 55 de la loi SRU est décliné dans les articles L.302-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation. Il vise à ce que les communes de plus de 3 500 habitants – 1 500 habitants dans l'agglomération parisienne – |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants disposent de 25% de logements sociaux dans le parc de résidences principales de la commune.<br>Considérant que :<br>- la commune de Crisenoy ne relève pas de l'agglomération de Paris (c'est-à-dire de l'unité urbaine de Paris) ;<br>- la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux compte environ 40 000 habitants d'après le dernier recensement INSEE ;<br>- aucune commune ne présente plus de 15 000 habitants sur ce territoire (Le Chatelet-en-Brie est la plus grosse commune avec moins de 5000 habitants) ;<br>- la commune de Crisenoy n'atteindra pas 3 500 habitants en sommant sa population actuelle et celle des détenus et d'une partie des personnels pénitentiaires de l'établissement envisagé ;<br>Il en ressort que la commune de Crisenoy ne sera pas soumise à l'obligation de construction de logements sociaux issue de l'article 55 de la loi SRU du fait de la construction d'un établissement pénitentiaire de 1000 places. Cette analyse reste valable en intégrant les projections INSEE d'augmentation de la population du département sur les prochaines années.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 90 | 16/02/2022 14:32 | Si je comprend bien, depuis 2000, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) impose aux communes de plus de 1500 habitants en Île-de-France de disposer d'ici à 2025 de 20 % de logements sociaux... donc 1000 habitants enfermés + 700 habitants libres... = obligation de création de logements sociaux...<br>TOUT LE MONDE EST AU COURANT ??? | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage<br><br>Concernant l'obligation de produire des logements sociaux, l'article 55 de la loi SRU est décliné dans les articles L.302-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation. Il vise à ce que les communes de plus de 3 500 habitants – 1 500 habitants dans l'agglomération parisienne – appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants disposent de 25% de logements sociaux dans le parc de résidences principales de la commune.<br>Considérant que :<br>- la commune de Crisenoy ne relève pas de l'agglomération de Paris (c'est-à-dire de l'unité urbaine de Paris) ;<br>- la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux compte environ 40 000 habitants d'après le dernier recensement INSEE ;<br>- aucune commune ne présente plus de 15 000 habitants sur ce territoire (Le Chatelet-en-Brie est la plus grosse commune avec moins de 5000 habitants) ;<br>- la commune de Crisenoy n'atteindra pas 3 500 habitants en sommant sa population actuelle et celle des détenus et d'une partie des personnels pénitentiaires de l'établissement envisagé ;<br>Il en ressort que la commune de Crisenoy ne sera pas soumise à l'obligation de construction de logements sociaux issue de l'article 55 de la loi SRU du fait de la construction d'un établissement pénitentiaire de 1000 places. Cette analyse reste valable en intégrant les projections INSEE d'augmentation de la population du département sur les prochaines années.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 89 | 16/02/2022 08:30 | Bonjour,<br><br>Je comprends qu'il faille augmenter le nombre de place et moderniser nos prisons françaises.<br><br>A mon avis je pense qu'il faut déjà moderniser les prisons actuelles plutôt que de bétonner à nouveau une nouvelle zone qui actuellement ce trouve être des terres agricoles au beau milieu de nul part alors qu'il y a un peu partout en France des Zones qui sont en friches industrielles où tout est déjà à disposition concernant le réseau électrique, eau, évacuation des eaux usées, réseau des transports en commun ou routier, etc. Alors qu'à Crisenoy rien de tout cela n'existe ce qui va forcement couter de l'argent à construire, aménager alors que la France est déjà en déficit !!!<br>Je n'ai pas du tout envie que mes impôts que je verse servent à ça. Argent public = argent du contribuable alors laissez nous décider si oui ou non nous souhaitons une prison à 2 kms d'un village rural d'environ 500 habitants. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage<br><br>Le projet de Crisenoy s'inscrit dans le cadre du programme « 15 000 places ». Son objectif est de résorber la surpopulation dans les maisons d'arrêt, avec comme objectif 80% d'encellulement individuel. Au-delà de ce programme visant la création de places, les établissements existants font l'objet de travaux de rénovation en vue de leur mise en conformité règlementaire et technique, leur maintien en condition fonctionnelle, leur entretien. Des travaux de réaménagement et de restructuration sont également mis en œuvre. En revanche, dans la très grande majorité des cas, le foncier disponible ne permet pas la création de places sur site.<br>Au regard de la situation carcérale actuelle, il est nécessaire de construire de nouveaux établissements, et notamment sur des secteurs où la surface disponible est suffisante.<br>Les critères qui encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire, tels qu'une surface importante (20 hectares), la compatibilité avec le voisinage, une bonne desserte, etc. contraignent fortement la recherche d'un site.<br>L'analyse multicritère qui a été menée par l'APIJ sur l'ensemble des 5 sites proposés en Seine-et-Marne est disponible sur la page « documents de présentation » du présent site internet.<br>Concernant les terrains en friches industrielles disponibles sur le territoire, l'usage de terrains souvent pollués à des fins d'hébergement permanent (présence des détenus 24H/24 et 7j/7) est beaucoup plus complexe que pour des activités industrielles ou des équipements/aménagements à vocation d'usage ponctuel.<br><br>Pour tous les équipements et les réseaux dont la création, l'agrandissement ou la requalification peut être explicitement et exclusivement liée à l'établissement, alors l'Etat prendra en charge financièrement les incidences. Dans le cas où la collectivité (ou le concessionnaire) utiliserait cette opportunité pour améliorer au-delà du strict besoin de l'établissement, alors l'Etat participera selon une quote-part à déterminer dans le cadre d'un conventionnement avec l'APIJ.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>---- |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 88 | 15/02/2022 22:58 | La création d un tel établissement sur ces terres agricoles est un non sens.<br>Non sens écologique<br>Non sens car ces terres agricoles doivent être valorisées<br>Non sens en terme d implantation car nuirait aux habitants du hameau de bordes<br>Non sens démographique plus de détenus que d habitants du village<br>Non sens car aucune infrastructure aux environs pour permettre aux détenus une réinsertion (pôle emploi, bassin d emploi etc…)<br>Non sens car pas de transports pour les familles des détenus<br>Non sens car le tribunal de Melun peine déjà à traiter les dossiers , quel délais seraient alors imposés aux prévenus.<br>Pour ces raisons et encore bien d autres nous ne souhaitons pas l implantation d une telle structure sur les terres agricoles de crisenoy | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage.<br><br>Ce projet répond d'abord à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France, et est conçu de façon à répondre aux besoins de ses usagers (personnes détenues comme personnels pénitentiaires) tout en limitant les impacts pour l'environnement immédiat.<br><br>Les critères qui encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire, tels qu'une surface importante (20 hectares), la compatibilité avec le voisinage, une bonne desserte, etc. contraignent fortement la recherche d'un site.<br>L'analyse multicritère qui a été menée par l'APIJ sur l'ensemble des 5 sites proposés en Seine-et-Marne est disponible sur la page « documents de présentation » du présent site internet.<br>Notamment, le site d'étude répond aux critères d'accessibilité en voiture par la route D 57 et à l'appui du projet d'infrastructures routières ayant fait l'objet d'une DUP en date du 13 décembre 2018. Les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation sont situés à 20 minutes environ (hors période de congestion). Cependant, il s'agira en effet de prévoir une desserte en transports en commun compatible avec le fonctionnement de l'établissement pénitentiaire.<br>Pour ce qui est des infrastructures permettant aux personnes détenues une bonne réinsertion, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) le plus proche est situé sur la commune de Dammarie-les-Lys, à environ 14km du site d'étude ; l'antenne de Pôle emploi la plus proche se trouve quant à elle à environ 16km du site d'étude.<br>Nous avons bien en tête les enjeux de co-visibilité et d'insertion paysagère, ainsi que les attentes en matière de réduction des impacts visuels du projet. Sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Au niveau de la zone d'accueil de l'établissement, l'APIJ préconise un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts.<br>Enfin, l'arrivée d'un établissement pénitentiaire sur un territoire peut en effet nécessiter le renforcement des structures d'accompagnement nécessaires à son bon fonctionnement (hôpitaux, tribunaux, commissariats, etc.), qui devra être traité en parallèle de la construction du projet.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 87 | 15/02/2022 16:37 | Il y a de nombreux sites/locaux industriels en France qui malheureusement sont fermés aujourd'hui.<br>Pourquoi ne pas les réhabiliter en centre de détention. Venir perturber la vie paisible de ce charmant village est scandaleux. Pourquoi ne pas implanter des prisons près des villes ou la délinquance est malheureusement en sans cesse augmentation, circuit court .... | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage.<br><br>Concernant les terrains en friches industrielles disponibles sur le territoire, l'usage de ces terrains souvent pollués à des fins d'hébergement permanent (présence des détenus 24H/24 et 7j/7) est beaucoup plus complexe que pour des activités industrielles ou des équipements/aménagements à vocation d'usage ponctuel.<br><br>Les critères qui encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire, tels qu'une surface importante (20 hectares), la compatibilité avec le voisinage, une bonne desserte, etc. contraignent fortement la recherche d'un site.<br>L'analyse multicritère qui a été menée par l'APIJ sur l'ensemble des 5 sites proposés en Seine-et-Marne est disponible sur la page « documents de présentation » du présent site internet.<br><br>L'installation d'établissements dans des zones urbaines est complexe car souvent les enjeux de covisibilité avec les habitations sont extrêmement importants et, de plus, la surface foncière disponible est souvent insuffisante pour réaliser des établissements d'une certaine taille.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 86 | 15/02/2022 10:25 | je ne suis pas d'accord avec ce projet car j'estime nécessaire de préserver nos petites communes rurales et défendre nos entités agricoles. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage.<br><br>Les critères qui encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire, tels qu'une surface importante (20 hectares), la compatibilité avec le voisinage, une bonne desserte, etc. contraignent fortement la recherche d'un site.<br>L'analyse multicritère qui a été menée par l'APIJ sur l'ensemble des 5 sites proposés en Seine-et-Marne est disponible sur la page « documents de présentation » du présent site internet.<br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 85 | 14/02/2022 16:20 | Projet en inadéquation totale avec la préservation des terres agricoles. Il ne s'agit pas de vouloir déplacer le problème ailleurs mais plutôt de réfléchir à une solution impactant moins la ruralité, limitant les pollutions diverses (sonores, lumineuses, routières...) et respectant l'environnement. De nombreuses friches industrielles peuvent être explorées et exploitées pour ce projet.<br>Une prison de 1000 places pour un petit village de 684 habitants. Soit plus de citoyens incarcérés que de citoyens libres... De surcroît, ce projet hallucinant est prévu sur une zone inondable, loins des commodités (transports, logements ou autre) pour les familles de détenus.<br>Quant aux crisenoyens, leur avis a été ignoré jusqu'à maintenant... Dans l'espoir que cette concertation publique mette en lumière les dérives grotesques de ce projet | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage.<br><br>Les critères qui encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire, tels qu'une surface importante (20 hectares), la compatibilité avec le voisinage, une bonne desserte, etc. contraignent fortement la recherche d'un site.<br>L'analyse multicritère qui a été menée par l'APIJ sur l'ensemble des 5 sites proposés en Seine-et-Marne est disponible sur la page « documents de présentation » du présent site internet.<br>Notamment, le site d'étude répond aux critères d'accessibilité en voiture par la route D 57 et à l'appui du projet d'infrastructures routières ayant fait l'objet d'une DUP en date du 13 décembre 2018. Les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation sont situés à 20 minutes environ (hors période de congestion).<br><br>Pour vous répondre sur le sujet de la concertation elle-même, sachez que celle-ci vise à associer le public le plus en amont possible afin que soient débattus les différents aspects, objectifs ou caractéristiques du projet et que des adaptations éventuelles puissent y être apportées, tant que cela est encore possible.<br>Le temps de la concertation préalable est d'abord celui de l'écoute par le porteur de projet ; il n'est pas celui des réponses définitives à tous les questionnements, qui d'ailleurs ne peuvent pas, sur certains sujets complexes, être immédiates. C'est pourquoi, si toutes les questions posées obtiendront bien des réponses de l'APIJ, certaines d'entre elles renverront à des échéances ultérieures. La question des impacts, largement évoquée, est ainsi liée à la réalisation d'études détaillées complémentaires, qui pourront notamment être menée sous le prisme des participations à la présente concertation.<br>Comme le prévoit le code de l'environnement, la réponse de l'APIJ au bilan du garant détaillera précisément les réponses ou les engagements apportés aux sujets identifiés, ainsi que la manière dont les contributions du public auront été prises en compte.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>---- |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 84 | 14/02/2022 09:19 | Bonjour,<br><br>Alors qu'un intérêt certain est porté sur la sauvegarde de notre environnement dans cette partie de la Seine et Marne jusqu'alors protégée d'un urbanisme industriel galopant, alors même que la lors ZAN confirme la nécessité de protéger nos terres agricoles, il me semble inconcevable de piétiner une fois de plus et en contre sens total avec le sens de l'histoire ces paradigme en prévoyant :<br>1) de condamner des terres agricoles<br>2) de modifier les réseaux hydrauliques naturels en détournant un RU installé là depuis des siècles<br>3) de ne pas chercher une friche industrielle à réhabiliter<br>4) de s'inscrire dans la perspective immédiate de la Vallée de l'Ancoeur inscrite dans un Plan Paysage.<br>Alors même que des efforts sont demandés à nos petites communes rurales pour conserver le caractère propre à la Seine et Marne, nous alors devenir le Disney Land des repris de justices en installant un centre pénitentiaire à proximité immédiate de celui de Moissy Cramayel.<br><br>Ce projet n'a à l'évidence pas été étudié sérieusement en prenant en compte l'ensemble des sujets à regarder en pareil cas. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage.<br><br>Les critères qui encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire, tels qu'une surface importante (20 hectares), la compatibilité avec le voisinage, une bonne desserte, etc. contraignent fortement la recherche d'un site.<br>L'analyse multicritère qui a été menée par l'APIJ sur l'ensemble des 5 sites proposés en Seine-et-Marne est disponible sur la page « documents de présentation » du présent site internet.<br>Nous avons bien conscience, notamment, des enjeux liés au ru d'Andy et nous attacherons à trouver la meilleure solution pour limiter les impacts de l'établissement pénitentiaire sur celui-ci.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 83 | 13/02/2022 17:10 | Il est incohérent de construire une prison de 1000 places minimum sur Crisenoy qui de ce fait verra sa population doubler ou tripler par le nombre de détenus.<br><br>Il est illogique de détruire des terres agricoles et de construire des bâtiments, sur ou à proximité du ru d'Andy, alors même que l'Etat et le gouvernement ne cesse de prôner la défense écologique de notre planète notamment lors des grandes conférences ou à coup de loi sur les particuliers....<br><br>Pour votre information, l'endroit choisi pour cette construction est à proximité immédiate d'un hameau et de constructions individuelles. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage.<br><br>Plusieurs options ont été étudiées dans le cadre des études préliminaires et des discussions entre l'État et les collectivités locales. Le choix d'un site obéit à de nombreux critères conditionnant la faisabilité du projet et celui de Crisenoy était celui qui en assurait le meilleur compromis.<br>En raison de ses activités particulières et des enjeux de sûreté, de nombreuses contraintes administratives et techniques encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire : taille et forme du terrain, aspects topographiques et visuels, accessibilité et desserte, proximité des services publics du territoire, etc.<br>La proximité avec le hameau des Bordes a bien été identifiée et intégrée à l'analyse multicritères menée sur les 5 sites en Seine-et-Marne, et publiée sur la page « documents de présentation » du présent site internet. Il s'agira d'un enjeu fort relatif à l'insertion de l'établissement pénitentiaire.<br>S'agissant du Ru d'Andy, l'enjeu environnemental qui y est lié a également été identifié, et doit faire l'objet d'études détaillées dans le courant de l'année 2022 afin d'étudier les impacts de l'établissement pénitentiaire et de proposer des mesures d'évitement, réduction et compensation à l'éclairage de ceux-ci.<br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 82 | 11/02/2022 10:56 | Le dossier de présentation du projet, objet de la présente concertation préalable mentionne :<br><br>- page 11 : CRISENOY : 700 places<br><br>- page 14 : CRISENOY : 1000 places<br><br>Pouvez vous en conséquence dans le but d une présentation loyale, honnête et transparente préciser les points suivants :<br><br>1 - Le dossier d implantation sur CRISENOY tel que présenté dans la présente concertation porte -t- il sur la création de 700 ou 1000 places de prison sur CRISENOY?<br><br>2 - Compte tenu de l incohérence de ces chiffres, comment expliquez-vous cette inflation récente de 300 places supplémentaires alors que toutes vos recherches antérieures, réalisées entre 2016 à 2020 sur 6 sites autour de MELUN l'ont été pour 700 places et 20 hectares, sans aucun succès d'ailleurs.<br>Qui construit plus grand et plus dense quand il échoue pour plus petit et moins dense !!!<br>Quels sont les vrais motifs de la revoyure de la densité et de la taille de ce projet qui constitue désormais le plus grand projet du plan prison 2022 et 2027?<br><br>Certains évoquaient la fermeture du CD de MELUN dont l APIJE est propriétaire en vue d une future ouverture a la commercialisation privée …<br>Vous indiquez dans votre réponse à M GRIGNET que « la construction de l'établissement de CRISENOY et le devenir du CD de MELUN sont deux sujets distincts » et que « aucun arbitrage à ce stade n a été pris concernant l avenir de MELUN »<br>D ou viennent donc ces 300 places soudainement obligatoires ?<br><br>3 - en tout état de cause, pourquoi cette inflation est-elle uniquement supportée par un seul des sites retenus et n' a pas été lissée ? | Bonjour,<br><br>Nous vous confirmons que le projet concerne effectivement la réalisation de 1000 places sur le site de Crisenoy.<br><br>La carte publiée en page 11 est tirée du programme 15 000, édité en avril 2021. Le nombre de places de l'établissement de Seine-et-Marne a bien été revu à la hausse, pour passer à 1OOO places, comme précisé dans le reste du dossier de concertation.<br>Ce dimensionnement doit en effet permettre de répondre aux deux scénarios possibles sur le centre de détention de Melun : à savoir son maintien ou sa fermeture. Cependant, quel que soit le scénario retenu, c'est bien un établissement de 1000 places qu'il est envisagé de bâtir en Seine-et-Marne.<br><br>Par ailleurs, l'APIJ n'est en pas propriétaire du foncier et des établissements pénitentiaires. L'APIJ assure la maîtrise d'ouvrage de la construction des établissements pour le compte de l'Etat.<br>L'ensemble du parc pénitentiaire appartient donc à l'Etat.<br>Au sein de ce parc pénitentiaire, l'Etat ne dispose d'aucun site vacant de 20 ha Île-de-France, capable de recevoir l'établissement pénitentiaire envisagé à Crisenoy.<br>Enfin, s'agissant du besoin foncier à un établissement pénitentiaire de 700 places, celui-ci est évalué à environ 15,5 hectares.<br><br>Le nombre de places de détention s'apprécie au niveau régional, voire national, et non départemental, notamment en raison de la vocation régionale ou interrégionale de certaines structures (maisons centrales, centres de détention, établissements Inserre, structures d'accompagnement vers la sortie). Dès lors, le nombre de places, même s'il est généralement corrélé à la population du territoire, ne peut s'analyser au niveau de chaque département.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | 4 - Quelle est la superficie réelle de l emprise au sol nécessaire et des bâtis pour un projet de 700 places et pour un projet de 1000 places ?<br>Le dossier est également obscur sur ce point. Vous mentionnez avoir besoin de 30 hectares « dans le but de disposer la meilleure implantation possible » mais « ne bâtir que sur 20 hectares » a CRISENOY.<br>Pouvez-vous expliquer comment un tel établissement , dont la hauteur selon le dossier de concertation et vos réponses est « limitée » à des constructions R+4, peut avoir la même emprise au sol de bâtis pour 1000 places que pour 700 places ?<br><br>5- L APIJE est propriétaire d un parc immobilier existant. Ainsi le site actuel du CD MELUN vous appartient. Quels autres sites dont vous êtes propriétaires en Ile de France sont vacants a l horizon 2027? Dans un souci de protection de l'environnement et de limitation de l artificialisation des sols, quels sites vacants ou en devenir vous appartenant ont été étudiés prioritairement ? Quels critères faisaient défaut ?<br><br>6 - Compte tenu des établissements existants et à venir sur le 77 ( MEAUX, REAU, MELUN, CRISENOY), pouvez vous communiquer en toute transparence le nombre final de places disponibles et leur répartition pour chaque département français à l horizon 2027 ?<br><br>Merci de vos réponses | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 81 | 11/02/2022 09:30 | Le site retenu sur CRISENOY est aujourd hui desservi par une departementale.<br>Lors de la réunion de concertation vous avez expliqué avoir exclu l un des 2 sites de VAUX LE PENIL en raison « du caractère inadapté et trop étroit de la voie existante ».<br>Merci de me préciser :<br>1 En quoi la RD 57 actuelle présente t elle de meilleurs atouts ?<br>2 Qui finance le rond point envisagé et l éventuelle déviation de la RD 57 dans la cadre du projet d intérêt public que vous nous portez ?<br>3 Quel est le montant de cet investissement aucun chiffre n ayant été fourni si ce n est que « l ETAT METTRA LES MOYENS » alors que vous avez également indiqué être attentif au cout des opérations et a la maitrise des<br>4 Pouvez vous me confirmer que l aménageur de la ZAC de FOUJU peut etre satisfait désormais de ne plus avoir à assumer 80./. du cout de ces infrastructures qui vont sous couvert d un intérêt public profiter a un amenageur privé ?<br>Merci de vos éclaircissements | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage.<br>Concernant le site de Vaux-le-Penil (secteur Buissonnière), la voirie existante était peu satisfaisante car principalement composée de chemins ruraux. La voirie nécessaire à la desserte d'un établissement pénitentiaire nécessite une chaussée de largeur minimale de 6m, hors bas-côtés. De plus, le site d'étude était particulièrement éloigné de l'A 5. Le site de Crisenoy, à l'inverse, est situé à bonne proximité de cette autoroute.<br>Le projet de giratoire situé entre la route N36 et la route D57, ainsi que le contournement routier du hameau des Bordes, objets de la DUP en date du 13 décembre 2018, répondent aux exigences de desserte d'un établissement pénitentiaire. Le financement, initialement porté par le Département et l'aménageur PRD, est évalué à un coût travaux d'environ 4 319 000 € TTC (d'après le rapport d'enquête publique unique relative au projet, éditée par le tribunal administratif en mars 2018). Dans la mesure où cet aménagement routier est nécessaire à la desserte de l'établissement pénitentiaire, l'APIJ participera au financement de ces infrastructures. Le montant de la participation financière reste à déterminer au regard des études de besoin et de trafic qui seront menées dans le courant de l'année 2022.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 80 | 10/02/2022 18:26 | Nous contestons la tenue régulière de la réunion qui s'est tenue en visio-conférence le 19 janvier 2022 et dont un compte-rendu (qui n'est pas baptisé ainsi) figure sur le site internet de la concertation. Nous notons qu'un autre compte-rendu, plus fourni (?) circule dans les observations.<br>Cette réunion ne semble pas être annoncée sur les affiches et publications de la présente concertation.<br>Nous nous demandons comment elle a pu réunir des participants, choisis (?) sur quels critères (?).<br>En conséquence nous dénions toute validité de cette réunion qui a porté sur la mise en compatibilité du PLU de Crisenoy.<br>Philippe ROY - président du RENARD - association-rennard@orange.fr - 06 45 61 42 27 | Bonjour,<br><br>La réunion dont vous faites mention était une réunion dite « thématique », qui regroupait différents acteurs locaux du territoire, telles que la préfecture de Seine-et-Marne, la Chambre d'Agriculture, la communauté de communes ou encore la Mairie de Crisenoy et des associations de protection de l'environnement, concernées directement par le projet. (Vous trouverez la liste exhaustive des participants dans le compte-rendu de cette réunion, disponible en ligne sur le site de la concertation sur la page « documents de présentation »). L'objet de cette réunion était d'offrir un temps d'échange privilégié à ces structures afin qu'elles puissent mieux connaître le projet, débattre des enjeux, faire part de leur vision du projet et obtenir des premières réponses à leurs interrogations.<br>Il ne s'agissait pas d'une réunion dédiée spécialement à la mise en compatibilité du PLU de Crisenoy.<br>De plus, si certes cette réunion thématique n'était pas mentionnée explicitement dans les annonces légales de la concertation préalable et sur les affiches légales, elle l'était indirectement puisque celles-ci renvoient toutes les deux au site de la concertation sur lequel elle est parfaitement mentionnée ainsi que dans le dossier de concertation dans sa version numérique et dans sa version papier mise notamment à disposition dans les mairies de Fouju et Crisenoy.<br>La tenue de cette réunion thématique a donc fait l'objet de la plus grande transparence vis-à-vis du public, notamment par la mise en ligne sur le site internet de la concertation du compte rendu de cette dernière.<br>Quant au compte rendu auquel vous faites référence, s'il s'agit de l'observation n°62, elle n'est pas présentée en tant que tel comme un compte rendu de cette réunion mais doit plutôt être considérée comme une synthèse d'information sur les thèmes abordés.<br>Toutefois les thèmes mentionnés dans l'observation recoupent parfaitement ceux mentionnés dans le compte rendu mis en ligne sur le site de la concertation.<br>L'organisation de cette réunion, la liste des participants et son compte-rendu ont fait l'objet d'échanges et d'une validation par le garant de la concertation qui avait demandé que soit privilégiée la tenue d'une réunion pluridisciplinaire abordant les domaines de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage avec une pluralité d'acteurs afin de favoriser la confrontation des points de vue et les échanges, par rapport à des réunions sectorielles réunissant le même profil d'acteurs.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 79 | 10/02/2022 11:50 | Bonjour,<br>Ce projet de construction de prison me semble le poids de trop pour cette zone de Seine et Marne, qui accumule déjà des aménagements : le TGV, l'autoroute, la grande décharge et les lignes de haute tension.<br>Il semble qu'on veuille protéger certains endroits tout en imposant encore davantage de problèmes aux secteurs déjà éprouvés.<br>Il y a des sorties d'autoroute tout le long de l'A5 vers Troyes et dans ce tracé il y a certainement des secteurs sans intérêt touristique ou d'habitation, et qui pourraient convenir davantage à la construction d'une prison.<br>De plus, la zone des châteaux (Vaux-le-Vicomte et Blandy-les-tours) et le futur secteur de promenade du ru d'Ancoeur se trouveront impactés par cette construction. Ainsi le tourisme dans la région et les espaces de loisir et de nature pour les communes de la CAMVS y seraient menacés. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage.<br><br>Plusieurs options ont été étudiées dans le cadre des études préliminaires. Le choix d'un site obéit à plusieurs critères conditionnant la faisabilité du projet: taille et forme du terrain, aspects topographiques et visuels, accessibilité et desserte, proximité des services publics du territoire, etc.<br>L'étude multicritère menée sur les 5 sites proposés à l'APIJ est disponible sur la page « documents de présentation » du présent site internet.<br>Concernant la proximité avec les châteaux de Blandy-les-Tours et Vaux-le-Vicomte, il sera porté une attention particulière à l'insertion du projet afin de réduire les covisibilités. Les réflexions relatives à la valorisation du Val d'Ancoeur seront également intégrées à l'étude d'impact du projet.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 78 | 10/02/2022 09:45 | L'association MIEUX VIVRE À BLANDY, membre de l'association France Nature Environnement Seine-et-Marne (FNE S&M) travaille en étroite collaboration avec cette dernière sur ce projet brûlant qui ne respecte pas le zéro artificialisation des sols.<br>Nous nous associons pleinement à la déposition faite sous le numéro 77 par FNE S&M.<br>Nous souhaitons, de plus, attirer pleinement votre attention sur l'indispensable nécessité de préserver le ru d'Andy et sa zone humide comme l'indique Le Schéma de Cohérence Écologique (SRCE).<br>Martine TURGIS<br>Présidente de l'association MIEUX VIVRE À BLANDY | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage<br><br>S'agissant du ru d'Andy, nous avons bien noté l'enjeu environnemental. En effet, la DRIEAT, ex DRIEE a prédéterminé une enveloppe de zone humide de classe 3 dans le secteur du ru d'Andy, qui reste à vérifier sur le terrain. Le diagnostic zone humide et les relevés réguliers faune-flore seront réalisés au cours de l'année 2022. Le projet fera ensuite l'objet d'une étude d'impact exhaustive de l'ensemble des éventuelles incidences du projet sur l'environnement afin de les éviter, réduire et compenser au maximum (principe ERC).<br>Nous avons bien conscience des enjeux liés au ru d'Andy et nous veillerons à trouver la meilleure solution (si possible en l'évitant) pour lui permettre de garder son tracé et ses fonctions actuelles.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 77 | 10/02/2022 08:30 | Dans le cadre du projet de construction d'un établissement pénitentiaire de 1000 places sur le territoire de la commune de Crisenoy, France Nature Environnement Seine-et-Marne (FNE S&M), a participé le 19 janvier 2022 à la réunion dite "thématique" organisée en visioconférence par l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) et a assisté à la réunion du 3 février 2022 qui s'est tenue dans la salle polyvalente de la commune, réunions prévues dans le contexte de la concertation préalable qui se tient du 17 janvier au 6 mars 2022.<br>Nous souhaitons porter à votre connaissance les observations suivantes de FNE S&M<br><br>• L'insertion paysagère : risque de co-visibilité à partir des châteaux de Blandy-les-Tours et de Vaux-le-Vicomte sachant que la hauteur du mur est de 6 mètres, les bâtiments de 4 étages. De nombreuses servitudes sont présentes (gaz, voie ferrée, autoroute) ;<br>La loi Barnier impose une zone d'inconstructibilité (les constructions ou installations sont interdites dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens de la voirie routière et de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation) ;<br>• La pollution lumineuse due aux projecteurs de sécurité, aux gyrophares et aux lampadaires ;<br>• Le trafic qui sera augmenté avec les flux induits dus aux visiteurs, livraisons, personnel pénitentiaire, avocats, etc.<br>Ce trafic s'ajoutera à celui de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ;<br>• Effets cumulés avec les autres activités de la ZAC (projets existant ou à venir à prendre en compte).<br>Effets cumulés sur le milieu physique et naturel (eau, faune, flore, le paysage, le cadre de vie), sur la santé (nuisances sonores et émissions polluantes atmosphériques) ;<br>• Capacité des services publics : alimentation en eau potable et assainissement.<br>L'alimentation en eau potable sera-t-elle suffisante sachant que selon nos informations le débit moyen du captage et de 70 m3/heure pour 780 personnes ; | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage.<br><br>Les éléments que vous évoquez ici ont bien été abordés lors de la réunion thématique ou lors de la réunion publique. Le compte-rendu de la réunion thématique est publié sur ce site internet depuis le 2 février 2022, tandis que le compte-rendu de la réunion publique le sera prochainement (et la vidéo est déjà accessible).<br><br>Si des réponses ont d'ores-et-déjà été apportées à certains points soulevés ci-contre, l'ensemble des enjeux listés lors des réunions organisées par l'APIJ, et rappelés dans votre observation, seront intégrés à l'étude d'impact que mènera l'APIJ sur les prochains mois.<br>Le projet d'établissement pénitentiaire fera bien l'objet d'une évaluation environnementale qui se traduira par l'étude d'impact évoquée ci-dessous et qui ne pourra donc être communiquée qu'une fois les études détaillées menées.<br>La concertation préalable intervenant en amont de cette phase, c'est la raison pour laquelle l'étude d'impact ne peut pas être publiée. Une nouvelle phase d'enquête publique, accompagnée de la désignation d'un commissaire enquêteur, sera l'occasion de vous exprimer sur cette étude d'impact, courant 2023.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | • Problème de la gestion des eaux pluviales ;<br>• Zone humide le long du ru d'Andy ;<br>• Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU), du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) (trame verte et bleue).<br>Autres thèmes abordés et soutenus par France Nature Environnement Seine-et-Marne<br>• Examiner la possibilité de l'implantation de l'établissement pénitentiaire sur un terrain qui n'utilise pas des terres agricoles ;<br>• Transports en commun : absence de lignes régulières desservant le site ;<br>• Proximité de l'aérodrome de Melun-Villaroche ;<br>• Proximité de Melun où se trouvent les organismes judiciaires en lien avec les services pénitentiaires (tribunaux, commissariat de police) ainsi que les structures de réinsertion. Le temps estimé pour se rendre à Melun paraît sous-évalué ;<br>• Les agriculteurs ont demandé que la Zone de Non Traitement (ZNT) soit respectée et que la compensation ne se fasse pas sur des terres agricoles ;<br>• Centre d'enfouissement des déchets Fouju/Moisenay à proximité ;<br>• Plan Paysage du Val d'Ancoeur limitrophe de Crisenoy, élaboré par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et l'Agglomération Melun Val de Seine.<br><br>Ces réunions vont permettre de dégager des enjeux mais à ce jour les évaluations environnementales ne sont pas communiquées.<br><br>Le projet d'installation d'un établissement pénitentiaire, tout comme celui de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur des terres agricoles est en totale contradiction avec l'objectif de zéro artificialisation des terres. | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 76 | 10/02/2022 00:03 | Je ne reviendrai pas sur ma demande "de mise en clarté" précédente sur les précisions à apporter au niveau de la destination des pastilles du SDRIF et leur aspect non contraignant.<br><br>Cependant, merci de préciser dans vos réponses, comme stipulé durant la réunion publique par notre président d'intercommunalité (CCBRC) M Christian POTEAU et relayer dans « La République de seine et marne » Publié le 8 Fév 22 à 20h32.<br><br>« Depuis que je suis à la tête de la communauté de communes, aucun projet d'une telle Zac n'est à l'ordre du jour »<br><br>Il n'y a pas à ce jour de projet ZAC des Bordes sur les terres de Crisenoy où se localise le projet de centre pénitentiaire de 1 000 places. »<br><br>Pourriez-vous svp être plus précis sur vos réponses futures et corriger vos réponses déjà réalisées afin que ne nous puissions pas y voir une velléité à distordre la réalité ?<br><br>Voir votre réponse à l'Observation N°17<br><br>« site étudié sont déjà identifiées comme ouvrables à l'urbanisation à travers deux documents : le Schéma directeur régional d'Ile-de-France (SDRIF) et la ZAC des Bordes. Le choix de ce site n'augmente donc pas la surface qu'il est envisagé d'artificialiser sur le secteur. »<br><br>D'avance merci. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage<br><br>Les éléments dont dispose l'APIJ, relatifs à la ZAC des Bordes sont les suivants : la ZAC des Bordes a été créée en 2007 sur le territoire des communes de Crisenoy et de Fouju par le syndicat mixte de la charte intercommunale de développement Crisenoy-Fouju-Moisenay. Sa réalisation a été confiée à la société PRD via la signature d'une concession d'aménagement signée le 17 décembre 2007 (la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux s'est substituée au syndicat mixte concédant depuis le 1er janvier 2017).<br>Le dossier de réalisation de la ZAC a ensuite été approuvé en 2013, sur un périmètre qui couvre Crisenoy et Fouju.<br>Le projet d'établissement pénitentiaire et celui de la zone logistique sont 2 projets différents. L'APIJ n'a pas de pouvoir de décision sur cet autre projet, qui est porté par un aménageur local en collaboration avec les collectivités locales qui ont en charge l'aménagement du territoire et son développement économique, qui ne sont pas des compétences du ressort de l'APIJ.<br><br>La réalisation ou non de la zone logistique n'impacte pas le projet de construction de l'établissement pénitentiaire, dont la surface d'emprise ne constitue pas une urbanisation supplémentaire par rapport à celle envisagée dans le projet de ZAC d'origine. Toutefois, nous avons supprimé la phrase : « Le choix de ce site n'augmente donc pas la surface qu'il est envisagé d'artificialiser sur le secteur. » à nos réponses aux commentaires 17, 20 et 29.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 75 | 09/02/2022 23:35 | Tous les terrains en friches ne sont pas pollués contrairement à ce que peut laisser penser votre réponse à l'observation N°13.<br><br>Pourriez-vous svp nous fournir la liste des friches disponible en ile de France par département, indiquer lesquels présentes des signes de pollution des sols pour les superficies de 20 hectares et plus nécessaires au projet de 1 000 places ?<br><br>Voir votre réponse à l'Observation N°15 :<br><br>« Concernant les terrains en friches disponibles sur le territoire, l'usage de terrains pollués à des fins d'hébergement permanent (présence des détenus 24H/24 et 7j/7) est beaucoup plus complexe que pour des activités industrielles ou des équipements/aménagements à vocation d'usage ponctuel. »<br><br>D'avance merci. | Bonjour,<br><br>L'APIJ n'étudie pas tous les terrains existants sur une région, elle focalise son attention sur des terrains qui lui ont été proposés par la préfecture, à l'appui des services décentralisés de l'Etat, afin de répondre aux besoins du ministère de la justice.<br><br>L'APIJ ne dispose donc pas de la liste demandée.<br><br>Nous prenons cependant bonne note de votre remarque que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 74 | 09/02/2022 23:33 | Pourriez-vous svp nous transmettre la liste de la réserve foncière de REAU dont vous faite référence en réponse à l'Observation N°12 ?<br><br>« Concernant l'agrandissement du centre pénitentiaire de Réau, la réserve foncière ne permet pas d'y construire un nouvel établissement. »<br><br>D'avance Merci | Bonjour,<br><br>Le domaine pénitentiaire de Réau compte environ 24 ha dont environ 22 sont utilisés par l'établissement actuel. La réserve foncière donc ne permet pas d'y construire un nouvel établissement.<br>Les emprises mitoyennes du domaine éventuellement exploitables – sous réserve des projets de la collectivité – sont également insuffisantes pour accueillir un projet nécessitant une vingtaine d'hectares (respectivement de 4,7 et 7,1 hectares).<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 73 | 09/02/2022 23:32 | Pourriez-vous svp confirmer que la nécessité de disposer de 1 000 places supplémentaires concerne bien la région ile de France dans son ensemble et non pas uniquement l'agglomération de Melun et ses communautés de communes voisines ?<br><br>Pourriez-vous également confirmer que l'implantation de 1 000 places à Crisenoy ne répond pas à une quelconque sous dotation de places rapport à la population de seine et marne ?<br><br>Voir votre réponse à l'observation N°11<br><br>« Les établissements de Réau et de Melun, auxquels vous faites référence, comptent principalement des places de centres de détention, l'établissement de Crisenoy vient compléter le maillage territorial des établissements franciliens et doit participer à l'un des objectifs principaux du programme 15000 : la résorption de la surpopulation pénale dans les maisons d'arrêt et la poursuite de l'objectif d'encellulement individuel dans ces structures. | Bonjour,<br><br>Nous vous confirmons que la nécessité de disposer de 1000 places supplémentaires concerne la situation carcérale en Île-de-France dans son ensemble. Il a été établi qu'il manquerait 3500 places de détention sur la Région à l'horizon 2027 et le site de Crisenoy compterait 1000 places sur ces 3500.<br><br>Un autre établissement, avec une capacité de 750 places, sera réalisé en parallèle au nord-ouest de la région, dans le Val d'Oise.<br><br>Ces deux sites, opposés géographiquement sur le territoire régional, ont ainsi vocation à accueillir la population francilienne dans son ensemble.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 72 | 09/02/2022 23:30 | Pourriez-vous svp préciser lorsque vous écrivez en réponse « Ce site a également été identifié par le document d'urbanisme régional, le SDRIF, comme appartenant à un "secteur d'urbanisation préférentielle" que le secteur préférentiel dons vous faite référence (pastille du SDRIF) ne constitue en rien une obligation à urbaniser ?<br><br>L'association RENARD à déjà précisé ce point durant la réunion publique du 3 février dernier.<br><br>Pourriez-vous svp être plus précis sur vos réponses futures et corriger vos réponses déjà réalisées afin que ne nous puissions pas y voir une velléité de distordre la réalité ?<br><br>Voir votre réponse à l'observation N°10 :<br><br>« Ce site a également été identifié par le document d'urbanisme régional, le SDRIF, comme appartenant à un "secteur d'urbanisation préférentielle"<br><br>D'avance Merci. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage<br><br>Nous comprenons le sens de votre remarque et, en effet, la reconnaissance d'un site comme étant « à secteur d'urbanisation préférentielle » au niveau du SDRIF ne constitue en rien une obligation à l'urbaniser.<br><br>Nos propos sont bien d'expliquer que la reconnaissance de ce site en zone d'urbanisation préférentielle est un argument en faveur de l'implantation de l'établissement au sens où le SDRIF ne s'oppose pas à l'urbanisation du site, mais également la favorise vis-à-vis d'un site qui ne serait pas identifié comme un secteur d'urbanisation préférentielle.<br><br>Aussi, la rédaction suivante « Ce site a également été identifié par le document d'urbanisme régional, le SDRIF, comme appartenant à un "secteur d'urbanisation préférentielle" » est purement factuelle.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 71 | 09/02/2022 23:26 | Pourriez-vous svp nous fournir le « cahier des charges pour la recherche de terrains adaptés » ainsi que les « études de faisabilité techniques » dont vous faite référence dans votre réponse à l'observation numéro 10 ?<br><br>« Le choix d'un site répond à un cahier des charges pour la recherche de terrains adaptés fait suite à des études de faisabilité techniques et tient compte des directives du ministère de la Justice en la matière. » | Bonjour,<br><br>Le cahier des charges est la somme des critères analysés pour l'étude de faisabilité technique des sites proposés à l'APIJ.<br>Cette étude multicritères a été publiée sur la page « documents de présentation » du présent site internet en date du 23/02/2022.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 70 | 09/02/2022 23:25 | Pourriez-vous svp nous fournir « l'étude multicritère » dont vous faite référence dans votre réponse à l'observation numéro 1 ?<br><br>« Le choix du site d'étude est le fruit d'une étude multi-critères concluant que Crisenoy présente les meilleurs atouts pour atteindre cet objectif. | Bonjour,<br><br>L'étude multicritères a été publiée sur la page « documents de présentation » du présent site internet en date du 23/02/2022.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 69 | 08/02/2022 20:03 | Je ne peux que me réjouir que la censure dont avait fait l'objet , dans un premier temps, l'observation de Monsieur CHARLUET ait été levée ce soir.<br><br>Il est dans l'intérêt de tous, même dans nos campagnes, de respecter quelques principes contenus par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et la Constitution.<br><br>J'invite maintenant tous ceux qui consultent le présent registre de prendre connaissance de l'observation N° 64, qui maintenant peut être ouverte et lue dans son intégralité.<br><br>Et de se faire leur propre opinion.<br><br>Christophe COURAGE | Monsieur,<br><br>L'outil de modération automatique du registre dématérialisé a bloqué dans un premier temps la contribution de M Charluet, conformément à la politique de confidentialité indiqué sur le site - https://www.registre-dematerialise.fr/2854/confidentialite -<br>« Le dépôt d'une observation peut faire l'objet d'une modération a priori par un système de détection de mots clefs tendancieux ou à postériori. Ainsi, conformément à la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, les observations considérées à caractère manifestement illicite seront rendues inaccessibles du public. »<br><br>En l'occurrence, le commentaire n°64, déposé le 7 février à 16h12, a fait l'objet d'une modération automatique parce qu'il comportait l'expression « cul de sac ».<br>Dès que nous en avons été informés, (c'est-à-dire dès le 8 février au matin), la modération automatique a été levée par nos soins, et l'observation rendue publique le 8 février à 9h41.<br><br>Nous vous remercions de votre compréhension.<br><br>Cordialement.<br><br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 68 | 08/02/2022 15:38 | Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe. | Monsieur,<br><br>L'outil de modération automatique du registre dématérialisé a bloqué dans un premier temps la contribution de M. Charluet, conformément à la politique de confidentialité indiqué sur le site - https://www.registre-dematerialise.fr/2854/confidentialite -<br>« Le dépôt d'une observation peut faire l'objet d'une modération a priori par un système de détection de mots clefs tendancieux ou à postériori. Ainsi, conformément à la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, les observations considérées à caractère manifestement illicite seront rendues inaccessibles du public. »<br><br>En l'occurrence, le commentaire n°64, déposé le 7 février à 16h12, a fait l'objet d'une modération automatique parce qu'il comportait l'expression « cul de sac ».<br>Dès que nous en avons été informés, (c'est-à-dire dès le 8 février au matin), la modération automatique a été levée par nos soins, et l'observation rendue publique le 8 février à 9h41.<br><br>Nous vous remercions de votre compréhension.<br><br>Cordialement<br><br>APIJ |
| 67 | 07/02/2022 16:38 | Mes propos ne contiennent aucune insulte envers qui que ce soit, aucune injure ni aucune grossièreté.<br>Seulement des démonstrations et des comparaisons qui ne sont certes pas flatteuses, c'est peut-être ça qui vous gêne et vous amène donc à censurer mes observations.<br>J'attends avec impatience vos arguments.<br>Cordialement | Bonjour,<br><br>L'outil de modération du registre dématérialisé a suspendu par défaut la publication de votre observation parce qu'elle comportait l'expression « cul de sac ».<br>Cette suspension a été levée et l'observation est désormais rendue publique.<br><br>APIJ |
| 66 | 07/02/2022 16:18 | Pouvez vous me dire e qui est non publiable dans mes observations?<br>Merci | Bonjour,<br><br>L'outil de modération du registre dématérialisé a suspendu par défaut la publication de votre observation parce qu'elle comportait l'expression « cul de sac ».<br>Cette suspension a été levée et l'observation est désormais rendue publique.<br><br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 65 | 07/02/2022 16:17 | Pouvez vous me dire e qui est non publiable dans mes observations?<br>Merci | Bonjour,<br><br>L'outil de modération du registre dématérialisé a suspendu par défaut la publication de votre observation parce qu'elle comportait l'expression « cul de sac ».<br>Cette suspension a été levée et l'observation est désormais rendue publique.<br><br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 64 | 07/02/2022 16:12 | Le code de L'environnement a introduit en 1976 dans le droit français les notions "d'évitement, de réduction et de compensation" qui s'inscrivent logiquement au sein d'une séquence hiérarchisée : " éviter, réduire, compenser".<br>Cette OBLIGATION a été complétée par plusieurs arrêtés en 2007, 2008, 2011 et 2014.<br>En 2018, le commissariat général au développement durable qui est aussi autorité environnementale a publié un guide à la définition des mesures ERC, dans lequel, il note que l'étape "ÉVITER" est PRIORITAIRE.<br>1) Alors, peut-on éviter de construire ce centre pénitentiaire?<br>Le taux d'incarcération recule en Europe mais pas en France.<br>Les statistiques pénales annuelles du conseil de l'Europe montrent une poursuite de la baisse du nombre de personnes incarcérées pour 100 000 habitants en Europe en 2020.<br>La France se distingue particulièrement, avec une hausse de 1,7% sur 10 ans.<br>Elle reste le mauvais élève en matière de prison en générale.<br>Emmanuel Macron avait affiché en 2018 son ambition de réduire la surpopulation carcérale en France en développant les alternatives à la prison.<br>Force est de constater que les résultats ne sont pas encore au rendez-vous.<br>Selon les statistiques pénales annuelles du conseil de l'Europe (SPACE) sur les populations carcérales pour 2020, l'hexagone se trouvait ainsi dans le top 10 (sur49) des pays ayant connu la plus forte croissance de leur population carcérale sur la décennie alors que l'Italie ou l'Allemagne ont baissé respectivement de 12,4% et 12,9% sur la même période.<br>Donc, un taux d'incarcération élevé en France.<br>La France comptait au 31 janvier 2020<br>105,3 personnes incarcérées pour 100 000 Habitants<br>alors que :<br>L'Allemagne n'en comptait que 76,2<br>La Norvège: 58,8<br>L'Islande: 45<br>La Finlande: 49,9<br>La Suède: 56,5<br>Le Danemark: 63,2 | Bonjour Monsieur,<br><br>Merci pour votre contribution détaillée, qui sera bien intégrée au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage.<br><br>S'agissant de la séquence « éviter – réduire – compenser », vous avez en effet rappelé son application dans la législation française, et nous vous confirmons qu'elle s'appliquera bien au présent projet de construction d'un établissement pénitentiaire.<br>Pour être parfaitement précis, le projet est soumis à évaluation environnementale au titre de l'article R-122.2 du code de l'environnement et de son annexe, en ce qu'il entre dans la rubrique 39.b de son annexe : opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha.<br>A ce titre, un dossier d'étude d'impact sera réalisé et la séquence « éviter réduire compenser » sera présentée à cette occasion et soumise à l'avis de l'autorité environnementale et des collectivités intéressées.<br>De par ses missions de maîtrise d'ouvrage immobilière du ministère de la justice, l'APIJ établira donc ce dossier au regard du projet de construction et non au regard de la politique carcérale sur laquelle elle n'est ni mandatée ni compétente.<br><br>Vous interrogez ensuite l'implantation de l'établissement pénitentiaire. Cette étude d'impact présentera également les critères étudiés pour son implantation, ainsi que les autres sites étudiés sur les communes de Melun, Rubelles, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau et Crisenoy.<br><br>Nous avons pris bonne note des aménagements paysagers que vous proposez et vous en remercions. Nous nous engageons à les verser à la réflexion de l'étude paysagère à mener. Les résultats de cette étude seront ensuite confrontés à ceux des autres diagnostics à mener et contraintes sur le site en vue de définir les orientations imposées aux candidats architectes.<br><br>Toutefois, on peut noter que la méthodologie initiale de construction du programme 15000 places a consisté en l'établissement d'une territorialisation des besoins, sur la base de projections départementales d'évolution de la population notamment.<br><br>Ces projections ont été retravaillées, en appliquant un correctif visant à prendre en compte les effets de la loi de programmation et de réforme pour la justice, qui a minoré le besoin. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Mais comparons avec L'Allemagne que nos gouvernants aiment montrer en exemple quand ils copient ses réformes les plus réactionnaires.<br>Allemagne: 83 090 000 habitants<br>64 666 personnes incarcérées<br>Taux d'occupation des prisons: 88,5%<br>France: 67 390 000 habitants<br>69 992 personnes incarcérées<br>Taux d'occupation des prisons: 105,3%<br>Si grâce aux solutions alternatives à la prison, comme promis par le président de la république, nous faisions tomber progressivement le taux d'incarcération à : disons 80 personnes pour 100 000 habitants.<br>Nous n'aurions plus que 53 912 personnes incarcérées pour 60 794 places de prison.<br>Ce qui ferait que grâce à des transferts de prisonniers le temps nécessaire à la rénovation du parc existant, nous pourrions améliorer leurs conditions de détention sans avoir à construire de nouvelles prisons.<br>Les budgets ainsi économisés pourraient servir à une réelle amélioration du fonctionnement de notre justice, notamment en recrutant en masse les magistrats et les greffiers de justice qui font cruellement défauts!<br>Car le constat est accablant et d'ailleurs la France se trouve régulièrement condamnée au niveau européen pour le mauvais fonctionnement de sa justice.<br>Jugeons plutôt:<br>La France est le cinquième pays en Europe où la population carcérale est la plus élevée.<br>La France s'illustre également par la jeunesse de ses détenus (seulement 12,1% de 50 ans et +) pointant ainsi en queue de peloton.<br>C'est assez révélateur dont notre pays traite sa jeunesse. (chômage, CDD à répétition, intérim, précarité, discrimination à l'embauche, au logement, contrôles au faciès, etc...)<br>Dernier indicateur notable, la France affiche un taux élevé de détenus en attente de leur jugement (30%) loin derrière l'Allemagne (21%) ou l'Espagne (16%).<br>Décidément, les comparaisons sont cruelles !!!<br>A noter que ces statistiques qui portent sur 48 administrations pénitentiaires sur 52 pays membres du conseil de l'Europe s'arrêtent avant la pandémie de covid | Concernant votre second point concernant la taille de l'établissement en comparaison avec la taille de la commune, il faut savoir que les personnes détenues ne font pas partie directement des effectifs de la commune.<br>Les personnes détenues qui n'ont pas été privées du droit de vote par une décision de justice sont autorisées à voter. Afin de faciliter l'exercice de leur droit de vote, une procédure dérogatoire d'inscription sur les listes électorales a été mise en place. Le dispositif mis en place a été conçu de manière à éviter le déséquilibre du corps électoral de la commune dans laquelle se trouve situé l'établissement pénitentiaire. Ainsi, la personne détenue peut choisir de s'inscrire sur la commune de son domicile, la commune de sa dernière résidence où elle a vécu au moins 6 mois avant son incarcération, sa commune de naissance, la commune où est né, est inscrit ou a été inscrit, sur la liste électorale, un de ses ascendants, la commune où est inscrit son conjoint(e), son partenaire (PACS) ou son concubin(e) ou la commune où est inscrit ou a été inscrit l'un de ses parents jusqu'au 4ème degré ; si elle souhaite voter par correspondance, la personne détenue peut également s'inscrire dans la commune de la préfecture du département où se situe son établissement pénitentiaire.<br>Pour approfondir ce sujet, nous vous invitons à consulter le site internet : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14154 .<br>Concrètement, lors des dernières élections régionales, 5895 personnes détenues ont été inscrites sur les listes électorales, 4800 personnes détenues ont voté sur les 48404 électeurs potentiels (66591 détenus au 1er juin 2021). 85% l'ont fait par correspondance, soit un peu plus de 4000 personnes, dans le commune de la préfecture du département où se situe son établissement pénitentiaire, 600 personnes environ l'ont fait par procuration (avec la condition que la personne détenue soit inscrite dans la même commune que son mandataire), et 120 personnes détenues l'ont fait à l'occasion d'une permission de sortir, dans l'une ou l'autre des autres communes mentionnées ci-dessus.<br><br>Concernant l'obligation de produire des logements sociaux, l'article 55 de la loi SRU est décliné dans les articles L.302-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation. Il vise à ce que les communes de plus de 3 500 habitants – 1 500 habitants dans l'agglomération parisienne – appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants disposent de 25% de logements sociaux dans le parc de résidences principales de la commune.<br>Considérant que :<br>- la commune de Crisenoy ne relève pas de l'agglomération de Paris (c'est-à-dire de l'unité urbaine de Paris) ;<br>- la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux compte environ 40 000 habitants |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | 19.<br>Vous l'aurez compris, si comme la grande majorité de mes concitoyens je suis fermement opposé à la construction d'une prison sur les terres agricoles de Crisenoy, je suis de plus opposé à la construction de toute nouvelle prison où que ce soit en France.<br>Il suffit d'une volonté politique forte pour améliorer à la fois le fonctionnement de notre justice et les conditions d'incarcération des personnes condamnées.<br>Ce qui mettrait enfin le fonctionnement de notre justice au niveau de celui des pays européen les plus avancés dans ce domaine.<br>2) Si l'évitement n'était pas retenu, voyons la RÉDUCTION.<br>Vous proposez d'implanter, parmi les onze projets recensés, la plus grande prison sur la plus petite commune, ce qui aurait un impact démographique démesuré et inédit sur notre village.<br>Comparons:<br>A Muret: 25 264 habitants + 615 places de prison soit une augmentation de la population de 2,76%<br>A Rivesaltes: 8678 habitants + 515 places de prison soit une augmentation de la population de 5,93%<br>A Entraigues sur la Sorgue: 8399 habitants + 400 places de prison soit une augmentation de la population de 4,76%<br>A Tremblay en France: 35381 habitants + 715 places de prison soit une augmentation de la population de 2,02%<br>A Saint Laurent du maroni: 43600 habitants + 505 places de prison soit une augmentation de la population de 1,16%<br>A Nîmes: 150672 habitants + 700 places de prison soit une augmentation de la population de 0,46%<br>Au Muy: 9361 habitants + 650 places de prison soit une augmentation de la population de 6,94%<br>A Pau: 77215 habitants + 250 places de prison soit une augmentation de la population de 0,32%<br>A Noiseau: 4709 habitants + 800 places de prison soit une augmentation de la population de 16,99%<br>A Vannes: 53200 habitants + 550 places de prison soit une augmentation de la population de 1,03% | d'après le dernier recensement INSEE ;<br>- aucune commune ne présente plus de 15 000 habitants sur ce territoire (Le Chatelet-en-Brie est la plus grosse commune avec moins de 5000 habitants) ;<br>- la commune de Crisenoy n'atteindra pas 3 500 habitants en sommant sa population actuelle et celle des détenus et d'une partie des personnels pénitentiaires de l'établissement envisagé ;<br>Il en ressort que la commune de Crisenoy ne sera pas soumise à l'obligation de construction de logements sociaux issue de l'article 55 de la loi SRU du fait de la construction d'un établissement pénitentiaire de 1000 places. Cette analyse reste valable en intégrant les projections INSEE d'augmentation de la population du département sur les prochaines années.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | A Crisenoy: 673 habitants + 1000 places de prison soit une augmentation de la population de 149%<br>149% d'augmentation de la population pour Crisenoy, ce qui en ferait la seule commune française où le nombre de détenus serait supérieur au nombre de citoyens libres.<br>Si on appliquait la même peine à la ville de Melun qui nous refile le bébé, elle se retrouverait du jour au lendemain avec une population qui passerait de 45000 habitants à 112050 habitants dont 67050 détenus!!!<br>3) Si par malheur la raison vous était étrangère, voyons les compensations.<br>Je reprendrais dans ce cas l'exemple de l'observation N° 38 en y apportant les éléments suivants:<br>Il conviendrait d'inverser l'implantation des panneaux photovoltaïques et de la zone boisée de façon à rapprocher cette dernière du hameau des bordes.<br>Cette zone boisée devrait être accessible depuis le village par un chemin damé doux (piétons et vélos uniquement)<br>La voie d'accès à la prison devrait longer l'autoroute et finir en cul de sac sur le parking de la prison.<br>Bien sûr, elle devrait être dissimulée derrière des merlons de façon à atténuer les nuisances sonores en direction du hameau des bordes.<br>Le mur d'enceinte de la prison devrait être masqué par une rangée d'arbres à haute tige et à pousse rapide, de façon à limiter son impact visuel.<br>Monsieur le préfet devrait renoncer définitivement à implanter quoi que ce soit sur la ZAC des bordes.<br>Et enfin, cette prison faisant dépasser le seuil de 1500 habitants pour la commune. Le Préfet devrait donc également nous exonérer de l'obligation de construire des logements sociaux.<br><br>EN CONCLUSION, PASSEZ VOTRE CHEMIN ET OUBLIEZ NOUS!!!!!!!!!!!!!!!!!! | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 63 | 06/02/2022 22:39 | bonjour,<br>En complément de tous les arguments déposés par les habitants de Crisenoy, (covisibiité, sous-sol gorgé d'eau, PLU, nombre de détenus par rapport au nombre d'habitants, pas desservi par les transports publics…) je ne suis pas favorable à l'implantation d'une prison de 1000 places à Crisenoy<br>Propriétaire -gestionnaire du Domaine de Vaux le Vicomte, mes frères et moi sommes opposés à ce projet.<br>En voici les raisons :<br>Le Domaine de Vaux le Vicomte (monument classé) est déjà entouré de ( voir fichier pdf joint) :<br>- au sud ouest, l'incinérateur de Vaux le Pénil qui a déversé tant de dioxines sur notre territoire, nous empêchant de pouvoir développer des activités telles qu'un potager pour nos visiteurs.<br>- A l'est, l'A5, La ligne TGV, et les déchetteries de Moisenay et Fouju<br>- Des lignes hautes tensions qui passent au nord du Domaine dans l'espace classé.<br>- Et désormais une prison de 1000 places dans un village limitrophe de 680 habitants ?<br><br>Depuis notre entrée dans l'agglomération Melun Val de Seine, le préfet Marx nous avait promis un Grand site de France.<br>Nous n'y avons pas cru et pourtant nous avons candidaté. Notre candidature avec Melun n'a pas été acceptée.<br>La CCRB et la CAMVS ont alors décidé de travailler ensemble sur un projet de valorisation du Val d'Ancoeur, dont l'objectif est de préserver notre patrimoine bâti et non bâti, de protéger les espaces, les rus et paysages briards, et améliorer les aménagements sur ce territoire.<br>Melun Val de Seine a l'ambition de développer le tourisme sur son territoire.<br>Implanter une nouvelle prison viendrait dégrader le paysage qui est à la frontière immédiate de celui que nous voulons protéger le Val d'Ancoeur.<br>Vaux le Vicomte essaye de protéger ses abords depuis 350 ans et est aujourd'hui le seul jardin de Le Notre qui n'est pas entouré d'une ville.<br>Depuis 350 ans les bassins et jeux d'eau de Vaux le Vicomte sont alimentés par des sources et des rus et notamment celui du ru d'Andy, qui alimente le ru des | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note ainsi que des éléments joints.<br><br>Consciente des enjeux paysagers autour du château de Vaux-le-Vicomte, l'APIJ s'est assurée, au stade des études préalables, de l'absence de covisibilité entre celui-ci et le site de l'établissement pénitentiaire. Il s'agit d'une première étape avant l'étude paysagère que mènera l'APIJ courant 2022. Dans ce cadre, nous proposons d'y intégrer le document que vous avez joint à votre contribution, présentant les enjeux autour des aménagements du secteur. Le projet de valorisation du Val d'Ancoeur sera également intégré à cette réflexion, plan de paysage mentionné par le CAUE lors de la réunion thématique dont le compte-rendu est disponible sur la page « documents de présentation » de ce site internet.<br><br>Par ailleurs, nous avons bien conscience des enjeux écologiques liés au ru d'Andy, auxquels s'ajoute celui de l'alimentation des bassins et jeux d'eau de Vaux le Vicomte. Nous nous engageons donc également à intégrer cet enjeu aux études à venir.<br><br>S'agissant du site alternatif que vous proposez, à proximité de l'établissement pénitentiaire existant de Réau, celui-ci ne faisait pas partie des sites soumis à une analyse de l'APIJ.<br>Néanmoins, l'étude bibliographique menée par l'APIJ dans le cadre de la présente concertation et en réponse à votre observation, soulève une incompatibilité majeure du site avec le projet. En effet, si le terrain présente une surface de 19 ha quand 20 ha sont recherchés pour la construction d'un établissement pénitentiaire de 1000 places, celui-ci est traversé par des lignes haute-tension qui ne permettent pas de construction sous celles-ci et réduisent alors la zone constructible à environ 14 ha.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Jumeaux au nord du Domaine.<br>Les jeux d'eau fonctionnent encore par gravité, comme au 17ème siècle !<br>Or le ru d'Andy passe précisément sur l'emplacement prévu pour la prison. Cela est inacceptable !<br>Vaux le Vicomte est le Versailles de la Seine et Marne, pensez vous qu'on aurait laissé construire une prison à proximité du château de Versailles?<br>Alors pour des raisons politiques ou administratives, ne venez pas détruire cet environnement préservé, ce petit village briard dont la tranquillité et le charme attire de nombreux nouveaux résidents qui veulent changer de vie en s'éloignant des grandes villes.<br>Ne transformez pas nos campagnes rurales en banlieue du Grand Paris et respectez le choix de vie des habitants de Crisenoy et des environs.<br>Proposition de lieu disponible ( voir fichier Pj) :<br>Il existe encore des friches disponibles en face de la prison actuelle de Réau, de l'autre coté de l'autoroute. Le paysage est déjà complètement détruit par la prison, l'autoroute, des industries et des immenses hangars logistiques. C'est le type de lieu idéal pour une prison !<br>Cordialement, | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 62 | 05/02/2022 14:27 | Je souscris entièrement à ces observations<br><br>Dans le cadre du projet de construction d'un établissement pénitentiaire de 1000 places sur le territoire de la commune de Crisenoy, Brigitte Delord et Martine Turgis administratrices à France Nature Environnement Seine-et-Marne (FNE S&M), ont participé le 19 janvier 2022 à la réunion dite "thématique" organisée en visioconférence par l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), dans le cadre de la concertation préalable qui se tient du 17 janvier au 6 mars 2022.<br>Une réunion publique organisée par l'APIJ a lieu le 3 février 2022 à partir de 19h00 à la salle des fêtes de Crisenoy.<br>Le 19 janvier 2022 nous avons abordé les points suivants :<br>• L'insertion paysagère : risque de co-visibilité à partir des châteaux de Blandy-les-Tours et<br>de Vaux-le-Vicomte sachant que la hauteur du mur est de 6 mètres, les bâtiments de 4 étages. De nombreuses servitudes sont présentes (gaz, voies ferrées, autoroute) ;<br>La loi Barnier impose une zone d'inconstructibilité (toutes constructions ou installations sont interdites dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens de la voirie routière – une bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation) ;<br>• La pollution lumineuse due aux projecteurs de sécurité, aux gyrophares et aux lampadaires ;<br>• Le trafic qui sera augmenté avec les flux induits dus aux visiteurs, livraisons, personnel pénitentiaire, avocats, etc.<br>Ce trafic s'ajoutera à celui de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ;<br>• Effets cumulés avec les autres activités de la ZAC (projets existant ou à venir à prendre en compte).<br>Effets cumulés sur le milieu physique et naturel (eau, faune, flore, le paysage, le cadre de<br>vie), sur la santé (nuisances sonores et émissions polluantes atmosphériques) ;<br>• Alimentation en eau potable et assainissement. L'alimentation en eau potable sera-t'elle suffisante sachant que selon nos informations le débit moyen du | Bonjour Monsieur,<br><br>Merci pour votre contribution qui aborde en effet nombre de sujets essentiels, qui ont été abordés dans le cadre de la réunion thématique dont le compte-rendu et disponible sur la page « documents de présentation » de ce site internet.<br><br>Si les études préalables menées par l'APIJ ont permis d'identifier tous ces sujets comme autant d'enjeux à approfondir dans la suite des études, c'est bien au travers de l'étude d'impact que ceux-ci le seront. Cette étude d'impact sera alimentée par l'ensemble des diagnostics approfondis que mènera l'APIJ dans le courant de l'année 2022 et sera rendue publique, et soumise à l'avis des citoyens dans le cadre d'une enquête publique en 2023 si le projet devait être poursuivi.<br><br>Nous vous remercions de votre participation dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>---<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | captage et de 70 m3/heure<br>pour 780 personnes ;<br>• Problème de la gestion des eaux pluviales ;<br>• Zone humide le long du ru d'Andy ;<br>• Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)<br>(trame verte et bleue).<br>Autres thèmes abordés et soutenus par France Nature Environnement Seine-et-Marne<br>• Examiner la possibilité de l'implantation de l'établissement pénitentiaire sur un<br>terrain qui n'utilise pas des terres agricoles ;<br>• Transports en commun : absence de lignes régulières desservant le site ;<br>• Proximité de l'aérodrome de Melun-Villaroche ;<br>• Proximité de Melun où se trouvent les organismes judiciaires en lien avec les services<br>pénitentiaires (tribunaux, commissariat de police) ainsi que les structures de réinsertion. Le<br>temps estimé pour se rendre à Melun paraît sous-évalué ;<br>• Les agriculteurs ont demandé que la Zone de Non Traitement (ZNT) soit respectée et<br>que la compensation ne se fasse pas sur des terres agricoles ;<br>• Centre d'enfouissement des déchets Fouju/Moisenay à proximité ;<br>• Plan Paysage du Val d'Ancoeur limitrophe de Crisenoy, élaboré par la Communauté de<br>Communes Brie des Rivières et Châteaux et l'Agglomération Melun Val de Seine.<br>Ces réunions vont permettre de dégager des enjeux mais à ce jour les évaluations environnementales ne sont pas communiquées.<br>Le projet d'installation d'un établissement pénitentiaire, tout comme celui de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur des terres agricoles est en Totale contradiction avec l objectif de zéro artificialisation des terres | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 61 | 05/02/2022 09:50 | Personnellement si j avais fait un crédit immobilier de 20 ou 25 ans dans un petit village charmant pour un choix de vie au calme avec peu de commodités…je serais furieuse (et le mot est faible) que l'on construise une importante structure et qui plus est une prison !! Ceci va dénaturer le village et ces abords (circulation route bruits…) et anéantir ce pourquoi j aurais fait ce choix de vie. C est tout simplement inacceptable ! J espère que les habitants de Crisenoy ne verront jamais un tel projet voir le jour ???? | Bonjour Madame,<br><br>L'évaluation et la limitation de l'impact de l'établissement pénitentiaire pour les riverains fera bien partie des enjeux majeurs de l'APIJ tout au long du projet. A titre d'exemple, afin de limiter l'impact du bruit sur leurs environnements proches, la conception des nouveaux établissements pénitentiaires prévoit un ensemble de dispositifs permettant de limiter les interactions entre l'intérieur et l'extérieur de l'établissement.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 60 | 04/02/2022 21:10 | Oui à ce projet de prison !!!<br>Faut arrêter avec des arguments natures, agricoles et tranquillité<br>Les terres sont polluées par la décharge, le ,TGV , les pesticides des agriculteurs qui arrosent à longueur de temps et on en bouffe à longueur d'année<br>La nationale une vraie autoroute, cette prison peu apporter une amélioration des conditions de vie des habitants<br>Il faut évoluer un peu | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>En complément des informations déjà publiées sur ce site internet, nous souhaitons préciser que l'étude des impacts qui sera réalisée par l'APIJ portera tant sur l'impact de l'établissement pénitentiaire sur son environnement que le contraire, afin de poursuivre les objectifs de proposer des conditions de détention dignes pour les personnes détenues et de bonnes conditions de travail pour le personnel pénitentiaire.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 59 | 04/02/2022 19:04 | Je n'habite pas cette commune mais je ne suis pas très loin et je ne souhaite pas voir Crisenoy dénaturé par une prison. Je ne souhaite pas avoir pour voisins des détenus! La prison de Réau n'est qu'à quelques kilomètres de là: ça suffit, on a déjà notre quotas sur le secteur. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maitre d'ouvrage.<br>Il est toutefois utile de rappeler que le projet de création d'un établissement pénitentiaire à Crisenoy ne vise pas à répondre en premier à un besoin local en nombre de places d'incarcération mais à résorber un déficit régional évalué à 3500 places et à participer au « programme 15 000 » places à l'échelle nationale.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 58 | 04/02/2022 11:08 | Les observations anonymes n'ont pas la crédibilité d'observations nominatives.<br>En effet une même personne pourrait intervenir plusieurs fois de manière anonyme pour appuyer une remarque sur (ou contre) le projet.<br>Aucune sanction n'est à craindre par les auteurs d'observations nominatives, qui sont les seules utiles à produire ici.<br><br>Philippe ROY - président - 06 45 61 42 27 - association-renard@orange.fr | Bonjour,<br><br>Nous souhaitons profiter de votre observation pour confirmer que toutes les contributions déposées sur les registres, qu'elles soient anonymes ou non, seront lues, feront l'objet de réponses, et seront traitées de la même manière dans cette concertation.<br>Effectivement, aucune sanction ne saurait être crainte car il s'agit de l'application du droit à la participation du public, à valeur constitutionnelle au titre de l'article 7 de la charte de l'environnement, et de la mise en œuvre de l'un des principes fondamentaux du droit de l'environnement prévus à l'article L.110-1 du code éponyme.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 57 | 03/02/2022 13:32 | Je ne souhaite ni prison ni autre idée de construction quel qu'elle soit. c'est une aberration de vouloir construire une prison à côté d'un château fort du 12ème siècle (Blandy les Tours) et un château de renommée mondiale du 17ème Siècle (Vaux le Vicomte) - N'avez-vous pas honte ne serait-ce que d'y avoir songé - ce sont deux lieux mythiques et sacrés. Je ne soulève pas non plus le sujet des terres agricoles. LAISSEZ NOS CAMPAGNES TRANQUILLES - CONSTRUISEZ VOS VERRUES LA OU VOUS AVEZ DEJA DETRUIT LES PAYSAGES. | Bonjour,<br><br>Nous prenons bonne note de votre observation et vous apportons ci-après des réponses relatives aux enjeux paysagers évoqués. En préambule, nous tenons à rappeler que les prisons sont des institutions sociales indispensables au fonctionnement judiciaire et donc de la société, au même titre que les écoles, universités, hôpitaux, tribunaux... Si nous avons bien conscience de l'impact que peuvent avoir des constructions dans le paysage, les exemples sont nombreux d'établissements parfaitement intégrés dans leur environnement local, et le nouveau programme pénitentiaire intègre une conception des projets visant à améliorer cette insertion.<br><br>S'agissant donc de la proximité avec les châteaux de Blandy-les-Tours et Vaux-le-Vicomte, nous avons bien vérifié l'absence de covisibilité avec ce dernier lors des études préliminaires, mais allons en effet intégrer cet aspect à l'étude paysagère qui sera menée dans le courant de l'année 2022.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 56 | 02/02/2022 18:40 | Mesdames, messieurs,<br>Le projet de construction d'une prison sur le territoire de la commune de crisenoy semble être une aberration.<br>Voici les points qui, selon moi et bon nombre des habitants des communes environnantes, vont a l'encontre de ce projet :<br>- Tout d'abord du côté des habitants : cela va générer des nuisances supplémentaires. Tous les habitants ont choisis ces villages pour leur calme. (On aime le fait de ne pas avoir beaucoup de transport en commun, on aime être loin des grandes villes, cela ne nous dérange pas de disposer de peu de services).<br>La création d'une prison va créer des nuisances sonores. Les routes seront plus sujetes à embouteillages (ce que nous avons cherché à fuir en emménagent ici).<br>Nous avons choisi d'investir dans un bien immobilier sur ce secteur pour élever nos enfants dans de bonnes conditions, nous vivrons finalement avec les mêmes peurs qu'en ville... Et finalement, nous aurons perdu de l'argent, en effet le marché immobilier s'effondreras après la création de cette prison.<br>- Ensuite côté environnemental : que va devenir le ru qui passe sur la zone où vous souhaitez construire cette prison ? Il sera supprimé ? Pensez à ce que cela risque de mener (inondations, disparition d'une partie de la faune et de la flore,...). Pourquoi ne pas créer cette prison dans un des nombreux bâtiments déjà construit et inutilisé depuis des années.<br>- Enfin côté personnel et famille des détenus : comment le personnel non véhiculé va t'il pouvoir venir sur son lieu de travail, ou les familles pour venir voir les détenus ? Ou vont-ils se restaurer ?<br><br>Tant de questions sans réponses. Il serait judicieux de réfléchir à tout ce que cela implique avant de lancer un tel projet.<br>Évidemment les villes telles que Melun ont plus de poids que nos villages pour refuser ce type de projet. Mais nous ne voulons pas de cette prison et souhaitons faire entendre nos voix malgré notre minorité.<br>Merci d'en prendre compte et de les écouter. Pour nous, pour nos enfants, pour nos familles.<br>Une habitante de fouju qui a fuit la ville pour trouver une qualité de vie largement supérieure. | Bonjour,<br><br>La conception du projet vise à améliorer les conditions de vie internes à l'établissement tout en limitant son impact pour les riverains, notamment en veillant à la meilleure insertion paysagère possible pour l'établissement dans son environnement, tenant compte des composantes autour.<br>L'ensemble des impacts du projet sur son environnement immédiat va être approfondi dans le fil des mois à venir. Les conclusions de ces études seront rendues publiques et à nouveau soumises à l'avis du public (via une enquête publique), afin que l'ensemble des habitants puissent à nouveau participer et donner leur avis.<br><br>Concernant vos remarques sur les impacts liés à ce nouvel établissement pénitentiaire, à commencer par le trafic routier, il sera estimé dans le cadre de l'étude de trafic qui sera réalisée par l'APIJ en vue du dossier d'étude d'impact qui figurera dans le dossier d'enquête publique unique, si le projet est poursuivi.<br>Sur la desserte du site pour les personnels pénitentiaires, le site n'est effectivement pas directement desservi par les transports en commun.<br>Cependant dans le cadre du projet, l'APIJ organisera des échanges avec le gestionnaire du réseau afin d'étudier les modalités de renforcement de la desserte du site en transports en commun.<br>Il convient de noter l'existence d'un projet distinct mais concomitant à celui de l'implantation de l'établissement pénitentiaire. Ce projet est mené par le Département et consiste en la déviation et le recalibrage de la route D 57, afin de limiter le trafic traversant le hameau des Bordes, et l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la route N 36 et la route D 57, qui devrait notamment permettre de fluidifier le carrefour route N 36 / route D 57.<br><br>S'agissant des nuisances sonores susceptibles d'être subies par les riverains, la conception des nouveaux établissements pénitentiaires permet une mise à distance importante entre les premiers bâtiments en détention et l'extérieur de l'établissement notamment par l'intériorisation du glacis de sécurité, et ainsi de limiter les nuisances générées.<br><br>S'agissant des prix de l'immobilier, les données existantes montrent que les dynamiques locales à l'échelle d'un bassin de vie ont un potentiel d'influence plus fort que l'impact de la présence d'un établissement pénitentiaire.<br><br>À ce stade, les principaux enjeux écologiques potentiels identifiés sont situés dans le secteur du ru |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | d'Andy, où la DRIEAT ex DRIEE a prédéterminé une enveloppe de zone humide de classe 3. A noter que, bien que le reste du site ne soit pas artificialisé, il est fortement marqué par l'activité agricole, moins favorable aux enjeux écologiques que les terrains naturels.<br>Une étude faune-flore 4 saisons et une étude zones humides seront menées au cours de l'année 2022. L'emplacement de l'établissement sur le site d'étude n'étant pas encore déterminé, il n'est pas encore possible de déterminer les impacts du projet sur le Ru d'Andy, mais ceux-ci seront bien évidemment étudiés, dans le cadre de l'étude d'impact que mènera l'APIJ. Dans la mesure du possible, le projet évitera d'impacter le ru.<br>Les études seront rendues publiques et les résultats exhaustifs seront précisés au sein de l'étude d'impact en 2023 où seront également détaillées les mesures de la séquence « ERC » afin d'éviter, réduire et compenser les éventuelles incidences du projet sur l'environnement.<br><br>Si projet répond à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France, il ne s'agit pas d'opposer grandes et petites villes. Le projet permettra notamment de répondre aux besoins des usagers, en améliorant les conditions de détention des personnes détenues d'une part mais également les conditions de travail du personnel de ces établissements et les conditions d'accueil des familles. La conception du projet visera également à limiter son impact pour les riverains, notamment par la mise en place des dispositifs de d'insertion paysagère de l'établissement dans son environnement, tenant compte des composantes alentours.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 55 | 02/02/2022 09:30 | Par la présente lettre, je m'oppose fortement à la construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune de Crisenoy, pour les raisons suivantes :<br>- garder l'esprit de village en pleine nature<br>- garder es terre agricole exploiter<br>- garder le cadre sublime par la présence de 2 château classé ( Blandy et vaux le vicomte)<br>-Et que l'on a déjà subit un désagrément par la présence du TGV, de l'intensification de la circulation notamment de camions.<br>-Et surtout la tranquillité qui nous à fait choisir notre d'habitation.<br>Je renouvelle donc cette opposition formellement à cette implantation.<br>Surtout qu'il y a déjà 2 autres centres pénitentiaire ( Melun et Réau)<br><br>Merci de prendre en compte mon avis.<br>Cordialement.<br><br>Françoise FEUGNET-PAINEAU | Bonjour,<br><br>Ce projet répond à un enjeu national de lutte contre la surpopulation carcérale en France. Il est conçu de façon à répondre aux besoins de ses usagers (personnes détenues comme personnels pénitentiaires) tout en limitant les impacts pour l'environnement immédiat.<br>Le choix d'un site répond à un cahier des charges pour la recherche de terrains adaptés, fait suite à des études de faisabilité techniques et tient compte des directives du ministère de la Justice en la matière. Le programme immobilier pénitentiaire vise à l'implantation des établissements pénitentiaires en zone urbaine ou péri-urbaine pour faciliter les mobilités et l'accessibilité du personnel pénitentiaire, des intervenants en faveur de la réinsertion des détenus. En outre, un établissement pénitentiaire doit se situer à proximité d'un commissariat ou d'une caserne de gendarmerie, d'un Tribunal judiciaire et d'un centre hospitalier, afin d'en faciliter les transferts.<br>Pour l'ensemble de ces raisons, et après avoir analysé plusieurs sites proposés par la Préfecture, le site de Crisenoy paraît représenter le meilleur choix,<br><br>La conception du projet vise à améliorer les conditions de vie internes à l'établissement tout en limitant son impact pour les riverains, notamment en veillant à la meilleure insertion paysagère possible pour l'établissement dans son environnement, tenant compte des avoisinants.<br><br>L'étude paysagère qui sera menée intègrera la proximité des édifices classés ou inscrits.<br>L'ensemble des impacts du projet sur son environnement immédiat va être approfondi dans le fil des mois à venir. Les conclusions de ces études seront rendues publiques et à nouveau soumises à l'avis du public (via une enquête publique), afin que l'ensemble des habitants puissent participer et être entendus.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 54 | 01/02/2022 18:41 | Madame, Monsieur,<br>Monsieur Jean-Luc Renaud, garant auprès de la CNDP,<br><br>Je voudrais vous faire part de mes observations concernant ce projet de construction d'un établissement pénitentiaire de 1 000 places sur la commune de Crisenoy. Mes remarques sont orientées autour de 3 approches très pragmatiques. Je ne développerai pas le bien-être des habitants de notre paisible village et notre volonté de préserver cette qualité de vie car je sais déjà que ce n'est pas votre priorité. Je vais donc m'orienter autour de 3 points qu'il est essentiel de prendre en considération dans tout projet de cette envergure, utilité publique ou non.<br>1. Ce projet est clairement démesuré par-rapport à tous les autres projets du Programme immobilier pénitentiaire de 2018<br>Sur la 1ere phase, prévoyant la création de 7000 places, les communes concernées ne sont que des grandes villes de plus de 20 000 habitants et avec une moyenne de 221 places créées par site. Les 3 seuls sites comprenant 700 places (le maximum), concernent les villes de Marseille, Paris et Loos à 4 km de Lille. Il est donc demandé à la commune de Crisenoy, 693 habitants, d'accueillir un nombre plus important de place de prison que la 1 ere, la 3eme et la 5 eme ville de France.<br>Sur la 2nd phase, dont fait partie le projet de Crisenoy, le tableau suivant vous montrera que les projets ne concernent que des villes à l'exception des villages de Donchery et de Crisenoy. A la différence que Donchery, pour ses 1988 habitants, accueille 180 places alors que Crisenoy qui n'atteint même pas la moitié de cette population, devra accueillir 1000 places.<br>Un village qui représente 0.14% de la population concernée par les communes de la 2nd phase doit supporter un projet qui représente 12 % des places de prison.<br>Il y a donc une très nette inégalité de traitement avec la plus petite collectivité du projet (et de très loin !!!) qui doit accueillir sur son territoire le plus gros projet de 1000 places du Programme immobilier pénitentiaire de 2018.<br><br>2. Avec un tel projet, quelle place des détenus et de leur famille voulons-nous donner dans notre société ? | Bonjour,<br><br>Le programme 15 000 places répond à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France, et est conçu de façon à répondre aux besoins de ses usagers :<br>- des conditions dignes de détention pour les personnes détenues ;<br>- des conditions de travail requalifiées pour le personnel pénitentiaire et l'ensemble des intervenants du quotidien, qui vivent également des situations difficiles en raison de la surpopulation carcérale et de la vétusté de certains établissements ;<br>- des conditions acceptables d'accueil des familles.<br>Le projet de Crisenoy s'inscrit dans ce cadre. Les estimations ont établi qu'il manquera environ 15 000 places en 2027, d'où la réalisation de ce programme. 7 000 places sont livrées ou en cours de livraison, et 8 000 le seront à l'issue de la 2ème phase du programme. Le centre pénitentiaire de Crisenoy s'inscrit dans cette deuxième phase.<br>Le besoin le plus prégnant identifié dans ce programme est en région parisienne. Plusieurs établissements se construisent en Île-de-France. Ces projets permettront de moderniser le parc des établissements pénitentiaires et de le mettre aux standards européens.<br>La localisation d'un établissement n'est pas liée uniquement au taux de délinquance local, mais à une situation carcérale régionale, voire nationale qu'il convient de considérer. C'est d'ailleurs tout l'enjeu du programme "15 000 places" porté par le gouvernement.<br><br>Les sites identifiés à l'échelle nationale sont issus de la même procédure administrative sur chaque territoire : identification de sites par la préfecture, réalisation d'études (analyse multicritères) et discussions avec les services de l'État. Les élus locaux sont également rencontrés.<br><br>Concernant les impacts des aménagements existants sur les conditions de vie et de travail des personnes - ligne TGV, Autoroute A5, installation de stockage de déchets – leurs effets seront évidemment pris en compte et intégrés à l'étude d'impact que nous mènerons en 2023.<br>Les conclusions de cette étude d'impact permettront d'adapter le projet en conséquence, si celui-ci se poursuit.<br>La conception du projet vise à améliorer conjointement les conditions de vie internes à l'établissement tout en réduisant au maximum l'impact pour les riverains, notamment en veillant à la meilleure insertion paysagère possible pour l'établissement dans son environnement, tenant compte des avoisinants. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Dans la maquette de projet du centre pénitentiaire de Crisenoy, il n'est pas mis en évidence que le site est limitrophe de l'autoroute A5, de la ligne de TGV, de la décharge à ciel ouvert de Moisenay-Fouju et du puits de pétrole de Crisenoy.<br>Ainsi, il sera demandé aux détenus, au personnel pénitentiaire et aux familles en visite de vivre avec l'ensemble de ces nuisances sonores, visuelles et olfactives.<br>Par ailleurs, le rapport de l'APIJ précise que le site est facilement accessible en à peine 20 min en voiture. Pour faire ce trajet tous les jours, je vous assure que la durée est plus longue. Mais qu'en est-il des familles de détenus et du personnel pénitentiaire non véhiculé ? La seule ligne de bus qui permet d'aller de Crisenoy à la gare de Melun, gare la plus proche, met 47 min comme le précise le récapitulatif du transporteur Transdev idf ci-dessous :<br><br>Ainsi, vous pouvez toujours dire que vous mettrez plus de bus, mais ceux-ci ne pourront pas rouler plus vite. Une personne devra donc faire pas loin d'une heure de bus depuis la gare de Melun pour se rendre au centre pénitentiaire.<br>Pour finir, Crisenoy mais également la commune voisine, Fouju, ne proposent aucun commerce. Les familles de détenus ainsi que les détenus en permission n'auront aucun point pour se restaurer (hormis une Auberge gastronomique réputée où il faut réserver plusieurs jours à l'avance…) ou se divertir…<br>Ce site ne répond donc pas aux critères acceptables d'une bonne prise en charge des détenus, de leur famille et du personnel pénitentiaire.<br>Vous me direz, avec ce que je viens de vous décrire, pourquoi voudrait-on protéger Crisenoy et ses habitants ? Tout simplement parce que, malgré ces quelques désagréments, les habitants de Crisenoy ont choisi ce village pour son calme, son bien vivre à échelle humaine et ses champs environnants. Les 3 disparaîtront avec ce centre pénitentiaire.<br><br>3. Ce projet consomme des terres agricoles et aura un impact néfaste sur l'environnement<br>Il est mis en avant que ce site a été identifié par la Région Ile-de-France dans son schéma directeur (SDRIF) comme « secteur d'urbanisation préférentiel » donc qu'il ne correspond plus à des terres agricoles. Or, la commune de Crisenoy se bat contre cette décision depuis des années afin de préserver ces terres qui sont belle et bien cultivées depuis des décennies. | Concernant la desserte du site pour les personnels pénitentiaires, le site n'est effectivement pas directement desservi par les transports en commun.<br>Cependant dans le cadre du projet, l'APIJ organisera des échanges avec le gestionnaire du réseau afin d'étudier les modalités de renforcement de la desserte du site en transports en commun.<br><br>Le choix d'un site répond à un cahier des charges pour la recherche de terrains adaptés, fait suite à des études de faisabilité techniques et tient compte des directives du ministère de la Justice en la matière. Le programme immobilier pénitentiaire vise à l'implantation des établissements pénitentiaires en zone urbaine ou péri-urbaine pour faciliter les mobilités et l'accessibilité du personnel pénitentiaire, des intervenants en faveur de la réinsertion des détenus. En outre, un établissement pénitentiaire doit se situer à proximité d'un commissariat ou d'une caserne de gendarmerie, d'un Tribunal judiciaire et d'un centre hospitalier, afin d'en faciliter les transferts.<br><br>Concernant la disparition des terres agricoles, la loi climat et résilience, tout comme les objectifs conférés au principe de « zéro artificialisation nette visent à limiter à sa portion congru l'artificialisation des sols, tout en laissant la possibilité de la compenser lorsqu'elle s'avère nécessaire pour certains projets, notamment d'utilité publique. Il s'agit alors de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. C'est bien ce qui sera appliqué dans le cadre du projet d'implantation de l'établissement pénitentiaire de Crisenoy pour lequel sera appliqué, s'il est reconnu d'utilité publique, le principe "éviter réduire compenser" dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.<br>En outre, le sujet du ru d'Andy a bien été identifié comme un point d'attention particulier dont les études environnementales à venir en préciseront les enjeux, en vue d'éviter ou de limiter les impacts du projet sur celui-ci.<br><br>Nous vous précisons enfin, qu'au stade actuel, aucune décision n'est prise quant au transfert de l'actuel centre de détention de Melun au sein du projet d'établissement pénitentiaire de Crisenoy.<br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Le ru d'Andy qui coupe le site en son milieu est une zone humide qui permet de désengorger en aval l'Almont puis la Seine. En bétonnant ce secteur, vous aggraverez les inondations de la Seine et de son affluent.<br>La construction de ce site aura également un impact sur la faune qui vie sur ce secteur et que nous avons souvent l'occasion d'observer (rapaces, oiseaux, batraciens, gibiers…).<br>A l'heure où l'environnement est un enjeu prioritaire et où la concertation citoyenne mise en place par notre président a clairement dit d'arrêter de consommer de nouvelles terres non construites, ce projet aura un impact environnemental indéniable, alors qu'il serait envisageable de reconvertir une des nombreuses friches industrielles de l'agglomération melunaise.<br><br>Pour ces différents points évoqués, je vous demande d'abandonner ce projet de centre pénitentiaire de 1000 places sur les terres agricoles de Crisenoy qui est un non-sens environnemental et social.<br>Aude Luquet, députée MoDem de la 1er circonscription de Melun a elle-même annoncé dans le journal La République du 24 janvier 2022, « il aurait été plus logique de déplacer la prison dans l'agglomération (melunaise) ». D'autant plus que les murs de l'actuelle prison de Melun sont un patrimoine protégé qu'il est interdit de détruire… | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 53 | 01/02/2022 14:43 | Je ne souhaite pas l'installation de ce centre pénitencier à Crisenoy. Mes parents vivent dans un village à proximité, et comme tous les habitants de cette zone rurale, ils s'y sont installés pour la quiétude, le bien vivre, et la tranquillité des lieux. Tout aménagement du territoire pour ce projet ferait perdre l'authenticité et le charme tant recherché de ces petits villages de cette campagne briarde. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage. La période de concertation préalable permet d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris son opposition.<br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br><br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 52 | 01/02/2022 14:10 | Nous demandons que l'étude d'impact de la ZAC des Bordes (sans doute annexée à l'arrêté de création de la ZAC du 5 juillet 2007) soit jointe aux pièces du dossier de ce débat public.<br>Cette étude d'impact comporte probablement des éléments sur le du d'Andy et sur l'intérêt naturaliste des lieux.<br><br>Il est très étrange de voir que ce débat public ne comporte aucune information sur l'environnement.<br><br>Philippe ROY - président - 06 45 61 42 27 - https://renard-nature-environnement.fr | Bonjour,<br><br>Il convient tout d'abord de préciser que nous sommes en phase de concertation préalable et non de débat public. Un débat public, tel qu'entendu dans le code de l'environnement, est une procédure née de la Loi Barnier du 2 février 1995 encadré et décidé par la Commission nationale du débat public (CNDP), issue de cette même Loi. La CNDP est saisie de façon obligatoire et automatique pour organiser un débat public, dans le cadre de très gros projets d'infrastructures, détaillés au sein de l'article R. 121-1 du code de l'environnement : routes et lignes ferroviaires, voies navigables, infrastructures portuaires, lignes électriques, installations nucléaires, équipements industriels, etc. La construction d'un établissement pénitentiaire ne s'inscrit pas dans ce cadre.<br><br>Ceci étant dit, l'APIJ a volontairement saisi la CNDP pour la désignation d'un garant, afin d'organiser une concertation préalable permettant le dialogue le plus en amont et le plus ouvert possible avec le public. Par ailleurs, le principe de la concertation « préalable » repose sur l'association amont du public, c'est-à-dire préalablement à la demande d'autorisation ou avant le début de l'enquête publique, pour lui permettre de recueillir les informations connues à ce stade sur le projet et émettre l'ensemble de ses observations en vue de sa poursuite ou non.<br>Mais comme cela est décrit dans les documents consultés, cette concertation préalable ne constitue que la première étape de la participation du public dite participation amont avant même que la poursuite du projet soit décidée ou non.<br>Si tel est le cas, celui-ci fera l'objet ensuite d'une participation du public dite aval qui se réalisera sous la forme classique d'une enquête publique permettant de déclarer le projet d'intérêt général / d'utilité publique, en vue de l'obtention des autorisations d'urbanisme et environnementale.<br><br>C'est au cours de l'enquête publique que seront communiquées l'ensemble des études environnementales, sur le fondement desquelles :<br>- l'APIJ présentera les mesures d'évitement, de réduction et compensation de ses impacts ;<br>- les citoyens seront amenés à se prononcer ;<br>- le Préfet sera amené à se prononcer, sur la base de l'avis favorable, favorable avec réserves ou défavorable d'un commissaire-enquêteur.<br><br>Sachez toutefois qu'indépendamment des études à produire, le ru d'Andy fait partie des éléments notables constitutifs du site et dont l'APIJ mesure les enjeux de préservation. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Enfin, l'étude d'impact qui sera rendue publique, traitera bien les effets cumulés avec les projets voisins, dont celui de la ZAC des Bordes.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 51 | 30/01/2022 13:58 | Nous sommes association agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement pour la Région Ile-de-France.<br><br>Nous venons de mettre en lignez sur https://www.renard-nature-environnement.fr/index.htm une page sur le projet de prison de Crisenoy (page "quoi de neuf ?" ou "dans ma commune" Crisenoy...).<br><br>Aucune des remarques qui s'étonnent de la distance entre le projet de prison et les habitations n'est susceptible de permettre la suppression du projet, quelle que soit la distance. Seule des remarques fondées sur des aspects règlementaires, comme ceux que nous vous exposons dans cette page pourraient permettre d'aboutir à l'abandon du projet.<br><br>Renseignements sur association-renard@orange.fr ou au 06 45 61 42 27. | Bonjour,<br><br>Vous trouverez ci-après, des premiers éléments de réponses aux différents sujets soulevés sur votre site internet :<br>- À ce stade, les principaux enjeux écologiques potentiels identifiés sont situés dans le secteur du ru d'Andy, où la DRIEAT ex DRIEE a prédéterminé une enveloppe de zone humide de classe 3. A noter que, bien que le reste du site ne soit pas artificialisé, il est fortement marqué par l'activité agricole, moins favorable aux enjeux écologiques que les terrains naturels ;<br>- Une étude faune-flore 4 saisons et une étude zones humides seront menées au cours de l'année 2022 si le projet se poursuit ;<br>- Les études seront rendues publiques et les résultats exhaustifs seront précisés au sein de l'étude d'impact dans laquelle seront également détaillées les mesures de la séquence « ERC » afin d'éviter, réduire et compenser les éventuelles incidences du projet sur l'environnement ;<br>- Ces études seront menées en intégrant les continuités écologiques identifiées dans le schéma régional de cohérence écologique de la région Ile-de-France ;<br>- Le projet devra effectivement respecter les dispositions du SDAGE Seine Normandie concernant notamment la gestion des eaux pluviales et la prise en compte des milieux aquatiques et des zones humides ;<br>- Le projet devra également respecter les dispositions du SDRIF.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 50 | 30/01/2022 13:21 | Pourquoi implanter une prison dans un petit village, si près des habitations en détruisant des terrains agricoles alors qu'il y a des friches en Seine et Marne ??.. | Bonjour,<br><br>Plusieurs options ont été étudiées dans le cadre des études préliminaires et des discussions entre l'État et les collectivités locales. Le choix d'un site obéit à de nombreux critères conditionnant la faisabilité du projet et celui de Crisenoy était celui qui en assurait le meilleur compromis.<br>En raison de ses activités particulières et des enjeux de sûreté, de nombreuses contraintes encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire : taille et forme du terrain, aspects topographiques et visuels, accessibilité et desserte, proximité des services publics du territoire, etc.<br>Sachez par ailleurs que l'absence de pollution sur les sites constitue l'un des critères de choix.<br>Ainsi, si les friches industrielles se prêtent tout à fait à des activités industrielles ou des équipements et aménagements à vocation d'usage ponctuel, elles se prêtent en revanche moins à de l'hébergement permanent (présence des détenus 24H/24 et 7j/7) et au prix très souvent de lourds et couteux travaux de dépollution des sols.<br>Dans ce contexte, plusieurs sites ont été soumis à une étude multi-critères détaillée sur plusieurs communes : Melun, Rubelles, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau et Crisenoy. Tous ont fait l'objet d'études et de discussions avec les services de l'État. Les élus locaux ont également été rencontrés. Il ressort des études menées par l'APIJ que celui de Crisenoy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire.<br>Ce site a également été identifié par le SDRIF comme appartenant à un "secteur d'urbanisation préférentielle" où l'urbanisation, si elle n'est pas obligatoire, reste malgré tout possible.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation, et vous invitons à poursuivre les échanges dans le cadre de la permanence qui se tiendra le 23 février prochain.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 49 | 29/01/2022 20:36 | Je suis contre ce centre pénitentiaire à Crisenoy.<br>On a déménagé il y a moins d'un an à Fouju pour venir vivre tranquillement à la campagne avec nos enfants.<br>Ce n'est donc pas pour avoir une prison à côté de nous. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage.<br>La période de concertation préalable permet d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br><br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 48 | 29/01/2022 15:27 | Nous nous sommes installés sur la commune de Crisenoy, en 1982 pour être loin du tumulte des grandes villes, pour son calme, pour ces champs à perte de vu, pour pouvoir y élever notre fille de façon sereine, et pour une qualité de vie que bien des familles voudraient et devraient avoir.<br>Mais en 40 ans les choses on mal changé ; il y a eu la décharge, puis sur cette décharge une zone d'enfouissement des déchets, mais quelles type de déchets y entrepose t-on ?<br>Puis l'autoroute A5, le TGV, l'aérodrome de Melun Villaroche où le trafic aérien est de plus en plus dense et où les avions sont de plus en plus gros, volent de plus en plus bas , aussi bien en semaine que le samedi et le dimanche ,l'hiver comme l'été, c'est très agréable lorsque l'on mange dans son jardin en été !<br>Et comme tout cela ne semble pas suffire, voici le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur les terres de la commune de Crisenoy, des terres qu'il a fallu améliorer de décennie en décennie , pour pouvoir nourrir une population de plus en plus nombreuses ; nous n'avons que 15% de terres cultivable dans le monde.<br>Il nous faut à tout prix préserver cette terre nourricière, pour nous et pour les générations futures.<br>Sur une surface de 30 hectares plus rien ne poussera jamais plus. 30 hectares c'est environ 28 terrains de football, en comparaison un terrain de football absorbe les grosses précipitations, une surface bétonnée ne les absorbes pas et cela de surcroît, sur une zone humide traverser par le Ru d'andy , qui doit permettre d'évacuer les précipitations en amont, faudra-t-il un jour ajouter des zone inondables aux zones humides du PLU de la commune de Crisenoy ?<br>Ce projet de prison va à l'encontre de la transition écologique, plus de surface bétonnée , moins d'espace pour la faune, plus de trafic routier, plus de pollution lumineuse, plus de pollution carbonée.<br>Plus de trafic de stupéfiants , plus de proximité avec les personnes peu fréquentables et donc plus contact avec nos adolescentes et adolescents ,plus de risque éventuelle d'évasions avec une troisième prisons à des distances très proche l'une de l'autre (Melun, Réau ,et le projet sur la commune de Crisenoy)<br>Quant à la densité des populations ;Il y aurait 1000 détenus environ 450 personnes d'encadrements et administratifs ,pour un total de 1450 personnes sur le site pénitentiaire, à titre de comparaison le village compte 670 habitants ; | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions de cette contribution et tenons en préambule à vous assurer de la bonne prise de en compte de l'ensemble de son contenu.<br><br>L'implantation d'un établissement pénitentiaire, quel que soit le lieu retenu, n'est jamais chose simple car il s'agit de trouver le site permettant la synthèses des nombreux critères et prérequis pour son installation : la nature du terrain doit être adaptée, la superficie suffisante, le site doit être accessible et situé à une distance acceptable des principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc. Le site de Crisenoy a été identifié, après avoir passé plusieurs alternatives à cette analyse multicritères, comme celui permettant la meilleure synthèse.<br><br>Bien que cela puisse paraître tout à fait éloigné des enjeux de la commune de Crisenoy et de ses habitants, ce projet répond d'abord à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France. Il permettra de répondre aux besoins des usagers, en améliorant les conditions de détention des personnes détenues d'une part mais également les conditions de travail du personnel de ces établissements et les conditions d'accueil des familles, ce qui est rendu difficile dans des établissements anciens. Il répond également aux enjeux de la situation carcérale francilienne, la création de places y étant cruciale.<br>Cette nécessité d'utilité publique est d'ailleurs, la principale raison qui justifie le recours aux exceptions que permettent les règlementations actuelles en matière d'artificialisation des sols, la contrepartie étant que soit de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. C'est bien ce qui sera appliqué dans le cadre du projet d'implantation de l'établissement pénitentiaire de Crisenoy pour lequel sera appliqué, s'il est reconnu d'utilité publique, le principe "éviter réduire compenser" dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.<br><br>Par ailleurs, il a été identifié que le site d'étude se situe dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave dans le document des zones sensibles aux remontées de nappe éditée par le BRGM.<br>Ce genre d'analyse, par interpolation de données macro, apporte des indications sur des tendances, mais ne peut être utilisée localement à des fins de réglementation. Pour ce faire, des études ponctuelles détaillées doivent être menées (étude hydrogéologique). C'est ce qui est prévu sur le site de Crisenoy. Les études viendront ensuite alimenter l'étude d'impact qui sera portée à enquête publique en 2023 si le projet se poursuit. En outre, le projet sera soumis à la loi sur l'eau, s'agissant |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Il y aura donc plus de deux fois de population sur le centre pénitentiaire que sur le village. Et puis il y a l'aspect touristique deux châteaux, le château de vaux-le-Viconte et le château de Brandy -les-tours qui sont à 4 kms et 6 kms à vol d'oiseaux du site pénitentiaire.<br>Ce projet ne me semble pas raisonnable à cet endroit ; Les personnes qui seront détenus dans cette prison ont le droit de pouvoir dormir tranquillement, sans avoir des trains et des voitures qui passent sous leur fenêtres jours et nuits et des avions sur leurs têtes.<br>On ne doit pas faire à autrui ,ce que l'on ne veut pas que l'on vous fasse.<br>Messieurs les décideurs voudriez-vous que l'on vous fasse cela ! | notamment de l'étude de son impact relatif à l'imperméabilisation des sols.<br><br>Pour ce qui concerne l'environnement immédiat, qui constituent une réelle priorité, la conception du projet devra permettre de limiter l'impact des bâtiments, notamment en veillant à la meilleure insertion possible de l'établissement. Cela peut se traduire par la mise en place des dispositifs d'insertion paysagère de l'établissement dans son environnement, mais aussi par la conception du projet, son orientation, ses accès, etc. L'ensemble des études envisagées par l'APIJ dans ces prochains mois aura spécifiquement pour objectif d'évaluer finement ces impacts pour les réduire au maximum. Les covisibilités avec Vaux-le-Vicomte seront étudiées.<br><br>Sur les aspects de sécurité, il faut noter qu'une prison est une institution dont l'activité génère par essence une surveillance et une présence accrue des forces de sécurité intérieure.<br>Par ailleurs, la législation a récemment évolué, et permet aux personnels de surveillance de l'établissement, affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP), de procéder, sur l'ensemble du domaine de l'établissement pénitentiaire et, selon la configuration locale, à ses abords immédiats en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction.<br>Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement.<br><br>Nous vous invitons à venir participer, si vous le souhaitez, à la prochaine permanence organisée par l'APIJ (le 23 février) afin d'échanger avec nous sur ces différents points.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 47 | 28/01/2022 15:43 | les bilans du Garant CNDP et de l'APIJ seront publiés sur leur site internet au 1er semestre 2022 ;<br><br>bien ; mais il est souhaitable que le site internet de la Mairie de Crisenoy en reflète les permaliens dès que publiés | Bonjour,<br><br>Il est tout à fait prévu que le bilan de la concertation préalable, de même que la note présentant les mesures que le maître d'ouvrage entend prendre à l'issue de la concertation soient adressés à l'ensemble des communes concernées et aux services préfectoraux, qui pourront, s'ils le souhaitent, les publier sur leurs sites respectifs.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 46 | 28/01/2022 15:33 | observations sur le document principal intitulé PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE<br><br>page réelle 18 (= page numérotée 34 de ce document)<br>"Quels sont les documents d'urbanisme concernés par le projet ?" (sic)<br><br>=> cette page omet de citer la ZAC des Bordes !<br><br>page réelle 16 (= page numérotée 31 de ce document)<br>"Le projet de l'établissement pénitentiaire et celui de la ZAC étant de nature différente, la surface foncière couverte par l'établissement pénitentiaire sera soustraite au périmètre de la ZAC" (sic)<br><br>=> perte sèche pour la ZAC des Bordes => équilibre de cette ZAC à revoir | Bonjour,<br><br>Le projet de ZAC des Bordes est effectivement concerné par des procédures qui lui sont propres.<br>Il y a lieu toutefois de préciser que d'un point de vue strictement juridique sur le fondement du code de l'urbanisme, une ZAC ne constitue pas un document d'urbanisme comme un PLU mais une opération d'aménagement au sens des articles L.300-1 et suivants du code éponyme.<br>S'agissant du projet d'établissement pénitentiaire, l'étude d'impact qui sera menée par l'APIJ au titre du code de l'environnement intègrera les effets cumulés des 2 projets (ZAC des Bordes et construction d'un établissement pénitentiaire).<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 45 | 28/01/2022 15:22 | observations sur le document principal intitulé PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE<br><br>contradiction relevée dans ce document :<br><br>page réelle 15 (= page numérotée 29 de ce document)<br>à cette page , ce document affirme que procédure d'évaluation environnementale (article R122 du code de l'environnement) est requise<br><br>page réelle 19 (= page numérotée 37 de ce document)<br>"...il est possible qu'une évaluation environnementale soit engagée à ce titre" (sic)<br>=> l'évaluation environnementale est devenue conditionnelle !<br><br>la réalité est que l'évaluation environnementale est bien REQUISE , en particulier du fait que le ru d'Andy, qui s'écoule à l'air libre, et ses berges en zone N du PLU disparaitront certainement avec ce projet ; bien que masqué par ce document, le plan page réelle 13 (= page numérotée 25 de ce document) ne laisse planer aucun doute sur cette future disparition .<br><br>cette disparition est non seulement perte sèche écologique , perte sèche naturaliste, perte sèche environnementale, mais aussi perte sèche paysagère : tout le contraire du Droit de l'Environnement qui impose gain et non perte en matière écologique, environnementale, naturaliste et paysagère .<br><br>La compensation de cette perte sèche est enjeu majeur , qui est hypothéqué (prétendu conditionnel)<br><br>l'Ae (Autorité environnementale) doit être saisie sans délai, les Elus, le Maitre d'Ouvrage , les associations naturalistes doivent sans délai s'attacher à compenser convenablement cette perte sèche , sur la bases des recommandations de l'Ae.<br><br>à dispo pour toute concrétisation . | Bonjour,<br><br>Pour rappel, cette concertation préalable s'inscrit dans un double cadre législatif : celui du code de l'environnement s'agissant du projet de construction, et celui du code de l'urbanisme s'agissant de la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune de Crisenoy. Le projet est bien soumis à évaluation environnementale au titre de l'article R-122.2 du code de l'environnement et de son annexe, en ce qu'il entre dans la rubrique 39.b de son annexe : opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha.<br>C'est ce qui est indiqué en page 29 du dossier de concertation. A ce titre, un dossier d'étude d'impact sera réalisé et soumis à l'avis de l'autorité environnementale et des collectivités intéressées.<br>La mise en compatibilité du PLU de Crisenoy sera, quant à elle, soumise à évaluation environnementale (mention de la page 36) si les modifications apportées viennent porter atteinte au projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU communal (R104-13 et R.104-11 du code de l'urbanisme).<br>A défaut, l'autorité environnementale compétente sera saisie sur la base d'un formulaire d'examen au cas par cas. Elle décidera alors de soumettre ou non à évaluation environnementale la procédure de mise en compatibilité du PLU communal (articles R.104-28 à R.104-37 du code de l'urbanisme).<br>En application des dispositions de l'article L.122-13 du code de l'environnement, une procédure d'évaluation environnementale unique valant à la fois évaluation environnementale du projet et du plan (le cas échéant) sera réalisée.<br>L'autorité environnementale sera saisie dans le cadre du dépôt de la première demande d'autorisation (déclaration d'utilité publique) une fois le projet confirmé, en tout état de cause, après la phase de concertation préalable actuellement en cours.<br><br>À ce stade, les principaux enjeux écologiques potentiels identifiés sont situés dans le secteur du ru d'Andy, où la DRIEAT (ancienne DRIEE) a prédéterminé une enveloppe de zone humide de classe 3. A noter que, bien que le reste du site ne soit pas artificialisé, il est fortement marqué par l'activité agricole, moins favorable aux enjeux écologiques que les terrains naturels.<br>Une étude faune-flore 4 saisons et une étude zones humides seront menées au cours de l'année 2022. L'emplacement de l'établissement sur le site d'étude n'étant pas encore déterminé, il n'est pas encore possible de déterminer les impacts du projet sur le Ru d'Andy, mais ceux-ci seront bien évidemment étudiés, dans le cadre de l'étude d'impact que mènera l'APIJ. Dans la mesure du possible, le projet évitera d'impacter le ru.<br>Les études seront rendues publiques et les résultats exhaustifs seront précisés au sein de l'étude |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | d'impact en 2023 où seront également détaillées les mesures de la séquence « ERC » afin d'éviter, réduire et compenser les éventuelles incidences du projet sur l'environnement.<br><br>Concernant la disparition des terres agricoles, la loi climat et résilience, tout comme les objectifs conférés au principe de « zéro artificialisation nette » visent à limiter à sa portion congru l'artificialisation des sols, tout en laissant la possibilité de la compenser lorsqu'elle s'avère nécessaire pour certains projets, notamment d'utilité publique. Il s'agit alors de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. C'est bien ce qui sera appliqué dans le cadre du projet d'implantation de l'établissement pénitentiaire de Crisenoy pour lequel sera appliqué, s'il est reconnu d'utilité publique, le principe "éviter réduire compenser" dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.<br><br>Cordialement<br>---<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 44 | 28/01/2022 15:20 | Je ne souhaite pas cette prison sur les terres qui ce situent derrière chez moi j ai déménagé à crisenoy pour la tranquillité et la sécurité de mes enfants je suis bien évidemment contre ce projet | Bonjour,<br><br>La période de concertation préalable permet d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 43 | 28/01/2022 14:55 | observations sur le document principal intitulé PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE<br><br>page réelle 15 (= page numérotée 29 de ce document)<br>"dans le secteur du ru d'Andy, où la DRIEE ..." (sic)<br><br>DRIEE ? il s'agit surement de la DRIEAT IdF<br>=> à confirmer/infirmer SVP<br><br>bruno piketty | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre observation qui témoigne d'un réel intérêt pour le projet.<br><br>Lors de la réalisation des études préliminaires et de leur instruction par les services de l'État, c'est bien la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'équipement et de l'environnement d'Ile-de-France) qui a identifié les impacts autour du ru d'Andy. Ces études datent de 2010.<br>Mais effectivement, depuis le 1er avril 2021, la DRIEE est devenue la DRIEAT (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement, de l'Aménagement et des Transports).<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 42 | 28/01/2022 11:25 | Nous voulons préserver notre cadre de vie dans notre petit village tranquille au milieu de ses champs , sans avoir a subir les nuisances que nous imposerait un établissement pénitentiaire situé bien trop loin des forces de l'ordre.il y a d'autre endroits desservis par les transports en commun près de villes plus importantes.preservons nos terres agricoles avec la faune et la flore .Aberation d'avoir un plus grand nombre de détenus que d'habitAnts | Bonjour,<br><br>Nous prenons bonne connaissance de votre observation, ainsi que de son contenu.<br><br>Ce projet, et le calibrage de cet établissement, répond d'abord à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France. Il permettra de répondre aux besoins des usagers, en améliorant les conditions de détention des personnes détenues d'une part mais également les conditions de travail du personnel de ces établissements et les conditions d'accueil des familles, ce qui est rendu difficile dans des établissements anciens. Il répond également aux enjeux de la situation carcérale francilienne, la création de places y étant cruciale.<br><br>L'installation d'un établissement pénitentiaire répond à plusieurs critères, et notamment celui de la proximité avec les services de police et de santé.<br>Si ce site a été retenu, c'est parce qu'il satisfait également à ces contraintes, en étant situé à quelques kilomètres :<br>- de l'hôtel de police et la gendarmerie nationale situés à Melun et à Chaumes-en-Brie (entre 7,5 et 13 km du site soit 11 et 16 minutes de voiture)<br>- de deux centres d'intervention et de secours : Vaux-le-Pénil (9,3 km) et Guignes (9,5 km), soit entre 12 et 14 minutes.<br>- à 15 km (moins de 20 minutes) du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) à Dammarie-les-Lys, Pôle emploi à Melun et à Savigny-le-Temple.<br><br>Ceci étant, l'APIJ mènera, si le projet se poursuit, parmi l'ensemble des études qu'elle produira dans le cadre de l'enquête publique, une étude de trafic permettant une pleine appropriation de l'impact du projet sur les infrastructures existantes et une meilleure appréhension des besoins associés. Elle lui donnera ainsi les moyens d'échanger avec les services publics locaux compétents, pour améliorer les dessertes tant en matière de transports en communs que d'infrastructures et de voirie.<br><br>L'APIJ est tout à fait consciente que la limitation des incidences d'un établissement sur son environnement proche est la condition première de son insertion à fortiori lorsque ces établissements cohabitent avec un environnement très urbanisé ou s'implantent à proximité d'espaces résidentiels, comme à Crisenoy. C'est pourquoi une attention toute particulière est accordée à la qualité de la conception. Cela peut se traduire par la mise en place des dispositifs d'insertion paysagère de l'établissement dans son environnement, mais aussi par la conception du projet, son orientation, ses |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | accès, etc.<br><br>Pour assurer la sécurité du site, plusieurs dispositifs sont par ailleurs prévus. Il convient ainsi de préciser que :<br>- une prison est une institution dont l'activité génère par essence une surveillance et une présence accrue des forces de sécurité intérieure ;<br>- en complément, la législation a récemment évolué, et permet aux personnels de surveillance de l'établissement, affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP), de procéder, sur l'ensemble du domaine de l'établissement pénitentiaire et, selon la configuration locale, à ses abords immédiats, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement.<br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 41 | 27/01/2022 23:44 | Etant habitant de Crisenoy, je suis totalement contre le projet de la prison.<br><br>Ayant habité toute ma jeunesse dans la commune du Mée sur Seine, nous avons décidé avec ma femme de s'écarter des villes pour une vie plus paisible à la campagne. Nous avons donc trouvé notre bonheur il y a deux ans dans la commune de Crisenoy.<br>Aujourd'hui notre bonheur comme celui de tous les habitants va être compromis par ce projet...<br><br>Plusieurs points que j'ai du mal à comprendre :<br>Comment peut-on installer une prison à 500m d'habitation ? (300m avec les travaux d'accès)<br>Comment peut-on accepter de détruire des terres agricoles ?<br>On nous parle de création d'emplois, je ne pense pas que la population (proche) des alentours attende la prison pour avoir un emploi!<br>La France, l'ile de France ne sont pas assez grandes pour trouver un emplacement sans gêner qui que ce soit ?<br>Pourquoi le refus du projet par communes de Melun, Vaux le Pénil, Rubelles a été accepté alors que pour nous elle n'est pas prise en compte (98% de la commune)<br>Pensez-vous aux habitants qui payent un crédit toute leur vie pour une maison qui va perdre de sa valeur à cause de ce projet ? Est-ce que l'état va faire quelque chose ? Je ne pense pas !<br><br>Habitant de Crisenoy, Futur papa de son premier enfant en juillet, voulant préservez nos terres agricoles, notre campagne, notre tranquillité! | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions de cette contribution et prenons bonne note des appréhensions que vous y exprimez quant au choix de ce site.<br>Comme vous l'indiquez, plusieurs sites, situés sur les communes de Melun, Rubelles, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau et Crisenoy ont été soumis à une étude multicritères détaillée en vue de l'installation de cet établissement pénitentiaire. Ont été analysés différents critères, tels que la nature du terrain, l'accessibilité du site et l'intégration dans son environnement urbain, la proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc. Ces études ont constitué le socle d'échanges approfondis avec les services de l'État et de rencontres avec les élus locaux, à la suite desquels il est apparu que celui de Crisenoy constituait la meilleure synthèse des prérequis pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire. Ce site a également été identifié par le SDRIF comme appartenant à un "secteur d'urbanisation préférentielle" où l'urbanisation, si elle n'est pas obligatoire, reste malgré tout possible.<br><br>Par ailleurs, la conservation des terres agricoles constitue un enjeu majeur. Toutefois, alors que la somme des critères requis pour la construction de ce bâtiment complexe, spécifique par son objet, et portant un enjeu d'intérêt général, nous contraint à choisir un site agricole, l'APIJ va s'attacher au cours des prochains mois à évaluer très finement l'ensemble des impacts du projet sur son environnement afin de soumettre à l'enquête publique la liste des dispositifs permettant de les éviter, les réduire ou les compenser. Ce dossier réunissant également l'ensemble de ces études sera mis à disposition du public et permettra au Préfet de définir ou non si ce projet est d'utilité publique et s'il peut se poursuivre.<br><br>Cela étant dit, l'APIJ porte systématiquement une réelle attention à l'insertion d'un établissement pénitentiaire dans son environnement, avec pour objectif de réduire au maximum l'impact pour les riverains, à fortiori lorsque ces établissements cohabitent avec un environnement très urbanisé ou s'implantent à proximité d'espaces résidentiels. Cela peut se traduire par la mise en place des dispositifs d'insertion paysagère de l'établissement dans son environnement, mais aussi par la conception du projet, son orientation, ses accès, etc.<br><br>S'agissant de la valeur de l'immobilier, les données existantes montrent que les dynamiques locales à l'échelle d'un bassin de vie ont un potentiel d'influence plus fort que l'impact de la présence d'un établissement pénitentiaire. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Nous vous invitons, si vous le souhaitez, à poursuivre cet échange au cours de la prochaine permanence organisée par l'APIJ le 23 février.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 40 | 27/01/2022 15:31 | Je suis totalement contre le centre pénitentiaire à Crisenoy qui se trouverai bien trop proche des habitations. Gardons nos petits villages de campagne paisible. Loin de l' agitation que ca pourrait entraîner. Gardons nos champs vierge de béton. Non a la prison | Bonjour,<br><br>La période de concertation préalable permet d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 39 | 27/01/2022 15:05 | Une construction aussi prêt d'habitations (700m !!!) est une aberration quelque soit le bâtiment.<br>Les habitants de Crisenoy ont acheté pour la tranquillité, sachant qu'ils seraient a contrario loin de tout : c'est leur choix profond.<br><br>Donc, venir imposer aujourd'hui, sans tenir compte de l'avis des habitants, un projet de Prison , aussi grande en sus, est juste inacceptable, et vous qui me lirez, seriez du même avis si vous étiez un de ces habitants. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions de cette contribution et tenons en préambule à vous assurer de la bonne prise en compte des avis exprimés par les citoyens et habitants de Crisenoy dans le cadre de cette concertation publique.<br><br>Bien que cela puisse paraître tout à fait éloigné des enjeux de la commune de Crisenoy et de ses habitants, la situation carcérale en Ile-de-France impose que soit construites à un horizon proche, près de 3000 places de détention. Il s'agit avant tout de désengorger les prisons arrivant largement à saturation, d'améliorer les conditions de travail du personnel.<br><br>L'implantation d'un établissement pénitentiaire, quel que soit le lieu retenu, n'est jamais chose simple car il s'agit de trouver le site permettant la synthèses des nombreux critères et prérequis pour son installation: la nature du terrain doit être adaptée, la superficie suffisante, le site doit être accessible et situé à une distance acceptable des principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.<br>Le site de Crisenoy a été identifié, après avoir passé plusieurs alternatives à cette analyse multicritères, comme celui permettant la meilleure synthèse.<br><br>Cela étant dit, l'APIJ porte systématiquement une réelle attention à l'insertion d'un établissement pénitentiaire dans son environnement, avec pour objectif de réduire au maximum l'impact pour les riverains, à fortiori lorsque ces établissements cohabitent avec un environnement très urbanisé ou s'implantent à proximité d'espaces résidentiels. Cela peut se traduire par la mise en place des dispositifs d'insertion paysagère de l'établissement dans son environnement, mais aussi par la conception du projet, son orientation, ses accès, etc.<br>En tout état de cause, les diverses nuisances potentielles feront l'objet d'études approfondies, qui seront le socle de base de l'enquête publique qui se tiendra dans quelques mois.<br><br>D'ici là, l'APIJ voit la concertation comme une réelle opportunité de dialogue avec les riverains pour aboutir, si le projet était amené à se poursuivre, à un bâtiment qui trouverait sa place dans son environnement. A cet effet, nous vous invitons à participer à la prochaine permanence organisée par l'APIJ (le 23 février) afin d'échanger avec nous sur ces différents points.<br><br>Cordialement |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | ----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 38 | 26/01/2022 22:05 | Bonjour,<br><br>Dans le projet d'implantation d'un centre pénitentiaire à Crisenoy, je souhaiterai apporter quelques remarques sur cette future construction. En effet si le site centre requière 30 ha, pourquoi ne pas y associer une vraie démarche environnementale, sur les terres qui se situent entre la ligne TGV, le hameau des bordes , le RD 57 et la RN 36,; vous pourriez boiser une parcelle de 15 ha de feuillus et arbres à coques qui permettrait une absorption importante de CO2 (très importante sur des arbres jeunes) en sauvegardant la biodiversité et implanter une centrale photovoltaïque sur les terres restantes. cette centrale fournirait, non seulement, l'électricité nécessaire au centre pénitentiaire, mais aussi la consommation de la commune de Crisenoy et d'autres encore; Pour exemple la centrale de Foussy Payré en Vendée fournie la consommation de toute la commune de 1000 habitants sur 3 ha...imaginons la production sur 10 à 15 ha<br><br>Voilà mes remarques, vous pourriez faire de ce centre pénitentiaire, une formidable opportunité pour notre réduction de CO2 et d'impact environnemental<br><br>Je joins un projet pour illustrer mes propos; ce plan n'est qu'une esquisse réalisée avec les moyens que je possède.<br><br>Bien cordialement | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution détaillée dont nous prenons note.<br><br>Il importe de préciser que si le périmètre d'étude porte sur 30 ha, l'emprise finale de l'établissement pénitentiaire serait a priori de 20 ha.<br><br>L'APIJ mènera une étude de potentiel bioclimatique afin d'évaluer les sources potentielles d'énergies renouvelables présentes sur site (énergie solaire, géothermie…). A l'éclairage de ces résultats, l'APIJ imposera ensuite au concepteur d'intégrer une part d'énergies renouvelables dans le projet.<br><br>Dans votre contribution, vous proposez des panneaux photovoltaïques et des espaces plantés qui peuvent participer fortement à la bonne intégration paysagère du projet. Il s'agit effectivement de pistes de réflexion que nous aborderons dans les études à venir.<br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 37 | 26/01/2022 13:35 | Cela fait des années que nous nous battons, nous, crisenoyens, poour ne pas avoir de ZAC sur cet emplacement et maintenant, on nous impose une prison. On se sent laisé d'abord par la communauté de communes puis par l'état. Qu'avons nous fait, nous, petit village de moins de 1000 habitants, pour qu'on veuille a tout prix nous imposer un flux de personnes et de vehicules que nous avons choisis de fuire ? Il y a tellement de terrains disponibles en seine et marne, que nous ne comprenons pas cet inssistance pour construire des batiments (de quelque nature que ce soit) a mois de 300 m de nos habitations !!!<br><br>Nous ne voulons NI DE LA ZAC, NI DE LA PRISON ! | Bonjour,<br><br>La période de concertation préalable permet d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 36 | 26/01/2022 13:34 | Cela fait des années que nous nous battons, nous, crisenoyens, poour ne pas avoir de ZAC sur cet emplacement et maintenant, on nous impose une prison. On se sent laisé d'abord par la communauté de communes puis par l'état. Qu'avons nous fait, nous, petit village de moins de 1000 habitants, pour qu'on veuille a tout prix nous imposer un flux de personnes et de vehicules que nous avons choisis de fuire ? Il y a tellement de terrains disponibles en seine et marne, que nous ne comprenons pas cet inssistance pour construire des batiments (de quelque nature que ce soit) a mois de 300 m de nos habitations !!!<br><br>Nous ne voulons NI DE LA ZAC, NI DE LA PRISON ! | Bonjour,<br><br>La période de concertation préalable permet d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris son opposition.<br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br><br>L'APIJ mènera, parmi l'ensemble des études lui permettant d'évaluer l'impact du besoin sur son environnement, une étude de trafic permettant une pleine appropriation de l'impact du projet sur les infrastructures existantes et mieux appréhender les besoins associés. Cette étude lui donnera ainsi les moyens d'échanger avec les services publics locaux compétents, tant en matière de transports en communs que d'infrastructures et de voirie.<br><br>Ceci étant dit, un projet distinct mais concomitant à celui de l'implantation de l'établissement pénitentiaire est d'ores et déjà existant. Mené par le Département, il consiste en la déviation et le recalibrage de la route D 57, afin de limiter le trafic traversant le hameau des Bordes, et l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la route N 36 et la route D 57, qui devrait notamment permettre de fluidifier le carrefour route N 36 / route D 57.<br><br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 35 | 24/01/2022 22:22 | Nous avons décidé d'acheter à Crisenoy il y a 1 an et demi, de partir du 91 et s'excentrer dans le 77 pour sa tranquillité, sa verdure et son bon vivre.<br><br>Nous avons acheté notre maison en bout de champ lorsque j'étais enceinte et me réjouissais de voir ma fille grandir et s'épanouir à Crisenoy.<br><br>Je comprends le besoin de développer l'espace carcéral, mais je ne conçois pas vouloir construire une prison de 1000 détenus près d'un village d'à peine 600 habitants, d'autant plus que nous avons la prison de Réau à quelques kilomètres.<br><br>Quand nous avons décidé d'acheter, était en pourparlers, comme depuis de nombreuses années, la construction d'une ZAC.<br>Nous étions prêts à nous battre pour défendre ces terres agricoles et éviter l'urbanisation de notre village, mais avec ce projet de prison, j'ai clairement l'impression qu'on nous punit d'avoir tenu tête depuis de nombreuses année pour défendre notre choix de vie.<br><br>Aujourd'hui, venir vivre dans un village de 600 habitants est un choix de vie, j'ai fait le choix de venir vivre loin de tout et j'ai acheté ma tranquillité !<br><br>Nous imposer cette prison est la juste réalité de notre système, quelles que soient les décisions de l'état nous ne pourrons rien y faire..<br><br>De plus, Crisenoy est déjà un village avec quelque désagrément, l'A5 que nous pouvons entendre de nos jardins, le ligne de TGV que nous entendons également de nos jardins. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour les éléments détaillés dont vous avez pris le temps de nous faire part, et vous confirmons que nous lisons bien votre observation, de même que l'ensemble des autres contributions déposées sur les registres.<br><br>Nous avons bien conscience des difficultés que vous exprimez dans votre contribution et tenons donc à préciser que les premiers éléments de réponse que nous pouvons vous apporter ci-dessous seront complétés dans le bilan de la concertation qui sera publié par l'APIJ, à l'issue de la concertation, intégrant l'ensemble des observations exprimées, et donc, bien entendu, la vôtre également.<br>Par ailleurs, à l'issue de la publication du bilan de la concertation dressé par le Garant de la CNDP, l'APIJ se prononcera sur les suites à donner au projet.<br>Si celui-ci devait se poursuivre, ce bilan et la réponse de l'APIJ figureront au dossier d'enquête publique qui constituera un deuxième temps de participation du public.<br>Ainsi la participation du public et donc votre avis est pleinement intégrée au processus de décision.<br>Bien que cela puisse paraître parfois éloigné des enjeux de l'échelle communale, nous nous devons de rappeler que ce projet répond d'abord à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France. Il permettra de répondre aux besoins des usagers, en améliorant les conditions de détention des personnes détenues d'une part mais également les conditions de travail du personnel de ces établissements et les conditions d'accueil des familles, ce qui est rendu difficile dans des établissements anciens.<br><br>Avant de choisir Crisenoy, plusieurs sites ont été soumis à une étude multi-critères détaillée sur plusieurs communes : Melun, Rubelles, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau et Crisenoy.<br>Plusieurs critères sont étudiés pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : constructibilité potentielle au regard du code de l'urbanisme, nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.<br>Tous les sites ont fait l'objet d'études et de discussions avec les services de l'État. Les élus locaux ont également été rencontrés. Il ressort des études menées par l'APIJ que celui de Crisenoy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire.<br>Ce site a également été identifié par le SDRIF comme appartenant à un "secteur d'urbanisation préférentielle" où l'urbanisation, si elle n'est pas obligatoire, reste malgré tout possible. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Sans oublier l'aérodrome de Villaroche, non loin de Crisenoy, qui permet aux petits avions de décoller et de passer au-dessus de nos maisons.<br>Ce soir encore je viens d'en entendre un survoler Crisenoy à une heure bien trop tardive.<br><br>J'ai fait le choix d'acheter cette maison avec ces désagréments mais encore une fois cela a été mon choix.<br><br>J'ai acheté cette maison, car nous avions une école à 500m, école qui devra certainement fermer si une prison se construit à Crisenoy.<br><br>J'ai acheté cette maison pour y voir les étoiles la nuit, que je ne pourrais plus voir avec la pollution lumineuse de la prison.<br><br>J'ai acheté cette maison pour le calme, l'absence de transport en commun, la convivialité et la sérénité, qui ne pourront plus être les mêmes si une prison se construit à 900m de chez moi..<br><br>900m qui changeront ma qualité de vie à tout jamais !<br><br>Je me doute que cette concertation citoyenne, comme de nombreuses , sera à peine lu et regardé, mais je pourrais expliquer à ma fille qu'au moins, j'ai essayé de faire quelque chose.. | Finalement, l'APIJ porte systématiquement une réelle attention à l'insertion d'un établissement pénitentiaire dans son environnement, avec pour objectif de réduire au maximum l'impact pour les riverains. Cela peut se traduire par la mise en place des dispositifs d'insertion paysagère de l'établissement dans son environnement, mais aussi par la conception du projet, son orientation, ses accès, etc. L'ensemble des études envisagées par l'APIJ dans ces prochains mois aura spécifiquement pour objectif d'évaluer finement ces impacts pour les réduire au maximum. Vous pourrez également prendre connaissance de ces études et des réponses apportées par l'APIJ au moment de l'enquête publique qui présentera ces éléments, si le projet se poursuit.<br><br>D'ici là, vous pouvez également participer à la prochaine permanence organisée par l'APIJ (le 23 février) afin d'échanger avec nous sur ces différents points.<br><br>Vous remerciant pour votre participation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 34 | 24/01/2022 17:53 | Une prison de 1000 détenus dans un village de moins de 700 habitants !!! C'est une volonté irresponsable d'élus qui se qualifient d'Hommes d'honneur ??? Oh non.<br>Que faites vous des habitants qui ont choisi et acheté leur propriété à la campagne pour qu'eux-mêmes et leurs enfants vivent loin des turbulences et des violences ?? Vous vous en lavez les mains sans aucun état d'âme puisque cet état ne vous touche pas .<br>Les terres agricoles sont à la même enseigne que les forêts primaires, vous les rayez purement et simplement de la carte . Le grand banditisme croisera les petites têtes blondes journellement : qu'arrivera -t-il?? Mais bien sûr, vous n'êtes toujours pas concernés.<br>Ne rabâchez pas vos «  éternels « on gère « …<br>Transmis à la conscience de ceux qui en ont encore… | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions de cette contribution et tenons tout d'abord à vous assurer de la bonne prise en compte des difficultés que vous y exprimez.<br><br>Nous nous devons d'indiquer en préambule et sans que cela n'ait vocation à entrer en concurrence avec les préoccupations dont vous avez bien voulu nous faire part, que ce projet s'inscrit dans une démarche nationale engagée par le ministère de la Justice, visant à lutter contre la surpopulation carcérale par la création de 15 000 places de détention sur tout le territoire. Ce constat est particulièrement fort en Ile-de-France sur lequel l'implantation de nouveaux établissements pénitentiaires s'avère tout à fait cruciale.<br>Ceci étant dit, le projet ne saurait se poursuivre sans une réelle prise en compte de l'environnement dans lequel il est envisagé. Ainsi, la conception du projet s'attachera à réduire au maximum son impact pour les riverains, notamment par la mise en place des dispositifs d'insertion paysagère de l'établissement dans son environnement, tenant compte des composantes alentours.<br>Au niveau de la zone d'accueil de l'établissement, l'APIJ préconise une architecture sobre et soignée, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Nous vous invitons à vous reporter aux exemples présentés dans le dossier de concertation disponible sur ce site.<br><br>S'agissant de vos appréhensions quant à la sécurité aux abords d'un établissement pénitentiaire, il convient de préciser que :<br>- le niveau de sécurisation de l'établissement sera en adéquation avec le profil de personnes incarcérées, étant entendu qu'une prison est une institution dont l'activité génère par essence une surveillance et une présence accrue des forces de sécurité intérieure ;<br>- en complément, la législation a récemment évolué, et permet aux personnels de surveillance de l'établissement, affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP), de procéder, sur l'ensemble du domaine de l'établissement pénitentiaire et, selon la configuration locale, à ses abords immédiats, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement.<br>- les personnes majoritairement amenées à circuler aux abords d'un centre pénitentiaire sont les avocats, les familles de personnes détenues et le personnel pénitentiaire ; les retours d'expériences montrent que les secteurs d'implantation des établissements pénitentiaires ne connaissent pas |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | d'enjeux d'insécurité supérieurs à la moyenne.<br>Nous vous invitons à participer à la prochaine permanence organisée par l'APIJ (le 23 février) afin d'échanger avec nous sur ces différents points. .<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 33 | 24/01/2022 16:34 | Bonjour,<br>Ce projet me semble pertinent vu l'engorgement actuel des prisons et les conditions déplorables dans lesquelles les détenus vivent et les conditions dangereuses dans lesquelles le personnel évolue, tout ça par manque de place et de personnel.<br>Pour autant si je n'ai aucune objection sur le fait que cela soit à quelques kilomètres de mon domicile, l'emplacement choisi me semble bien stupide au regard de la circulation routière du secteur et du fait que des routes plus grosses auraient pu être sélectionnées. En effet nous avons autour du lieu choisi des nationales et départementales de taille correcte, et le projet a été mis sur une toute petite route en mauvais état. Si on veut faire un projet immobilier d'édifice public avec un besoin de circulation du personnel et des visites extérieures non négligeables, il faudrait d'abord considérer les accès aux autoroutes et nationales qui sont proches. De fait pleins d'autres espaces auraient permis un accès beaucoup plus pratique et moins couteux, car je présume que dans le cas présent des travaux de voirie vont être obligatoires alors qu'à d'autres endroits on aurait pu les éviter. Par exemple contre les intersection des routes N36, ou D471, on aurait pu éviter tout travaux de voirie supplémentaires, si ce n'est un feu pour la sécurité, ce qui doit être moins couteux que l'élargissement d'une route..<br>merci pour votre compréhension et votre attention, cordialement | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour votre contribution et sommes tout à fait attentif à son contenu.<br><br>Effectivement comme vous le soulignez, ce projet répond d'abord à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France. Il permettra de répondre aux besoins des usagers, en améliorant les conditions de détention des personnes détenues d'une part mais également les conditions de travail du personnel de ces établissements et les conditions d'accueil des familles, ce qui est rendu difficile dans des établissements anciens.<br><br>L'APIJ mènera, parmi l'ensemble des études lui permettant d'évaluer l'impact du besoin sur son environnement, une étude de trafic permettant une pleine appropriation de l'impact du projet sur les infrastructures existantes et mieux appréhender les besoins associés. Cette étude lui donnera ainsi les moyens d'échanger avec les services publics locaux compétents, tant en matière de transports en communs que d'infrastructures et de voirie.<br><br>Ceci étant dit, un projet distinct mais concomitant à celui de l'implantation de l'établissement pénitentiaire est d'ores et déjà existant. Mené par le Département, il consiste en la déviation et le recalibrage de la route D 57, afin de limiter le trafic traversant le hameau des Bordes, et l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la route N 36 et la route D 57, qui devrait notamment permettre de fluidifier le carrefour route N 36 / route D 57.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

67, avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN-BICETRE
Tél : 01 88 28 88 00
www.apij-justice.fr

| | | | |
|---|---|---|---|
| 32 | 24/01/2022 12:04 | Nous faisons cette remarque en tant qu'association agréée de protection de l'environnement pour la Région Ile-de-France.<br><br>Il nous apparait étrange de lancer ce débat public alors qu'on ne dispose d'aucune information sur l'intérêt naturaliste des lieux et sans que le corridor écologique lié au ru d'Andy ne soit mentionné.<br><br>Le ru d'Andy se poursuit avec le ru Bobé, alimente les jeux d'eau du château de Vaux-le-Vicomte avant de rejoindre le ru d'Ancoeur.<br><br>C'est donc un élément important de la continuité bleue lié aux zones humides.<br><br>Vous pouvez nous contacter en écrivant à : association-renard@orange.fr ou en téléphonant au 06 45 61 42 27.<br><br>Cordialement.<br><br>Le Président Philippe ROY | Bonjour,<br><br>La concertation préalable, menée par l'APIJ, s'inscrit dans le respect de l'article L121-16 du code de l'environnement. Il ne s'agit donc pas d'un débat public, tel qu'entendu dans le code de l'environnement, et qui concerne majoritairement les gros projets d'infrastructures, détaillés au sein de l'article R. 121-1 du code de l'environnement : routes et lignes ferroviaires, voies navigables, infrastructures portuaires, lignes électriques, installations nucléaires, équipements industriels, etc., mais bien d'une concertation préalable avec Garant sous l'égide du Maître d'Ouvrage qu'est l'APIJ.<br>L'étude de faisabilité menée dans un premier temps permet de dresser un premier diagnostic des enjeux environnementaux locaux et de retenir un site d'étude préférentiel, c'est-à-dire réunissant les conditions les plus favorables pour le projet et le moins d'impacts pour l'environnement de proximité.<br>Il est donc classique qu'à ce stade, toutes les données ne soient pas connues car c'est seulement à l'issue du bilan de la concertation, rédigé par le Garant de la CNDP, que le Maître d'Ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet ou non.<br><br>Si tel est le cas, l'étude d'impact, menée dans un second temps dans le cadre de la demande administrative de déclaration d'utilité publique du projet, rendra public l'ensemble des études réalisées et finalisées. Le public, tout comme l'autorité administrative compétente, disposeront à ce moment de l'ensemble des résultats des études afin de formuler leur avis en toute connaissance de cause.<br><br>À ce stade, les principaux enjeux écologiques potentiels identifiés sont situés dans le secteur du ru d'Andy, où la DRIEE a prédéterminé une enveloppe de zone humide de classe 3. A noter que, bien que le reste du site ne soit pas artificialisé, il est fortement marqué par l'activité agricole, moins favorable aux enjeux écologiques que les terrains naturels.<br>Le Schéma régional de cohérence écologique sera évidemment consulté et pris en compte, une étude faune-flore 4 saisons et une étude zones humides seront menées au cours de l'année 2022.<br>Les études seront rendues publiques et les résultats exhaustifs seront précisés au sein de l'étude d'impact dans laquelle seront également détaillées les mesures de la séquence « ERC » afin d'éviter, réduire et compenser les éventuelles incidences du projet sur l'environnement.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques, commentaires et de votre proposition dans le cadre de cette concertation. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 31 | 24/01/2022 11:33 | En tant qu'élue et maire de Sivry-Courtry, je m'oppose formellement à ce projet, car l'emplacement sur nos territoires ruraux dénature totalement nos petits villages de campagne.<br>Il existe de nombreuses zones industrielles, urbaines où des champs sont en jachères et peuvent être beaucoup plus appropriés. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions de cette contribution et de son contenu dont nous tenons compte.<br><br>Avant de retenir celui de Crisenoy, plusieurs sites ont été soumis à une étude multicritères détaillée sur plusieurs communes : Melun, Rubelles, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau et Crisenoy.<br><br>Ces études de sites pour l'implantation d'un centre pénitentiaire se fondent sur plusieurs critères : constructibilité potentielle au regard du droit de l'urbanisme, nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc. Sachez par ailleurs que l'absence de pollution sur les sites constitue l'un des critères de choix des sites.<br>Ainsi, si les friches industrielles se prêtent tout à fait à des activités industrielles ou des équipements et aménagements à vocation d'usage ponctuel, elles se prêtent en revanche moins à de l'hébergement permanent (présence des détenus 24H/24 et 7j/7) et au prix très souvent de lourds et couteux travaux de dépollution des sols.<br><br>Ces études ont constitué le socle d'échanges approfondis avec les services de l'État et de rencontres avec les élus locaux, à la suite desquels il est apparu que celui de Crisenoy constitue la meilleure synthèse des prérequis pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire. Ce site a également été identifié par le SDRIF comme appartenant à un "secteur d'urbanisation préférentielle" où l'urbanisation, si elle n'est pas obligatoire, reste malgré tout possible.<br><br>Bien que cela puisse paraitre contre-intuitif, ce projet ne contrevient pas à la Loi climat et résilience ou aux objectifs conférés au principe de « zéro artificialisation nette », qui prévoient, à fortiori s'agissant de projet d'intérêt général, des modalités de compensation. Ainsi, s'il est reconnu d'utilité publique, nous mettrons en œuvre l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et de compensation de nos impacts, notamment fonciers, dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet. Les mesures de limitation de l'impact du projet sur le ru d'Andy font partie de ces mesures.<br><br>Si le projet se poursuit, vous pourrez prendre connaissance de ces études et des réponses apportées par l'APIJ au moment de l'enquête publique qui présentera ces éléments.<br><br>Enfin, nous tenons une prochaine permanence le 23 février prochain, au cours de laquelle nous nous |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | tenons à disposition pour tout échange sur ces différents points.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 30 | 23/01/2022 18:46 | Non à cette implantation pour plusieurs raisons :<br>- soutien aux habitants de la commune de Crisenoy directement impactés<br>- proximité des habitations<br>- il y a déjà une prison à quelques kilomètres à savoir à Reau<br>- préservation des terres agricoles<br>- respect de nos campagnes<br><br>Il est bien aisé de prendre des décisions lorsqu'elles n'impactent pas directement notre qualité de vie non ? | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note.<br><br>Ce projet répond d'abord à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France. Il permettra de répondre aux besoins des usagers, en améliorant les conditions de détention des personnes détenues d'une part mais également les conditions de travail du personnel de ces établissements et les conditions d'accueil des familles, ce qui est rendu difficile dans des établissements anciens.<br><br>Face à cet enjeu, et alors que la situation carcérale francilienne justifie particulièrement la création d'un centre pénitentiaire, le choix du site d'étude a été le fruit d'une étude multi-critères (constructibilité potentielle au regard du droit de l'urbanisme, nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.) entre plusieurs sites situés sur les communes de Melun, Rubelles, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau et Crisenoy, au terme de laquelle, le site de Crisenoy s'est avéré constituer le meilleur compromis.<br><br>La conservation des terres agricoles constitue un enjeu majeur. Toutefois, alors que la somme des critères requis pour la construction de ce bâtiment complexe, spécifique par son objet, et portant un enjeu d'intérêt général, nous contraint souvent à choisir un site agricole, l'APIJ va s'attacher au cours des prochains mois à évaluer très finement l'ensemble des impacts du projet sur son environnement afin de soumettre à l'enquête publique la liste des dispositifs permettant de les éviter, les réduire ou les compenser. Ce dossier réunissant également l'ensemble de ces études sera mis à disposition du public et permettra au Préfet de définir ou non si ce projet est d'utilité publique et s'il peut se poursuivre.<br><br>Enfin, nous mesurons les attentes et les craintes des habitants de Crisenoy vis-à-vis de ce projet et de ses impacts visuels. Sachez que la qualité de l'intégration paysagère est un principe essentiel des nouveaux établissements pénitentiaires. Au niveau de la zone d'accueil de l'établissement, l'APIJ préconise un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts.<br>Nous vous invitons à vous reporter aux exemples présentés dans le dossier de concertation disponible sur le site de la concertation. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Nous vous invitons à participer à la prochaine permanence organisée par l'APIJ (le 23 février) afin d'échanger avec nous sur ces différents points.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 29 | 23/01/2022 18:14 | Pourquoi "envisager" un tel établissement au détriment de terres agricoles ????<br>Zone déjà inondable!!! rajouter ces MASSES de BETON ne ferait qu'aggraver la situation!!!!.....<br>pas de transport collectif dans cette zone!!! .... pas de commerce!!!!... et....<br>Il existe pourtant moults "friches industrielles" autour de Melun!!!! : Vaux le Pénil, Dammarie les Lys, Lieusaint ,Ponthierry..... avec des gares ferroviaires!!!!! .....<br>pourquoi ne pas convertir , réaménager ces "existants !!!!!! au lieu de détériorer la campagne encore et encore..... | Bonjour,<br><br>Pour ce qui concerne le choix du site, avant de choisir Crisenoy, plusieurs sites ont été soumis à une étude multi-critères détaillée sur plusieurs communes : Melun, Rubelles, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau et Crisenoy.<br>Plusieurs critères sont étudiés pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : constructibilité potentielle au regard du droit de l'urbanisme, nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.<br>Tous les sites ont fait l'objet d'études et de discussions avec les services de l'État. Les élus locaux ont également été rencontrés. Il ressort des études menées par l'APIJ que celui de Crisenoy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire.<br>Ce site a également été identifié par le SDRIF comme appartenant à un "secteur d'urbanisation préférentielle" où l'urbanisation, si elle n'est pas obligatoire, reste malgré tout possible.<br><br>Concernant le site d'implantation et l'impact sur les terres agricoles, les critères qui encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire, tels qu'une surface importante (20 hectares), la compatibilité avec le voisinage, et une bonne desserte excluent bien souvent des terres déjà artificialisées.<br>Il convient de noter que les parcelles agricoles du site étudié sont identifiées comme urbanisables à travers deux documents : le Schéma directeur régional d'Ile-de-France (SDRIF) et la ZAC des Bordes.<br>Le projet doit conjuguer la réponse à plusieurs enjeux dont l'un d'eux est bien de limiter la consommation foncière, en lien avec l'objectif de la loi climat et résilience et de la notion de zéro artificialisation nette, qui est de ne plus artificialiser à terme, tout en laissant la possibilité de compenser l'artificialisation. Il ne s'agit donc pas de ne plus artificialiser du tout, mais de compenser l'artificialisation engendrée par un projet. Il s'agit alors de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. C'est bien ce qui sera appliqué dans le cadre du projet d'implantation de l'établissement pénitentiaire de Crisenoy, s'il est reconnu d'utilité publique.<br><br>Il a été identifié que le site d'étude se situe dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave dans le document des zones sensibles aux remontées de nappe éditée par le BRGM.<br>L'analyse du BRGM apporte des indications sur des tendances, mais ne peut être utilisée localement à des fins de réglementation. Pour ce faire, des études ponctuelles détaillées doivent être menées (étude hydrogéologique). C'est ce qui est prévu sur le site de Crisenoy. Les études viendront ensuite |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | alimenter l'étude d'impact qui sera portée à enquête publique en 2023 si le projet se poursuit. En outre, le projet sera soumis à la loi sur l'eau, s'agissant notamment de l'étude de son impact relatif à l'imperméabilisation des sols et nécessiterait donc l'obtention d'une autorisation environnementale à ce titre.<br><br>Sachez par ailleurs que la compatibilité du site, en matière de pollution, constitue également un des critères de choix des sites. Ainsi, si les friches industrielles se prêtent tout à fait à des activités industrielles ou des équipements et aménagements à vocation d'usage ponctuel, elles ne se prêtent en revanche pas à de l'hébergement permanent (présence des détenus 24H/24 et 7j/7) ou au prix très souvent de lourds et couteux travaux de dépollution des sols.<br><br>Sur la desserte du site pour les personnels pénitentiaires, le site n'est effectivement pas directement desservi par les transports en commun.<br>Dans le cadre du projet, l'APIJ organisera des échanges avec le gestionnaire du réseau afin d'étudier les modalités de renforcement de la desserte du site en transports en commun.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 28 | 23/01/2022 14:37 | NON A LA PRISON DANS NOS VILLAGES! | Bonjour,<br><br>La période de concertation préalable permet d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris son opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 27 | 22/01/2022 21:38 | La localisation de Crisenoy est absolument inappropriée!<br>Les personnels du CD de Melun sans véhicule vont se retrouver en difficulté tout comme ceux qui ont construit leur vie autour de Melun…<br><br>Les familles n'ont aucun accès au futur centre pénitentiaire.<br>Pas de transports, mal desservi…<br>Par ailleurs comment vont ils se restaurer et patienter quand ils prennent des parloirs sur la journée alors que crisenoy est à 10 km du premier commerce alimentaire sans transport pour y aller?…<br><br>Bref la localisation est absolument inadaptée.<br><br>Sans compter la de naturalisation du site.<br>Crisenoy est un village rural, calme, tranquille.<br><br>Un établissement aussi grand va dénaturer cette jolie campagne.<br>Le bruit pour les habitations va être insupportable.<br><br>Non vraiment c'est absurde de faire ca la!!!! | Bonjour,<br><br>Nous prenons bonne note de votre observation et de vos réticences quant au choix du site.<br><br>Sachez que plusieurs critères sont étudiés pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : constructibilité potentielle au regard du droit de l'urbanisme, nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.<br>Dans le cadre de ce projet en Seine-et-Marne, l'APIJ a étudié des sites sur les communes de Melun, Rubelles, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau et Crisenoy, ayant tous fait l'objet d'échanges approfondis avec les services de l'État, et de rencontres avec les élus locaux. Au terme de cette étape préalable, il apparait que celui de Crisenoy offre la meilleure synthèse de ces critères.<br><br>Il est tout à fait juste de dire que la desserte du site en transports en commun n'est à ce jour pas assurée. Ainsi, dans le cadre du projet et en parallèle d'une étude de trafic permettant de mesurer les impacts sur les infrastructures routières de la mise en fonctionnement de l'établissement, l'APIJ organisera des échanges avec le gestionnaire du réseau afin d'étudier les modalités de renforcement de la desserte en transport collectif.<br><br>De plus, la création d'un nouvel établissement permet d'améliorer la qualité d'accueil des familles et des autres personnes extérieures. Les familles pourront patienter dans les locaux d'accueil des familles prévus dans les établissements pénitentiaires.<br>Toutefois, veuillez noter qu'aucun arbitrage n'a été pris à ce stade concernant l'avenir du centre de détention de Melun et donc quant à son transfert à Crisenoy.<br><br>Par ailleurs, nous avons bien conscience des attentes et des craintes des habitants de Crisenoy quant aux impacts du projet. Sachez que la qualité de l'intégration paysagère est un principe essentiel de la construction des établissements pénitentiaires.<br>Au niveau de la zone d'accueil de l'établissement, l'APIJ préconise une architecture sobre et soignée, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts, et permet une insertion plus grande de l'établissement dans son environnement.<br>Nous vous invitons à vous reporter aux exemples présentés dans le dossier de concertation disponible sur le site de la concertation. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | S'agissant des nuisances sonores susceptibles d'être subies par les riverains, la conception des nouveaux établissements pénitentiaires permet une mise à distance importante entre les premiers bâtiments en détention et l'extérieur de l'établissement notamment par l'intériorisation du glacis de sécurité, et ainsi de limiter les nuisances générées.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 26 | 22/01/2022 20:57 | Bonjour,<br><br>Désolé de bousculer vos projets mais en tant qu'habitante de Saint Germain Laxis je ne suis pas d'accord à ce que l'on construise ce genre d'établissement dans un endroit aussi calme, je pense que cela pourrait perturber l'environnement et engendrer encore plus de pollution.<br><br>Nous aimerions garder notre petit coin de tranquillité sachant que l'on a déjà eu des cambriolages et des grillages découpés ainsi que des habitants venant en caravane qui faisaient leur besoins dans les champs en laissant le papier..<br><br>Je pense que vous n'aurez aucun problème à trouver un autre endroit pour construire qui sera moins perturbé et qui saura mieux s'adapter en cas de perturbation ou d'éventuelles évasions.<br><br>Merci pour votre compréhension | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions de cette observation et de son contenu. Nous sommes tout à fait conscients des attentes et des craintes des habitants de Crisenoy et mettrons tout en œuvre pour tâcher de limiter le maximum d'impacts du projet sur le quotidien de la commune, s'il allait jusqu'à son terme.<br><br>La qualité de la conception, et l'insertion du bâtiment pénitentiaire dans son environnement immédiat constitue l'un des critères importants sur lesquels l'APIJ évalue les projets architecturaux qui lui sont soumis. Cela témoigne d'un souci fort pour réduire au maximum l'impact pour les riverains, à fortiori lorsque ces établissements cohabitent avec un environnement très urbanisé ou s'implantent à proximité d'espaces résidentiels. Cela peut se traduire par la mise en place des dispositifs d'insertion paysagère de l'établissement dans son environnement, mais aussi par la conception du projet, son orientation, ses accès, etc. Nous vous invitons à cet effet à consulter le dossier de concertation disponible sur le site de la concertation, qui présente quelques exemples de bâtiments récents.<br><br>Sur les aspects de sécurité, il faut noter qu'une prison est une institution dont l'activité génère par essence une surveillance et une présence accrue des forces de sécurité intérieure. Par ailleurs, la législation a récemment évolué, et permet aux personnels de surveillance de l'établissement, affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP), de procéder, sur l'ensemble du domaine de l'établissement pénitentiaire et, selon la configuration locale, à ses abords immédiats, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 25 | 21/01/2022 19:33 | Bonjour,<br><br>Je suis absolument contre ce projet qui va fortement dégradé la vie quotidienne des habitants de Crisenoy et principalement ceux vivant au hameau de Bordes.<br>Pour citer quelques nuisances :<br>- augmentation du trafic routier<br>- pollution lumineuse<br>- nuisances liées au trafic de drogues ou d'objets divers passés en douce en prison, dégradation et saleté des dealers et passeurs<br>- dégradation du paysage<br>- décote du prix des habitations<br>- destruction de terres agricoles<br>- départ des habitants "ruraux" remplacés par des banlieusards, perte de l'identité de village<br>etc.<br><br>Les habitants du hameau des Bordes et de Crisenoy ont déjà accepté la dégradation de leur environnement ces dernières années : zone d'enfouissement des déchets, construction de l'autoroute A5 et de la ligne de TGV. Et là ceux sont toujours les mêmes qui auront les désagréments alors que d'autres endroits n'ont à ce jour aucun désagrément de ce type à subir.<br>D'autant plus que le village n'a AUCUNE commodité mais subit une grande partie des désagréments.<br><br>Cette décision est avant tout politique car le village refuse depuis des années la construction d'une ZAC sur ces terres et est en combat perpétuelle contre les autres communes de sa communauté de communes. Ces dernières qui au passage toucheront plus d'argent que Crisenoy en cas de construction d'une ZAC sans avoir à subir les 500 camions journaliers !<br><br>L'amélioration des conditions de détention des prisonniers à Melun est compréhensible. Mais pourquoi passer la prison de 300 à 1000 prisonniers ? Tout en sachant que la prison ne sert quasiment à rien, encore moins si elle n'est pas à taille humaine. | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions pour cette observation que nous prenons bien en compte dans le cadre de cette concertation publique. Nous tâcherons, face aux difficultés que vous y exprimez, d'apporter ci-après les éléments de réponse les plus précis possibles. Nous vous rappelons par ailleurs que des permanences sont organisées par l'APIJ (les 16 et 23 février) et que nous nous y tiendrons à disposition pour échanger avec vous sur ces différents points.<br><br>Plusieurs critères sont étudiés pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : constructibilité potentielle au regard du droit de l'urbanisme, nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.<br>Plusieurs sites ont fait l'objet d'études et de discussions avec les services de l'État. Les élus locaux ont également été rencontrés. Il ressort des études menées par l'APIJ que celui de Crisenoy est celui offrant la meilleure synthèse de ces critères. Ce site a également été identifié par le SDRIF comme appartenant à un "secteur d'urbanisation préférentielle" où l'urbanisation, si elle n'est pas obligatoire, reste malgré tout possible.<br><br>Bien que cela puisse paraitre contre-intuitif, ce projet ne contrevient pas à la Loi climat et résilience ou aux objectifs conférés au principe de « zéro artificialisation nette », qui prévoient, à fortiori s'agissant de projet d'intérêt général, des modalités de compensation. Ainsi, s'il est reconnu d'utilité publique, nous mettrons en œuvre l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et de compensation de nos impacts, notamment fonciers, dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet. Les mesures de limitation de l'impact du projet sur le ru d'Andy font partie de ces mesures. Si le projet se poursuit, vous pourrez prendre connaissance de ces études et des réponses apportées par l'APIJ au moment de l'enquête publique qui présentera ces éléments.<br><br>Sachez que l'APIJ porte systématiquement une réelle attention à l'insertion d'un établissement pénitentiaire dans son environnement, avec pour objectif de réduire au maximum l'impact pour les riverains, à fortiori lorsque ces établissements cohabitent avec un environnement très urbanisé ou s'implantent à proximité d'espaces résidentiels. Cela peut se traduire par la mise en place des dispositifs d'insertion paysagère de l'établissement dans son environnement, mais aussi par la conception du projet, son orientation, ses accès, etc.<br>En tout état de cause, les diverses nuisances potentielles que vous listez feront l'objet d'études |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | approfondies, qui seront le socle de base de l'enquête publique qui se tiendrait dans quelques mois. L'APIJ y présentera une étude d'impact, réunissant l'ensemble de ces études ainsi que les mesures que l'APIJ entend mettre en œuvre pour les éviter, les réduire ou les compenser, et sera accessible à tous. Sachez d'ores et déjà que :<br>- s'agissant du trafic : Il convient de noter l'existence d'un projet distinct mais concomitant à celui de l'implantation de l'établissement pénitentiaire. Ce projet est mené par le Département et consiste en la déviation et le recalibrage de la route D 57, afin de limiter le trafic traversant le hameau des Bordes, et l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la route N 36 et la route D 57, qui devrait notamment permettre de fluidifier le carrefour route N 36 / route D 57.<br>- s'agissant des impacts lumineux du projet : il faut noter que les éclairages sont principalement dirigés sur l'intérieur de l'établissement.<br>Cependant, s'il est nécessaire d'éclairer le mur d'enceinte en permanence, pour des raisons de sécurité, cela ne représente que légèrement plus de lumière qu'un lampadaire de rue. Les nouvelles technologies développées en la matière permettent néanmoins d'atténuer les nuisances lumineuses pour l'extérieur, l'éclairage n'étant pas réglé à son maximum lorsqu'il n'y pas d'alerte.<br>L'atténuation de la diffusion lumineuse se fait quant à elle via l'utilisation de systèmes d'éclairage très directifs de manière à diriger le flux lumineux uniquement vers le mur. Ce point sera également vérifié dans l'étude d'impact.<br>- S'agissant de la sécurité et du fonctionnement pénitentiaire: une prison est une institution dont l'activité génère par essence une surveillance et une présence accrue des forces de sécurité intérieure. Par ailleurs, la législation a récemment évolué, et permet aux personnels de surveillance de l'établissement, affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP), de procéder, sur l'ensemble du domaine de l'établissement pénitentiaire et, selon la configuration locale, à ses abords immédiats, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement. Par ailleurs, une distance entre les bâtiments et l'enceinte extérieure est maintenue et celle-ci est renforcée par l'intériorisation du glacis dans le cadre des nouvelles réalisations. Les personnes qui viennent majoritairement aux abords d'un centre pénitentiaire sont les avocats, les familles de personnes détenues et le personnel pénitentiaire.<br>Les retours d'expériences montrent que les quartiers d'implantation des établissements pénitentiaires ne connaissent pas d'enjeux d'insécurité supérieurs à la moyenne.<br>- Enfin concernant la capacité du futur établissement pénitentiaire, il est déterminé dans le cadre du programme national 15.000 places et afin de résorber la surpopulation carcérale dans les |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | établissements existants d'Île-de-France qui ne permet pas à la France de respect ses engagements internationaux au regard de la Convention européenne des droits de l'Homme.<br>Toutefois à ce stade, la décision de transfert des détenus du centre de . détention de Melun et la fermeture de celui-ci n'est pas arrêtée.<br>- Enfin, il est important de préciser que les nouveaux établissements pénitentiaires intègrent pleinement l'objectif de favoriser la réinsertion des personnes détenues afin de réduire au maximum le risque de récidive.<br>- S'agissant du calibrage de l'établissement, l'ouverture de l'établissement pénitentiaire de Crisenoy est indépendante de la fermeture ou du maintien du centre de détention de Melun. Crisenoy permettra d'accroître les capacités d'accueil pour répondre aux besoins des juridictions sur le territoire.<br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 24 | 21/01/2022 13:55 | Bonjour,<br><br>Étant habitante aux bordes à crisenoy,<br>Je suis contre le projet de prison sur notre commune, a peine 1 kilomètre des habitations.<br>On aura de la nuisance sonore, plus de circulation et plus de pollution.<br><br>J ai acheté pour être loin de la ville, pour avoir de la tranquillité et vous nous imposer votre prison.<br><br>Non à la prison à crisenoy!!! | Bonjour,<br><br>Conscients que l'implantation d'un édifice public de cette envergure viendra nécessairement modifier la physionomie de la commune, l'enjeu de l'APIJ pour ces prochains mois sera de mesurer très finement l'ensemble des impacts potentiels du projet en matière acoustique, environnementale, de trafic etc. et de proposer le dispositif le plus complet possible pour les éviter, les réduire ou les compenser.<br><br>Par ailleurs, la conception du futur bâtiment tiendra compte de son environnement immédiat.<br>L'ensemble du plan masse devra permettre de limiter les interactions entre personnes détenues ou entre personnes détenues et l'extérieur, limitant ainsi les risques de nuisances acoustiques.<br>Par ailleurs, le projet prévoit une mise à distance importante entre les premiers bâtiments en détention et l'extérieur de l'établissement notamment par l'intériorisation du glacis de sécurité, et ainsi de limiter les nuisances générées.<br>La conception de la prison devra également permettre l'intégration paysagère du bâti dans son ensemble. Le dossier de concertation, téléchargeable sur le site de la concertation (http://www.concertation-penitentiaire-seine-et-marne.fr/), donne à voir quelques exemples du traitement architectural d'établissements récemment livrés.<br>Les impacts du fonctionnement de l'établissement sur le trafic seront analysés dans le cadre d'une étude de circulation qui sera réalisée par l'APIJ en vue du dossier d'étude d'impact. Vous pourrez la consulter, comme l'ensemble de nos études et propositions au moment de l'enquête publique, si le projet se poursuit.<br>Il convient de noter l'existence d'un projet distinct mais concomitant à celui de l'implantation de l'établissement pénitentiaire. Ce projet est mené par le Département et consiste en la déviation et le recalibrage de la route D 57, afin de limiter le trafic traversant le hameau des Bordes, et l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la route N 36 et la route D 57, qui devrait notamment permettre de fluidifier le carrefour route N 36 / route D 57.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 23 | 21/01/2022 09:59 | Monsieur,<br><br>Je souhaite donner mon avis sur ce projet de prison à Crisenoy.<br><br>Habitante depuis 10 ans dans ce beau village, ma famille et moi avions décidé de nous y installer pour sa ruralité, son calme, sa sécurité malgré les contraintes que nous acceptons car ces contraintes ne valent pas les bienfaits que ce village nous apporte (peu ou pas de transport en commun, obligation pour tout besoin quotidien de prendre notre voiture pour aller faire nos courses, emmener nos enfants à leurs activités...). Mais quel bonheur de voir grandir nos enfants dans un cadre privilégié où ils peuvent apprendre de l'agriculture, de la convivialité des habitants et voisins, des animations rurales qu'apporte notre commune pour nos enfants, de la sécurité de voir jouer nos enfants dans un village calme, sans délinquance et sans circulation routière comme en ville?<br><br>Cependant depuis plusieurs mois, notre vie a été chamboulée car nous avons appris par la presse que les hauts placés des communautés de commune et/ou du gouvernement ont décidé, sans nous demander notre avis, d'implanter, JUSTE DERRIERE NOTRE MAISON, A 500 METRES DE NOTRE JARDIN, une prison avec 1000 détenus et qui plus est des délinquants sexuels!<br><br>Monsieur, mettez-vous à notre place juste un instant ! Aimeriez-vous qu'on vous fasse la même chose? Ne plus pouvoir profiter de votre jardin, d'exposer vos enfants à l'insécurité, de voir saccagée votre terre agricole qui vous nourrit, de ne plus être tranquille même à la campagne, et , la cerise sur le gâteau ! Constater que votre bien immobilier, bien qui sera un héritage pour vos enfants, perdra considérablement de la valeur voire ne sera plus vendable car entre nous, qui voudrait habiter devant une prison????<br><br>D'autre part, nous savons que des milliers d'hectares d'entrepôts ou de zones commerciales ou artisanales comme à Senart, Réau, ..ne sont pas exploités , vides. Quel gâchis !!!<br><br>C'est pourquoi, je vous sollicité, pour le bien des habitants, qui ne veulent pas | Bonjour,<br><br>Nous vous remercions de cette contribution et tenons en préambule à vous assurer de la bonne prise en compte des difficultés que vous y exprimez . Nous tâcherons en retour d'apporter autant d'éléments de réponse que possible aux sujets que vous abordez.<br><br>Ce projet, et le calibrage de cet établissement, répond d'abord à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France. Il permettra de répondre aux besoins des usagers, en améliorant les conditions de détention des personnes détenues d'une part mais également les conditions de travail du personnel de ces établissements et les conditions d'accueil des familles, ce qui est rendu difficile dans des établissements anciens. Il répond également aux enjeux de la situation carcérale francilienne, la création de places y étant cruciale.<br>Avant de retenir celui de Crisenoy, plusieurs sites ont été soumis à une étude multicritères détaillée sur plusieurs communes : Melun, Rubelles, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau et Crisenoy.<br><br>Ces études de sites pour l'implantation d'un centre pénitentiaire se fondent sur plusieurs critères : constructibilité potentielle au regard du droit de l'urbanisme, nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc. Sachez par ailleurs que l'absence de pollution sur les sites constitue l'un des critères de choix des sites.<br>Ainsi, si les friches industrielles se prêtent tout à fait à des activités industrielles ou des équipements et aménagements à vocation d'usage ponctuel, elles se prêtent en revanche moins à de l'hébergement permanent (présence des détenus 24H/24 et 7j/7) et au prix très souvent de lourds et couteux travaux de dépollution des sols.<br><br>Ces études ont constitué le socle d'échanges approfondis avec les services de l'État et de rencontres avec les élus locaux, à la suite desquels il est apparu que celui de Crisenoy constitue la meilleure synthèse des prérequis pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire. Ce site a également été identifié par le SDRIF comme appartenant à un "secteur d'urbanisation préférentielle" où l'urbanisation, si elle n'est pas obligatoire, reste malgré tout possible.<br>Bien que cela puisse paraitre contre-intuitif, ce projet ne contrevient pas à la Loi climat et résilience ou aux objectifs conférés au principe de « zéro artificialisation nette », qui prévoient, à fortiori s'agissant d'un projet d'intérêt général, des modalités de compensation. Ainsi, s'il est reconnu d'utilité publique, nous mettrons en œuvre l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et de |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | de subventions grâce à l'implantation d'une prison, pour le bien de nos enfants, pour le bien de nos agriculteurs, pour le bien de notre commune, d'abandonner ce projet qui n'a aucune valeur ni aucun fondement!<br><br>En effet, est ce le bon secteur, les bonnes terres pour implanter une prison? Le terrain que vous convoitez n'est absolument pas en zone urbaine, sans aucune proximité avec les transports public (pour les familles qui viendront visiter les prisonniers, pour le personnel qui va y travailler).<br>C'est un non sens pour les détenus, les familles de détenus! On va venir saccager un rû et des terres agricoles nourrissieres, qui existent pour éviter les débordements des affluents de l'amont sur Melun.<br><br>Avez vous étudié une autre solution ? Une prison doit exister près d'une zone urbaine et près de la population, près de la société.<br><br>D'autre part, avez vous fait des études des sols que vous convoitez? Respectez-vous la distance légale de cette implantation vis à vis de ses premières habitations qui doivent se situer au minimum à 1,5 km?<br><br>Je suis , ON est catégoriques !!!! Nous ne voulons pas de prisonniers dans notre village!!!!! | compensation de nos impacts, notamment fonciers, dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet. Les mesures de limitation de l'impact du projet sur le ru d'Andy font partie de ces mesures. Vous pourrez prendre connaissance de ces études et des réponses apportées par l'APIJ au moment de l'enquête publique qui présentera ces éléments.<br><br>Cela étant dit, l'APIJ porte systématiquement une réelle attention à l'insertion d'un établissement pénitentiaire dans son environnement, avec pour objectif de réduire au maximum l'impact pour les riverains, à fortiori lorsque ces établissements cohabitent avec un environnement très urbanisé ou s'implantent à proximité d'espaces résidentiels car il n'existe pas de distance minimale de 1,5 km imposée nationalement entre ce type d'établissement et les autres constructions. Cela peut se traduire par la mise en place des dispositifs d'insertion paysagère de l'établissement dans son environnement, mais aussi par la conception du projet, son orientation, ses accès, etc.<br>De plus, une adaptation de la desserte en transports collectifs sera étudiée avec l'autorité organisatrice de mobilité compétente.<br><br>S'agissant de vos appréhensions liées à la sécurité aux abords de votre domicile, il est à souligner que :<br>- une prison est une institution dont l'activité génère par essence une surveillance et une présence accrue des forces de sécurité intérieur ;<br>- le niveau de sûreté de l'établissement sera en cohérence avec le profil des personnes qui y seront incarcérées ;<br>- la législation a récemment évolué, et permet aux personnels de surveillance de l'établissement, affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP), de procéder, sur l'ensemble du domaine de l'établissement pénitentiaire et, selon la configuration locale, à ses abords immédiats, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction.<br>Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 22 | 21/01/2022 07:51 | Si la prison est trop proche des habitations selon l'article, il ne faut pas la construire à cet endroit. Ce n'est pas les terrain constructibles isolés qui manquent en Seine et Marne | Bonjour,<br><br>Plusieurs critères sont étudiés pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : constructibilité potentielle au regard du droit de l'urbanisme, nature du terrain, accessibilité du site, intégration dans son environnement urbain, mais aussi proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc. Tous les sites ont fait l'objet d'études et de discussions avec les services préfectoraux. Les élus locaux ont également été rencontrés. Il ressort de cette analyse que celui de Crisenoy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire.<br><br>Par ailleurs, la conception du projet vise à améliorer les conditions de vie internes à l'établissement tout en limitant son impact pour les riverains, notamment par la mise en place des dispositifs d'insertion paysagère de l'établissement dans son environnement, tenant compte des composantes autour.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 21 | 20/01/2022 14:17 | Bonjour,<br><br>Actuellement 15 000 étrangers sont incarcérés en France, ne serait-il pas judicieux d'expulser ces personnes dans leur pays d'origine pour libérer des places de prison ?<br>De nombreuses personnes françaises sont incarcérées alors qu'elles auraient plus leur place en hôpital psychiatrique.<br>Rétablir la peine de mort pour les crimes les plus graves seraient plus humain et protecteur que de condamner à perpétuité.<br>Tout ceci permettrait d'éviter de construire de nouvelles prisons. Evidemment l'immigration doit être strictement contrôlée et l'expulsion doit être la règle au moindre délit. | Bonjour,<br><br>Cette observation, qui reste de la responsabilité de son auteur, présente des considérations qui n'entrent ni dans le champ de compétence de l'APIJ ni dans le périmètre de la concertation relative à la construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune de Crisenoy.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 20 | 19/01/2022 14:43 | Le lieu de ce projet de  prison n'est pas du tout adapté. En effet celle de Reau n'est qu'à a peine une dizaine de km. Il serait plus judicieux de la mettre dans le 77 nord ou aucune prison ne se trouve. Je ne souhaite pas qu'une prison vienne dans nos campagnes que l'on essaye coûte que coûte de protéger. Les terres agricoles font parti intégrante de cette commune et ses alentours. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage.<br><br>Le projet répond à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France. Le projet permettra notamment de répondre aux besoins des usagers, en améliorant les conditions de détention des personnes détenues d'une part mais également les conditions de travail du personnel de ces établissements et les conditions d'accueil des familles.  La conception du projet visera également à réduire au maximum l'impact pour les riverains, notamment en veillant à la meilleure insertion paysagère possible pour l'établissement dans son environnement, tenant compte des composantes actuelles aux alentours.<br><br>Concernant le site d'implantation et l'impact sur les terres agricoles, les critères qui encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire, tels qu'une surface importante (20 hectares), la compatibilité avec le voisinage, et une bonne desserte excluent bien souvent des terres déjà artificialisées.<br>Il convient de noter que  les parcelles agricoles du site étudié  sont déjà identifiées pour l'urbanisation à travers deux documents d'urbanisme : le Schéma directeur régional d'Ile-de-France (SDRIF) et la ZAC des Bordes. Le projet doit conjuguer la réponse à plusieurs enjeux dont l'un d'eux est bien de limiter la consommation foncière et l'étalement urbain, en lien avec l'objectif de la loi climat et résilience et de la notion de zéro artificialisation nette, qui est de ne plus artificialiser à terme, tout en laissant la possibilité de compenser l'artificialisation. Il ne s'agit donc pas de ne plus artificialiser du tout, mais de compenser l'artificialisation engendrée par un projet. Il s'agit alors de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. C'est bien ce qui sera appliqué dans le cadre du projet d'implantation de l'établissement pénitentiaire de Crisenoy, s'il est reconnu d'utilité publique.<br><br>Pour parfaite information, le nord du département dispose d'un établissement pénitentiaire à Meaux-Chauconin.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>---- |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 19 | 19/01/2022 11:26 | Je suis contre la construction d'un établissement pénitentiaire à cet endroit. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage. La période de concertation préalable permet d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 18 | 19/01/2022 10:25 | Totalement contre cette prison.<br>Habitant les environs depuis plus de 15 ans, la prison est un frein de plus à la vie en campagne.<br>La situation géographique, le contexte des villages avoisinants ne permettent pas à nos villages "d'accueillir" une prison. C'est les tuer encore plus.<br>Nos villages sont-ils les poubelles de la seine et marne?<br>Même plus le goût de sortir de chez nous pour se promener et découvrir les joies d'une prison ou le risque de croiser un permissif... | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Ce projet répond à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France, et est conçu de façon à répondre aux besoins de ses usagers :<br>- des conditions dignes de détention pour les personnes détenues ;<br>- des conditions de travail requalifiées pour le personnel pénitentiaire et l'ensemble des intervenants du quotidien, qui vivent également des situations difficiles en raison de la surpopulation carcérale et de la vétusté de certains établissements ;<br>- des conditions acceptables d'accueil des familles.<br><br>La conception du projet vise à améliorer conjointement les conditions de vie internes à l'établissement tout en réduisant au maximum l'impact pour les riverains, notamment en veillant à la meilleure insertion paysagère possible pour l'établissement dans son environnement, tenant compte des composantes limitrophes. Enfin, les personnes qui viennent majoritairement aux abords d'un centre pénitentiaire sont les avocats, les familles de personnes détenues et le personnel pénitentiaire.<br><br>Les permissions de sortir sont accordées sur décision de l'autorité judiciaire, qui prend en compte, pour prendre sa décision, le risque que fait porter la personne détenue pour l'ordre public.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 17 | 18/01/2022 21:31 | 30 hectares de très bonne terre agricole sacrifiés qui font partie des meilleurs terres agricoles françaises (une région censée être le grenier de la France) alors qu on cite un nombre infini de friches industrielles dont on ne sait que faire.<br>Souhaiteriez vous un prison à moins de 500 mètres de votre habitation principale ? Si oui, posez votre candidature.....<br>Faut il être une ville pour s opposer à un tel projet..( Melun,Rubelles, Vaux le penil)...les souhaits d une commune rurale de 700 habitants qui le refuse vous laisse indifférent ?<br>N'oubliez pas que cette commune subit déjà beaucoup de nuisances avec :<br>son entrée d autoroute,<br>sa nationale qui devient de plus en plus difficile à traverser suite à l augmentation sans cesse du flux de véhicules<br>un centre aéronautique Snecma-Safran<br>et son lot d'avion survolant notre commune.<br>Endroit peu judicieux non loin du château de Vaux le vicomte, et du seul château féodal d Île de France (Blandy les tours).<br><br>Bref pour ces raisons et bien d autres encore je suis formellement opposé à cette implantation du centre pénitentiaire.<br><br>J espère que dans cette France qui défend haut et fort la démocratie, les souhaits des habitants qui ont refusé democratiqement cette implantation , seront entendus. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.<br><br>Concernant le site d'implantation et l'impact sur les terres agricoles, les critères qui encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire, tels qu'une surface importante (20 hectares), la compatibilité avec le voisinage excluent bien souvent des terres déjà artificialisées.<br>Il convient de noter que les parcelles agricoles du site étudié sont déjà identifiées comme ouvrables à l'urbanisation à travers deux documents : le Schéma directeur régional d'Ile-de-France (SDRIF) et la ZAC des Bordes.<br>Le projet doit conjuguer la réponse à plusieurs enjeux dont l'un d'eux est bien de limiter la consommation foncière et l'étalement urbain, en lien avec l'objectif de la loi climat et résilience et de la notion de zéro artificialisation nette, qui est de ne plus artificialiser à terme, tout en laissant la possibilité de compenser l'artificialisation. Il ne s'agit donc pas de ne plus artificialiser du tout, mais de compenser l'artificialisation engendrée par un projet. Il s'agit alors de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. C'est bien ce qui sera appliqué dans le cadre du projet d'implantation de l'établissement pénitentiaire de Crisenoy, s'il est reconnu d'utilité publique<br><br>Le projet répond à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France, il ne s'agit donc pas d'opposer grandes et petites villes. Le projet permettra notamment de répondre aux besoins des usagers, en améliorant les conditions de détention des personnes détenues d'une part mais également les conditions de travail du personnel de ces établissements et les conditions d'accueil des familles. La conception du projet visera également à réduire au maximum l'impact pour les riverains, notamment par la mise en place des dispositifs de d'insertion paysagère de l'établissement dans son environnement, tenant compte des composantes alentours.<br><br>Enfin, nous tenons à vous rappeler que toutes les contributions émises et les échanges tenus lors de la phase de concertation préalable vont nourrir nos réflexions et alimenter le projet. L'ensemble des avis, favorables ou non, seront recueillis tout au long de la démarche, puis traités et analysés au sein d'un bilan dans lequel nous indiquerons les enseignements issus de la concertation préalable et les mesures jugées nécessaire de mettre en place pour y répondre.<br>Le garant rendra également public son bilan dans le mois suivant la clôture de la démarche, |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | synthétisant d'une part les avis, remarques et questions posées par les citoyens, et d'autre part son avis sur la qualité du dispositif d'information et de participation déployé par l'APIJ et formulera des recommandations.<br><br>Ces deux documents seront publiés sur le site dédié au projet et sur le site de l'APIJ et complémentairement pour celui du garant sur le site de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Ils seront également versés aux éléments transmis aux candidats (concepteurs et entreprises) afin que les apports du public viennent nourrir leurs travaux.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 16 | 18/01/2022 15:34 | Je suis extrêmement Contre ce projet de prison sur les terres agricoles de crisenoy.<br>A 300 mètres des premières habitations c'est inadmissible.<br>Toutes les têtes pensantes favorables à ce projet n'habitent surement pas en face d'une prison ou autre site industriel provoquant des nuisances à longueur de journée.<br>Nous avons acheté à Crisenoy pour sa tranquillité, c'est vraiment navrant d'être obliger de subir des nuisances sonores et visuelles à cause de politiques qui se moquent totalement des personnes libres.<br>Aller plutôt voir du côté des friches de Dammarie les lys il y a largement la place ,les routes trains et bus existent déjà.<br>NON A LA PRISON A CRISENOY. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maitre d'ouvrage.<br><br>Nous avons bien en tête les attentes et les craintes des habitants de Crisenoy vis à vis des impacts visuels du projet. Sachez que la qualité de l'intégration paysagère est un principe essentiel des nouveaux établissements pénitentiaires.<br><br>La conception du projet vise à améliorer conjointement les conditions de vie internes à l'établissement tout en réduisant au maximum l'impact pour les riverains, notamment par la mise en place des dispositifs de d'insertion paysagère de l'établissement dans son environnement, tenant compte des composantes alentour.<br>Au niveau de la zone d'accueil de l'établissement, l'APIJ préconise un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts.<br>Nous vous invitons à vous reporter aux exemples présentés dans le dossier de concertation disponible sur le site de la concertation.<br><br>Sur le sujet du bruit pour les riverains, le nouveau programme immobilier vise à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections.<br><br>Plusieurs critères sont étudiés pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc. Tous les sites ont fait l'objet d'études et de discussions avec les services de l'État. Les élus locaux ont également été rencontrés. Il ressort des études menées par l'APIJ que celui de Crisenoy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire.<br>Concernant les terrains en friches disponibles sur le territoire, l'usage de terrains pollués à des fins d'hébergement permanent (présence des détenus 24H/24 et 7j/7) est beaucoup plus complexe que pour des activités industrielles ou des équipements/aménagements à vocation d'usage ponctuel. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

67, avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN-BICETRE
Tél : 01 88 28 88 00
www.apij-justice.fr

| | | | |
|---|---|---|---|
| 15 | 18/01/2022 14:46 | Le projet d'implantation est en complète contradiction avec la volonté de ne plus construitre sur des terres agricoles. De nombreux hectares vont etre artificiallisees, coupant en plus un ru prenant sa source sur la commune.<br>Sur un plan environnemental,c'est une aberration alors qu'il existe des friches industrielles disponibles sur l'agglomération melunaise, à dammarie les lys par exemple, qui sont éloignées des habitations.<br><br>Le couloir aérien de villaroche, avions et hélicoptère sera une source supplémentaire de nuisances pour les habitants en cas d'interdiction de survol de la zone<br><br>Sans parler de l'augmentation des nuisances sonores des transports pénitentiaires, du trafic routier induit par la fonctionnement de la structure, ainsi que l'hypothétique aménagement d'un rond point, dans les cartons depuis de nombreuses années, mais jamais sorti malgré le nombre d'accidents.<br><br>Il n'y a aucun transport en commun.<br><br>Je me suis installé à crisenoy pour sa vie de village,la prison va modifier durablement la qualité de vie dans la commune.<br><br>D'ailleurs, quel sera la taille réelle de la prison, 700 places , comme annoncé sur le plan d'implantation des prisons dans le cadre des 15000 places ou 1000 places comme mis dans le projet?<br><br>Le fait qu'il y aura plus d'habitants incarcérés que d'habitants issus de la commune est particulièrement choquant et certainement la cause d'une plus grande difficulté à vendre son bien, qui voudrait avoir une prison comme horizon ?<br><br>Pour finir, la promesse d'emplois n'aura aucun impact positif sur la population de la commune.<br><br>Nous n'aurons en fin de compte que les inconvénients, dont l'augmentation du | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.<br><br>Vous trouverez ci-après des éléments de réponse sur les différents sujets que vous abordez.<br><br>Plusieurs critères sont étudiés pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc. Tous les sites ont fait l'objet d'études et de discussions avec les services de l'État. Les élus locaux ont également été rencontrés. Il ressort des études menées par l'APIJ que celui de Crisenoy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire. Concernant les terrains en friches disponibles sur le territoire, l'usage de terrains pollués à des fins d'hébergement permanent (présence des détenus 24H/24 et 7j/7) est beaucoup plus complexe que pour des activités industrielles ou des équipements/aménagements à vocation d'usage ponctuel.<br><br>Concernant la disparition des terres agricoles, l'objectif de la loi climat et résilience et de la notion de zéro artificialisation nette, est de ne plus artificialiser à terme, tout en laissant la possibilité de compenser l'artificialisation. Il ne s'agit donc pas de ne plus artificialiser du tout, mais de compenser l'artificialisation engendrée par un projet. Il s'agit alors de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. C'est bien ce qui sera appliqué dans le cadre du projet d'implantation de l'établissement pénitentiaire de Crisenoy, s'il est reconnu d'utilité publique, via la mise en œuvre de la séquence "éviter réduire compenser" dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.<br>En outre, le sujet du ru d'Andy a bien été identifié comme un point d'attention particulier dont les études environnementales à venir en préciseront les enjeux, en vue de limiter les impacts du projet sur celui-ci.<br><br>Concernant les couloirs aériens, l'appostion de la marque de l'interdiction de survol, obligatoire sur tous les établissements pénitentiaires, ne viendra pas remettre en cause le fonctionnement de l'aérodrome Melun Villaroche et les flux aériens associés<br><br>Sur le sujet du bruit pour les riverains, le nouveau programme immobilier vise à réduire les nuisances |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | trafic routier<br><br>Donc, NON au projet de prison | sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur grâce notamment à l'intériorisation du glacis de sécurité, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections.<br><br>S'agissant du calibrage de l'établissement pénitentiaire de Crisenoy, celui-ci est bien de 1000 places tel qu'annoncé dans le dossier de présentation du programme du ministère de la justice en avril 2021 et consultable à cette adresse :<br>http://www.presse.justice.gouv.fr/art_pix/dp_programme_immobilier_penitentiaire_V1_4.pdf<br><br>Concernant le projet distinct mais concomitant à celui de l'établissement pénitentiaire d'aménagement routier, celui-ci est mené par le Département et consiste en la déviation et le recalibrage de la route D 57, afin de limiter le trafic traversant le hameau des Bordes, et l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la route N 36 et la route D 57, qui devrait notamment permettre de fluidifier le carrefour route N 36 / route D 57.<br>Le trafic et la desserte de transports en commun seront approfondis dans le cadre des études qui seront réalisées par l'APIJ en vue du dossier d'étude d'impact qui figurera dans celui de l'enquête publique unique, si le projet est poursuivi.<br><br>S'agissant des prix de l'immobilier, les données existantes montrent que les dynamiques locales à l'échelle d'un bassin de vie ont un potentiel d'influence plus fort que l'impact de la présence d'un établissement pénitentiaire.<br><br>Enfin, sur le sujet de la création d'emplois, la construction d'un établissement pénitentiaire génèrera la création d'emplois et de retombées économiques pour un territoire large sans qu'il ne soit possible à ce stade de pouvoir déterminer quelles seront les communes qui seront concernées, tant en phase chantier que sur le long terme.<br>Durant la phase d'exploitation de l'établissement pénitentiaire, en complément des emplois directement liés au fonctionnement de l'établissement, et des emplois indirects (augmentation des effectifs dans les services publics et associations intervenant auprès des personnels pénitentiaires), des emplois induits seront créés (par l'augmentation de la consommation locale, du fait de l'augmentation des emplois directs et indirects, ainsi que leur famille).<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 14 | 18/01/2022 09:20 | Je suis contre le projet. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage. La période de concertation préalable permet d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.<br><br>A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.<br>Pour vous conforter dans votre opinion ou le cas échéant la faire évoluer, vous pouvez toutefois vous reporter aux réponses formulées par le maître d'ouvrage aux autres observations.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 13 | 17/01/2022 23:59 | Je suis favorable au projet, le déplacement à l'écart du bourg des 2 villages est une bonne idée. Cela limitera les nuisances pour les habitants. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation, en soutien au projet.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 12 | 17/01/2022 23:30 | Bonjours oui ça va crée des emploies au sains de la prison plus l'hotel pour les familles mais nous on imposes un centre pénitentiaire sans nous donner notre avis dautant plus on aura plus la tranquiller<br>le soir.Car les détenus dialogues d'autznt plus ca résonne juste à côté des bordes à peine 300m des habitations c'est inadmissible il sont k construire ailleurs vers REAU il y à plus de place ou de<br>nous embetez avec ce projet au moins on sera tranquille on a déjà TGV plus L'autoroute l' aérodrome et puis quoi encore il sont k planté la prisons a coter du domicile du préfet de Melun la peut être il changera d'avis | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.<br><br>Sur le sujet du bruit pour les riverains, le nouveau programme immobilier vise à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections.<br>Par exemple, l'orientation des cellules permet de limiter les discussions entre personnes détenues ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines, même si les nuisances sonores devraient être limitées pour les riverains les plus proches qui seront situés entre 300 et 500 m du site.<br><br>Concernant l'agrandissement du centre pénitentiaire de Réau, la réserve foncière ne permet pas d'y construire un nouvel établissement.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 11 | 17/01/2022 21:37 | Nous avons déjà une prison à à peine 15 kilometres de crisenoy.<br>Cette nouvelle prison doit être implanter à quelques mètres des habitations une telle logistique ramènerait que des points négatifs (circulation importante, nuisances sonores, dégradation du paysage, tranquillité de nos villages…) nous avons dans la régions des nombreux endroit abandonnés qui pourrais accueillir ce projet de prison. Laissons nos campagne et nos paysage tranquille. D'autres projet pourrais être plus intéressant pour notre avenir. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.<br><br>Les établissements de Réau et de Melun, auxquels vous faites référence, comptent principalement des places de centres de détention, l'établissement de Crisenoy vient compléter le maillage territorial des établissements franciliens et doit participer à l'un des objectifs principaux du programme 15000 : la résorption de la surpopulation pénale dans les maisons d'arrêt et la poursuite de l'objectif d'encellulement individuel dans ces structures.<br>La conception du projet vise à améliorer conjointement les conditions de vie internes à l'établissement tout en réduisant au maximum les nuisances pour les riverains, notamment en veillant à la meilleure insertion paysagère possible pour l'établissement dans son environnement, tenant compte des composantes alentour.<br><br>Concernant vos remarques sur les impacts liés à ce nouvel établissement pénitentiaire, à commencer par le trafic routier, il sera estimé dans le cadre de l'étude de trafic qui sera réalisée par l'APIJ en vue du dossier d'étude d'impact qui figurera dans le dossier d'enquête publique unique, si le projet est poursuivi.<br>Il convient de noter l'existence d'un projet distinct mais concomitant à celui de l'implantation de l'établissement pénitentiaire. Ce projet est mené par le Département et consiste en la déviation et le recalibrage de la route D 57, afin de limiter le trafic traversant le hameau des Bordes, et l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la route N 36 et la route D 57, qui devrait notamment permettre de fluidifier le carrefour route N 36 / route D 57.<br><br>Sur le sujet du bruit pour les riverains, la conception des nouveaux établissements pénitentiaires permet une mise à distance importante entre les premiers bâtiments en détention et l'extérieur de l'établissement notamment par l'intériorisation du glacis de sécurité, et ainsi de limiter les nuisances générées.<br><br>Nous avons bien en tête les attentes et les craintes des habitants de Crisenoy vis à vis des impacts visuels du projet. Sachez que la qualité de l'intégration paysagère est un principe essentiel des nouveaux établissements pénitentiaires. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Au niveau de la zone d'accueil de l'établissement, l'APIJ préconise un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts.<br>Nous vous invitons à vous reporter aux exemples présentés dans le dossier de concertation disponible sur le site de la concertation.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 10 | 17/01/2022 20:58 | Cherchez plutôt un site éloigné d'un village agricole comme Réau. Par ex. Au milieu des champs | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maitre d'ouvrage.<br><br>Avant de choisir Crisenoy, des sites ont été soumis à une étude multi-critères détaillée sur plusieurs communes : Melun, Rubelles, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau et Crisenoy.<br>Plusieurs critères sont étudiés pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.<br>Le choix d'un site répond à un cahier des charges pour la recherche de terrains adaptés fait suite à des études de faisabilité techniques et tient compte des directives du ministère de la Justice en la matière. Le programme immobilier pénitentiaire vise à l'implantation des établissements pénitentiaires en zone urbaine ou péri-urbaine pour faciliter les mobilités et l'accessibilité du personnel pénitentiaire, des intervenants en faveur de la réinsertion des détenus. En outre, un établissement pénitentiaire doit se situer à proximité d'un commissariat ou d'une caserne de gendarmerie, d'un Tribunal judiciaire et d'un centre hospitalier, afin d'en faciliter les transferts.<br>Ces raisons expliquent pourquoi les établissements pénitentiaires ne peuvent être implantés en zones trop reculées du bassin de vie auxquels ils appartiennent.<br>Tous les sites ont fait l'objet d'études et de discussions avec les services de l'État. Les élus locaux ont également été rencontrés. Il ressort des études menées par l'APIJ que celui de Crisenoy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire.<br>Ce site a également été identifié par le document d'urbanisme régional, le SDRIF, comme appartenant à un "secteur d'urbanisation préférentielle".<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 9 | 17/01/2022 20:47 | Merci de construire votre prison ailleurs que sur nos terres et notre village où il fait bon de vivre. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage.<br><br>Ce projet répond à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France, et est conçu de façon à répondre aux besoins de ses usagers issus notamment des conventions internationales que la France a ratifiées :<br><br>- des conditions dignes de détention pour les personnes détenues ;<br>- des conditions de travail requalifiées pour le personnel pénitentiaire et l'ensemble des intervenants du quotidien, qui vivent également des situations difficiles en raison de la surpopulation carcérale et de la vétusté de certains établissements ;<br>- des conditions acceptables d'accueil des familles<br><br>La conception du projet vise à améliorer conjointement les conditions de vie internes à l'établissement tout en réduisant au maximum l'impact pour les riverains, notamment en veillant à la meilleure insertion paysagère possible pour l'établissement dans son environnement, tenant compte des composantes autour.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 8 | 17/01/2022 20:46 | Merci de construire votre prison ailleurs que sur nos terres et notre village où il fait bon de vivre. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.<br><br>Ce projet répond à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France, et est conçu de façon à répondre aux besoins de ses usagers issus notamment des conventions internationales que la France a ratifiées :<br>- des conditions dignes de détention pour les personnes détenues ;<br>- des conditions de travail requalifiées pour le personnel pénitentiaire et l'ensemble des intervenants du quotidien, qui vivent également des situations difficiles en raison de la surpopulation carcérale et de la vétusté de certains établissements ;<br>- des conditions acceptables d'accueil des familles.<br><br>La conception du projet vise à améliorer conjointement les conditions de vie internes à l'établissement tout en réduisant au maximum l'impact pour les riverains, notamment en veillant à la meilleure insertion paysagère possible pour l'établissement dans son environnement, tenant compte des composantes autour.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 7 | 17/01/2022 16:22 | Je suis contre la construction d'une prison proche de Crisenoy. Cela dénature totalement le paysage rural si apaisant. Autant agrandir celle de Réau, cela sera sûrement plus économique en plus. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage.<br><br>Nous avons bien en tête les attentes et les craintes des habitants de Crisenoy vis à vis des impacts visuels du projet. Sachez que la qualité de l'intégration paysagère est un principe essentiel des nouveaux établissements pénitentiaires.<br>Au niveau de la zone d'accueil de l'établissement, l'APIJ préconise un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts.<br>Par ailleurs, en dehors du mur d'enceinte, la hauteur des constructions reste limitée comme en témoignent les réalisations récentes présentées lors des évènements de la concertation notamment lors de la réunion thématique urbanisme-environnement, dont le document de présentation est disponible sur le site du projet.<br>Nous vous invitons donc à vous reporter aux exemples présentés dans le dossier de concertation disponible sur le site de la concertation.<br><br>Concernant l'agrandissement du centre pénitentiaire de Réau, la réserve foncière ne permet pas d'y construire un nouvel établissement.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 6 | 17/01/2022 15:15 | Ce plan de prison est trop proche des habitations. Cela va augmenter la circulation, augmenter le taux de danger des environs et faire baisser le prix de l'immobilier. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.<br><br>Concernant vos remarques sur la circulation, le trafic sera estimé dans le cadre de l'étude de trafic qui sera réalisée par l'APIJ en vue du dossier d'étude d'impact qui figurera au dossier de l'enquête publique unique si le projet se poursuit.<br>Il convient de noter l'existence d'un projet distinct mais concomitant à celui de l'implantation de l'établissement pénitentiaire. Ce projet est mené par le Département et consiste en la déviation et le recalibrage de la route D 57, afin de limiter le trafic traversant le hameau des Bordes, et l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la route N 36 et la route D 57, qui devrait notamment permettre de fluidifier le carrefour route N 36 / route D 57.<br><br>Sur les aspects de sécurité, il faut noter qu'une prison est une institution dont l'activité génère par essence une surveillance et une présence accrue des forces de sécurité intérieure.<br>Par ailleurs, la législation a récemment évolué, et permet aux personnels de surveillance de l'établissement, affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP), de procéder, sur l'ensemble du domaine de l'établissement pénitentiaire et, selon la configuration locale, à ses abords immédiats en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction.<br>Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement.<br><br>Les personnes détenues sont maintenues à l'intérieur du bâtiment et il y a une distance entre les bâtiments et l'enceinte extérieure. Celle-ci est renforcée par l'intériorisation du glacis dans le cadre des nouvelles réalisations.<br>Les personnes qui viennent majoritairement aux abords d'un centre pénitentiaire sont les avocats, les familles de personnes détenues et le personnel pénitentiaire.<br>Les retours d'expériences montrent que les quartiers d'implantation des établissements pénitentiaires ne connaissent pas d'enjeux d'insécurité supérieurs à la moyenne.<br><br>S'agissant des prix de l'immobilier, les données existantes montrent que les dynamiques locales à |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | l'échelle d'un bassin de vie ont un potentiel d'influence plus fort que l'impact de la présence d'un établissement pénitentiaire.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5 | 17/01/2022 13:29 | Des prisons il en faut!! On ne peut pas réclamer plus de justice sans construire de nouvelles prisons<br>A crisenoy ou ailleurs, les problèmes seront les mêmes...<br>Cette prison sera construire entre une route et le TGV<br>Les habitations sont éloignées et les terres agricoles sont à peine cultivées<br>Profitez de cette participation financière pour votre village (école, cantine ..) | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage, en soutien au projet.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |
| 4 | 17/01/2022 12:22 | Bonjour,<br>Le fait de vouloir décentraliser (sans jeu de mots) le centre pénitentiaire de l'île de Melun sur la commune de Crisenoy va renforcer les déserts ruraux et la dévaluation de la valeur immobilière<br>Cette région est paisible et surtout de nature agricole, la récupération des infrastructures pénitentiaires de l'île de Melun par des promoteurs immobiliers reste une spéculation qui ne doit pas être validée sans concertation citoyenne.<br>Merci pour cette concertation<br>Je ne suis pas adhérent a l'implantation de ce système pénitentiaire dans la commune de Crisenoy<br>Cordialement Mr Grignet Denis | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.<br><br>L'ouverture de l'établissement pénitentiaire de Crisenoy est indépendante de la fermeture ou du maintien du centre de détention de Melun. Crisenoy permettra d'accroître les capacités d'accueil pour répondre aux besoins des juridictions sur le territoire. Aucun arbitrage n'a été pris à ce stade concernant l'avenir de Melun.<br><br>S'agissant des prix de l'immobilier, les données existantes montrent que les dynamiques locales à l'échelle d'un bassin de vie ont un potentiel d'influence plus fort que l'impact de la présence d'un établissement pénitentiaire.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3 | 17/01/2022 10:16 | Bonjour,<br><br>Le projet de construction de la prison sur les communes de Crisenoy et Fouju, relève d'une imposition totale voir de dictature auprès de la population. En effet le délai de consultation auprès des élus c'est fait en quelques semaines si je puis dire.<br>La consultation auprès des élus de la communauté de commune du Val de Seine est sans équivoque en termes de délai. Effectivement cette consultation à durée et durée pour aboutir un à un total refus des élus. Or des terrains sont disponible pour la construire au plus près du palais de justice, des axes routiers, des transports en commun (qui d'ailleurs n'existe pas sur le site choisi), des axes ferroviaires et surtout sur des terrains proches de ZAC..... Comment expliqué le rabattement sur la commune de Crisenoy ?<br>De plus le secteur de Melun dispose déjà d'une prison à quelques mètres. La prison de Réau. La ville de Melun doit elle se voir encerclée de 2 puis 3 puis 4 prisons ?!<br>La commune de Crisenoy, Fouju.... dispose d'un caractère très rural recherché par la population. La concertation publique mené par la communauté brie et rivières pour son avenir à bien révélée le choix de la population de la non construction de la prison, de ZAC....<br>La dictature d'imposition de centre pénitancier doit en être autrement dans une République démocratique.<br><br>La construction de la prison doit se faire dans un autre environnement.<br><br>Cordialement | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du Maître d'Ouvrage.<br><br>Avant de choisir Crisenoy, des sites ont été soumis à une étude multi-critères détaillée sur plusieurs communes : Melun, Rubelles, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau et Crisenoy.<br>Plusieurs critères sont étudiés pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.<br>Tous les sites ont fait l'objet d'études et de discussions avec les services de l'État. Les élus locaux ont également été rencontrés. Il ressort des études menées par l'APIJ que celui de Crisenoy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire.<br>Ce site a également été identifié par le document d'urbanisme régional, SDRIF comme appartenant à un "secteur d'urbanisation préférentielle".<br><br>La concertation préalable constitue une phase de dialogue amont avec le public sur le projet, au cours de laquelle différents canaux d'échange, d'information et de recueil des avis du public sont déployés : réunion publique, permanence, site internet, registres en mairie. Si le projet est poursuivi, cet échange est amené à continuer au-delà de cette période de sept semaines, à toutes les étapes structurantes du projet, par divers moyens ; lors de l'enquête publique d'une part (prévue en 2023) puis tout au long du chantier, au travers des communications régulières.<br><br>Les établissements de Réau et de Melun, que vous citez, comptent principalement des places de centres de détention, l'établissement de Crisenoy vient compléter le maillage territorial des établissements franciliens et doit participer à l'un des objectifs principaux du programme 15000 : la résorption de la surpopulation pénale dans les maisons d'arrêt et la poursuite de l'objectif d'encellulement individuel dans ces structures.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 2 | 17/01/2022 09:33 | La circulation va se trouver augmenter, dans une agglomération au déjà les implantations massives de plateformes logistiques perturbent grandement la qualité de l'air et le bruit, et rajoutera toujours plus de nuisances à la qualité de vie que nous habitants des campagnes sommes venus chercher. Mais aussi la grave disparition de nos terres agricoles, dans un contexte où l'écologie et la préservation de la nature est plus que jamais une nécessité. La disparition aussi des espèces végétales et animales qui peuplent cette espace serait grandes .<br>L'artificialisation des sols de nos campagnes sur le territoire de Seine et Marne, comme l'ensemble de notre pays est une folie qui n'est l'objet final , en ce qui concerne ce projet funeste de centre pénitentiaire, d'une opération immobilière pour notre président d'agglomération melunaise.<br>Nous rappelons ici que la prison de Reau se trouve dans ce même secteur et qui sera plutôt judicieux d'étudier un agrandissement de celles-ci.<br>Nous rappelons aussi que l'enceinte de la prison de melun est classée au monument historique et qu'il est dommage de vouloir y toucher.<br>Pour finir le personnel de la prison de melun ne souhaite pas ce déménagement, argumentant que le projet de crisenoy n'est en rien à dimension humaine, ce qui nuirait grandement à la qualité de leur mission et au travail de réinsertion de la population carcérale. Pour toutes ces raisons nous nous opposons. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.<br><br>Concernant vos remarques sur la circulation, le trafic sera estimé dans le cadre de l'étude de trafic qui sera réalisée par l'APIJ en vue du dossier d'étude d'impact qui figurera dans le dossier d'enquête publique unique si le projet se poursuit.<br>Il convient de noter l'existence d'un projet distinct mais concomitant à celui de l'implantation de l'établissement pénitentiaire. Ce projet est mené par le Département et consiste en la déviation et le recalibrage de la route D 57, afin de limiter le trafic traversant le hameau des Bordes, et l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la route N 36 et la route D 57, qui devrait notamment permettre de fluidifier le carrefour route N 36 / route D 57.<br><br>D'autres diagnostics seront menés par l'APIJ, notamment une étude environnementale, afin d'évaluer les impacts du projet sur son environnement et seront versés dans le cadre de l'enquête publique prévue en 2023 en cas de poursuite du projet.<br><br>Sur le sujet du bruit pour les riverains, la conception des nouveaux établissements pénitentiaires permet une mise à distance importante entre les premiers bâtiments en détention et l'extérieur de l'établissement, et ainsi de limiter les nuisances générées.<br>Concernant la disparition des terres agricoles, l'objectif de la loi climat et résilience et de la notion de zéro artificialisation nette, est de ne plus artificialiser à terme, tout en laissant la possibilité de compenser l'artificialisation. Il ne s'agit donc pas de ne plus artificialiser du tout, mais de compenser l'artificialisation engendrée par un projet. Il s'agit alors de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. C'est bien ce qui sera appliqué dans le cadre du projet d'implantation de l'établissement pénitentiaire de Crisenoy, s'il est reconnu d'utilité publique, via la mise en œuvre de la séquence « Eviter Réduire Compenser » dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.<br><br>Concernant l'agrandissement du centre pénitentiaire de Réau, la réserve foncière ne permet pas d'y construire un nouvel établissement.<br><br>L'ouverture de l'établissement pénitentiaire de Crisenoy est indépendante de la fermeture ou du |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | maintien du centre de détention de Melun. Crisenoy permettra d'accroître les capacités d'accueil pour répondre aux besoins des juridictions sur le territoire. Aucun arbitrage n'a été pris à ce stade concernant l'avenir de Melun.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>----<br>APIJ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | 17/01/2022 06:28 | NON à la prison à vie crisenoy.<br>Dans le sud du 77 il y a des milliers d'hectares de champs éloignés des habitations au bord de l'autoroute comme pour la prison de Réau ! Pourquoi venir installer une prison à 500m des habitations. Imposer des nuisances, dévaloriser tous les biens immobilier aux alentours, polluer le paysage.<br>Les détenus n'ont pas besoin d'être « en ville » pourquoi leur donner cette chance ? Pour permettre aux familles de rendre visite plus facilement … au détriment de toutes les familles de crisenoy qui n'ont rien demandées … et rien fait de mal … elles !<br>NON à cette prison. | Bonjour,<br><br>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.<br><br>Ce projet répond à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France, et est conçu de façon à répondre aux besoins de ses usagers (personnes détenues comme personnels pénitentiaires) tout en limitant les impacts pour l'environnement immédiat.<br>Le choix d'un site répond à un cahier des charges pour la recherche de terrains adaptés, fait suite à des études de faisabilité techniques et tient compte des directives du ministère de la Justice en la matière. Le programme immobilier pénitentiaire vise à l'implantation des établissements pénitentiaires en zone urbaine ou péri-urbaine pour faciliter les mobilités et l'accessibilité du personnel pénitentiaire, des intervenants en faveur de la réinsertion des détenus. En outre, un établissement pénitentiaire doit se situer à proximité d'un commissariat ou d'une caserne de gendarmerie, d'un Tribunal judiciaire et d'un centre hospitalier, afin d'en faciliter les transferts.<br>Ces raisons expliquent pourquoi les établissements pénitentiaires ne peuvent être implantés en zones trop reculées du bassin de vie auxquels ils appartiennent.<br>Le choix du site d'étude est le fruit d'une étude multi-critères concluant que Crisenoy présente les meilleurs atouts pour atteindre cet objectif.<br><br>La conception du projet vise à améliorer conjointement les conditions de vie internes à l'établissement tout en réduisant au maximum l'impact pour les riverains, notamment en veillant à la meilleure insertion paysagère possible pour l'établissement dans son environnement, tenant compte des avoisinants.<br><br>S'agissant des prix de l'immobilier, les données existantes montrent que les dynamiques locales à l'échelle d'un bassin de vie ont un potentiel d'influence plus fort que l'impact de la présence d'un établissement pénitentiaire.<br><br>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.<br><br>Cordialement<br>---- |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | APIJ |
| | | | |
| | | | |
| | | | |